

Rapport annuel 2020

Fédération des caisses Desjardins du Québec

Ensemble depuis 120 ans







Table des matières

Message de la direction	II
Mission, ambition et valeurs.....	IV
Rapport de gestion.....	1
États financiers consolidés	102
Gouvernance d'entreprise	198
Principales filiales.....	222
Glossaire	223

RAPPORT ANNUEL DU MOUVEMENT

Consultez le rapport annuel du Mouvement Desjardins à l'adresse
www.desjardins.com/rapportannuel

SIÈGE SOCIAL

100, rue des Commandeurs
Lévis (Québec) G6V 7N5 Canada

Notes au lecteur

Nous employons les symboles M et G pour désigner respectivement les millions et les milliards. Ainsi, « 22 M\$ » se lit « vingt-deux millions de dollars » et « 100 G\$ » se lit « cent milliards de dollars ». Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Ce rapport annuel a été produit par la première vice-présidence Ressources humaines et Communications, Mouvement Desjardins (vice-présidence Communications d'entreprise) et la première vice-présidence Finances, Trésorerie et Administration, Mouvement Desjardins (vice-présidence Direction financière).

Message de la direction

Un Mouvement résolument tourné vers l'avenir

L'année 2020 a marqué le 120^e anniversaire de la fondation de la première caisse par Alphonse et Dorimène Desjardins, et par le fait même, les 120 ans d'histoire du Mouvement. Cette année de célébrations s'est déroulée dans un contexte bien particulier, celui de la crise sanitaire. Nous avons connu une période de grands défis, pendant laquelle nous avons été plus que jamais présents pour nos membres et clients. Grâce à notre engagement, à notre proximité et à notre solidarité, nous continuons de contribuer proactivement à la création d'un avenir prometteur pour les prochaines générations.

En 2020, nous avons aussi répondu à l'appel des gouvernements afin de soutenir les différentes communautés et les gens d'affaires par la mise en place de plusieurs programmes.

Le Bureau de la sécurité Desjardins a également été mis en service dès le mois de janvier dans le but de poursuivre l'implantation des meilleures pratiques en matière de sécurité de l'information et de protection des renseignements personnels. Dans la même foulée, nous avons lancé le Centre d'intelligence de la sécurité Desjardins, composé d'experts en cybercrimes, en fraudes et en crimes financiers.

Le Mouvement Desjardins a de plus réalisé des acquisitions d'envergure afin d'enrichir son offre de services, notamment avec l'achat de la société de portefeuille Purplebricks Canada, un leader du marché immobilier.



Guy Cormier
Président et chef de la direction
Mouvement Desjardins

Nos résultats témoignent de la confiance de nos membres et clients

L'appui manifesté par nos membres et clients nous a permis d'afficher une solide performance en 2020. Dans ce contexte, la Fédération a enregistré des excédents avant ristournes aux caisses membres de 1,0 G\$. Les revenus d'exploitation de la dernière année se sont élevés à 15,5 G\$, en hausse de 369 M\$ (ou de 2,4 %) par rapport à 2019.

Mentionnons qu'en 2019, la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico avait entraîné un gain net d'impôts de 309 M\$, ce qui avait eu un effet favorable sur les excédents.

Planifier une relance vigoureuse dans toutes les régions

Pour soutenir la reprise des activités économiques, le Mouvement Desjardins a mis de l'avant plusieurs projets afin d'aider les entreprises et les organismes communautaires à aborder la relance avec optimisme.



Réal Bellemare
Premier vice-président exécutif
et chef de l'exploitation
Mouvement Desjardins

Nous sommes plus que jamais présents pour appuyer les communautés par l'entremise du Fonds du Grand Mouvement, une initiative qui a vu le jour en 2016. D'ici 2024, ce sont 250 M\$ qui seront investis dans les régions du Québec et de l'Ontario. En 2020, plusieurs entreprises ont également pu faire appel au Fonds C pour obtenir une aide concrète afin de mettre en place des solutions innovantes et de continuer leurs opérations.

En raison du caractère exceptionnel de l'année 2020, Desjardins s'est associé à la plateforme de sociofinancement La Ruche afin de lancer le programme « Du cœur à l'achat ». Nous avons aussi doublé les dons récoltés virtuellement au profit des traditionnelles guignolées. La contribution totale du Mouvement à ces programmes se chiffre à 3,7 M\$.

L'innovation au service de notre évolution

Parallèlement, Desjardins a dû assurer la santé et la sécurité de l'ensemble de ses employés. Une importante transformation interne s'est opérée pour permettre à plus de 80 % des 48 930 employés de migrer vers le télétravail et de continuer à répondre aux attentes des membres et clients de manière optimale.

Le climat et le développement durable au cœur de nos actions

Le Mouvement Desjardins est résolument déterminé à lutter contre les changements climatiques et à contribuer à une transition énergétique juste.

Déjà, nos investissements dans les énergies renouvelables totalisent 1,21 G\$¹, et nous avons concrétisé notre engagement de nous désinvestir du charbon thermique en devenant la première institution financière en Amérique du Nord à adhérer à la déclaration de l'Alliance : Énergiser au-delà du charbon.

Engagés à enrichir la vie des personnes et des collectivités

Nous entamons l'année 2021 avec beaucoup de détermination : nous savons que nous pouvons compter sur l'appui de l'ensemble des administrateurs, des gestionnaires et des employés pour planifier la relance socioéconomique et continuer de toujours travailler dans l'intérêt des membres et clients. Tous, au sein de la grande équipe Desjardins, sont fermement engagés à enrichir la vie de nos 7,5 millions de membres et clients et celle de leurs collectivités. Nous leur en sommes très reconnaissants.



Guy Cormier
Président et chef de la direction
Mouvement Desjardins



Réal Bellemare
Premier vice-président exécutif
et chef de l'exploitation
Mouvement Desjardins

¹ En partenariat avec le Régime de rentes du Mouvement Desjardins

Une mission, une ambition et des valeurs fortes



Mission du Mouvement Desjardins

Contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités dans les limites compatibles de son champ d'action :

- en développant un réseau coopératif intégré de services financiers sécuritaires et rentables, sur une base permanente, propriété des membres et administré par eux, et un réseau d'entreprises financières complémentaires, à rendement concurrentiel et contrôlé par eux;
- en faisant l'éducation à la démocratie, à l'économie, à la solidarité et à la responsabilité individuelle et collective, particulièrement auprès de nos membres, de nos dirigeants² et de nos employés.



Ambition

Être premier dans le cœur des gens



Valeurs

- L'argent au service du développement humain
- L'engagement personnel
- L'action démocratique
- L'intégrité et la rigueur
- La solidarité avec le milieu
- L'intercoopération

² Les membres des conseils d'administration des caisses Desjardins et de leur Fédération ainsi que les membres du conseil d'éthique et de déontologie.

Rapport de gestion de la Fédération des caisses Desjardins du Québec

La Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) est une entité coopérative du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins, Mouvement ou Desjardins). Le Mouvement Desjardins regroupe les caisses Desjardins du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (caisses), la Fédération et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rapport de gestion, daté du 24 février 2021, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan de la Fédération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, par comparaison avec les exercices antérieurs. La Fédération publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). De l'information sur les contrôles et les procédures de la Fédération est présentée à la section 5.0 « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés, y compris les notes complémentaires, au 31 décembre 2020.

Des renseignements supplémentaires sur la Fédération sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec), où l'on trouve également la notice annuelle de la Fédération. D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse www.desjardins.com/a-propos/reliations-investisseurs. Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction de la Fédération conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les méthodes comptables utilisées sont identiques à celles de 2019. Pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables appliquées, se reporter à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés de la Fédération. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

Table des matières

Mise en garde sur les énoncés prospectifs	3	3.0 Revue du bilan	
Mesures non conformes aux PCGR	4	3.1 Gestion du bilan	49
Contexte réglementaire	8	- Actif	49
		- Passif	50
		- Capitaux propres	51
1.0 La Fédération des caisses Desjardins du Québec		3.2 Gestion du capital	51
1.1 Profil et structure	11	3.3 Arrangements hors bilan	57
1.2 Faits saillants financiers	13	3.4 Information additionnelle liée à l'exposition à certains risques	58
1.3 Événements importants	15		
1.4 Perspectives financières pour 2021	20		
1.5 Environnement économique et perspectives	21		
		4.0 Gestion des risques	
2.0 Revue des résultats financiers		4.1 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs	58
2.1 Incidence de transaction importante	23	- Principaux risques émergents	59
- Changements liés aux activités de paiement et de financement chez les commerçants en 2019	23	- Autres facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs	60
2.2 Analyse des résultats de l'exercice 2020	23	4.2 Gestion des risques	62
- Excédents de 2020	24	- Cadre de gestion intégrée des risques	62
- Revenus d'exploitation	25	- Accord de Bâle sur les fonds propres	67
- Revenus de placement	26	- Risque de crédit	68
- Revenu total	27	- Risque de marché	76
- Dotation à la provision pour pertes de crédit	27	- Risque de liquidité	80
- Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	27	- Risque opérationnel	84
- Frais autres que d'intérêts	28	- Risque d'assurance	86
- Impôts sur le revenu et impôts indirects	29	- Risque stratégique	87
2.3 Analyse des résultats des secteurs d'activité	29	- Risque de réputation	87
2.3.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises	29	- Risque lié aux régimes de retraite	88
2.3.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	33	- Risque environnemental ou social	88
2.3.3 Secteur d'activité Assurance de dommages	37	- Risque juridique et réglementaire	89
2.3.4 Rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	40		
2.4 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles	42	5.0 Renseignements complémentaires	
- Résultats consolidés du quatrième trimestre	43	5.1 Contrôles et procédures	89
- Tendances trimestrielles	45	5.2 Information relative aux parties liées	90
2.5 Comparaison des exercices financiers 2019 et 2018	47	5.3 Méthodes comptables critiques et estimations	91
		5.4 Modifications comptables futures	97
		5.5 Statistiques des cinq dernières années	98

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques de la Fédération comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment au Québec, au Canada et aux États-Unis. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs de la Fédération en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés financiers, les perspectives concernant les économies québécoise, canadienne, américaine et mondiale, ainsi que l'incidence possible de la pandémie de COVID-19 sur ses activités, ses résultats et sa situation financière ainsi que sur la conjoncture économique et celle des marchés financiers. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « projeter », « viser » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Il est donc possible qu'en raison de plusieurs facteurs, les hypothèses formulées s'avèrent erronées, ou que les prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs ainsi que les objectifs et les priorités de la Fédération ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts et que les résultats réels en diffèrent sensiblement. D'ailleurs, l'incertitude créée par la pandémie de COVID-19 a fait croire grandement ce risque en posant des difficultés additionnelles dans l'établissement des hypothèses, des prédictions, des projections ou d'autres énoncés prospectifs en comparaison avec les périodes précédentes.

Nous avertissons nos lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs puisque divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Fédération et dont cette dernière peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influencer, isolément ou collectivement, sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Ces facteurs incluent ceux qui sont décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » et dans la sous-section « Pandémie de COVID-19 » de la section 1.3 « Événements importants » de ce rapport de gestion, et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation, le risque lié aux régimes de retraite, le risque environnemental ou social ainsi que le risque juridique et réglementaire.

Citons également, à titre de facteurs pouvant influencer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, des facteurs liés à la pandémie de COVID-19, aux changements climatiques, à l'endettement des gouvernements, des entreprises et des ménages, aux évolutions technologiques et réglementaires, à l'évolution des taux d'intérêt et aux incertitudes géopolitiques. De plus, mentionnons des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales générales dans les régions où la Fédération exerce ses activités. Signalons aussi les facteurs liés à l'atteinte à la sécurité, aux politiques monétaires, aux estimations comptables critiques et aux normes comptables appliquées par la Fédération, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché de la Fédération, à la concentration géographique, aux acquisitions et partenariats et aux cotes de crédit. Mentionnons aussi, les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, le recrutement et la rétention des talents liés à des postes clés, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève de la Fédération dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux, de crises sanitaires, comme les pandémies et les épidémies ou toute autre maladie similaire touchant l'économie locale, nationale ou mondiale, ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » et dans la sous-section « Pandémie de COVID-19 » de la section 1.3 « Événements importants » de ce rapport de gestion.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions sur les résultats de la Fédération. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

Bien que la Fédération soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables et basées sur un fondement valable, elle ne peut garantir qu'elles se concrétiseront ou se révéleront exactes. La Fédération déconseille aux lecteurs de se fier indûment à ces énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné que les résultats réels, les conditions, les actions ou les événements futurs pourraient différer sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés prospectifs doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels, incluant l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans ce document sont décrites à la section 1.5 « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion. Pour élaborer nos prévisions en matière de croissance économique, en général et pour le secteur des services financiers, nous utilisons principalement les données économiques historiques fournies par des organismes reconnus et fiables, les relations empiriques et théoriques entre les variables économiques et financières, le jugement d'experts ainsi que les risques haussiers et baissiers identifiés pour l'économie au pays et à l'échelle mondiale. Compte tenu de l'évolution de la pandémie de COVID-19 et de son incidence sur l'économie mondiale et la conjoncture des marchés financiers et sur les activités commerciales, les résultats financiers et la situation financière de la Fédération, une plus grande part d'incertitude est associée à nos hypothèses économiques en comparaison avec les périodes précédentes, ces hypothèses étant établies en fonction de développements futurs incertains et considérant la difficulté à prévoir l'ampleur des effets de la pandémie à long terme.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter le bilan de la Fédération aux dates indiquées ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques tels qu'envisagés en date des présentes. Ces énoncés peuvent ne pas convenir à d'autres fins. La Fédération ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par elle ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Pour évaluer sa performance, la Fédération utilise des mesures conformes aux PCGR (IFRS) et diverses mesures financières non conformes aux PCGR. Les mesures financières non conformes autres que les ratios réglementaires et pour lesquelles il n'existe pas de définitions normalisées ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les PCGR. Ces mesures non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse du rendement financier. Elles sont définies ci-après :

Actifs moyens – Prêts et acceptations moyens – Dépôts moyens – Capitaux propres moyens

Les soldes moyens de ces éléments sont utilisés comme mesures de croissance. Ils correspondent à la moyenne des montants présentés aux états financiers consolidés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Excédents rajustés de la Fédération avant ristournes aux caisses membres

La notion d'excédents rajustés est utilisée afin d'exclure les éléments particuliers et ainsi de présenter la performance financière provenant des activités d'exploitation. Ces éléments particuliers se caractérisent comme étant non liés aux opérations, comme les acquisitions et dispositions.

Les excédents de la Fédération avant ristournes aux caisses membres sont rajustés afin d'exclure les éléments particuliers suivants : le gain, net d'impôts, lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans l'entreprise associée Placements NordOuest & Éthiques SEC complétée le 1^{er} avril 2018 lors de la création de Patrimoine Aviso ainsi que le gain, net d'impôts, lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico à Global Payments complétée le 31 décembre 2019.

Le tableau suivant présente la conciliation des excédents avant ristournes aux caisses membres tels que présentés dans les états financiers consolidés et les excédents rajustés tels que présentés dans le rapport de gestion.

Tableau 1 – Excédents rajustés de la Fédération avant ristournes aux caisses membres

(en millions de dollars)	2020	2019	2018 ⁽¹⁾
Présentation des excédents avant ristournes aux caisses membres selon les états financiers consolidés	1 012 \$	1 231 \$	1 350 \$
Éléments particuliers, nets d'impôts			
Gain lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico	-	(309)	-
Gain lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC	-	-	(129)
Présentation des excédents rajustés avant ristournes aux caisses membres	1 012 \$	922 \$	1 221 \$

⁽¹⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

Excédents nets rajustés du secteur Particuliers et Entreprises

Les excédents nets du secteur Particuliers et Entreprises sont rajustés afin d'exclure l'élément particulier suivant : le gain, net d'impôts, lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico à Global Payments complétée le 31 décembre 2019.

Le tableau suivant présente la conciliation des excédents nets du secteur Particuliers et Entreprises tels que présentés dans les états financiers consolidés et les excédents nets rajustés tels que présentés dans le rapport de gestion.

Tableau 2 – Excédents nets rajustés du secteur Particuliers et Entreprises

(en millions de dollars)	2020	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾⁽²⁾
Présentation des excédents nets du secteur Particuliers et Entreprises selon les états financiers consolidés	89 \$	677 \$	329 \$
Élément particulier, net d'impôts			
Gain lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico	-	(309)	-
Présentation des excédents nets rajustés du secteur Particuliers et Entreprises	89 \$	368 \$	329 \$

⁽¹⁾ Les données de 2019 et de 2018 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

Excédents nets rajustés du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Les excédents nets du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes sont rajustés afin d'exclure l'élément particulier suivant : le gain, net d'impôts, lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans l'entreprise associée Placements NordOuest & Éthiques SEC complétée le 1^{er} avril 2018 lors de la création de Patrimoine Aviso.

Le tableau suivant présente la conciliation des excédents nets du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes tels que présentés dans les états financiers consolidés et les excédents nets rajustés tels que présentés dans le rapport de gestion.

Tableau 3 – Excédents nets rajustés du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

(en millions de dollars)	2020	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾⁽²⁾
Présentation des excédents nets du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes selon les états financiers consolidés	609 \$	697 \$	866 \$
Élément particulier, net d'impôts			
Gain lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC	-	-	(129)
Présentation des excédents nets rajustés du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	609 \$	697 \$	737 \$

⁽¹⁾ Les données de 2019 et de 2018 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts

L'indicateur prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond aux prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts.

Le tableau 34 « Prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs » du rapport de gestion fournit des renseignements plus détaillés sur cet indicateur.

Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio combiné

Ces ratios sont utilisés comme mesure d'analyse de la performance des opérations du secteur Assurance de dommages.

Le ratio des sinistres correspond aux frais de sinistres, déduction faite de la réassurance, exprimés en pourcentage des primes nettes et excluant l'ajustement fondé sur le rendement du marché. Ce dernier se définit comme étant l'incidence des fluctuations du taux d'actualisation sur les provisions pour sinistres et frais de règlement en fonction du changement du rendement fondé sur le marché des actifs qui appuient ces provisions.

Le ratio des sinistres est composé des ratios suivants :

- Ratio des sinistres pour l'exercice en cours : ratio des sinistres, à l'exclusion des frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours ainsi que de l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance y afférent, compte non tenu des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs : ratio des sinistres considérant les frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours, déduction faite de la réassurance et y compris l'incidence des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures : ratio des sinistres considérant l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance y afférent, compte non tenu des primes de reconstitution, le cas échéant.

Le ratio des frais correspond quant à lui aux frais d'exploitation exprimés en pourcentage des primes nettes.

Le ratio combiné correspond à la somme du ratio des sinistres et du ratio des frais.

Le tableau suivant présente le calcul du ratio des sinistres, du ratio des frais et du ratio combiné tel que présenté dans le rapport de gestion.

Tableau 4 – Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio combiné

(en millions de dollars et en pourcentage)	2020	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾
Primes nettes	5 484 \$	4 988 \$	4 402 \$
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	3 689 \$	3 665 \$	3 209 \$
Ajustement fondé sur le rendement du marché (ARM)	(257)	(86)	45
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance excluant l'ARM	3 432 \$	3 579 \$	3 254 \$
Ratio des sinistres	62,6 %	71,7 %	73,9 %
Frais autres que d'intérêts	1 303 \$	1 245 \$	1 119 \$
Autres dépenses exclues du ratio des frais ⁽²⁾	(9)	(10)	(10)
Frais d'exploitation	1 294 \$	1 235 \$	1 109 \$
Ratio des frais	23,6 %	24,8 %	25,2 %
Ratio combiné	86,2 %	96,5 %	99,1 %

⁽¹⁾ Les données de 2019 et de 2018 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Provient principalement des frais de gestion de placements.

Rendement des capitaux propres et rendement des capitaux propres rajusté

Le rendement des capitaux propres est utilisé comme mesure de rentabilité amenant de la création de valeur pour les membres et clients. Exprimé en pourcentage, il correspond aux excédents avant ristournes aux caisses membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, sur les capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau suivant présente le rapprochement du rendement des capitaux propres avec les excédents avant ristournes aux caisses membres tel que présenté dans le rapport de gestion.

Tableau 5 – Rendement des capitaux propres et rendement des capitaux propres rajusté

(en millions de dollars et en pourcentage)	2020	2019	2018 ⁽¹⁾
Excédents avant ristournes aux caisses membres	1 012 \$	1 231 \$	1 350 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	(84)	(46)	(41)
Part revenant au Groupe	928 \$	1 185 \$	1 309 \$
Capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle	15 262 \$	14 290 \$	15 210 \$
Rendement des capitaux propres	6,1 %	8,3 %	8,6 %
Rendement des capitaux propres rajusté⁽²⁾	6,3 %	6,2 %	7,8 %

⁽¹⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

⁽²⁾ Tient compte des éléments particuliers présentés à la sous-section « Excédents rajustés de la Fédération avant ristournes aux caisses membres » de la présente section.

Revenus

Revenus d'exploitation

La notion des revenus d'exploitation est utilisée dans l'analyse des résultats financiers. Cette notion permet de présenter des données financières mieux structurées et facilite la comparabilité des activités d'exploitation d'une période à l'autre en excluant la volatilité des résultats propres aux placements eu égard notamment à l'importance des activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages pour lesquelles une très grande proportion des placements est comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net. L'analyse des revenus de la Fédération est donc expliquée en deux volets, soit les revenus d'exploitation et les revenus de placement, qui composent le revenu total. Cette mesure n'est pas directement comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés.

Les revenus d'exploitation comprennent le revenu net d'intérêts provenant principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins, les primes nettes et les autres revenus d'exploitation tels que les cotisations, les ententes de services, les commissions sur prêts et cartes de crédit, les services de courtage et de fonds de placement, les honoraires de gestion et de services de garde, les revenus de change ainsi que les autres revenus. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers consolidés.

Revenus de placement

Quant aux revenus de placement, ils comprennent les revenus nets de placement sur les titres classés et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que sur les titres évalués au coût amorti et autres qui sont inclus au poste « Revenus nets de placement » de l'état consolidé du résultat. Ils comprennent également l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance. Les activités d'appariement des filiales d'assurance de personnes et d'assurance de dommages, qui comprennent les variations de la juste valeur, les gains et pertes sur disposition et les revenus d'intérêts et de dividendes sur les valeurs mobilières, sont présentées avec les revenus de placement étant donné que ces actifs soutiennent les passifs d'assurance dont les résultats sont comptabilisés dans les frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance dans les états financiers consolidés. Ces revenus de placement incluent également les variations de la juste valeur des placements du secteur Particuliers et Entreprises, comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le tableau suivant illustre la concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers consolidés.

Tableau 6 – Concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers consolidés

(en millions de dollars)	2020	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾⁽²⁾
Présentation des revenus dans les états financiers consolidés			
Revenu net d'intérêts	1 628 \$	1 500 \$	1 490 \$
Primes nettes	10 028	9 525	8 923
Autres revenus			
Cotisations	394	393	392
Ententes de services	818	773	742
Commissions sur prêts et cartes de crédit	634	782	699
Services de courtage et de fonds de placement	954	886	905
Honoraires de gestion et de services de garde	648	610	573
Revenus nets de placement ⁽³⁾	2 926	2 970	176
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	(42)	(192)	523
Revenus de change	103	70	92
Autres	258	557	302
Revenu total	18 349 \$	17 874 \$	14 817 \$
Présentation des revenus dans le rapport de gestion			
Revenu net d'intérêts	1 628 \$	1 500 \$	1 490 \$
Primes nettes	10 028	9 525	8 923
Autres revenus d'exploitation			
Cotisations	394	393	392
Ententes de services	818	773	742
Commissions sur prêts et cartes de crédit	634	782	699
Services de courtage et de fonds de placement	954	886	905
Honoraires de gestion et de services de garde	648	610	573
Revenus de change	103	70	92
Autres	258	557	302
Revenus d'exploitation	15 465	15 096	14 118
Revenus de placement			
Revenus nets de placement ⁽³⁾	2 926	2 970	176
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	(42)	(192)	523
Revenus de placement	2 884	2 778	699
Revenu total	18 349 \$	17 874 \$	14 817 \$

⁽¹⁾ Les données de 2019 et de 2018 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

⁽³⁾ Le détail de ce poste est présenté à la note complémentaire 25 « Revenu net d'intérêts et revenus nets de placement » des états financiers consolidés.

Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

Le taux de dotation à la provision pour pertes de crédit est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond à la dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et acceptations bruts moyens.

Le tableau suivant présente le calcul du taux de dotation à la provision pour pertes de crédit tel que présenté dans le rapport de gestion.

Tableau 7 – Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

(en millions de dollars et en pourcentage)	2020	2019	2018
Dotation à la provision pour pertes de crédit	539 \$	310 \$	288 \$
Prêts bruts moyens	60 843	63 006	60 309
Acceptations brutes moyennes	200	212	105
Prêts et acceptations bruts moyens	61 043 \$	63 218 \$	60 414 \$
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit	0,88 %	0,49 %	0,48 %

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Contexte réglementaire

Loi sur les coopératives de services financiers et autres lois applicables

Les activités de la Fédération sont notamment régies par la *Loi sur les coopératives de services financiers* et la *Loi sur les assureurs*. L'AMF est le principal organisme gouvernemental qui supervise et surveille les institutions de dépôts (autres que les banques) et les compagnies d'assurances exerçant leurs activités au Québec et régies par une loi de cette province, y compris la Fédération et ses filiales d'assurances. D'autres réglementations fédérales et provinciales, en plus de celles d'organismes de réglementation, peuvent également régir certaines activités des entités du Mouvement, comme la réglementation du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), qui a trait à l'assurance de dommages, à la garde de valeurs et aux services fiduciaires.

La *Loi sur les coopératives de services financiers* précise, entre autres, les règles d'organisation d'un réseau de coopératives de services financiers et d'un groupe financier ainsi que les règles d'émission de parts de capital et de parts de placement. La *Loi* inclut également un chapitre concernant le Groupe coopératif Desjardins (Groupe coopératif), lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins, et précise les mécanismes de solidarité financière au sein du Groupe coopératif. La *Loi* établit la mission de la Fédération d'assurer la gestion des risques du Mouvement Desjardins et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif et à sa pérennité. À cette fin, la Fédération et le Fonds de sécurité Desjardins bénéficient de pouvoirs spéciaux additionnels d'encadrement et d'intervention visant la protection des créanciers, y compris les déposants. En outre, la Fédération peut, en accord avec sa mission et lorsqu'elle estime que la situation financière du Groupe coopératif le justifie, donner des instructions écrites à toute caisse ou lui ordonner d'adopter et d'appliquer un plan de redressement. Quant au Fonds de sécurité Desjardins, il a l'obligation de s'assurer que la répartition des capitaux et des autres actifs entre les composantes du Groupe coopératif permet à chacune d'elles d'exécuter entièrement, correctement et sans retard ses obligations envers les déposants et les autres créanciers. Il est tenu d'agir à l'égard d'une composante du Groupe coopératif chaque fois que son intervention apparaît nécessaire à la protection des créanciers de celle-ci. Le Fonds de sécurité Desjardins peut, en de telles circonstances, ordonner la cession de toute partie de l'entreprise d'une caisse, ordonner la fusion ou la dissolution de caisses ou constituer une personne morale afin de faciliter la liquidation de mauvais actifs d'une caisse. D'ailleurs, le Fonds de sécurité Desjardins mutualise le coût de ses interventions entre les composantes faisant partie du Groupe coopératif. De plus, s'il estime que ses ressources financières sont insuffisantes pour l'accomplissement de sa mission, il peut fixer et exiger de toute composante du Groupe coopératif une cotisation spéciale. La *Loi* prévoit également que l'ensemble des caisses du Québec, la Fédération et le Fonds de sécurité Desjardins peuvent être fusionnés en une seule personne morale à être liquidée, ces entités ne pouvant être autrement liquidées.

La *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* prévoit également des mécanismes de redressement et de résolution en cas de défaillance des institutions de dépôts faisant partie du Groupe coopératif. Pour obtenir des détails à ce sujet, voir la sous-section « Régime de recapitalisation interne et capacité totale d'absorption des pertes » ci-dessous.

Exigences réglementaires de capitalisation

Le Mouvement Desjardins, y compris la Fédération, se conforme aux exigences réglementaires minimales de capitalisation émises par l'AMF, qui sont adaptées en fonction des dispositions de l'Accord de Bâle III. La Fédération gère l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* de l'AMF. La gouvernance financière et la gouvernance d'entreprise de la Fédération sont traitées aux pages 89 et 90 de ce rapport de gestion et à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2020 de la Fédération.

Institution financière d'importance systémique intérieure

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I), ce qui l'assujettit, entre autres, à des exigences de capitalisation supérieures ainsi qu'à des exigences de divulgation accrue conformément aux instructions de l'AMF. Ainsi, en sa qualité d'IFIS-I, le Mouvement se voit imposer, depuis le 1^{er} janvier 2016, une exigence supplémentaire de 1 % relativement à ses ratios de fonds propres minimaux. Notons également qu'en se basant sur les recommandations émises par le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (Enhanced Disclosure Task Force ou EDTF) du Conseil de stabilité financière et contenues dans le document *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, le Mouvement intègre globalement ces recommandations à son cadre de communication de l'information relative à la gestion des risques. Le Mouvement Desjardins poursuit également son évolution quant à la divulgation afin de se conformer aux principes d'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques qui visent à renforcer la gouvernance de même que les capacités d'agrégation et de reddition des données sur les risques. De plus, le Mouvement a élaboré un plan de retour à la viabilité détaillant les mesures qu'il mettra en œuvre pour rétablir sa situation financière en cas de crise.

Régime de recapitalisation interne et capacité totale d'absorption des pertes

La *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* et ses règlements ainsi que d'autres lois, règlements et lignes directrices prévoient collectivement un processus de résolution et un régime de recapitalisation interne destinés aux institutions financières d'importance systémique intérieure appartenant à un groupe coopératif. Les opérations de résolution, y compris le régime de recapitalisation interne, ont pour but d'assurer la pérennité des activités des institutions de dépôts faisant partie d'un groupe coopératif malgré leur défaillance sans avoir recours aux fonds publics, et de voir à ce que les porteurs de titres de capital d'apport et les créanciers absorbent les pertes, minimisant ainsi l'exposition des contribuables à ces pertes.

Entre autres opérations de résolution, l'AMF peut notamment i) fusionner le Groupe coopératif pour le continuer en une seule et même société d'épargne du Québec, ii) constituer une institution-relais en vue de lui faire prendre en charge les obligations sous forme de dépôts d'argent des institutions de dépôts faisant partie du Groupe coopératif, iii) constituer une société de gestion d'actifs en vue de lui transférer toute partie de l'actif ou du passif d'une personne morale faisant partie du Groupe coopératif, à l'exception du passif correspondant aux obligations sous forme de dépôts d'argent, et/ou iv) transférer l'actif et le passif d'une personne morale faisant partie du Groupe coopératif à tout acquéreur.

De plus, si toute institution de dépôts faisant partie du Groupe coopératif devient non viable, l'AMF peut convertir toute partie des parts de capital émises par les institutions de dépôts faisant partie du Groupe coopératif (comme des parts de capital de catégorie F) et/ou de certains autres titres de créances visés par règlement émis par la Fédération en titres de capital d'apport de la Fédération, d'une institution de dépôts faisant partie du Groupe coopératif ou encore d'une autre personne morale constituée à cette fin ou issue du processus de résolution du Groupe coopératif. L'AMF peut également annuler ou radier ces parts de capital ou titres de créances. Les obligations sécurisées, certains instruments dérivés et billets structurés, les titres de créances non subordonnés de premier rang i) comportant une échéance de moins de 400 jours (compte tenu des options de reconduction intégrée ou explicite) ou ii) ne portant pas un numéro international d'identification des valeurs mobilières (ISIN) ou autre désignation semblable aux fins de négociation et de règlement, et les billets subordonnés qui sont des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sont tous exclus de l'application du régime de recapitalisation interne. Les porteurs de parts de capital ou de titres de créances convertis, annulés ou radiés peuvent recevoir une indemnisation conformément à ce qui est prévu aux règlements.

Le 21 mars 2019, l'AMF a publié l'*Avis relatif au pouvoir de recapitalisation interne du deuxième alinéa de l'article 40.50 de la Loi sur l'assurance-dépôts*, qui précise l'intention actuelle de l'AMF en ce qui concerne l'application des pouvoirs de recapitalisation interne. Dans ce contexte, l'AMF envisage de convertir les créances non garanties négociables et transférables en parts de capital de la Fédération, selon les mesures de conversion énoncées par les règlements. Ensuite, l'AMF procéderait à une opération de fusion-continuation dans le but de fusionner les entités formant le Groupe coopératif pour les continuer en une seule et même société d'épargne du Québec. Cette opération donnerait lieu à la conversion des parts de capital émises par les entités fusionnantes en actions ordinaires de la société d'épargne.

Le régime de recapitalisation interne qui s'applique au Mouvement Desjardins est essentiellement similaire au régime fédéral canadien auquel les banques canadiennes sont assujetties. En outre, le régime de recapitalisation interne n'est pas rétroactif à l'égard des titres de créances et ne s'applique pas aux titres de créances émis avant le 31 mars 2019. Le régime de recapitalisation interne pourrait avoir une incidence défavorable sur les coûts de financement de la Fédération.

Par ailleurs, la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF (ligne directrice sur la TLAC) s'applique au Mouvement et établit des normes à son égard. Selon la ligne directrice sur la TLAC, à compter du 1^{er} avril 2022, le Mouvement sera tenu de maintenir en tout temps une capacité minimale d'absorption des pertes composée de créances à long terme externes non garanties satisfaisant aux critères visés ou encore d'instruments de fonds propres réglementaires pour appuyer sa recapitalisation en cas de défaillance. Pour plus de renseignements, se référer à la section 3.2 « Gestion du capital » à la page 52.

Réglementations américaines

Desjardins Bank, National Association, filiale en propriété exclusive de Desjardins FSB Holdings, Inc., est autorisée à exercer des activités bancaires en tant qu'organisme bancaire national en vertu de la charte qui lui est délivrée par l'*Office of the Comptroller of the Currency (OCC)*, bureau indépendant du Département du Trésor des États-Unis et organisme de réglementation qui la supervise. Les activités américaines de Desjardins FSB Holdings, Inc., société de portefeuille bancaire et filiale en propriété exclusive de la Fédération, sont assujetties à la surveillance et à la réglementation de la *Federal Reserve Bank of Atlanta*. La Fédération exploite également une succursale dans l'État de la Floride qui a obtenu de l'OCC le statut de *Limited Federal Branch of a Foreign Banking Organization*, soit la Desjardins Florida Branch (DFLB). DFLB est assujettie à la réglementation de la division *International Banking Supervision* du département *Large Banks Supervision* de l'OCC. Le Mouvement Desjardins est soumis à la *Bank Holding Company Act*, telle que modifiée par la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act of 2010* (Dodd-Frank Act) et à la réglementation de la Réserve fédérale américaine. En date du 22 octobre 2015, le Conseil des Gouverneurs du système de la Réserve fédérale américaine a déterminé que le Mouvement Desjardins pouvait être traité en tant que Financial Holding Company (FHC).

Évolution du contexte réglementaire

Cette section présente les éléments relatifs à l'évolution du contexte réglementaire, qui s'appliquent à l'ensemble du Mouvement Desjardins, y compris la Fédération et ses composantes.

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité en matière de fraude, de corruption, d'évasion fiscale, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité, de financement des activités terroristes et de sanctions économiques nationales et internationales afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités, et il vise à respecter de saines pratiques en la matière. La section 3.2 « Gestion du capital » présente des renseignements supplémentaires sur l'évolution de la réglementation qui a trait au capital.

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT)

La version finale des modifications de la LRPCFAT et de ses règlements, proposées en juin 2018, a été publiée par le ministère des Finances du Canada, le 10 juillet 2019. Quelques modifications sont entrées en vigueur dès la publication officielle, certaines en juin 2020, et les autres entreront en vigueur en juin 2021. En février 2020, le ministère des Finances du Canada a publié de nouvelles propositions de changements réglementaires, lesquelles ont été commentées par le Mouvement Desjardins. La publication finale de ces derniers changements réglementaires concernant notamment les obligations relatives au contrôle continu de la relation d'affaires a eu lieu le 10 juin 2020. Le Mouvement continue d'analyser les différents changements réglementaires et implantera les ajustements requis, dont notamment les modifications à apporter aux systèmes de téléversements et de déclarations d'opérations importantes en espèces.

Loi de l'impôt sur le revenu (LIR) – Parties XVIII (FATCA – Foreign Account Tax Compliance Act) et XIX (NCD – Norme commune de déclaration)

Le 10 juillet 2020, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a publié la version finale des documents d'orientation pour les Parties XVIII (FATCA) et XIX (NCD) de la LIR. Les amendements sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et donnent certaines précisions sur les exigences quant aux mesures raisonnables à prendre et les pénalités applicables pour non-conformité. Les modifications nécessaires aux processus et procédures du Mouvement Desjardins ont été apportées et communiquées à l'interne afin d'assurer le respect des nouvelles exigences et d'éviter toute situation de non-conformité ou de sanction.

Projets de réforme financière aux États-Unis

Les initiatives de réforme aux États-Unis en matière de réglementation financière pourraient avoir une incidence sur les institutions financières autres qu'américaines qui exercent des activités aux États-Unis, dont le Mouvement Desjardins. Le projet de déréglementation du Congrès et des autorités réglementaires américaines a été mis en marche notamment avec l'adoption d'une loi allégeant certaines règles prescrites par la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* et s'est poursuivi avec la finalisation d'un deuxième projet de règlement visant à simplifier la « règle Volcker », dont l'objectif initial était d'interdire aux entités bancaires d'exercer des activités de négociation pour leur propre compte, ainsi que de limiter le parrainage et les investissements dans les fonds de capital-investissement et les fonds de couverture. Les modifications finales apportées aux restrictions de la « règle Volcker » en date du 25 juin 2020 concernant le parrainage et les investissements dans les fonds de capital-investissement et les fonds de couverture, sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2020. Ces modifications viennent compléter les autres révisions à la « règle Volcker » entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Quant aux modifications finales apportées aux restrictions relatives au cadre de contrôle en vertu du *Bank Holding Company Act*, elles sont entrées en vigueur le 30 septembre 2020. Le Mouvement Desjardins poursuit ses travaux pour confirmer et documenter l'étendue des allègements découlant de ces modifications sur ses activités.

Protection de la confidentialité et de la sécurité des données

En raison de l'évolution rapide des technologies de l'information, la protection de la confidentialité et de la sécurité des données sont des domaines d'actualité. En mai 2019, le gouvernement du Canada a publié sa Charte du numérique qui énonce 10 principes qui devront guider l'action du gouvernement en matière de technologies de l'information, de données massives et d'intelligence artificielle. Le 16 juin 2020, le ministère de la Justice du Québec a déposé le projet de loi n° 64, *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*. Tel qu'anticipé, le projet de loi n° 64 reprend les grandes lignes du *Règlement général sur la protection des données* européen, notamment en ce qui concerne la transparence, le devoir d'information, le consentement, le droit à la portabilité et le droit à l'oubli. Des consultations publiques ont été tenues à la fin du mois de septembre 2020. Le 17 novembre 2020, le gouvernement canadien a quant à lui déposé le projet de loi C-11 intitulé *Loi édictant la Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs et la Loi sur le Tribunal de la protection des renseignements personnels et des données et apportant des modifications corrélatives et connexes à d'autres lois*. Le contenu du projet de loi C-11 va dans le même sens que le projet de loi n° 64 à quelques exceptions près. Le Mouvement Desjardins poursuit son analyse des projets de loi pour déterminer les incidences sur ses activités.

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications des exigences concernant la divulgation financière en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces exigences relatives au troisième pilier visent à accroître la comparabilité avec les autres institutions financières, la transparence et la communication en matière d'adéquation des fonds propres réglementaires et d'exposition aux risques. En décembre 2016, l'AMF a déposé une mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers, qui inclut les dispositions révisées relatives au troisième pilier. Le Mouvement Desjardins publie un rapport au titre du troisième pilier depuis le 31 décembre 2018 afin de s'y conformer. Au 1^{er} janvier 2020, les exigences relatives à la communication financière au titre du troisième pilier ont été intégrées par l'AMF dans un document distinct intitulé *Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier*. Ce dernier contient de nouvelles exigences qui abordent notamment le risque de liquidité, le risque opérationnel, le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire ainsi que les ajustements à l'évaluation de crédit. Au cours des deux premiers trimestres de 2020, l'AMF a annoncé des mesures d'allègement qui visaient à minimiser les incidences de la COVID-19 sur le système financier québécois, incluant notamment le report de la date d'entrée en vigueur des divulgations à venir au 1^{er} trimestre de 2023 et l'ajustement de certaines exigences préexistantes en vue d'y inclure des informations additionnelles sur les fonds propres réglementaires. Au 31 décembre 2020, le Mouvement respectait les exigences en vue de produire la divulgation du tableau d'indicateurs de risque systémique. Le tableau, qui vise à offrir une appréciation de l'importance relative du Mouvement au sein du système financier mondial, sera produit annuellement dès la divulgation du quatrième trimestre de 2021.

Rapport sur le système d'assurance automobile en Ontario

Afin d'améliorer le système d'assurance automobile pour les conducteurs ontariens, la prochaine phase du Plan directeur gouvernemental, « Priorité aux conducteurs : Plan pour le système d'assurance automobile en Ontario », a été incluse au projet de loi sur le budget en novembre 2020. Ces réformes comprennent des efforts afin d'accroître la concurrence et l'innovation, d'améliorer les stratégies de dissuasion de la fraude et d'augmenter le choix pour les consommateurs. Le gouvernement s'est engagé à déposer un projet de loi additionnel sur le budget en mars 2021. Desjardins anticipe cette opportunité comme une occasion de faire un grand pas en avant vers la réalisation du Plan directeur gouvernemental, passant par une réduction des coûts du système et une augmentation de l'accessibilité pour les conducteurs ontariens. L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) a lancé un comité consultatif technique sur le renouvellement de la réglementation des taux en assurance automobile qui concentrera ses efforts sur l'amélioration de l'approche de réglementation en Ontario. Desjardins et d'autres acteurs de l'industrie travaillent activement avec le gouvernement afin d'assurer un meilleur système d'assurance automobile aux conducteurs ontariens.

Fusion de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM)

Le 25 juin 2020, les ACVM ont lancé une consultation sur le cadre réglementaire des activités des organismes d'autoréglementation (OAR). Les ACVM sollicitent des commentaires sur la question de savoir si l'encadrement actuel des OAR sert au mieux les intérêts des investisseurs canadiens et des participants au secteur des valeurs mobilières, compte tenu de l'évolution du secteur des services financiers. Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution de ce dossier et d'analyser les incidences potentielles sur ses activités.

Réformes axées sur le client

En octobre 2019, les ACVM ont adopté de nouvelles obligations pour les conseillers et les firmes de courtage, appelées « réformes axées sur le client ». Ces nouvelles obligations portent notamment sur la connaissance du client et celle du produit, la convenance des recommandations et le traitement des conflits d'intérêts. Les ACVM ont également élaboré une nouvelle exigence fondamentale pour les personnes inscrites, soit de donner préséance aux intérêts des clients en matière de convenance. Le Mouvement Desjardins poursuit son analyse pour déterminer les incidences sur ses activités afin de se conformer dans les délais impartis. Les réformes axées sur le client sont en vigueur depuis le 31 décembre 2019 et leur mise en application s'échelonne sur une période de deux ans. Le 16 avril 2020, les ACVM ont publié une dispense qui accorde un délai supplémentaire de six mois pour se conformer aux dispositions relatives aux conflits d'intérêts, soit jusqu'au 30 juin 2021. La pandémie empêche bon nombre de personnes inscrites de mettre en œuvre les réformes puisqu'elles s'attardent à redéployer leur personnel au maintien de leurs activités essentielles.

Réforme des taux d'intérêt de référence

La réforme des taux d'intérêt de référence est une initiative menée à l'échelle mondiale, incluant au Canada, par les banques centrales et les autorités réglementaires. L'objectif est d'améliorer les indices de référence en veillant à ce qu'ils respectent des normes internationales strictes. Le retrait progressif de certains taux d'intérêt de référence, qui est prévu s'amorcer en 2021, aura une incidence sur les transactions d'instruments financiers dérivés négociés hors bourse, les valeurs mobilières, les prêts et autres instruments à taux variable. Le Mouvement Desjardins a mis en place un programme visant à assurer une transition harmonieuse des taux d'intérêt de référence vers des taux sans risque et suit de près l'évolution de l'échéancier prévu quant au retrait de certains taux d'intérêt de référence.

Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux technologies de l'information et des communications

En février 2020, l'AMF a publié la version finale de la *Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux technologies de l'information et des communications* (LDTIC), s'appliquant, notamment, aux assureurs et aux coopératives de services financiers. Il était attendu que les institutions financières visées par cette ligne directrice aient mis en œuvre les attentes de celle-ci au plus tard en février 2021. Les travaux d'évaluation du niveau de conformité du Mouvement Desjardins à la LDTIC ont été complétés en janvier 2021. Un statut de mise en œuvre de la LDTIC au sein du Mouvement a été communiqué à l'AMF à la fin février 2021.

1.0 La Fédération des caisses Desjardins du Québec

1.1 Profil et structure

CE QUE NOUS SOMMES

La Fédération est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination, de la trésorerie et du développement du Mouvement Desjardins, et agit en tant qu'agent financier sur les marchés financiers canadien et à l'étranger. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. La Fédération a également pour mission d'assurer la gestion des risques et la gestion du capital du Mouvement Desjardins et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif Desjardins, lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins, et à sa pérennité conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers*. Au 31 décembre 2020 elle regroupe 218 caisses membres au Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union inc. Plusieurs de ses filiales sont actives à l'échelle du Canada, tandis que la présence de la Fédération est assurée aux États-Unis par Desjardins Bank, National Association. La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. est issue de la fusion de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. et ses 11 caisses populaires membres. La fusion est devenue effective le 1^{er} janvier 2020.

La Fédération est un levier permettant aux caisses et aux autres composantes du Mouvement Desjardins d'accélérer leur développement et de mieux répondre aux besoins de leurs membres et clients. La structure de la Fédération est établie en fonction des besoins des membres et clients du Mouvement de même que des marchés au sein desquels elle évolue.

La Fédération assume notamment les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien.

La Fédération détient aussi le droit de participer aux systèmes de paiement Visa Inc. et Mastercard inc. au Canada pour le Mouvement. De plus, elle gère, par l'entremise de sociétés de portefeuille, des participations majoritaires dans des sociétés par actions.

CE QUI NOUS CARACTÉRISE

La Fédération est fière de la nature coopérative des caisses qui la composent, car elle lui fournit les leviers nécessaires pour travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients. La mission et les valeurs qui en découlent animent ses administrateurs, ses gestionnaires et ses employés. Elles teignent ses orientations et permettent la mise en œuvre de sa vision en faveur d'une prospérité durable au sein des collectivités où le Mouvement Desjardins, y compris la Fédération, est présent. Depuis la fondation de la première caisse en 1900 à Lévis, le Mouvement Desjardins a toujours joué un rôle prédominant en matière d'éducation financière, et il croit que le modèle d'affaires coopératif est plus pertinent que jamais dans un monde en grande transformation.

Le Mouvement Desjardins continue de progresser dans la mise en œuvre de ses engagements et de mesures concrètes visant à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à son modèle d'affaires, ainsi qu'à lutter contre les changements climatiques et à s'y adapter. Il le fait par l'entremise de ses actions en matière d'éducation financière et de finance solidaire. Le Mouvement le fait également à travers une offre de produits et services couvrant l'ensemble des besoins financiers des membres et clients.

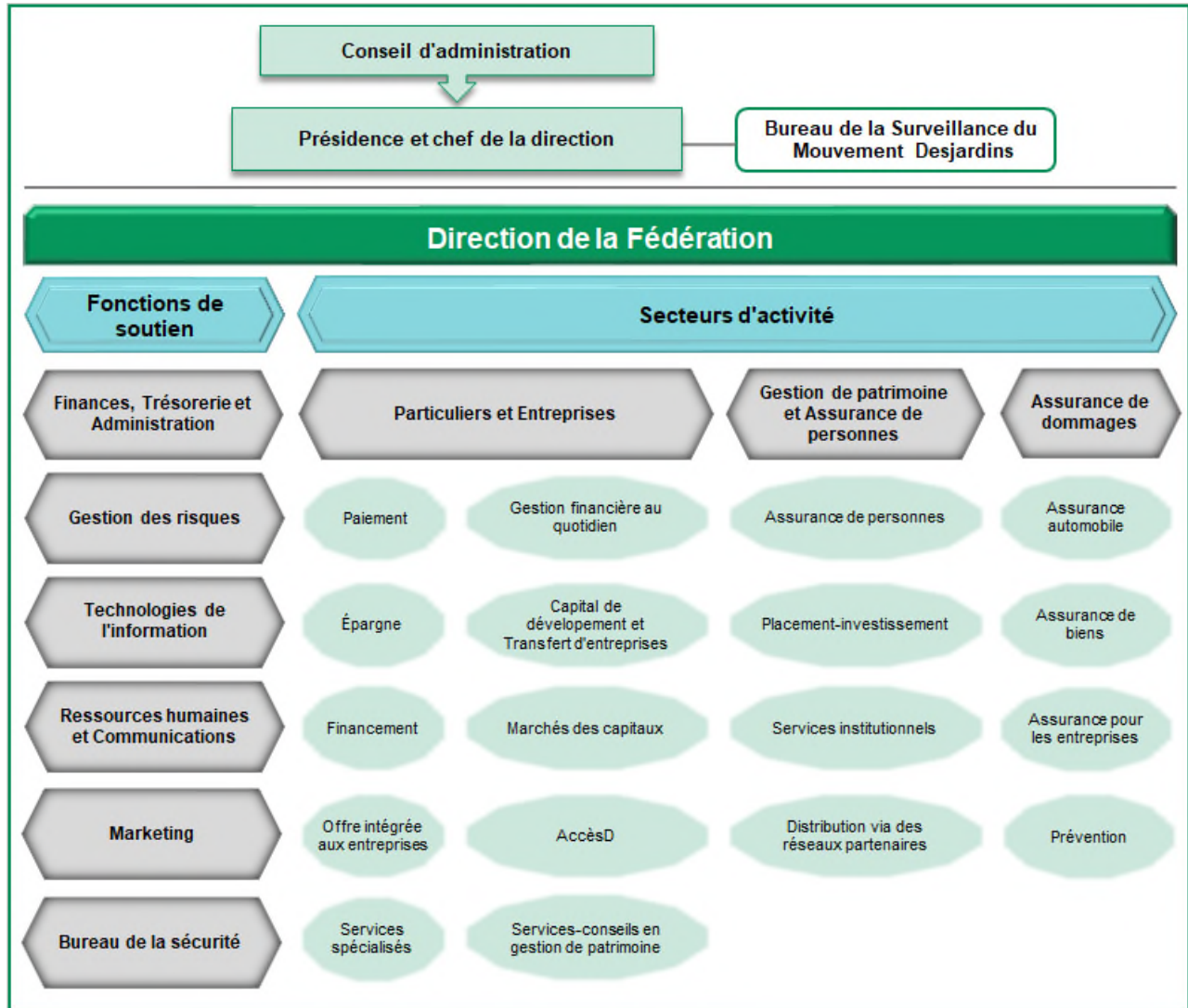
L'ambition du Mouvement Desjardins est d'être premier dans le cœur des gens. Grâce à ses canaux de distribution variés, à ses multiples réseaux intermédiaires et à un personnel ayant à cœur de travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients, il entretient une relation de proximité avec ses membres et les collectivités dont ils font partie. À cet égard, toujours soucieux d'offrir aux membres la meilleure réponse possible à leurs besoins de plus en plus diversifiés, il porte une attention particulière au réseau des caisses et aux divers modes de distribution de ses services. Cette démarche s'inscrit aussi dans sa volonté d'assurer la vitalité de la vie coopérative des caisses en matière de vie démocratique, de représentativité, d'éducation et de formation, d'intercoopération et de soutien au développement du milieu.

Le Mouvement Desjardins se caractérise également par sa gouvernance démocratique moderne et de proximité, qui s’appuie sur la participation active des administrateurs élus par les membres des caisses. Cette participation se vit autant en contexte de concertation que dans un cadre de gouvernance. Des tables de concertation de proximité sont actives dans les divers milieux où les caisses sont présentes et le Forum de concertation Mouvement sert à des fins analogues à l’échelle du réseau. Sur le plan de la gouvernance, la participation des élus des caisses se fait à l’assemblée générale annuelle, aux congrès d’orientation ainsi qu’au conseil d’administration de la Fédération et de ses filiales et à ses diverses commissions.

STRUCTURE DE LA FÉDÉRATION

La structure de la Fédération est établie en fonction des besoins des membres et clients du Mouvement Desjardins de même que des marchés au sein desquels elle évolue. Ainsi, la Fédération, le réseau des caisses du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. peuvent s’appuyer sur trois grands secteurs d’activité (Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages) leur permettant d’accroître leur capacité à faire évoluer leurs produits et services.

Des renseignements supplémentaires sur les secteurs d’activité, portant particulièrement sur leur profil, leurs activités, leurs réalisations de 2020 et la description de l’industrie à laquelle ils sont associés, sont fournis à la section 2.3 « Analyse des résultats des secteurs d’activité ».



1.2 Faits saillants financiers

Tableau 8 – Faits saillants financiers

Au 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2020	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾⁽²⁾
Résultats			
Revenu net d'intérêts	1 628 \$	1 500 \$	1 490 \$
Primes nettes	10 028	9 525	8 923
Autres revenus d'exploitation ⁽³⁾	3 809	4 071	3 705
Revenus d'exploitation⁽³⁾	15 465	15 096	14 118
Revenus de placement ⁽³⁾	2 884	2 778	699
Revenu total	18 349	17 874	14 817
Dotation à la provision pour pertes de crédit	539	310	288
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	9 257	9 149	6 576
Frais autres que d'intérêts	7 236	6 972	6 395
Impôts sur les excédents	305	212	208
Excédents avant ristournes aux caisses membres	1 012 \$	1 231 \$	1 350 \$
Excédents rajustés avant ristournes aux caisses membres⁽³⁾	1 012 \$	922 \$	1 221 \$
Apport aux excédents consolidés par secteurs d'activité⁽⁴⁾			
Particuliers et Entreprises	89 \$	677 \$	329 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	609	697	866
Assurance de dommages	622	187	173
Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	(308)	(330)	(18)
	1 012 \$	1 231 \$	1 350 \$
Indicateurs			
Rendement des capitaux propres ⁽³⁾	6,1 %	8,3 %	8,6 %
Rendement des capitaux propres rajusté ⁽³⁾	6,3	6,2	7,8
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽³⁾	0,88	0,49	0,48
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts ⁽³⁾	0,74	0,56	0,56
Bilan et hors bilan			
Actif	195 072 \$	164 413 \$	157 560 \$
Prêts et acceptations nets	55 997	65 493	61 997
Dépôts	72 406	58 972	58 057
Capitaux propres	16 565	15 512	14 553
Biens sous administration	458 177	437 000	374 178
Biens sous gestion ⁽⁵⁾	89 140	77 018	66 359
Ratios de fonds propres et ratio de levier⁽⁶⁾			
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	21,9 %	21,6 %	17,3 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1	21,9	21,6	17,3
Ratio du total des fonds propres	22,6	21,6	17,6
Ratio de levier	8,5	8,8	8,3

⁽¹⁾ Les données de 2019 et de 2018 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

⁽³⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

⁽⁴⁾ Le détail par poste est présenté à la note complémentaire 30 « Information sectorielle » des états financiers consolidés.

⁽⁵⁾ Les biens sous gestion peuvent également être administrés par la Fédération. Le cas échéant, ils sont inclus dans les biens sous administration.

⁽⁶⁾ L'Autorité des marchés financiers a émis, le 16 septembre 2020, un avis indiquant que les ratios de fonds propres de la Fédération doivent être calculés sur la base de l'exposition de l'ensemble des entités composant le Mouvement Desjardins. Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à ce changement. Pour plus de renseignements, se référer à la section 3.2 « Gestion du capital » du présent rapport de gestion.

Faits saillants 2020 de la Fédération

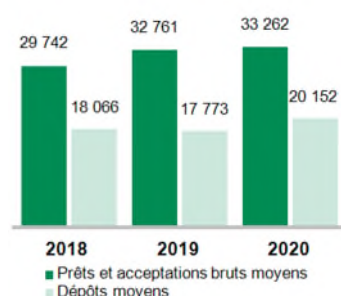
Excédents avant ristournes	Encours des prêts et acceptations nets	Biens sous gestion	Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	Actif total
1 012 M\$ - 17,8 %	56,0 G\$ - 14,5 %	89,1 G\$ + 15,7 %	21,9 %	195,1 G\$ + 18,6 %

- Baisse des excédents avant ristournes aux caisses membres de 219 M\$, ou de 17,8 %, par rapport à 2019.
- Hausse des excédents rajustés⁽¹⁾ avant ristournes aux caisses membres de 90 M\$, ou de 9,7 %, par rapport à 2019.
- Hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit de 229 M\$ par rapport à 2019, attribuable principalement à la détérioration importante des perspectives économiques et aux répercussions anticipées sur la qualité du crédit en raison de la pandémie de COVID-19.
- Revenus d'exploitation⁽¹⁾ de 15 465 M\$, en hausse de 2,4 %, par rapport à 2019.
- Revenus d'exploitation rajustés⁽¹⁾ en hausse de 718 M\$, ou de 4,9 %, par rapport à 2019.
- Croissance de 18,6 % de l'actif total en 2020 pour totaliser 195,1 G\$ au 31 décembre 2020.
- Ratio de fonds propres total de 22,6 %, comparativement à 21,6 % au 31 décembre 2019.

Faits saillants 2020 des secteurs

PARTICULIERS ET ENTREPRISES

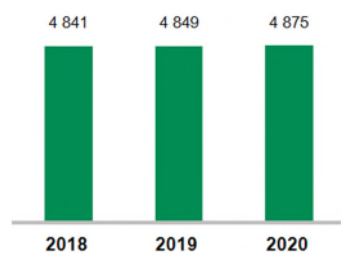
Prêts et acceptations bruts et dépôts moyens⁽¹⁾ (en M\$)



- 4^e au Canada en matière d'émission de cartes de crédit (sur la base des encours de 2019).
- 5^e au Canada au niveau des volumes d'achat et des comptes actifs pour les cartes de crédit (sur la base des données de 2019).
- Baisse du volume d'affaires lié aux produits de cartes de crédit et au financement autos et biens durables de 2,1 % par rapport à 2019 en raison de la pandémie de COVID-19 et de la fin progressive des activités liées au financement Accord D chez le commerçant.
- Excédents nets de 89 M\$, en baisse de 588 M\$ par rapport à 2019.
- Excédents nets rajustés⁽¹⁾ en baisse de 279 M\$ principalement attribuable à la hausse de la dotation pour pertes de crédit et de la baisse des volumes d'affaires des activités de paiement et de financement de Services de cartes Desjardins dans le contexte de la pandémie de COVID-19, compensée en partie par la bonne performance de Valeurs mobilières Desjardins inc.
- Croissance de 1,3 G\$, ou de 11,2 %, de l'encours moyen des prêts aux entreprises et aux gouvernements par rapport à 2019.

GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

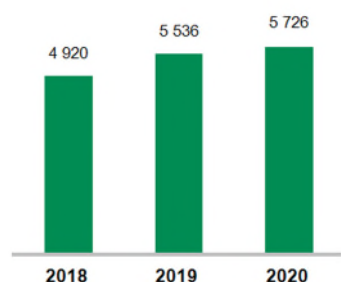
Primes brutes souscrites (en M\$)



- 5^e assureur de personnes au Canada et 3^e au Québec (sur la base des primes brutes souscrites en 2019).
- 1^{er} rang au Canada et au Québec pour les placements garantis liés aux marchés (sur la base de l'actif sous gestion de 2019).
- Excellente performance pour nos produits d'investissement qui se sont vus décerner un total de 16 trophées FundGrade A+, soit la meilleure récolte depuis l'existence de ces prix.
- Dépassement des caps des 40 G\$ d'actifs pour les Fonds Desjardins et des 30 G\$ d'actifs pour les placements garantis liés aux marchés.
- Excédents nets de l'exercice de 609 M\$, en baisse de 12,6 % par rapport à 2019 principalement attribuable aux incidences de la pandémie de COVID-19 sur les coûts liés à l'assurance voyage et les fonds de placement garanti ainsi qu'à un niveau de frais plus élevé. Le tout, contrebalancé en partie par des gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs à 2019.
- 4,9 G\$ de primes brutes souscrites, un montant comparable à celui de 2019.

ASSURANCE DE DOMMAGES

Primes brutes souscrites (en M\$)



- 2^e assureur de dommages au Canada (sur la base des primes brutes souscrites directes en 2019). Plus spécifiquement, 1^{er} et 2^e rangs pour les lignes personnelles en Ontario et au Québec respectivement.
- Progression de 190 M\$, ou de 3,4 %, par rapport à 2019, des primes brutes souscrites, qui se sont chiffrées à 5,7 G\$.
- Remises de primes en assurance automobile de 155 M\$ accordées aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci durant la période de pandémie.
- Profits de souscription pour une 28^e année consécutive.
- Excédents nets de l'exercice de 622 M\$, soit une hausse de 435 M\$ par rapport à 2019 principalement en raison de la hausse des primes nettes et du ratio des sinistres pour l'exercice en cours inférieur à celui constaté en 2019, principalement en raison des changements dans les habitudes de conduites attribuables à la pandémie de COVID-19.
- Amélioration du ratio des sinistres⁽¹⁾, qui a été de 62,6 % en 2020, par rapport à 71,7 % en 2019.
- Amélioration du ratio des frais⁽¹⁾, qui a été de 23,6 % en 2020, comparativement à 24,8 % en 2019.

⁽¹⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

1.3 Événements importants

Pandémie de COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré une pandémie de COVID-19 et le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois. Depuis cette date, la déclaration d'état d'urgence sanitaire a été prolongée de façon successive. Le gouvernement du Canada a, quant à lui, instauré différentes mesures de protection au cours de l'année 2020. Depuis le mois de mars 2020, les gouvernements des régions touchées ont mis en oeuvre des mesures destinées à contenir l'éclosion, y compris des fermetures d'entreprises, des restrictions aux déplacements, des quarantaines, des interdictions de rassemblements, des annulations d'événements et l'imposition d'un couvre-feu. Dans la foulée des recommandations des autorités gouvernementales dans le contexte de la propagation de la COVID-19, le Mouvement Desjardins a mis en place dès le mois de mars plusieurs mesures de prévention et d'allègement.

En mai 2020, une période de déconfinement graduel s'amorçait au Québec et en Ontario ainsi que dans le reste du Canada et les différents commerces et entreprises ont eu la permission de rouvrir leurs portes au public sous certaines conditions et dans le respect des directives de la santé publique en ce qui a trait à la distanciation physique et aux mesures d'hygiène. Le 1^{er} octobre 2020, une forte remontée du nombre de cas positifs à la COVID-19 a mené les différents gouvernements à réintroduire certaines restrictions qui avaient été précédemment levées. Ces mesures, dont la sévérité varie d'une province et d'une région à l'autre, visent notamment à restreindre les rassemblements et les activités des entreprises non prioritaires. Au Québec, par exemple, le gouvernement a rendu le télétravail obligatoire pour tous les travailleurs, sauf ceux dont la présence physique est nécessaire à la poursuite des activités de l'organisation; a ordonné la fermeture des commerces non prioritaires jusqu'au début de février 2021, avec certains assouplissements pour la vente à distance; et a imposé un couvre-feu entre 20 h et 5 h dans certaines régions depuis le début de janvier 2021. Desjardins continue de placer la santé et la sécurité de ses membres et de ses employés au sommet de ses priorités et continue de favoriser la prestation de services en ligne ou à distance. En décembre 2020, plus de 80 % des employés étaient en télétravail. Desjardins suit la situation de près et continue de s'adapter afin d'assurer la continuité de ses services vu le contexte de la COVID-19.

Assemblées générales extraordinaires virtuelles

En mars 2020, dans le contexte de la COVID-19 et afin de respecter les mesures de distanciation sociale pour limiter la propagation du virus, le Mouvement Desjardins annonçait le report des assemblées générales des caisses qui se tiennent habituellement au mois d'avril, entraînant par conséquent le report du versement de la ristourne pour laquelle un vote des membres est nécessaire. Afin de permettre aux membres de voter pour le versement de leur ristourne, Desjardins a tenu des assemblées générales extraordinaires des caisses en mode virtuel en août et septembre 2020, au cours desquelles les membres de ces caisses ont voté en faveur du versement de leur ristourne. Le versement de celle-ci s'est terminé en novembre 2020.

Principales mesures au bénéfice des membres et clients

Desjardins a déployé de nombreux moyens pour appuyer ses membres et clients dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Plusieurs mesures d'allègement ont été mises en place depuis le 16 mars 2020 pour les membres et clients particuliers et entreprises qui auraient de la difficulté à faire face à leurs obligations financières en raison de la situation actuelle. Les solutions proposées aux membres et clients particuliers incluent notamment un allègement des paiements pour l'ensemble des produits de financement et l'octroi de crédit pour les membres et clients qui auraient un besoin urgent de liquidités, dont entre autres un prêt de dernier recours pouvant aller jusqu'à 3 000 \$ aux membres particuliers les plus touchés par la COVID-19. De plus, Desjardins consent temporairement un taux d'intérêt annuel de 10,9 % aux membres et clients particuliers détenteurs de cartes de crédit Visa et MasterCard Desjardins ayant obtenu un report de paiement sur un produit de financement Desjardins. Pour les membres et clients entreprises, l'analyse des besoins se fait au cas par cas et pour y répondre, des mesures spéciales peuvent être adoptées. Par exemple, celles-ci peuvent inclure une révision temporaire des conditions de financement ou un refinancement de certains actifs.

Par ailleurs, la période de confinement prolongée et les restrictions dans les déplacements ayant entraîné une baisse importante des réclamations par les assurés en assurance automobile, les filiales d'assurance de dommages du Mouvement Desjardins ont accordé en 2020 à plus de 2,1 millions d'assurés particuliers et entreprises admissibles une remise qui varie de 25 % à 40 % du montant de la prime d'assurance automobile payée pour un mois, en fonction de la réalité de chaque marché, pour un total de 155 M\$. De plus, un rehaussement de la limite de la couverture d'assurance a été accordé pour les télétravailleurs.

La situation demeurant précaire pour plusieurs, Desjardins annonçait en janvier 2021 le maintien des principales mesures d'allègement. Notamment, les membres et les clients particuliers les plus durement touchés peuvent continuer de bénéficier du report de paiement sur leurs produits de financement Desjardins et d'un taux d'intérêt réduit sur les cartes de crédit Desjardins, en plus d'obtenir un accompagnement personnalisé pour retrouver une bonne santé financière.

Le tableau suivant présente l'utilisation par les membres et clients de Desjardins des principales mesures d'allègement au 31 décembre 2020.

Produits			
	Nombre de demandes	Total des prêts - allègements accordés	Solde des prêts au 31 décembre 2020
Financement			
Prêts hypothécaires résidentiels et prêts à la consommation	161 295	18,6 G\$	1,8 G\$
Prêts sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	147 000	1,5 G\$	0,1 G\$
Prêts aux entreprises	33 900	17,0 G\$	1,7 G\$
Assurance			
	Nombre	Valeur de la remise	
Remise sur prime d'assurance automobile	2 151 000	155 M\$	

En complément à ces mesures, Desjardins a établi des partenariats avec les gouvernements du Québec et du Canada afin d'offrir des solutions aux membres et clients. Le Mouvement Desjardins participe notamment aux programmes d'aide suivants qui permettent de fournir la liquidité supplémentaire pour financer les opérations ou bonifier le fonds de roulement des entreprises ayant des difficultés temporaires en raison de la COVID-19.

- Programme fédéral de compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)

Aux termes de ce programme mis en œuvre en collaboration avec Exportation et développement Canada (EDC), le Mouvement Desjardins octroie des prêts avec congé d'intérêts jusqu'au 31 décembre 2022 (et à un taux de 5 % par la suite), financés par le gouvernement fédéral, aux petites entreprises et aux organismes à but non lucratif afin de les aider à couvrir leurs coûts d'exploitation pendant une période où leurs revenus ont été temporairement réduits. Les prêts accordés dans le cadre de ce programme sont décomptabilisés du bilan combiné du Mouvement Desjardins puisque le programme satisfait aux critères de transfert de flux de trésorerie et de transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents aux prêts en faveur du gouvernement. Depuis le 26 octobre 2020, un nouveau volet a été introduit et permet aux propriétaires d'une entreprise individuelle utilisant un compte bancaire personnel de bénéficier désormais de ce programme aux conditions prescrites par le gouvernement. Lors de la mise en œuvre du programme, les prêts consentis par le Mouvement Desjardins étaient de 40 000 \$. Depuis le 4 décembre 2020, à la suite d'une expansion du programme par le gouvernement, le Mouvement Desjardins octroie des prêts de 60 000 \$ aux membres et clients qui en font la demande, qui sont admissibles, et qui n'ont pas bénéficié auparavant du programme ou des prêts additionnels de 20 000 \$, aux membres et clients qui ont reçu initialement un prêt de 40 000 \$. En date du 31 décembre 2020, environ 120 300 prêts d'un montant total de 4,1 G\$ avaient été accordés aux membres et clients du Mouvement Desjardins depuis le début du programme CUEC. Au 31 décembre 2020, l'encours s'élève à 3,6 G\$. Les membres et clients peuvent se prévaloir de ce programme jusqu'au 31 mars 2021.

- Programme fédéral de prêts conjoints de la Banque de développement du Canada (BDC)

Aux termes de ce programme mis en place par l'entremise du Programme de crédits aux entreprises (PCE), le Mouvement Desjardins accorde des prêts à terme dont le montant maximal de financement est établi en fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise et dont les conditions sont adaptées aux besoins de celle-ci. La BDC a conclu avec le Mouvement Desjardins une facilité conjointe aux termes de laquelle la BDC acquiert automatiquement une participation de 80 % dans les prêts à terme accordés aux membres et clients admissibles du Mouvement Desjardins. Le montant maximal des prêts est de 6,25 M\$ (18,75 M\$ par groupe d'emprunteurs) et un moratoire sur les versements de capital jusqu'à 12 mois est permis. La participation dans les prêts qui est financée par la BDC est décomptabilisée du bilan combiné du Mouvement Desjardins puisque le programme satisfait aux critères de transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents aux prêts en faveur du gouvernement. En date du 31 décembre 2020, 166 prêts d'un montant total de 105 M\$ avaient été accordés aux membres et clients du Mouvement Desjardins depuis le début du programme de prêts conjoints. Les membres et clients peuvent se prévaloir de ce programme jusqu'au 30 juin 2021.

- Programme de financement pour les moyennes entreprises de la BDC

Ce programme vise à accorder des prêts commerciaux allant de 12,5 M\$ à 60 M\$ aux entreprises de taille moyenne (revenus annuels supérieurs à 100 M\$) particulièrement touchées par la pandémie de COVID-19 et dont les besoins de crédit dépassent ce qui est déjà disponible dans le cadre du PCE et autres mesures. Les prêts seront accordés par la BDC (90 %), en étroite collaboration avec le prêteur principal ou syndicat de prêteurs de l'entreprise (10 %), pour couvrir les besoins opérationnels de liquidité et soutenir la continuité des activités. Les intérêts seront capitalisés pour les douze premiers mois et aucun paiement de capital n'est exigible avant l'échéance de 48 mois. Aucun prêt n'a été octroyé par Desjardins depuis la mise en place du programme en juillet 2020. Les membres et clients peuvent se prévaloir de ce programme jusqu'au 30 juin 2021.

- Programme de crédit pour les secteurs très touchés de la BDC (PCSTT)

Dans le cadre du PCSTT, la BDC offre une garantie de 100 % de la perte résiduelle de l'institution financière pour des prêts à terme consentis aux entreprises dans les secteurs très touchés par la pandémie. Ces prêts sont pour un montant variant de 25 000 \$ à 1 M\$ (jusqu'à un montant maximal de 6,25 M\$ pour une entreprise qui opère plusieurs « business sites » telle que cette expression est définie dans le cadre du programme). Le taux applicable est obligatoirement de 4 % (incluant un frais de garantie de 1 % payable à la BDC), un moratoire initial de capital est permis et l'amortissement du prêt ne peut excéder 10 ans. Ce programme a été mis en œuvre à la mi-février 2021. Les membres et clients peuvent se prévaloir de ce programme jusqu'au 30 juin 2021.

- Garantie de prêt pour les petites et moyennes entreprises (EDC)

Dans le cadre du PCE, EDC offre également une garantie jusqu'à 80 % de la perte résiduelle de l'institution financière pour des nouveaux crédits d'exploitation et prêts à terme pouvant atteindre 6,25 M\$ pour les petites et moyennes entreprises (PME). Desjardins favorise l'octroi de prêts à terme, avec un moratoire de capital jusqu'à 12 mois et un amortissement maximum de 60 mois. Des frais de garantie sont payables par l'emprunteur à EDC. En date du 31 décembre 2020, 138 prêts d'un montant total de 85 M\$ avaient été accordés aux membres et clients du Mouvement Desjardins depuis le début de ce programme. Les membres et clients peuvent se prévaloir de ce programme jusqu'au 30 juin 2021.

- Garantie de prêt pour les entreprises du marché intermédiaire (EDC)

Dans le cadre du PCE, EDC offre également une garantie jusqu'à 75 % de la perte résiduelle du prêteur ou du syndicat de prêteurs pour des nouveaux crédits d'exploitation et prêts à terme variant entre 12,5 M\$ CAD (8,75 M\$ USD) et 80 M\$ CAD (56 M\$ USD) pour les entreprises du marché intermédiaire (revenus annuels entre 50 M\$ et 300 M\$). Ce programme s'adresse aux moyennes et grandes entreprises détentrices de financement à la Fédération. Aucun prêt n'a été octroyé par Desjardins depuis la mise en place du programme. Les membres et clients peuvent se prévaloir de ce programme jusqu'au 30 juin 2021.

- Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) avec Investissement Québec

Investissement Québec (IQ) offre une garantie jusqu'à 70 % de la perte résiduelle de l'institution financière pour des nouveaux crédits d'exploitation et prêts à terme (minimum de 71 500 \$) pour les besoins de fonds se limitant à une période maximale de 12 mois, pour les entreprises opérant au Québec, incluant les coopératives et les autres entreprises d'économie sociale ayant des activités commerciales. Desjardins favorise l'octroi de prêts à terme, avec un moratoire de capital jusqu'à 12 mois et un amortissement recommandé de 36 mois, mais pouvant aller jusqu'à 60 mois. Des frais de garantie sont payables par l'emprunteur à IQ. De plus, IQ offre une garantie similaire pour les établissements d'hébergement et attraits touristiques admissibles, celle-ci étant établie jusqu'à 90 % de la perte nette résiduelle de l'institution financière pour des nouveaux crédits d'exploitation et prêts à terme (aucun minimum ou maximum) pour les besoins de fonds se limitant à une période maximale de 18 mois, et avec un moratoire de capital et/ou intérêts jusqu'à 24 mois. En date du 31 décembre 2020, 195 prêts d'un montant total de 73 M\$ avaient été accordés aux membres et clients du Mouvement Desjardins depuis le début du programme PACTE.

Mesures de fonds propres et de liquidités

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, l'AMF a instauré une série de mesures visant à soutenir le système financier québécois, dont notamment des ajustements aux exigences en matière de capital en lien avec la pandémie de COVID-19, des allègements réglementaires et administratifs au regard de certaines dispositions de la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* de même que des informations additionnelles sur les processus de consultation et de surveillance. Pour des détails sur les mesures mises en place par le Mouvement Desjardins à ce sujet, se référer à la section 3.2 « Gestion du capital » de ce rapport de gestion.

Par ailleurs, le gouvernement du Canada a mis en place des programmes d'octroi de liquidités exceptionnels pour faciliter l'accès au financement des institutions financières. De l'information supplémentaire sur les programmes du gouvernement du Canada utilisés par le Mouvement Desjardins est présentée à la sous-section « Sources de financement » de la section 4.2 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

Ces sources additionnelles de financement permettent au Mouvement, y compris la Fédération, de maintenir des niveaux de liquidités adéquats pour faire face aux répercussions de la pandémie. De plus, le Mouvement Desjardins maintient une très bonne capitalisation, en conformité avec les règles de Bâle III. Ainsi, ses ratios de fonds propres de la catégorie 1A et du total des fonds propres étaient respectivement de 21,9 % et de 22,6 % au 31 décembre 2020, alors qu'ils étaient de 21,6 % au 31 décembre 2019.

Mesures sociales et relance économique

Rappelons que dès le mois de mars 2020, le Mouvement Desjardins avait fait l'annonce de plusieurs mesures d'hygiène et de protection afin de contribuer à limiter la propagation de la COVID-19 et ses effets, notamment la réduction du nombre de points de service accessibles aux membres et clients, l'augmentation de la limite de paiement sans contact par carte de crédit et débit sur les terminaux de paiement Desjardins (TPV), la réduction des heures d'accessibilité physique dans les caisses, la mise en place de mesures d'aide pour la clientèle jeunesse (assistance téléphonique psychologique et juridique), la bonification de l'accompagnement de ses membres âgés de 70 ans et plus, des dons à des organismes communautaires répondant à des besoins essentiels et un don de masques de protection au gouvernement du Québec. Par ailleurs, en janvier 2021, Desjardins annonçait que la Fondation Desjardins offrira en 2021 des bourses pour la réorientation de carrière et le retour aux études en raison de la COVID-19, une nouvelle catégorie de bourses qui s'ajoute à celles déjà en place pour souligner la persévérance scolaire et l'engagement dans le milieu, pour un montant total de 2 M\$.

À la fin décembre 2020, près de 590 centres de services au Québec et en Ontario étaient ouverts afin de bien servir les membres et clients tout en respectant les mesures de la santé publique afin de limiter la propagation de la COVID-19.

Alors que le Canada vit une seconde vague de la COVID-19, Desjardins continue de favoriser la prestation de services à distance et recommande les rencontres virtuelles avec les membres et clients. Dans le cas où ce n'est pas possible, Desjardins a mis en place des règles d'hygiène et de distanciation physique, le tout dans le respect des directives concernant l'obligation du port du couvre-visage dans les espaces publics fermés. Les membres et clients continuent d'avoir accès aux guichets automatiques de Desjardins, au service téléphonique, ainsi qu'à ses services AccèsD Internet, téléphone et mobile. En plus des règles d'hygiène et de protection applicables aux lieux de travail, Desjardins a instauré des mesures d'entretien, de nettoyage et de désinfection ainsi que certaines restrictions d'accès afin de limiter les déplacements dans ses sites corporatifs.

Au 31 décembre, plus de 40 000 employés demeurent en télétravail. Ceux qui continuent de se rendre physiquement sur les lieux de travail sont ceux qui travaillent dans les points de services, mais également ceux pour qui la fonction, la nature des tâches, l'équipement utilisé ou les exigences liées à la continuité des activités ne permettent pas de travailler à distance. Une procédure rigoureuse et des mesures préventives permettent de gérer le nombre de personnes sur les sites et d'assurer un environnement de travail sécuritaire. Précisons que les règles de sécurité de l'information dans un contexte de télétravail sont les mêmes que lorsque les employés sont physiquement sur les lieux de travail et que ceux-ci restent soumis aux différents codes de conduite et de déontologie.

Afin de contribuer à la relance économique du Québec et de l'Ontario, Desjardins a mis de l'avant plusieurs initiatives pour encourager l'innovation et l'entrepreneuriat et ainsi aider les entreprises et organismes communautaires. Ces initiatives incluent notamment la création du Fonds du Grand Mouvement de 150 M\$ et du Fonds C de 10 M\$, et un partenariat avec Google et Bonjour Startup Montréal pour une compétition d'innovation.

- Fonds du Grand Mouvement

Le Fonds du Grand Mouvement, s'est doté d'une enveloppe additionnelle de 150 M\$ portant ainsi le total à 250 M\$ pour des projets qui s'échelonneront jusqu'en 2024. Il vise notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques pour appuyer des projets qui soutiennent les priorités des milieux, telles que l'éducation, l'environnement, l'emploi et l'entrepreneuriat. Pour l'exercice 2020, des engagements de 42 M\$ auprès de 124 projets, ont été pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement. Depuis 2017, le Mouvement Desjardins a conclu des engagements d'un montant total de 123 M\$, auprès de 530 projets.

- Fonds C

Le programme du Fonds C vise à soutenir les entreprises dans leurs projets de croissance et de création d'emplois de qualité, leviers majeurs du développement économique des régions. Pour y arriver, le Fonds est doté d'une enveloppe de 10 M\$ pour les deux prochaines années et offre une aide financière équivalant à 25 % du coût des projets, jusqu'à concurrence de 10 000 \$. Les projets doivent s'inscrire dans des catégories aussi variées que la numérisation des entreprises, l'ergonomie et la distanciation sociale, le soutien psychologique, la transformation du modèle d'affaires, l'innovation, la relève d'entreprise, le développement des marchés étrangers, l'investissement dans les talents et dans les équipements écoénergétiques. Pour l'exercice 2020, 570 entreprises ont été soutenues par le Fonds C pour un montant total déboursé de 3,5 M\$.

- Défi < post > COVID

Près de 400 participants ont soumis des projets au Défi < post > COVID, une compétition virtuelle qui s'est échelonnée sur quatre semaines et qui a pour mission de trouver des solutions innovantes aux enjeux sociétaux causés par la COVID-19 au Québec. Organisé par Bonjour Startup Montréal, Desjardins (par le biais du *Coopérathon*) et Google Canada, en collaboration avec plusieurs autres acteurs de l'écosystème des startups, le Défi < post > COVID a retenu trois projets prometteurs, soumis par des individus et startups. Ces projets lauréats poursuivront leur développement, avec l'appui d'entrepreneurs d'expérience et d'experts de plusieurs domaines. Comme prérequis, chaque projet devait répondre à un besoin réel dans un domaine affecté particulièrement par la crise, notamment la santé, l'éducation et l'emploi. Un projet gagnant a été sélectionné par domaine.

Incidences de la pandémie

Comme mentionné dans la section 1.5 « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion, la propagation de la COVID-19 a eu des effets perturbateurs dans les pays et les provinces canadiennes où la Fédération est présente et sur l'économie mondiale en général, en plus d'accroître la volatilité des marchés financiers et de provoquer leur déclin. Si la pandémie de COVID-19 devait se prolonger ou que des vagues subséquentes de la pandémie devaient se matérialiser, ou si l'apparition d'autres maladies devait avoir des effets semblables, les incidences néfastes sur l'économie mondiale pourraient s'aggraver et entraîner des baisses encore plus marquées des marchés des capitaux. Une grande partie des activités de la Fédération consiste à consentir des prêts ou à fournir des services financiers et des produits d'assurance aux gouvernements, aux institutions des secteurs public et parapublic, aux particuliers ainsi qu'à des moyennes et grandes entreprises. Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur ces emprunteurs et clients pourraient avoir un effet négatif important sur les résultats financiers, les activités, la situation financière ou les liquidités de la Fédération. La pandémie de COVID-19 pourrait également entraîner des perturbations chez les principaux fournisseurs de biens et services de la Fédération et se traduire par une indisponibilité accrue du personnel, ce qui aurait un effet négatif sur la qualité et la continuité du service à la clientèle et sur la réputation de la Fédération. Par conséquent, les répercussions de la pandémie de COVID-19 pourraient avoir une incidence négative sur les activités, les résultats d'exploitation, la rentabilité, la réputation et la situation financière de la Fédération pendant une période de temps considérable et indéterminée. La Fédération continue de surveiller l'évolution de la pandémie de COVID-19 et ses effets négatifs potentiels sur ses activités. Les répercussions de la pandémie sur l'économie, les marchés ainsi que sur nos activités et notre situation financière sont fonction de développements futurs hautement incertains et difficiles à prévoir étant donné l'incertitude quant à l'étendue, la gravité et la durée de la pandémie, l'ampleur de la deuxième vague actuelle au Québec et au Canada ainsi que la possibilité de vagues subséquentes qui pourraient prolonger la fermeture de certains secteurs de l'économie, ou entraîner des fermetures additionnelles ou un resserrement des mesures de confinement par les autorités gouvernementales.

La pandémie de COVID-19 a entraîné, ou pourrait entraîner, un accroissement de certains des risques décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion, y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité, le risque opérationnel et le risque d'assurance. Nous pourrions également être confrontés à un risque accru de litiges avec nos membres et clients et de surveillance gouvernementale et réglementaire en raison des effets de la pandémie de COVID-19 sur la conjoncture du marché et de l'économie, et des mesures prises par les instances gouvernementales pour les contrer. La pandémie de COVID-19 et les risques qui y sont associés constituent la principale situation sous surveillance du Mouvement Desjardins. Le Mouvement surveille attentivement l'évolution de ces risques afin d'assurer la pérennité de ses activités en contexte de crise. Pour des détails sur les incidences de la pandémie sur les risques, se reporter à la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

Le Mouvement Desjardins a publié le 2 mars 2020 ses objectifs et perspectives financiers pour 2020 dans son rapport de gestion annuel pour l'année terminée le 31 décembre 2019 et ceux-ci ne tenaient pas compte de l'incidence potentielle des perturbations liées à la pandémie de COVID-19. Vu l'incertitude et le risque engendrés par la COVID-19 pour l'économie locale, nationale et mondiale, ainsi que pour ses membres et clients et ses activités, le Mouvement Desjardins a retiré ses objectifs et perspectives financiers pour 2020 publiés à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de son rapport de gestion annuel 2019. Pour obtenir des détails sur les résultats obtenus en 2020 ainsi qu'une présentation des indicateurs clés pour 2021, se reporter à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » du rapport de gestion annuel 2020 du Mouvement Desjardins.

Les résultats financiers de la Fédération pour l'exercice 2020 ont été marqués par la pandémie de COVID-19. La détérioration importante des perspectives économiques et les répercussions anticipées sur la qualité du crédit ont entraîné une hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit de 229 M\$. De plus, l'augmentation des volumes actuels et attendus des demandes de réclamations liées à des annulations de voyage ont engendré une hausse des prestations liées à l'assurance voyage de 43 M\$. Les remises de primes en assurance automobile de 155 M\$ accordées aux membres et clients au deuxième trimestre comme mesure d'allègement afin de soutenir ceux-ci durant cette période de pandémie ont été compensées par des sinistres de l'exercice en cours moins importants en assurance automobile, en raison des changements dans les habitudes de conduites attribuables à la pandémie de COVID-19.

Fuite de renseignements personnels

Le 20 juin 2019, le Mouvement Desjardins annonçait que les renseignements personnels de 2,9 millions de membres ont été communiqués à des personnes à l'extérieur de l'organisation (la fuite de renseignements personnels). L'employé malveillant à l'origine de la situation a rapidement été identifié puis congédié. Par la suite, le 1^{er} novembre 2019, le Mouvement Desjardins a annoncé avoir été informé par la Sûreté du Québec que les données de l'ensemble de ses membres étaient concernées par la fuite de renseignements personnels. Le 10 décembre 2019, les vérifications et analyses internes du Mouvement Desjardins ont révélé que l'ex-employé responsable de la fuite avait également accès aux renseignements personnels des détenteurs de cartes de crédit ou de produits de financement aux points de vente (actuels et anciens). Au total, l'ex-employé responsable de la fuite de renseignements a eu accès aux renseignements personnels de 9,7 millions de membres et clients (actuels et anciens). Cependant, à la connaissance du Mouvement Desjardins, les renseignements personnels de 4,2 millions de membres actuels des caisses ont été transmis à l'extérieur de l'organisation. Rien ne confirme que les renseignements personnels d'autres membres et clients ont été transmis à l'extérieur de l'organisation.

Le Mouvement n'a pas été victime d'une cyberattaque et ses systèmes informatiques n'ont aucunement été touchés. Compte tenu de la situation, des mesures supplémentaires ont été mises en place par le Mouvement Desjardins pour protéger les renseignements personnels et financiers de tous les membres et clients, dont l'offre, aux frais de Desjardins, de la Protection Desjardins à tous les membres et clients ainsi que le service de surveillance du crédit d'Equifax aux membres et clients actuels de Desjardins et aux anciens membres et clients détenteurs de cartes de crédit ou de produits de financement aux points de vente.

Dès que la situation a été connue au mois de mai 2019, Desjardins a poursuivi ses efforts afin d'offrir l'un des environnements les plus sécuritaires parmi l'ensemble des institutions financières. La mise en place de mesures additionnelles en matière de protection des renseignements personnels déjà amorcée a été accélérée. En voici quelques exemples :

- Mise en place du Bureau de la sécurité Desjardins (BSD) en décembre 2019 regroupant les expertises de différentes équipes en provenance de quatre premières vice-présidences et comptant près de 900 experts, dont la cybersécurité, la prévention de la fraude, la protection des renseignements personnels, la lutte au blanchiment d'argent et aux crimes et délits financiers. Le mandat du BSD est notamment de poursuivre la mise en oeuvre de meilleures pratiques en matière de sécurité de l'information et de protection des renseignements personnels.
- Nomination d'un Chef des données Mouvement dont le mandat consiste notamment à appliquer les encadrements relatifs à la sécurité de l'information, à la sécurité des données et à l'entreposage des données, conformément aux meilleures pratiques de l'industrie.
- Accélération des travaux de révision des délais de conservation des données, en fonction de la réglementation applicable.
- Développement de nouveaux produits sur mesure dans le domaine de la surveillance de données avec des entreprises locales.
- Évolution d'un environnement restrictif d'analyse qui encadre, restreint et surveille l'utilisation et l'extraction des données.
- Rehaussement du programme de protection des données, dont la mise en place de *Data Loss Prevention*.
- Révision des politiques et directives concernant la sécurité et l'utilisation des données confidentielles en vue d'appliquer les meilleures pratiques en la matière.
- Création d'un centre d'intelligence de la sécurité au début de l'année 2021, lequel offre une protection rapide et efficace de l'organisation, au bénéfice de ses membres et clients. Ses principaux axes d'intervention sont la prévention et la détection ainsi que la gestion des événements. Intégré aux activités du BSD, il regroupe les quatre expertises que sont la cybersécurité, la prévention de la fraude, la protection des renseignements personnels, la lutte au blanchiment d'argent et aux crimes et délits financiers. Il entre en action lorsque la synergie d'au moins deux expertises est nécessaire. Sa mise en place, où l'intelligence artificielle occupe un rôle central, répond aux besoins grandissants d'analyse des données de prévention et de détection des événements liés à la sécurité et aux crimes financiers.

Suite à la déclaration par le Mouvement Desjardins de la fuite de renseignements personnels à la Commission d'accès à l'information du Québec (CAI) en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (loi québécoise sur la protection des renseignements personnels) et au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (Canada) (LPRPDE), la CAI et le CPVP ont déclenché une enquête conjointe sur les politiques et procédures de protection des renseignements personnels du Mouvement Desjardins. Parallèlement, l'AMF a intensifié sa surveillance de la conformité de la Fédération en ce qui a trait à l'exigence de la *Loi sur les coopératives de services financiers* de suivre des pratiques de gestion saine et prudente assurant une bonne gouvernance afin de gérer adéquatement les risques liés à la fuite de renseignements personnels.

Le 9 juin 2020, le Mouvement Desjardins a déposé des plans auprès de la CAI, du CPVP et de l'AMF afin de mettre en oeuvre des pratiques spécifiques améliorées pour une gestion et une gouvernance saine et prudente ainsi que pour une gestion adéquate des risques liés à la sécurité des données et à la protection des renseignements personnels.

Le 14 décembre 2020, la CAI a publié les résultats de son enquête sur la fuite de renseignements personnels dans le cadre de laquelle elle a conclu que la Fédération avait contrevenu à certaines dispositions de la loi québécoise sur la protection des renseignements personnels en omettant de prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection et la sécurité des renseignements personnels des membres et clients actuels et passés ou les mesures nécessaires pour limiter ou mettre fin à l'utilisation de dossiers inactifs contenant des renseignements personnels. La CAI a également émis une ordonnance ordonnant à la Fédération de lui remettre un rapport tous les 6 mois sur l'état d'avancement des plans jusqu'à leur mise en oeuvre complète d'ici la fin de 2021, ainsi que sur les mesures relatives à la conservation des données devant être achevées d'ici juin 2022, et de retenir les services d'un cabinet d'audit indépendant approuvé par la CAI pour évaluer d'ici le 14 décembre 2022 toutes les mesures prises par la Fédération pour assurer la protection des renseignements personnels des membres et clients actuels et anciens. Le même jour, le CPVP a publié un rapport dans lequel il concluait, à l'égard de la fuite de renseignements personnels, que la Fédération avait contrevenu à des principes analogues de la LPRPDE et a formulé des recommandations semblables aux mesures prévues dans l'ordonnance de la CAI. L'AMF a également rendu une ordonnance le 14 décembre 2020 dans laquelle elle a conclu, à l'égard de la fuite de renseignements personnels, que la Fédération avait manqué à son obligation de suivre des pratiques de gestion saine et prudente assurant notamment une saine gouvernance et le respect des lois régissant ses activités. L'AMF a également identifié des lacunes importantes dans chacune des trois lignes de défense du Mouvement Desjardins, soit direction opérationnelle, fonction de supervision et audit interne. L'ordonnance de l'AMF oblige, entre autres, la Fédération à mettre en oeuvre des mesures prévues dans les plans dans les délais qui y sont prescrits et au plus tard le 30 juin 2022. L'ordonnance de l'AMF oblige également la Fédération à retenir les services d'un expert indépendant qui fera directement rapport à l'AMF. L'AMF déterminera l'étendue du mandat de l'expert, qui comprendra la surveillance de l'opérationnalisation des mécanismes de gouvernance et de contrôles mis en place, et l'attestation que le Mouvement Desjardins satisfait aux attentes énoncées dans les lignes directrices de l'AMF et les meilleures pratiques de l'industrie. L'AMF a également déclaré que son ordonnance ne remettait pas en cause la solvabilité du Mouvement Desjardins, tant au niveau des fonds propres, des liquidités ou de la rentabilité. Aucune des ordonnances réglementaires n'impose de pénalités ou de sanctions au Mouvement Desjardins.

Mentionnons par ailleurs que le 14 décembre 2020, à la suite des rapports et ordonnances des autorités réglementaires, les agences de notations DBRS et Fitch ont maintenu les cotes sur les instruments du Mouvement Desjardins, alors que Moody's a confirmé les cotes. Pour justifier leurs actions, les agences ont évoqué l'importance des ressources que le Mouvement Desjardins a consacrées aux contrôles de la sécurité de l'information, à la prévention de la fraude et à l'amélioration de la gouvernance. Par ailleurs, l'évaluation des cotes du Mouvement Desjardins par l'agence de notation Standard & Poor's est demeurée inchangée. De plus, le 13 janvier 2021, l'agence de notation Fitch a confirmé les cotes des instruments du Mouvement Desjardins et a revu à la hausse sa perspective de négative à stable. Ce changement de perspective reflète l'évaluation selon laquelle Fitch croit que le Mouvement Desjardins bénéficie d'actifs solides, mais aussi d'une forte présence au Québec en tant que leader sur le marché de l'épargne, des hypothèques résidentielles, de la gestion de patrimoine et de l'assurance.

Acquisition de DuProprio et Purplebricks Canada

Le 15 juillet 2020, la Fédération, par l'entremise de 9420-7404 Québec inc., a fait l'acquisition des activités canadiennes de services immobiliers de PurpleBricks Group plc pour un montant total de 62 M\$. 9420-7404 Québec inc. exploite principalement deux marques, DuProprio et Purplebricks Canada. Les activités acquises regroupent plus de 500 employés, soit plus de 300 au Québec et quelque 200 répartis en Ontario, au Manitoba et en Alberta.

Changements liés aux activités de financement chez les commerçants

Tel qu'il a été annoncé le 31 octobre 2019, la Fédération met fin progressivement aux activités liées au financement Accord D chez le commerçant depuis le 1^{er} mai 2020. Ces activités étaient présentées dans le secteur Particuliers et Entreprises.

Achat d'un portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels

Le 1^{er} février 2020, la Fédération a acquis auprès de La Capitale un portefeuille de prêts hypothécaires de qualité, pour un montant total de 474 M\$. Cette acquisition a permis au Mouvement Desjardins de consolider sa position comme leader dans le marché hypothécaire résidentiel au Québec.

1.4 Perspectives financières pour 2021

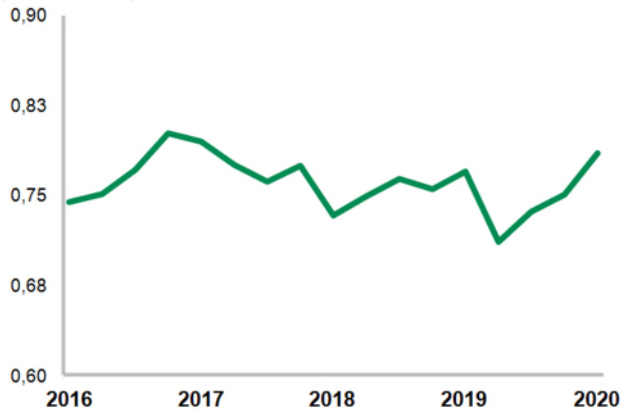
La Fédération élabore les orientations et les cibles financières soutenant les ambitions du Mouvement Desjardins. Les actions et réalisations de la Fédération s'inscrivent dans la poursuite des objectifs financiers du Mouvement Desjardins. Les perspectives financières présentées ci-dessous sont liées au cadre stratégique du Mouvement.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES DU MOUVEMENT DESJARDINS

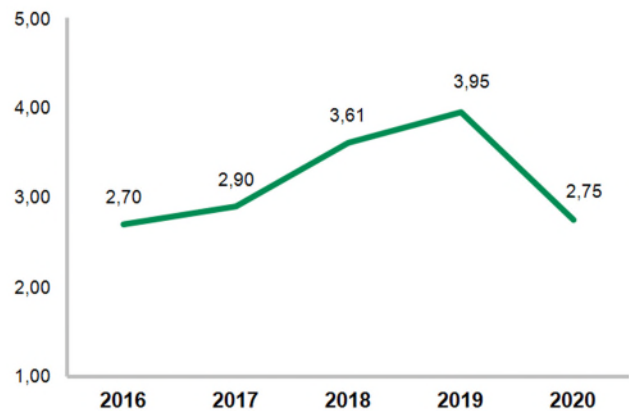
Le Mouvement Desjardins s'est donné comme objectif de poursuivre son année 2021 sur de solides fondations avec un niveau de capitalisation supérieur à la moyenne de l'industrie bancaire canadienne et une bonne rentabilité malgré les effets de la pandémie. Pour l'année 2021, malgré les nouvelles mesures de confinement qui freineront temporairement l'activité au premier trimestre, l'économie sera en rebond par rapport à 2020 où le PIB réel au Canada s'est soldé par une baisse de 5,6 %. La forte pression concurrentielle dans le secteur bancaire exercera une pression soutenue sur le revenu net d'intérêts. Les taux directeurs nord-américains devraient demeurer stables et bas pour quelques années. L'abondance de liquidité et les bas taux d'intérêt pourraient continuer de soutenir la valeur de l'ensemble des actifs financiers. La gestion rigoureuse des coûts et du capital permettra au Mouvement Desjardins d'investir significativement au profit des membres et de la collectivité afin d'adopter des concepts innovants pour l'amélioration de la prestation de services et d'assurer la sécurité de l'information, incluant la protection des renseignements personnels, et ce toujours dans l'ambition d'être premier dans le cœur des gens et de faire en sorte qu'il soit encore plus simple de faire affaire avec le Mouvement Desjardins.

1.5 Environnement économique et perspectives

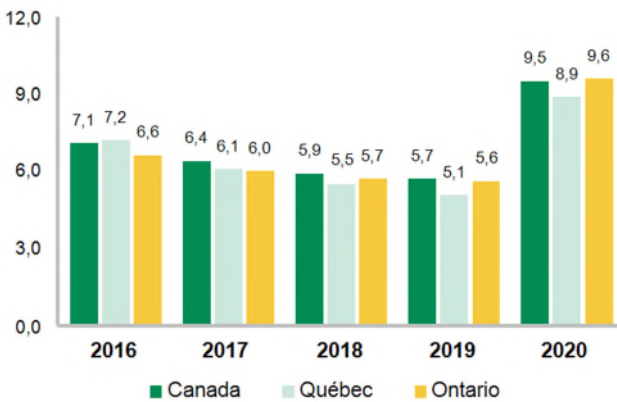
Évolution du dollar CA par rapport au dollar US (en date de fin de trimestre)
(en \$ US / \$ CA)



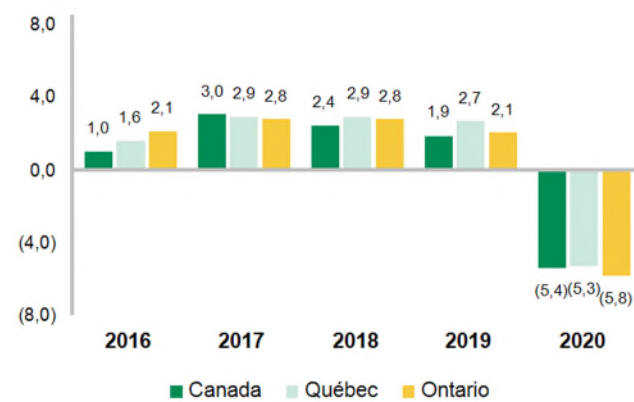
Évolution du taux préférentiel (moyenne annuelle)
(en %)



Évolution du taux de chômage (moyenne annuelle)
(en %)



Croissance annuelle du PIB
(en %)



Économie mondiale

La pandémie de COVID-19 a fortement affecté l'économie mondiale en 2020. Les premiers mois de l'année ont débuté sur une note généralement positive, mais la situation s'est dégradée à partir de février en Chine et dans la plupart des autres pays à partir du mois de mars. La chute du tourisme, la fermeture temporaire de plusieurs services, puis les nécessaires mesures sanitaires et de confinement suggérées ou imposées par les autorités publiques de plusieurs pays ont provoqué des baisses notables des PIB réels au premier et au deuxième trimestre, confirmant une récession mondiale. La plupart des économies se sont relevées à la fin du printemps et à l'été grâce à l'atténuation des mesures de confinement les plus contraignantes. Une deuxième vague de la COVID-19 à l'automne a toutefois entraîné la mise en place de nouvelles restrictions sanitaires. Pour 2020, il est estimé que le PIB réel a diminué de 6,8 % en zone euro, dont une baisse de 5,3 % en Allemagne et une diminution de 8,3 % en France. Au Royaume-Uni, la baisse estimée est de 9,9 %. La Chine, même si elle a été la première touchée par la COVID-19, a été l'un des rares pays à voir son économie croître, avec un gain annuel de 2,3 %.

Comme les gouvernements, les banques centrales ont réagi vigoureusement pour limiter les conséquences négatives de la pandémie. La Réserve fédérale américaine (FED) et la Banque du Canada ont abaissé leurs taux directeurs de 150 points de base en mars pour les amener près de zéro. Elles ont aussi multiplié les programmes pour assurer le bon fonctionnement des marchés financiers et éviter une contraction du crédit, entre autres en injectant massivement des liquidités. Ces actions des banques centrales ont fait chuter les taux des obligations fédérales et ont aidé les bourses à rebondir rapidement après la correction brutale de la fin de l'hiver 2020. Au bout du compte, l'année 2020 a été favorable pour les investisseurs malgré le recul de l'activité économique.

Après la chute de 2020, on s'attend à une assez bonne croissance du PIB réel mondial en 2021. Ainsi, dans le cas où la campagne de vaccination se déroule bien et que la pandémie s'atténue au cours de 2021, le PIB réel mondial devrait croître de 5,5 % après une baisse de 4,1 % en 2020. La faiblesse généralisée des taux d'intérêt et les nombreuses mesures d'aide mises en place par les gouvernements pour soutenir les revenus des ménages et pour limiter les dégâts chez les entreprises devraient permettre ce rebond de l'économie. La situation demeure toutefois dépendante de l'évolution de la COVID-19 et une plus forte croissance pourrait même survenir si les vaccins sont distribués rapidement. L'abondance de liquidité et les bas taux d'intérêt pourraient continuer de soutenir la valeur des actifs financiers.

États-Unis

La trêve commerciale entre la Chine et les États-Unis au tout début de 2020 semblait de bon augure. Toutefois, la propagation de la COVID-19 à partir du mois de mars a provoqué la fin du plus long cycle économique de l'histoire des États-Unis. La mise en place de mesures sanitaires et de confinement, surtout par les États et les localités, a amené la perte totale de plus de 22 millions d'emplois en mars et en avril 2020. À un rythme annualisé, le PIB réel a chuté de 5,1 % au premier trimestre et de 31,4 % au deuxième, soit le pire résultat depuis que les données trimestrielles ont commencé à être publiées en 1947. L'économie américaine a commencé à s'améliorer à partir du mois de mai grâce à l'atténuation des principales mesures sanitaires et de confinement et aussi grâce au soutien du gouvernement fédéral avec le *CARES Act* et à la politique monétaire extraordinaire de la FED. Le PIB réel a bondi de 33,4 % au troisième trimestre et un peu plus de la moitié des emplois perdus à la fin de l'hiver 2020 ont été récupérés. Contrairement à plusieurs autres pays avancés et puisqu'il y a eu moins de nouvelles mesures sanitaires contraignantes, l'économie américaine n'a pas trop souffert des vagues subséquentes de la COVID-19 qui se sont manifestées au début de l'été et à l'automne. Le PIB réel a augmenté de 4,0 % à rythme annualisé au dernier trimestre de 2020.

La croissance économique devrait se montrer assez rapide en 2021 grâce au retour à un niveau d'activité plus normal après les problèmes de 2020. Un nouveau plan d'aide totalisant 935 G\$ US adopté à la toute fin de 2020 soutiendra l'économie. La baisse des tensions commerciales et la mise en œuvre d'autres mesures budgétaires stimulantes par l'administration Biden devraient aussi appuyer la croissance, tout comme la politique de la FED. Il faudra aussi surveiller les intentions protectionnistes de la nouvelle administration ainsi que l'évolution de ses relations avec la Chine. Une progression annuelle de 4,7 % du PIB réel est prévue pour 2021 après qu'il se soit contracté de 3,5 % en 2020.

Canada

Comme ailleurs dans le monde, l'économie canadienne a fortement été touchée par la pandémie de COVID-19 en 2020. Les mesures sanitaires mises en place partout au pays au printemps 2020 ont entraîné des chutes historiques du PIB réel au premier et au deuxième trimestre de 2020. Le gouvernement fédéral a toutefois introduit plusieurs mesures de soutien pour les particuliers et les entreprises. Ces dernières ont fait une grande différence pour la suite des choses, en particulier en soutenant le revenu des ménages. Cette bonne position financière des ménages leur a permis de participer pleinement à la reprise de l'économie canadienne à compter du mois de mai. Non seulement le commerce de détail a rapidement récupéré le terrain perdu, mais le marché de l'habitation a fait preuve d'une grande vitalité depuis le déconfinement printanier. La phase de réouverture de l'économie a donc entraîné un rebond exceptionnel du PIB réel au troisième trimestre. À compter du quatrième trimestre, la progression de l'économie est passée à la phase de récupération, caractérisée par une croissance plus faible de la production. De plus, de nouvelles mesures restrictives ont été introduites dans plusieurs régions du pays au quatrième trimestre afin de freiner la propagation de la deuxième vague de la COVID-19. Au bout du compte, l'ensemble de l'année 2020 s'est soldé par une baisse de 5,4 % du PIB réel canadien.

La phase de récupération de l'économie canadienne devrait se poursuivre en 2021. Évidemment, l'évolution de la pandémie sera encore susceptible d'entraîner des aléas au sein de l'économie avec notamment une rechute temporaire du PIB réel au premier trimestre. Cela dit, la campagne de vaccination a débuté et devrait non seulement soutenir la reprise économique au pays à compter du printemps, mais réduire les incertitudes. Les séquelles de la pandémie se feront cependant sentir sur certains secteurs bien après 2021. Pour l'ensemble de l'année 2021, il est prévu que le PIB réel canadien augmente de 4,9 %.

Québec

Le Québec a aussi connu une chute sans précédent de son PIB réel en 2020. La première vague de la pandémie, qui a entraîné au printemps 2020 la fermeture de toutes les activités non essentielles, a provoqué une détérioration abrupte des indicateurs économiques. L'an dernier, le taux de chômage a grimpé de 4,5 % en février à un sommet de 17,6 % en avril, les ventes au détail se sont effondrées et les exportations ont été en baisse. Le PIB réel a plongé de près de 10 % en mars et d'environ 15 % en avril, puis a fortement rebondi dès le mois de mai en raison de la réouverture progressive des établissements et des commerces qui avaient dû cesser leurs activités. Le PIB réel a continué de se redresser pendant la période estivale, de sorte que la période de récupération est bien avancée. Certains indicateurs économiques ont déjà dépassé le niveau de février 2020, notamment les ventes au détail et les ventes de propriétés existantes. Le soutien financier du gouvernement fédéral a fait la différence pour les ménages dont les revenus ont, globalement, fortement progressé depuis le printemps 2020.

Cependant, la deuxième vague entraîne déjà quelques soubresauts. La fermeture de certains types de commerce dans les régions en zone d'alerte maximale depuis le mois d'octobre a provoqué des pertes d'emplois dans les secteurs touchés. Les mesures prises pour contrôler l'augmentation des cas de la COVID-19 ont ralenti le rétablissement de l'économie au dernier trimestre de 2020. Une rechute du PIB réel est à prévoir au début de 2021, mais celle-ci sera de moindre ampleur qu'au printemps 2020 puisque les restrictions sont moins sévères, notamment pour le secteur manufacturier et celui de la construction. Après une année en montagnes russes et une baisse du PIB réel d'environ 5 % en 2020, on connaîtra un début d'année 2021 difficile. L'avancement de la campagne de vaccination permet d'être plus optimiste pour la relance économique par la suite. Certains secteurs, qui auront été durement affectés par les fermetures, auront toutefois du mal à se relever.

L'évolution des marchés où œuvrent les secteurs de la Fédération est décrite dans les analyses correspondantes à la section 2.3 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ».

2.0 Revue des résultats financiers

2.1 Incidence de transaction importante

CHANGEMENTS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PAIEMENT ET DE FINANCEMENT CHEZ LES COMMERÇANTS EN 2019

Le 31 décembre 2019, la Fédération a complété la cession à Global Payments de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico, et a finalisé la mise en place, en date du 1^{er} janvier 2020, de l'entente de partenariat à long terme avec Global Payments, entreprise exerçant ses activités dans le secteur du paiement électronique. Aussi, tel qu'il a été annoncé le 31 octobre 2019, la Fédération met fin progressivement aux activités liées au financement Accord D chez le commerçant depuis le 1^{er} mai 2020. Ces activités étaient présentées dans le secteur Particuliers et Entreprises.

Un gain de 309 M\$, net d'impôts, lié à la cession du portefeuille de commerçants, a été comptabilisé à l'état consolidé du résultat de l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

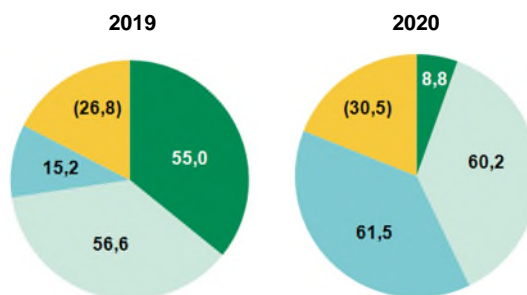
2.2 Analyse des résultats de l'exercice 2020

Excédents avant ristournes aux caisses membres
(en M\$)



■ Excédents
■ Excédents rajustés

Contribution des secteurs aux excédents avant ristournes aux caisses membres
(en %)



■ Particuliers et Entreprises
■ Gestion de patrimoine et Assurance de personnes
■ Assurance de dommages
■ Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins

Tableau 9 – Résultats financiers et indicateurs

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2020	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾⁽²⁾
Résultats			
Revenu net d'intérêts	1 628 \$	1 500 \$	1 490 \$
Primes nettes	10 028	9 525	8 923
Autres revenus d'exploitation ⁽³⁾	3 809	4 071	3 705
Revenus d'exploitation⁽³⁾	15 465	15 096	14 118
Revenus de placement ⁽³⁾	2 884	2 778	699
Revenu total	18 349	17 874	14 817
Dotation à la provision pour pertes de crédit	539	310	288
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	9 257	9 149	6 576
Frais autres que d'intérêts	7 236	6 972	6 395
Impôts sur les excédents	305	212	208
Excédents avant ristournes aux caisses membres	1 012 \$	1 231 \$	1 350 \$
Excédents rajustés avant ristournes aux caisses membres⁽³⁾	1 012 \$	922 \$	1 221 \$
Apport aux excédents consolidés par secteurs d'activité⁽⁴⁾			
Particuliers et Entreprises	89 \$	677 \$	329 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	609	697	866
Assurance de dommages	622	187	173
Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	(308)	(330)	(18)
	1 012 \$	1 231 \$	1 350 \$
Indicateurs			
Rendement des capitaux propres ⁽³⁾	6,1 %	8,3 %	8,6 %
Rendement des capitaux propres rajustés ⁽³⁾	6,3	6,2	7,8
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽³⁾	0,88	0,49	0,48

⁽¹⁾ Les données de 2019 et de 2018 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.⁽³⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».⁽⁴⁾ Le détail par poste est présenté à la note complémentaire 30 « Information sectorielle » des états financiers consolidés.**EXCÉDENTS DE 2020**

Pour l'exercice 2020, la Fédération a enregistré des excédents avant ristournes aux caisses membres de 1 012 M\$, en baisse de 219 M\$, ou de 17,8 %, par rapport à ceux de l'exercice 2019. Les excédents rajustés de l'élément particulier, soit du gain lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico (gain lié à Monetico) constaté en 2019, sont quant à eux en hausse de 90 M\$, ou de 9,8 %. Cette hausse est principalement attribuable à la bonne performance du secteur Assurance de dommages ainsi que celle de Valeurs mobilières Desjardins inc. Par ailleurs, la pandémie de COVID-19 explique en grande partie l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes de crédit de 229 M\$ attribuable principalement à la détérioration importante des perspectives économiques et aux répercussions anticipées sur la qualité du crédit, ainsi qu'une augmentation des coûts liés à l'assurance voyage de 43 M\$.

Contribution des secteurs d'activité aux excédents :

- Particuliers et Entreprises : **excédents de 89 M\$**, en baisse de 588 M\$ et excédents nets rajustés de l'élément particulier en baisse de 279 M\$ par rapport à 2019. Cette diminution est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit attribuable principalement à la détérioration importante des perspectives économiques et aux répercussions anticipées sur la qualité du crédit en raison de la pandémie de COVID-19.
 - Augmentation des investissements notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
 - Baisse des volumes d'affaires des activités de paiement et de financement de Services de cartes Desjardins dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Cette baisse a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :

- Augmentation des revenus de négociation.
- Croissance des revenus de nouvelles émissions liés aux marchés des capitaux.
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **excédents de 609 M\$**, en baisse de 88 M\$, ou de 12,6 %, principalement attribuable aux éléments suivants liés, en partie, à la pandémie de COVID-19 :
 - Augmentation des volumes actuels et attendus des demandes de réclamations liées à des annulations de voyage, engendrant une hausse des prestations liées à l'assurance voyage de 43 M\$.
 - Niveau de frais plus élevé qu'en 2019, notamment ceux d'administration afin de bonifier les services aux membres des caisses et clients.
 - Incidence des marchés affectant défavorablement les fonds de placement garanti.
 - Effets moins favorables qu'en 2019 provenant des changements d'hypothèses actuarielles réalisés dans le cours normal des affaires.
 - En contrepartie, gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs à 2019.

- Assurance de dommages : **excédents de 622 M\$**, en hausse de 435 M\$ par rapport à l'exercice 2019, attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des primes nettes, atténuée par les remises de primes en assurance automobile de 155 M\$ accordées aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci durant la période de pandémie.
 - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours inférieur à celui constaté en 2019, attribuable aux éléments suivants :
 - Sinistralité moins importante en assurance automobile, notamment en raison des changements dans les habitudes de conduites attribuables à la pandémie de COVID-19.
 - Sinistralité moins importante notamment en raison des conditions météorologiques plus favorables.
- Rendement des capitaux propres de 6,1 %**, par rapport à 8,3 % pour l'exercice 2019.
- Rendement des capitaux propres rajusté de 6,3 %**, comparativement à 6,2 % pour l'exercice 2019.

REVENUS D'EXPLOITATION

Tableau 10 – Revenus d'exploitation

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2020	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾⁽²⁾
Revenu net d'intérêts	1 628 \$	1 500 \$	1 490 \$
Primes nettes	10 028	9 525	8 923
Autres revenus d'exploitation ⁽³⁾ (voir le tableau 11)	3 809	4 071	3 705
Total des revenus d'exploitation⁽³⁾	15 465 \$	15 096 \$	14 118 \$

⁽¹⁾ Les données de 2019 et de 2018 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

⁽³⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

Les revenus d'exploitation se sont élevés à 15 465 M\$, en hausse de 369 M\$, ou de 2,4 %, par rapport à ceux de l'exercice 2019. En excluant le gain lié à Monetico avant impôts de 349 M\$ constaté en 2019, les revenus d'exploitation auraient été en hausse de 718 M\$, ou de 4,9 %, par rapport à la même période en 2019.

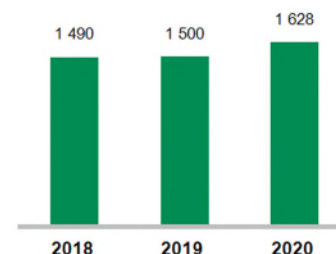
Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre les revenus d'intérêts gagnés sur des éléments d'actif, comme des prêts et des valeurs mobilières, et les frais d'intérêts liés à des éléments de passif tels que des dépôts et des obligations subordonnées. Il est sensible aux variations des taux d'intérêt, aux stratégies d'approvisionnement en fonds et d'appariement de ces derniers ainsi qu'à la composition des instruments financiers portant ou non intérêt.

- Revenu net d'intérêts de 1 628 M\$**, en hausse de 128 M\$, ou de 8,5 %, découlant principalement de la croissance de l'encours moyen des prêts aux moyennes et grandes entreprises et de la hausse du revenu d'intérêts provenant du portefeuille de valeurs mobilières lié aux activités de trésorerie. Cette augmentation a été atténuée par une baisse de l'encours moyen des prêts à la consommation et sur cartes de crédit liée à la baisse des achats ainsi que par les mesures de prévention et d'allègement et la baisse des taux d'intérêt sur certaines cartes de crédit instaurée pour soutenir les membres des caisses et clients durant la pandémie de COVID-19.

Revenu net d'intérêts

(en M\$)



Primes nettes

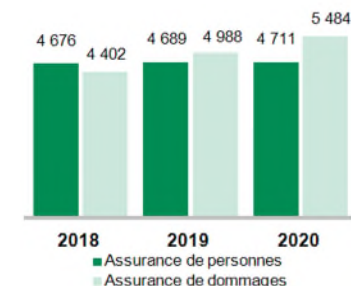
Les primes nettes, qui sont constituées des primes d'assurance de personnes, de rentes et d'assurance de dommages, ont augmenté de 503 M\$, ou de 5,3 %, pour s'établir à 10 028 M\$ au 31 décembre 2020.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- Primes nettes d'assurance et de rentes de 4 711 M\$**, en hausse de 22 M\$, ou de 0,5 %, en raison des éléments suivants :
 - Hausse de 35 M\$ provenant de l'assurance collective et 8 M\$ de l'assurance individuelle.
 - En contrepartie, diminution de 21 M\$ provenant principalement des rentes individuelles.

Primes nettes⁽¹⁾

(en M\$)



⁽¹⁾ La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité à trait aux transactions intersectorielles.

Secteur Assurance de dommages

- Primes nettes de 5 484 M\$**, en hausse de 496 M\$, ou de 9,9 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Croissance de la prime moyenne découlant des hausses tarifaires constatées, lesquelles reflètent la tendance du marché canadien de l'assurance de dommages.
 - Fin de la cession des primes sur les nouvelles affaires et renouvellements survenus après la date d'acquisition dans le cadre du traité de réassurance signé à l'acquisition des activités canadiennes de la State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm).
 - En contrepartie, remises de primes en assurance automobile de 155 M\$ accordées aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci durant la période de pandémie.

Autres revenus d'exploitation

Tableau 11 – Autres revenus d'exploitation

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2020	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾⁽²⁾
Cotisations	394 \$	393 \$	392 \$
Ententes de services	818	773	742
Commissions sur prêts et cartes de crédit	634	782	699
Services de courtage et de fonds de placement	954	886	905
Honoraires de gestion et de services de garde	648	610	573
Revenus de change	103	70	92
Autres	258	557	302
Total des autres revenus d'exploitation⁽³⁾	3 809 \$	4 071 \$	3 705 \$

⁽¹⁾ Les données de 2019 et de 2018 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

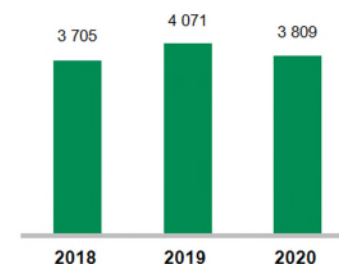
⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

⁽³⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

Les autres revenus d'exploitation se sont élevés à 3 809 M\$, en baisse de 262 M\$, ou de 6,4 %, par rapport à ceux de l'exercice 2019. En excluant le gain lié à Monetico avant impôts de 349 M\$ constaté en 2019, les autres revenus d'exploitation auraient été en hausse de 87 M\$, ou de 2,3 %, par rapport à 2019.

- Revenus de cotisations et d'ententes de services de 1 212 M\$, en hausse de 46 M\$, ou de 3,9 %, en raison de la croissance des revenus provenant des caisses en raison des activités qui visent le rehaussement de l'offre de service aux membres des caisses et aux clients, entre autres celles liées aux activités de services-conseils en gestion de patrimoine, aux services AccèsD, au centre d'affaires en ligne et au centre de services partagés.
- Commissions sur prêts et cartes de crédit de 634 M\$, en baisse de 148 M\$, ou de 18,9 %, attribuable aux éléments suivants :
 - Diminution des revenus à la suite de la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico.
 - Baisse des volumes d'affaires des activités de paiement et de financement de Services de cartes Desjardins dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
- Services de courtage et de fonds de placement de 954 M\$, en hausse de 68 M\$, ou de 7,7 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Hausse des revenus liée aux actifs sous gestion.
 - Croissance des revenus de nouvelles émissions liés aux marchés des capitaux.
 - Hausse des revenus provenant des activités de courtage en valeurs mobilières.
- Honoraires de gestion et de services de garde de 648 M\$, en hausse de 38 M\$, ou de 6,2 %, en raison de la progression des honoraires liée à la croissance des actifs sous gestion.
- Revenus de change et autres revenus d'exploitation de 361 M\$, en baisse de 266 M\$, ou de 42,4 %. Cette diminution provient des éléments suivants :
 - Gain lié à Monetico en 2019.
 - Variation des fonds de participation bénéficiant aux groupes avec lesquels des ententes ont été conclues, sous la marque La Personnelle.
 - En contrepartie, augmentation moins importante qu'en 2019 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.

Autres revenus d'exploitation⁽¹⁾
(en M\$)



⁽¹⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

REVENUS DE PLACEMENT

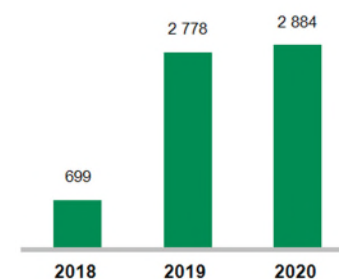
Les revenus de placement ont totalisé 2 884 M\$, en hausse de 106 M\$, ou de 3,8 %, par rapport à l'exercice 2019. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :

- Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs à ceux de 2019.
- Variation positive de la juste valeur des obligations appariées du secteur Assurance de dommages supérieure à celle constatée en 2019, expliquée principalement par une baisse des taux d'intérêt sur le marché durant l'exercice 2020 supérieure à celle enregistrée en 2019. Rappelons que cette augmentation de la valeur des obligations a été compensée, en partie, par une hausse de la charge de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement.

Cette augmentation a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :

- Fluctuation défavorable de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement de la variation des taux d'intérêt liée, en partie, à la situation de la pandémie de COVID-19.
 - Baisse compensée en partie par la diminution des provisions techniques incluse dans les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
- Fluctuation défavorable de la juste valeur des instruments financiers dérivés due notamment à la volatilité des marchés financiers et des écarts de crédit au cours de 2020 liée à la pandémie de COVID-19.

Revenus de placement⁽¹⁾
(en M\$)



⁽¹⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

REVENU TOTAL

Le revenu total, qui est constitué du revenu net d'intérêts, des primes nettes, des autres revenus d'exploitation et des revenus de placement, a atteint 18 349 M\$, en hausse de 475 M\$, ou de 2,7 %, par rapport à 2019. En excluant le gain lié à Monetico avant impôts de 349 M\$ constaté en 2019, le revenu total aurait été en hausse de 824 M\$, ou de 4,7 %, par rapport à 2019.

DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

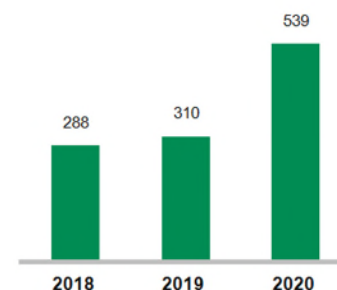
La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à 539 M\$, en hausse de 229 M\$. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :

- La détérioration importante des perspectives économiques en raison de la pandémie de COVID-19, notamment le taux de chômage et le taux de croissance du PIB, et les répercussions anticipées sur la qualité du crédit. Pour plus de renseignements sur les principales sources d'incertitudes liées à la pandémie qui ont nécessité que la direction porte des jugements importants pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés.
- La hausse de la dotation liée aux prêts dépréciés des portefeuilles de prêts aux entreprises.
- En 2019, un raffinement de la méthodologie d'évaluation de paramètres de risque des prêts non dépréciés lié à la durée de vie des expositions rotatives telles que les cartes de crédit avait eu une incidence à la baisse sur la dotation à la provision pour pertes de crédit. Cette incidence favorable avait toutefois été atténuée par une migration des expositions vers des cotes de risque plus élevées dans le portefeuille de prêts aux particuliers pour les cartes de crédit aux troisième et quatrième trimestres de 2019.

La Fédération a continué en 2020 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,88 % en 2020, en hausse par rapport à celui de 0,49 % pour l'exercice 2019. Cette augmentation est attribuable à la hausse importante de la dotation à la provision pour pertes de crédit en raison de la pandémie de COVID-19 tel qu'expliqué précédemment.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,74 %, comparativement à 0,56 % au 31 décembre 2019.

Dotation à la provision pour pertes de crédit
(en M\$)



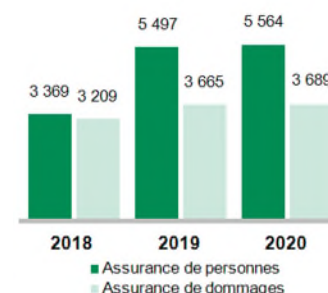
SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont totalisé 9 257 M\$, en hausse de 108 M\$, ou de 1,2 %, par rapport à l'exercice 2019.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Charge de sinistres de 5 564 M\$**, en hausse de 67 M\$, ou de 1,2 %. Cette variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation des provisions pour participations et ristournes principalement liée à l'expérience favorable de groupes en assurance collective, provenant de la baisse des demandes de réclamations en lien avec la pandémie de COVID-19.
 - Hausse des prestations essentiellement liée à l'augmentation des demandes de réclamations en assurance voyage en lien avec la pandémie de COVID-19.
 - En contrepartie, diminution de 65 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés, compensé, en partie, par les effets moins favorables qu'en 2019 provenant des changements d'hypothèses actuarielles réalisés dans le cours normal des affaires.

Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance⁽¹⁾
(en M\$)



Secteur Assurance de dommages

- **Charge de sinistres de 3 689 M\$**, en hausse de 24 M\$, ou de 0,7 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Croissance des affaires amenant une augmentation de la charge de sinistres.
 - Effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - Incidence défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres supérieure à celle constatée en 2019. Rappelons que cette augmentation de la charge de sinistres est compensée, en partie, par une hausse des obligations appariées.
 - Ratio des sinistres de 62,6 % pour l'exercice de 2020, alors qu'il était de 71,7 % en 2019, cette baisse du ratio a contribué à atténuer la hausse de la charge de sinistres.
 - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours inférieur à celui constaté en 2019, soit 65,4 %, comparativement à 79,9 %, attribuable aux éléments suivants :
 - Sinistralité moins importante en assurance automobile, en lien avec les changements dans les habitudes de conduite mentionnés précédemment.
 - Sinistralité moins importante notamment en raison des conditions météorologiques plus favorables.
 - En contrepartie, ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures moins important qu'en 2019, soit (5,3 %) comparativement à (10,5 %).

⁽¹⁾ La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Tableau 12 – Frais autres que d'intérêts

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2020	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾⁽²⁾
Rémunération et autres versements	669 \$	660 \$	563 \$
Salaires et avantages sociaux			
Salaires	2 109	1 964	1 862
Avantages sociaux	553	479	377
	2 662	2 443	2 239
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	636	556	496
Ententes de services et impartition	260	359	341
Communications	223	221	219
Autres	2 786	2 733	2 537
Total des frais autres que d'intérêts	7 236 \$	6 972 \$	6 395 \$

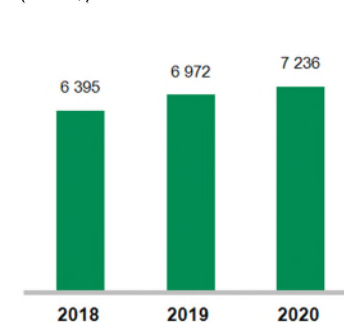
⁽¹⁾ Les données de 2019 et de 2018 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

Les frais autres que d'intérêts ont totalisé 7 236 M\$ pour l'exercice 2020, en hausse de 264 M\$, ou de 3,8 %, par rapport à 2019. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :

- Hausse des salaires et avantages sociaux liée à la croissance des activités et à l'indexation ainsi qu'à l'augmentation de la charge de retraite.
 - Hausse des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires.
 - En contrepartie, contraction de certains coûts liés au contexte de la pandémie de COVID-19.
- **Rémunération et autres versements de 669 M\$**, en hausse de 9 M\$, ou de 1,4 %, en raison de la progression des versements aux caisses membres découlant de la croissance des ventes par le réseau des caisses de divers produits du Mouvement Desjardins.
 - **Salaires et avantages sociaux de 2 662 M\$**, en hausse de 219 M\$, ou de 9,0 %, par rapport à 2019, en raison principalement de l'augmentation des salaires liée à la croissance des activités et à l'indexation ainsi que de la hausse de la charge de retraite.
 - Représentent 36,8 % de l'ensemble des frais autres que d'intérêts, soit un pourcentage légèrement supérieur à celui de 35,0 % enregistré en 2019.
 - Ratio des avantages sociaux sur le total de la rémunération de base de 26,2 % en 2020, en hausse par rapport à celui de 24,4 % enregistré en 2019 en raison principalement de l'augmentation de la charge de retraite.
 - **Frais liés aux locaux, au matériel et au mobilier (incluant l'amortissement) de 636 M\$**, en hausse de 80 M\$, ou de 14,4 %, par rapport à 2019, attribuable principalement à l'augmentation des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires.
 - **Ententes de services et impartition de 260 M\$**, en baisse de 99 M\$, ou de 27,6 %, par rapport à 2019 en raison de la diminution des dépenses à la suite de la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico.
 - **Frais de communications de 223 M\$**, comparables à ceux de 2019.
 - **Autres frais de 2 786 M\$**, en hausse de 53 M\$, ou de 1,9 %, par rapport à 2019. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation des investissements notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
 - Effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm pour le secteur Assurance de dommages.
 - Diminution, au premier trimestre de 2019, des provisions relatives au portefeuille de placement.
 - En contrepartie, contraction de certains coûts liés au contexte de la pandémie de COVID-19.

Frais autres que d'intérêts
(en M\$)



IMPÔTS SUR LE REVENU ET IMPÔTS INDIRECTS

La Fédération est un groupe financier coopératif et elle est considérée aux fins de la fiscalité comme une société privée et autonome, contrairement à la grande majorité des autres institutions financières canadiennes, qui sont de grandes sociétés publiques. Les entités de la Fédération qui ne sont pas des coopératives de services financiers sont assujetties au régime d'imposition applicable aux grandes sociétés.

- **Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux caisses membres de 305 M\$,** en hausse de 93 M\$ par rapport à l'exercice 2019.
 - Taux d'imposition effectif de 23,2 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, comparativement à 14,7 % pour l'exercice 2019.
 - À l'exclusion de l'effet de l'élément particulier, le taux d'impôt effectif aurait été de 23,2 % pour 2020, comparativement à 15,7 % pour l'exercice 2019. Cette augmentation est principalement expliquée par le transfert aux caisses en 2020 de la déduction fiscale de la portion du gain lié à Monetico non imposable.

La note complémentaire 27 « Impôts sur les excédents » des états financiers consolidés présente, entre autres, le rapprochement du taux d'imposition statutaire et du taux effectif exprimé en dollars.

Les impôts indirects comprennent l'impôt foncier et les taxes d'affaires, la taxe sur la masse salariale, les charges sociales ainsi que la taxe sur les produits et services et les taxes de vente. Les impôts indirects sont inclus dans les frais autres que d'intérêts. Pour l'exercice 2020, les entités de la Fédération ont versé 1 210 M\$ en impôts indirects, comparativement à 1 197 M\$ en 2019.

2.3 Analyse des résultats des secteurs d'activité

La présentation de l'information financière de la Fédération est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins des membres et clients du Mouvement Desjardins ainsi que des marchés dans lesquels elle évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers de la Fédération sont regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs. Au cours du premier trimestre de 2020, certains changements ont été apportés aux secteurs d'activité afin de refléter les décisions de la direction sur la façon dont chaque secteur est géré tel que mentionné dans les secteurs d'activité concernés.

Les transactions entre ces secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers.

2.3.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises

PROFIL

Le secteur Particuliers et Entreprises est au centre des activités du Mouvement. Il a la responsabilité de faire évoluer une offre intégrée et complète pour répondre aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives par l'intermédiaire du réseau des caisses Desjardins, de leurs centres Desjardins Entreprises et des centres Service Signature ainsi que des équipes spécialisées. Il permet ainsi au Mouvement Desjardins d'être un leader dans les services financiers au Québec et d'occuper une place sur l'échiquier des services financiers en Ontario.

Cette offre répond notamment aux besoins en matière de gestion financière au quotidien, d'épargne, de paiement, de gestion de patrimoine, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement, de transfert d'entreprises et de conseils et, par l'intermédiaire de son réseau de distribution, de produits d'assurance de personnes et de dommages.

De plus, les membres des caisses et les clients peuvent compter sur l'accompagnement de la plus importante force-conseil au Québec, constituée de professionnels dévoués et présents à toutes les étapes de leur cycle de vie ou de leur parcours entrepreneurial.

Pour répondre aux attentes en constante évolution des membres des caisses et des clients, la Fédération soutient le réseau des caisses et leurs centres de services dans la distribution de produits et services en optimisant la performance et la rentabilité des réseaux physiques et virtuels par la mise en place et la gestion de modes d'accès complémentaires, par téléphone et Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Les activités de Valeurs mobilières Desjardins inc. et de Gestion Placements Desjardins inc., telles que les activités de courtage en valeurs mobilières et de gestion privée, auparavant présentées dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, se retrouvent dorénavant entièrement dans le secteur Particuliers et Entreprises depuis le premier trimestre de 2020, tandis que les activités de Fiducie Desjardins inc., telles que les activités de garde de valeurs et fiduciaires, auparavant présentées dans le secteur Particuliers et Entreprises, se retrouvent dorénavant entièrement dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes depuis le premier trimestre de 2020. Les données de 2019 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à ces changements.

Le 31 décembre 2019, la Fédération a complété la cession à Global Payments de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico, et a finalisé la mise en place, en date du 1^{er} janvier 2020, de l'entente de partenariat à long terme avec Global Payments, entreprise exerçant ses activités dans le secteur du paiement électronique. Aussi, tel qu'il a été annoncé le 31 octobre 2019, la Fédération met fin progressivement aux activités liées au financement Accord D chez le commerçant depuis le 1^{er} mai 2020.

ACTIVITÉS

- **Gestion financière au quotidien :**
 - Regroupe les services de transactions de comptes courants et d'épargne à terme ainsi que plusieurs services spécialisés, dont la conversion de devises et les transferts de fonds. Ces services sont de plus en plus disponibles sur le Web et les appareils mobiles.
- **Offre intégrée aux entreprises :**
 - Se décline par des solutions sur mesure pour accompagner les entreprises de toutes tailles dans leurs projets de croissance, tant sur les marchés québécois et canadien qu'internationaux.
- **Financement :**
 - **Crédit hypothécaire résidentiel**, pour l'achat de terrains et de résidences neuves ou existantes, et pour la rénovation;
 - **Crédit à la consommation**, y compris, entre autres, les prêts accordés pour l'achat d'automobiles et de biens durables, les marges de crédit personnelles, les prêts étudiants ainsi que les solutions de financement Accord D;
 - **Crédit aux entreprises**, qui permet l'offre de financement dans les secteurs commercial et industriel, agricole et agroalimentaire, public et institutionnel ainsi qu'à l'égard de l'immobilier commercial et multirésidentiel.
- **Paiement :**
 - Regroupe les services de paiement par carte de débit, crédit et prépayée pour les particuliers et les entreprises, les services d'acceptation des paiements aux marchands, les services de paiement électronique et les transferts de fonds nationaux et internationaux.
- **AccèsD :**
 - Permet, entre autres, l'accessibilité aux produits et services du Mouvement Desjardins n'importe où dans le monde par téléphone et Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.
- **Services-conseils en gestion de patrimoine :**
 - **Courtage en ligne** : outils performants permettant aux membres des caisses et clients de négocier et d'investir de manière autonome. Qu'ils soient débutants ou aguerris, les outils offrent une expérience riche et unique afin de faire croître leurs portefeuilles.
 - **Service signature** : service clé en main permettant de faire évoluer le membre aisé de l'épargne à l'investissement. Il guide le membre ayant des besoins complexes dans la construction de son patrimoine.
 - **Gestion privée** : service intégré prenant entièrement en charge le membre fortuné et sa famille dans les moindres détails. Il répond à des besoins sophistiqués en mettant à la disposition du membre un entourage de confiance.
 - **Valeurs mobilières** : service sur mesure permettant au membre et client aisé et fortuné d'être engagé dans ses décisions financières. Il accompagne le membre et client en lui créant une offre personnalisée pour faire fructifier son patrimoine.
- **Marchés des capitaux :**
 - Répondent aux besoins de financement des grandes entreprises, des institutions et des coopératives canadiennes, et leur proposent des services-conseils en matière de fusions et d'acquisitions ainsi que d'activités d'intermédiation et d'exécution sur les marchés d'actions et de titres à revenu fixe;
 - Réalisé par l'intermédiaire d'équipes de vente et de négociation expérimentées et s'appuyant sur un groupe de recherche dont l'excellence est reconnue dans le marché.
- **Capital de développement :**
 - Réalisé au moyen d'investissements directs ou par l'intermédiaire de fonds dans les petites et moyennes entreprises (PME) et coopératives de toutes les régions du Québec;
 - Gestion Desjardins Capital inc., gestionnaire de Capital régional et coopératif Desjardins, appuie la croissance d'entreprises, notamment lors de transferts;
 - Avec l'appui d'une équipe de spécialistes active partout au Québec, ce secteur contribue à garder le meilleur de l'entrepreneuriat d'ici et le valorise en proposant aux entrepreneurs un accompagnement à chacune des étapes de vie de leur entreprise.
- **Services spécialisés :**
 - Comprennent notamment les services internationaux et d'affacturage, les services bancaires et de gestion de trésorerie, les solutions employeurs Desjardins (gestion de la paie, gestion des ressources humaines et épargne retraite collective) ainsi que le financement spécialisé pour la clientèle institutionnelle, le secteur de la franchise, de la santé et les bureaux de professionnels.

RÉALISATIONS DE 2020

- Dès le début de la COVID-19, **plusieurs mesures d'accompagnement** ont été offertes aux membres des caisses et clients. En plus de ce qui est déjà mentionné à la sous-section « Pandémie de COVID-19 » de la section 1.3 « Événements importants », voici d'autres mesures du secteur Particuliers et Entreprises :
 - Remboursement des frais excédant la limite du forfait sur les comptes d'épargne avec opérations.
 - Maintien de la gratuité sur les frais de service pour les étudiants atteignant l'âge limite de 26 ans.
 - Mise en valeur de nos mesures d'accompagnement pour les aînés : file d'attente prioritaire, don à Info Aidant, soutien à l'adoption des outils numériques, mise en valeur du programme Maître de sa vie et de ses biens.
- Desjardins a fait partie des 3 institutions financières en Amérique du Nord reconnues par le **Programme des Nations Unies pour l'environnement – Initiatives financières (PNUE FI)** et le leadership dont Desjardins a fait preuve dans la gestion de la situation de la pandémie a été salué par le PNUE FI.
- **Nouvelle gamme de cartes simplifiée**, accompagnée d'un programme d'avantages et de bonification repensé, a été lancée en octobre 2020.
- Déploiement de l'outil Web permettant l'obtention d'un **rapport d'évaluation immobilier numérique** ou numérisé dans de courts délais et à moindre coût pour le membre, et d'un outil d'analyse préliminaire permettant d'effectuer une préqualification des dossiers d'immeubles locatifs de tous types.
- Déploiement de mécanismes permettant la continuité des affaires pour nos membres des caisses et clients telles que la **signature à distance** et la **transmission électronique de documents**.
- **Lauréat du prix GRAAL 2020 avec le projet « Octroi Cinq Jours »** : simplification du processus d'octroi de crédit, soit une réponse et un déboursé rapides pour nos membres des caisses. Ce nouveau processus s'adresse aux PME commerciales ainsi qu'à l'immobilier locatif résidentiel et commercial.
- **Solution de financement en ligne** : Processus automatisé, de la demande de financement au déboursé, destiné aux membres entreprises en libre-service.
- **Catalogue 100 % membres** : regroupant plus de 800 entreprises à découvrir : restaurants, spas, pourvoiries, campings, hôtels, activités, et plus.

- **Fundica x Desjardins** : site de recherche gratuit et performant, offert à la fois aux membres et aux non-membres entrepreneurs, permettant de trouver des solutions parmi 250 programmes d'aide aux entreprises. Facile d'utilisation, ce site propose les subventions, crédits d'impôt et garanties de prêt les plus pertinents en lien avec les projets et les besoins de l'entrepreneur, tout en augmentant la visibilité des organismes qui proposent ces programmes.
- Poursuite du programme « **Tous engagés pour la jeunesse** » qui communique notre engagement auprès des jeunes. C'est plus de 50 M\$ qui sont investis chaque année pour soutenir et mettre en valeur les jeunes.
- Le secteur Particuliers et Entreprises poursuit sa transformation numérique avec notamment :
 - **Ajout de fonctionnalités sur AccèsD Particuliers Web et sur appareils mobiles pour offrir plus d'autonomie à nos membres des caisses et clients :**
 - Amélioration de l'expérience client liée à la carte de crédit : suspendre et activer une carte de crédit, détail des transactions facturées.
 - Section « Ma sécurité » pour faciliter l'accès à des fonctionnalités telles que la gestion du mot de passe, les questions secrètes et les appareils de confiance.
 - Annulation de paiement de facture par carte de crédit le jour même du paiement.
 - « Ma première maison », est un outil qui permet d'offrir aux membres des caisses de Desjardins la possibilité de se procurer un financement hypothécaire et des assurances de manière 100 % numérique, et est progressivement accessible sur AccèsD.
 - Renouvellement hypothécaire numérique : disponible pour un grand nombre de prêts admissibles, permet aux membres des caisses éligibles de renouveler en ligne leur hypothèque 120 jours avant la date de rappel de leur prêt.
 - Simplification de l'expérience pour les comptes d'épargne à intérêt élevé (REER, CELI, non enregistré). Un membre peut maintenant ouvrir un CELI sur l'application pour appareil mobile.
 - Nouvelle porte d'entrée « Faire un placement » à partir du Sommaire AccèsD, permet au membre d'être aiguillé de façon éclairée vers le placement qui répond à ses besoins.
 - **Ajout de fonctionnalités sur AccèsD Affaires :**
 - Envoi de virement Interac maintenant disponible pour plus de 230 000 entreprises du Québec.
 - Livraison des alertes afin d'être prévenu en temps opportun en cas d'insuffisance de fonds ou d'opérations à signer.
 - Déploiement de la nouvelle interface d'imagerie de chèque pour les membres des caisses et clients d'AccèsD Affaires et AccèsD.
- **Nilson Report 2020** : Desjardins se démarque parmi les 10 plus grands émetteurs canadiens (sur la base des données de 2019), avec la plus forte croissance du volume d'achat (15,0 %), du nombre de comptes actifs (6,2 %) et du nombre de cartes (5,4 %).
- **Sondage Bond 2020** sur les programmes de loyauté au Canada : la carte Odyssée World Elite Mastercard s'est classée au 1^{er} rang des cartes voyages dans la catégorie Elite pour une deuxième année consécutive, loin devant son plus proche concurrent.
- **Reconnaissance du gouvernement du Canada** : notre collaboration dans la **mise en place du dépôt direct**, en collaboration avec l'Agence de revenu du Canada, a fait l'objet de remerciements officiels de la ministre fédérale des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, dans une lettre adressée au président et chef de la direction du Mouvement.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

- **Marché canadien :**
 - En 2020, l'industrie financière canadienne comptait 88 institutions bancaires canadiennes et étrangères et 452 coopératives d'épargne et de crédit, dont près de la moitié font partie du Mouvement Desjardins.
 - Encours de l'épargne personnelle (bilan et hors bilan) dans l'industrie des services bancaires estimé à 5 123 G\$ au 31 décembre 2020, soit une augmentation annuelle de 9,8 %, comparativement à une hausse de 11,5 % à la fin de 2019. Ce léger ralentissement est attribuable aux difficultés de l'indice boursier canadien (faible hausse de 2,4 % de l'indice S&P/TSX de la Bourse de Toronto contre un gain de 16,3 % de l'indice S&P 500 de la Bourse de New York) liées à la pandémie de COVID-19, lesquelles se sont répercutées négativement sur la valeur des produits d'épargne hors bilan, comme les fonds de placement et les actifs en garde auprès des courtiers en valeurs mobilières.
 - Encours du crédit aux particuliers estimé à 2 356 G\$ au 31 décembre 2020, soit un accroissement annuel de 3,5 %, en regard d'une augmentation de 4,1 % observée à la fin de l'année précédente.
 - Encours du financement aux entreprises estimé à 1 030 G\$ au 31 décembre 2020, en hausse de 5,8 % annuellement malgré les difficultés engendrées par la pandémie, par rapport à une hausse de 7,6 % enregistrée à la fin de 2019.
- **Marché québécois :**
 - Encours de l'épargne personnelle (bilan et hors bilan) estimé à 976 G\$ au 31 décembre 2020, soit une croissance annuelle de 10,7 %, contre une hausse de 12,2 % affichée à la fin de 2019, qui est attribuable aux mêmes facteurs que ceux mentionnés pour l'épargne personnelle au niveau du marché canadien.
 - Encours du financement aux particuliers estimé à 417 G\$ au 31 décembre 2020, soit une augmentation annuelle de 3,3 %, en regard d'un accroissement de 5,1 % enregistré un an auparavant.
 - Encours du crédit aux entreprises estimé à 204 G\$ au 31 décembre 2020, soit une hausse annuelle de 4,7 %, comparativement à un bond de 9,4 % observé à la fin de 2019.
- **Concurrence au Québec des services financiers :**
 - Les acteurs majeurs de l'industrie misent principalement sur l'expérience client, l'accessibilité des services et la proactivité des conseils.
 - La lutte pour les parts de marché est très vive puisque tous adoptent des stratégies visant à intensifier leur relation d'affaires avec leurs clients et à mieux les identifier.

Des renseignements supplémentaires concernant le contexte économique sont présentés à la section 1.5 « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2021

Les stratégies et priorités pour 2021 du secteur Particuliers et Entreprises s'inscrivent dans le cadre des priorités stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens, en travaillant dans l'intérêt des membres et clients. Le secteur Particuliers et Entreprises entend consolider sa position de leader en ce qui concerne le financement, l'épargne ainsi que, par l'entremise de son réseau de distribution, les produits d'assurance de personnes et d'assurance de dommages. Pour obtenir plus de renseignements, se référer à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion.

L'atteinte des objectifs s'appuie sur l'engagement de tous les administrateurs, gestionnaires et employés ainsi que sur le caractère novateur d'une offre globale et intégrée de qualité et accessible, et ce toujours dans l'intérêt des membres des caisses et clients.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Tableau 13 – Particuliers et Entreprises – résultats sectoriels

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2020	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾⁽²⁾
Revenu net d'intérêts	1 195 \$	1 235 \$	1 140 \$
Autres revenus d'exploitation ⁽³⁾	2 096	2 476	1 969
Revenus d'exploitation⁽³⁾	3 291	3 711	3 109
Revenus de placement ⁽³⁾	70	11	48
Revenu total	3 361	3 722	3 157
Dotation à la provision pour pertes de crédit	537	308	288
Frais autres que d'intérêts	2 704	2 566	2 426
Impôts sur les excédents	31	171	114
Excédents nets de l'exercice	89 \$	677 \$	329 \$
Élément particulier, net d'impôts			
Gain lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico	-	(309)	-
Excédents nets rajustés de l'exercice⁽³⁾	89 \$	368 \$	329 \$
Indicateurs			
Prêts et acceptations bruts moyens ⁽³⁾	33 262 \$	32 761 \$	29 742 \$
Dépôts moyens ⁽³⁾	20 152	17 773	18 066
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽³⁾	1,61 %	0,94 %	0,97 %
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts ⁽³⁾	1,34	1,08	1,08

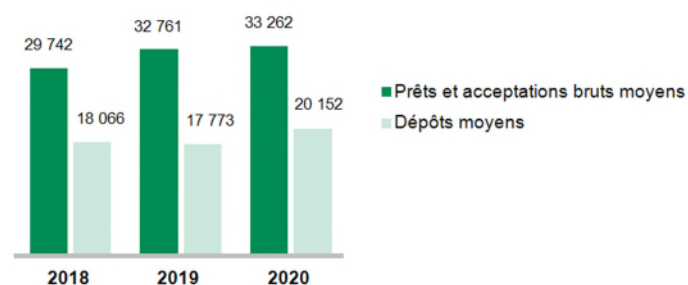
⁽¹⁾ Les données de 2019 et de 2018 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

⁽³⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

Prêts et acceptations bruts et dépôts moyens

(en M\$)



COMPARAISON DES EXERCICES 2020 ET 2019 – PARTICULIERS ET ENTREPRISES

- **Excédents nets de 89 M\$**, en baisse de 588 M\$ et excédents nets rajustés en baisse de 279 M\$. Cette diminution est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit attribuable principalement à la détérioration importante des perspectives économiques et aux répercussions anticipées sur la qualité du crédit en raison de la pandémie de COVID-19.
 - Augmentation des investissements notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
 - Baisse des volumes d'affaires des activités de paiement et de financement de Services de cartes Desjardins dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
 Cette baisse a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Augmentation des revenus de négociation.
 - Croissance des revenus de nouvelles émissions liés aux marchés des capitaux.
- **Revenus d'exploitation de 3 291 M\$**, en baisse de 420 M\$, ou de 11,3 %.
 - Baisse du revenu net d'intérêts de 40 M\$ découlant principalement de la diminution de l'encours moyen des prêts à la consommation et sur cartes de crédit liée à la baisse des achats ainsi que des mesures de prévention et d'allègement et de la baisse des taux d'intérêt sur certaines cartes de crédit instaurée pour soutenir les membres des caisses et clients durant la pandémie de COVID-19. Cette diminution a été atténuée par une hausse de l'encours moyen des prêts aux moyennes et grandes entreprises.
 - Autres revenus d'exploitation de 2 096 M\$, en baisse de 380 M\$, ou de 15,3 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - ♦ Gain lié à Monetico avant impôts de 349 M\$ en 2019.
 - ♦ Diminution des revenus à la suite de la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico.
 - ♦ Baisse des volumes d'affaires des activités de paiement et de financement de Services de cartes Desjardins dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
 Cette baisse a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - ♦ Croissance des revenus de nouvelles émissions liés aux marchés des capitaux.
 - ♦ Hausse des revenus provenant des activités de courtage en valeurs mobilières.
- **Revenus de placement de 70 M\$**, en hausse de 59 M\$ en raison essentiellement de l'augmentation des revenus de négociation.
- **Revenu total de 3 361 M\$**, en baisse de 361 M\$, ou de 9,7 %.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 537 M\$**, en hausse de 229 M\$ par rapport à l'exercice 2019. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - La détérioration importante des perspectives économiques en raison de la pandémie de COVID-19, notamment le taux de chômage et le taux de croissance du PIB, et les répercussions anticipées sur la qualité du crédit. Pour plus de renseignements sur les principales sources d'incertitudes liées à la pandémie qui ont nécessité que la direction porte des jugements importants pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés.
 - La hausse de la dotation liée aux prêts dépréciés des portefeuilles de prêts aux entreprises.
 - En 2019, un raffinement de la méthodologie d'évaluation de paramètres de risque des prêts non dépréciés lié à la durée de vie des expositions rotatives telles que les cartes de crédit avait eu une incidence à la baisse sur la dotation à la provision pour pertes de crédit. Cette incidence favorable avait toutefois été atténuée par une migration des expositions vers des cotes de risque plus élevées dans le portefeuille de prêts aux particuliers pour les cartes de crédit aux troisième et quatrième trimestres de 2019.
- **Frais autres que d'intérêts de 2 704 M\$**, en hausse de 138 M\$, ou de 5,4 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Progression des affaires, notamment celles des activités qui visent le rehaussement de l'offre de service aux membres des caisses et aux clients, entre autres celles liées aux activités de services-conseils en gestion de patrimoine, aux services AccèsD, au centre d'affaires en ligne et au centre de services partagés.
 - Augmentation des investissements notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
 Cette augmentation a été, en partie, contrebalancée par les éléments suivants :
 - Diminution des dépenses à la suite de la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico.
 - Contraction de certains coûts liés au contexte de la pandémie de COVID-19.

2.3.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

PROFIL

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes regroupe différentes catégories d'offres de service visant à enrichir et à protéger le patrimoine des membres et clients du Mouvement Desjardins. Ces offres sont destinées aux personnes ou aux entreprises, tandis que les régimes collectifs d'assurance ou d'épargne répondent aux besoins des employés par l'entremise de leur entreprise, ou aux personnes faisant partie de tout autre groupe.

Ce secteur conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé), de solutions de placement et d'épargne retraite collective. Il comprend également la gestion d'actifs et les services de fiducie pour la clientèle institutionnelle.

La diversité et l'étendue pancanadienne des réseaux de distribution comptent parmi les grandes forces du secteur :

- Réseau des caisses Desjardins;
- Réseaux des agents Desjardins;
- Réseaux partenaires de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie;
- Réseaux externes en assurance et en solutions de placement;
- Firmes d'actuaire-conseils et courtiers.

Pour répondre aux besoins selon les préférences des membres et clients, certaines gammes de produits sont également offertes en direct par des centres de contact avec la clientèle, en ligne ou au moyen d'applications pour appareils mobiles. Les services en ligne sont en constante évolution pour bien répondre aux besoins évolutifs de la clientèle.

Les activités de Valeurs mobilières Desjardins inc. et de Gestion Placements Desjardins inc., telles que les activités de courtage en valeurs mobilières et de gestion privée, auparavant présentées dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, se retrouvent dorénavant entièrement dans le secteur Particuliers et Entreprises depuis le premier trimestre de 2020, tandis que les activités de Fiducie Desjardins inc., telles que les activités de garde de valeurs et fiduciaires, auparavant présentées dans le secteur Particuliers et Entreprises, se retrouvent dorénavant entièrement dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes depuis le premier trimestre de 2020. Les données de 2019 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à ces changements.

ACTIVITÉS

• Assurance de personnes :

- Regroupent des produits et services offerts sur une base individuelle ou aux entreprises et groupes par l'entremise de régimes collectifs.
- Ces protections d'assurance vie et d'assurance santé leur offrent ainsi la tranquillité d'esprit en diminuant les contrecoûts financiers qui pourraient découler d'une maladie, d'une invalidité, d'un accident ou d'un décès.

Gestion de patrimoine :

• Placement-investissement :

- Inclut différentes solutions de placement offertes aux particuliers et aux entreprises et une offre de services en épargne retraite collective pour les employés d'entreprises ou les personnes faisant partie de tout autre groupe.
- Cette vaste gamme de solutions de placement, qui inclut notamment des placements garantis liés aux marchés, des fonds communs de placement, des fonds de placement garantis, des billets et des fonds négociés en bourse comprenant plusieurs produits d'investissement responsable, leur permet de trouver le placement le mieux adapté à leurs besoins : préparer leur retraite, planifier un voyage ou tout autre objectif financier.

• Services institutionnels :

- Services offerts à une clientèle institutionnelle, essentiellement composée de caisses de retraite, de fondations, de fonds de placement et d'assureurs.
- Gestion d'actifs : Des solutions d'investissement proposées par un groupe d'experts à la clientèle institutionnelle pour offrir des rendements concurrentiels tout en assurant une bonne adéquation du risque/rendement.
- Services de fiducie : Ces activités comprennent les services reliés à la garde et à l'administration des valeurs mobilières sur les marchés nord-américains et internationaux et les services fiduciaires aux entreprises.

Distribution :

• Réseaux partenaires de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie :

- Offre un accès diversifié à la gamme de produits en assurance individuelle et aux solutions de placement par l'entremise de représentants exerçant leurs activités sous la marque SFL, au Québec, et Desjardins Sécurité financière Réseau indépendant, à l'extérieur du Québec.

RÉALISATIONS DE 2020

Accompagner nos membres et clients : notre priorité!

Dans le contexte de la COVID-19, le secteur a mis en place des conseils et des mesures d'accompagnement afin que les membres et clients, particuliers et entreprises, puissent continuer de veiller à leur mieux-être et celui de leurs proches et garder le cap sur leurs objectifs financiers et leur budget.

- Envoi de **communications proactives** à plus de 140 000 membres et clients qui détiennent une protection en cas de perte d'emploi.
- **Mesures d'allègement** mises de l'avant, telles que le report de primes en assurance pour les particuliers et la prolongation de renouvellement de prescription de médicaments, la réduction de primes pour soins dentaires et l'offre de maintien des garanties en cas de mise à pied en assurance collective ainsi que le remboursement partiel de la prime aux détenteurs d'une assurance voyage annuelle.
- Accès à un vaste choix de **services d'accompagnement** aux assurés, tel qu'une aide psychologique ou un accès à des infirmières et infirmiers pour répondre aux questions de santé.
- Bonification de l'**offre en éducation financière** aux membres, clients et conseillers afin de les épauler dans le contexte actuel : accès à de nouvelles capsules vidéo, des webinaires interactifs adaptés et des articles sur la volatilité du marché et la gestion d'un budget.
- Déploiement de mécanismes permettant la continuité des affaires pour nos membres et clients telles que la **signature à distance** et la **transmission électronique de documents**.

Assurance de personnes

- Rehaussement de l'offre et de l'accompagnement en **assurance-crédit** visant à répondre à l'évolution des besoins de protection des membres et clients.
- Simplification et numérisation des processus en **assurance voyage** afin d'accélérer le traitement des réclamations et adaptation de l'offre au contexte exceptionnel.
- Accès aux soins de santé mentale facilité pour les participants en **assurance collective** grâce à la thérapie cognitivocomportementale sur Internet (TCCI), qui est maintenant incluse avec plusieurs types de couvertures. Ce traitement de psychothérapie est le plus étudié et le mieux reconnu cliniquement pour les troubles de santé mentale tels que la dépression, l'anxiété et l'insomnie.
- Lancement du **programme Poids santé** en assurance collective : une approche unique dans le marché qui permet d'intervenir à la source en agissant sur plusieurs facteurs à la fois afin d'aider les employés à gérer leur poids de façon réaliste et durable.
- Publication du premier rapport de Desjardins Assurances sur les **Principes pour une assurance responsable (PSI)**.

Gestion de patrimoine

- **Fonds et Portefeuilles SociéTerre** désormais 100 % sans pétrolières ni pipelines : un changement qui s'inscrit dans une volonté de poursuivre les efforts du Mouvement Desjardins d'assumer un leadership vers une économie sobre en carbone.
- **Engagement en matière de diversité** : signature des principes d'autonomisation des femmes des Nations Unies et lancement d'un fonds commun qui investira dans des entreprises ayant un engagement clair et démontrable envers la représentativité féminine.
- Prestigieux prix « **Best House, Canada** » décerné pour les produits structurés par les *Americas Structured Products & Derivatives Awards*, considérant non seulement des facteurs quantitatifs, mais aussi la qualité de la gamme et l'appréciation de la clientèle.
- Poursuite des stratégies d'accompagnement en **épargne retraite collective** visant à maintenir son leadership en éducation financière, incluant une meilleure préparation à la retraite.
- Expansion de l'**offre de services en gestion d'actifs** à un plus grand nombre d'investisseurs institutionnels externes d'un océan à l'autre, faisant bénéficier son expertise à ces clientèles, notamment en investissement responsable (IR).

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

L'industrie de la gestion de patrimoine et celle de l'assurance de personnes sont complémentaires puisqu'elles visent à offrir des produits et services permettant de faire fructifier le patrimoine financier des ménages canadiens et de le protéger.

• **Marché canadien :**

- Gestion de patrimoine : près de 5 000 G\$ en avoirs financiers à la fin de 2019 détenus par les ménages canadiens dans les différents produits d'épargne et de placement. On observe une croissance annuelle composée de 6,9 %, au cours des dix dernières années et une croissance de 12,0 % en 2019. Les marchés boursiers ont connu une forte volatilité en 2020.
- Assurance de personnes : revenu de primes de 122 G\$ en assurance vie et santé et en rentes en 2019. Le rythme de croissance est en moyenne de 4,1 % par année depuis cinq ans. Plus de 29 millions de Canadiens sont protégés financièrement et 103 G\$ de prestations ont été versées en 2019. La faiblesse de taux d'intérêt persistante et la crise de la COVID-19 ont eu des incidences importantes sur l'industrie en 2020, notamment sur les offres de produits et les stratégies de placement.

• **Concurrence au Canada :**

- Gestion de patrimoine : une composante de tous les grands groupes bancaires et des sociétés d'assurance de personnes et de fonds d'investissement. Une concurrence féroce où les joueurs rivalisent d'ingéniosité pour conquérir la clientèle et la fidéliser.
- Assurance de personnes : plus de 160 assureurs mènent des activités au Canada selon les données de 2019. 77,4 % du marché est détenu par cinq assureurs. Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, se classe au cinquième rang au Canada avec 4,8 G\$ de primes brutes souscrites en 2019.

• **Évolution et les attentes des membres et clients :**

- Les attentes des membres et clients sont en pleine évolution. Ceux-ci souhaitent avoir accès à des offres de produits et services personnalisés, digitaux, simples, rapides, holistiques, à moindres coûts et axés sur le conseil, l'éducation, la protection, la prévention et le mieux-être. L'industrie s'adapte et se positionne de plus en plus pour répondre à ces attentes.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2021

Les stratégies et priorités pour 2021 du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes s'inscrivent dans le cadre des priorités stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens. Tout comme les autres secteurs du Mouvement Desjardins, le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes travaille dans l'intérêt de ses membres et clients. Pour obtenir plus de renseignements, se référer à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion.

Pour mener à bien les actions combinées de ces priorités, ce secteur peut compter sur une équipe d'employés et de partenaires de distribution qui sont déterminés à répondre toujours mieux aux besoins des membres et clients en leur offrant une qualité de service exemplaire et distinctive.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

Tableau 14 – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes – résultats sectoriels

Pour les exercices terminés le 31 décembre

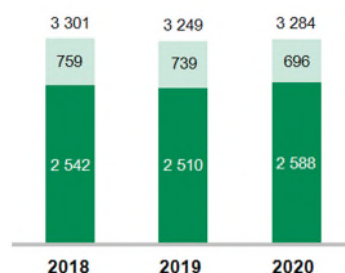
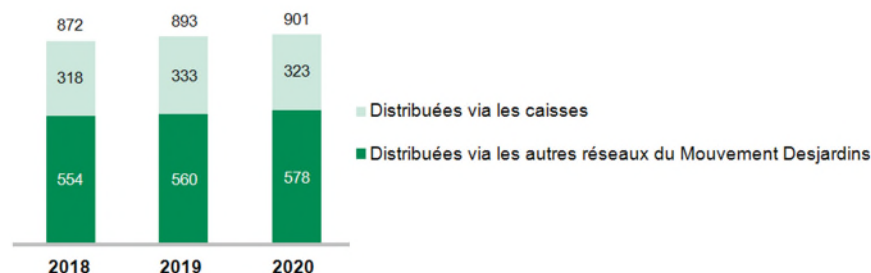
(en millions de dollars)	2020	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾⁽²⁾
Revenu net d'intérêts	8 \$	9 \$	9 \$
Primes nettes	4 711	4 689	4 676
Autres revenus d'exploitation ⁽³⁾	1 286	1 256	1 346
Revenus d'exploitation⁽³⁾	6 005	5 954	6 031
Revenus de placement ⁽³⁾	2 404	2 434	385
Revenu total	8 409	8 388	6 416
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	-	1	(1)
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	5 564	5 497	3 369
Frais autres que d'intérêts	2 100	2 052	1 969
Impôts sur les excédents	136	141	213
Excédents nets de l'exercice	609 \$	697 \$	866 \$
Élément particulier, net d'impôts			
Gain lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC	-	-	(129)
Excédents nets rajustés de l'exercice⁽³⁾	609 \$	697 \$	737 \$
Indicateurs			
Ventes nettes d'épargne	3 704 \$	5 826 \$	5 607 \$
Ventes d'assurance	396	467	342
Primes d'assurance collective	3 284	3 249	3 301
Primes d'assurance individuelle	901	893	872
Primes de rentes	526	547	503
Encaissements liés aux fonds distincts	2 368	3 557	2 026

⁽¹⁾ Les données de 2019 et de 2018 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.⁽³⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

Tableau 15 – Frais attribuables aux titulaires de police

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2020	2019	2018
Prestations d'assurance et de rentes	3 158 \$	3 138 \$	3 126 \$
Variation des provisions techniques	2 222	2 287	111
Participations des titulaires de police, ristournes et autres	184	72	132
Total	5 564 \$	5 497 \$	3 369 \$

Primes d'assurance collective
par réseaux de distribution
(en M\$)Primes d'assurance individuelle
par réseaux de distribution
(en M\$)

COMPARAISON DES EXERCICES 2020 ET 2019 – GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

- **Excédents nets de 609 M\$,** en baisse de 88 M\$, ou de 12,6 %, principalement attribuable aux éléments suivants liés, en partie, à la pandémie de COVID-19 :
 - Augmentation des volumes actuels et attendus des demandes de réclamations liées à des annulations de voyage, engendrant une hausse des prestations liées à l'assurance voyage de 43 M\$.
 - Niveau de frais plus élevé qu'en 2019, notamment ceux d'administration afin de bonifier les services aux membres des caisses et clients.
 - Incidence des marchés affectant défavorablement les fonds de placement garanti.
 - Effets moins favorables qu'en 2019 provenant des changements d'hypothèses actuarielles réalisés dans le cours normal des affaires.
 - En contrepartie, gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs à 2019.
- **Revenus d'exploitation de 6 005 M\$,** en hausse de 51 M\$, ou de 0,9 %.
- **Primes nettes de 4 711 M\$,** en hausse de 22 M\$, ou de 0,5 %, en raison des éléments suivants :
 - Hausse de 35 M\$ provenant de l'assurance collective et 8 M\$ de l'assurance individuelle.
 - En contrepartie, diminution de 21 M\$ provenant principalement des rentes individuelles.
- **Autres revenus d'exploitation de 1 286 M\$,** en hausse de 30 M\$, ou de 2,4 %, provenant principalement de la hausse de revenus liée aux actifs sous gestion.
- **Revenus de placement de 2 404 M\$,** en baisse de 30 M\$, ou de 1,2 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Fluctuation défavorable de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - ♦ Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement de la variation des taux d'intérêt liée, en partie, à la situation de la pandémie de COVID-19.
 - ♦ Baisse compensée en partie par la diminution des provisions techniques incluse dans les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - En contrepartie, gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs à 2019.
- **Revenu total de 8 409 M\$,** en hausse de 21 M\$, ou de 0,3 %.
- **Charge liée aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 5 564 M\$,** en hausse de 67 M\$, ou de 1,2 %. Cette variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation des provisions pour participations et ristournes principalement liée à l'expérience favorable de groupes en assurance collective, provenant de la baisse des demandes de réclamations en lien avec la pandémie de COVID-19.
 - Hausse des prestations essentiellement liée à l'augmentation des demandes de réclamations en assurance voyage en lien avec la pandémie de COVID-19.
 - En contrepartie, diminution de 65 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés, compensé, en partie, par les effets moins favorables qu'en 2019 provenant des changements d'hypothèses actuarielles réalisés dans le cours normal des affaires.
- **Frais autres que d'intérêts de 2 100 M\$,** en hausse de 48 M\$, ou de 2,3 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Hausse des frais d'administration afin de bonifier les services aux membres des caisses et clients.
 - Diminution, au premier trimestre de 2019, des provisions relatives au portefeuille de placement.
 - Hausse des charges liée aux actifs sous gestion.

2.3.3 Secteur d'activité Assurance de dommages

PROFIL

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de ses filiales et propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers ainsi que des produits d'assurance aux entreprises. Ses produits sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins du Québec, dans plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres Desjardins Entreprises et par un réseau d'agents exclusifs, dont près de 500 agences en Ontario, en Alberta et au Nouveau-Brunswick. Ce réseau d'agents exclusifs distribue de l'assurance de dommages, ainsi que plusieurs autres produits financiers, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles qui sont également utilisés par tous les autres réseaux de distribution du secteur d'Assurance de dommages.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de trois millions de clients, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché des particuliers et des entreprises sous la marque Desjardins Assurances, et auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats et le personnel d'employeurs, sous la marque La Personnelle.

ACTIVITÉS

- **Assurance automobile**, y compris l'assurance pour motos et véhicules récréatifs :
 - Offre des protections d'assurance sur mesure et déterminées en fonction des caractéristiques des véhicules et des besoins exprimés par les assurés;
 - Inclut aussi les couvertures nécessaires pour obtenir des compensations financières liées aux dommages corporels dans les provinces où elles ne sont pas fournies par un régime public.
- **Assurance de biens** :
 - Propose aux propriétaires et aux locataires des protections pour les biens matériels, des protections tous risques et des garanties optionnelles pour les résidences principales et secondaires.
- **Assurance pour les entreprises** :
 - Répond aux besoins d'assurance de véhicules commerciaux, d'assurance commerciale de biens et d'assurance responsabilité civile des entreprises;
 - Les secteurs servis sont, entre autres, les suivants : entreprises de service, détaillants et grossistes, garages, travailleurs autonomes, entrepreneurs généraux ou spécialisés, restaurateurs, bureaux, professionnels des soins de santé et immeubles commerciaux, en copropriété et résidentiels locatifs.
- **Prévention** :
 - Offre des conseils et des services de prévention des sinistres aux membres et clients pour leur permettre de protéger leurs actifs et se prémunir contre les incidences d'un sinistre.

RÉALISATIONS DE 2020

- Poursuite de la modernisation et du rehaussement de l'expérience membre et client :
 - **Amélioration de l'expérience membre et client** notamment grâce à l'annonce de plusieurs mesures d'allègement pour les membres et clients en lien avec la pandémie de la COVID-19, dont notamment des remises de primes de 155 M\$ accordées à plus de 2,1 millions d'assurés en assurance automobile.
 - Poursuite de la **transformation numérique** avec notamment :
 - Mise en place de la **solution de réclamation en ligne** pour le réseau d'agents exclusifs.
 - Lancement de communications personnalisées aux membres et clients pour augmenter l'adoption de l'**option zéro papier**.
 - L'enrichissement de son **offre sur appareils mobiles** sous plusieurs aspects :
 - Lancement du suivi des réclamations en habitation dans l'application Assurances sur les appareils mobiles.
 - Poursuite des efforts de prévention, avec les programmes Ajusto (programme télématique offrant une rétroaction personnalisée sur la conduite), Alerte (prévention des dommages liés aux dégâts d'eau et au risque de gel en assurance de biens au moyen d'un détecteur à placer près d'une source potentielle de fuite d'eau) et Radar (une fonctionnalité d'alerte d'événements météorologiques majeurs permettant aux clients de prévenir certains dommages à leur résidence, à leur véhicule et à leurs biens si un événement survient).
- Poursuite du **programme de modernisation des systèmes informatiques** avec la nouvelle solution Client, permettant la reconnaissance et l'accueil omnicanal du membre et client par la mise en place d'un dossier client unique.
- Publication du premier rapport de Desjardins Assurances sur les **Principes pour une assurance responsable (PSI)**.
- Passage au **deuxième rang en assurance de dommages au Canada** et maintien du **deuxième rang au Québec** sur la base des primes brutes souscrites directes en 2019.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

- **Marché canadien** :
 - L'industrie de l'assurance de dommages offre des couvertures d'assurance pour les véhicules, les biens personnels et commerciaux et la responsabilité civile.
 - Marché mature qui a connu une croissance annuelle moyenne des primes de 6,1 % au cours des cinq dernières années.
 - Total des primes directes souscrites sur le marché canadien de 58,9 G\$ en 2019, en hausse de 11,1 % en 2019, s'expliquant notamment par un contexte de hausses tarifaires sur le marché canadien de l'assurance de dommages.
 - L'assurance des particuliers représente 61,8 % du marché et l'assurance des entreprises 38,2 %.
- **Contexte de l'industrie en 2020** :
 - Les mesures imposées pour contrer la pandémie de COVID-19 ont contribué aux changements dans les habitudes de conduite entraînant ainsi une baisse dans la fréquence des réclamations en assurance automobile.
 - Une hausse de la sévérité du coût moyen des réclamations pour l'ensemble de l'industrie de l'assurance automobile au Canada continue d'être observée notamment en raison du coût des réparations des nouvelles technologies intégrées dans les véhicules.
 - Le secteur de l'assurance de dommages du Mouvement Desjardins est proactif face à ces défis et poursuit la mise en œuvre de son plan d'action pour mieux contrôler la rentabilité de ses affaires.
 - L'hiver 2020 a été marqué par le début de la pandémie de COVID-19. Les activités d'assurance ont été affectées pendant la période de confinement, notamment dû à la réduction des déplacements et des accidents automobiles. Plusieurs assureurs ont annoncé des mesures d'allègement (réduction des primes, options de paiement souples, plafonnement des hausses tarifaires, extensions de couverture), afin d'appuyer leurs clients pendant la pandémie.
 - Les mois de printemps et d'été 2020 ont été marqués par des événements de grêle et d'inondations en Alberta qui ont coûté, selon le Bureau d'assurance du Canada, près de deux milliards de dollars aux assureurs. Ces événements ont conduit à environ 100 000 demandes de réclamations aux assureurs dont les deux tiers sont liés à la tempête de grêle de juin à Calgary.
 - Le secteur de l'assurance de dommages du Mouvement Desjardins a vécu une situation exceptionnelle à la suite de l'épisode de grêle du 13 juin 2020 à Calgary. En effet, plus de 8 400 réclamations ont été ouvertes. L'équipe des réclamations a réagi de manière proactive face à cet événement qui a affecté l'industrie.

• **Tendance de l'industrie :**

- L'offre des assureurs se développe de plus en plus sur le canal numérique.
- Le marché canadien continue d'évoluer rapidement comme ces dernières années sous l'effet des innovations technologiques, de l'évolution des attentes et comportements des consommateurs ainsi que de l'arrivée de nouveaux modèles d'affaires. Les assureurs commencent à se positionner face aux nouvelles tendances que sont par exemple les « assurtech » ou l'économie de partage.
- L'incidence des changements climatiques constitue un élément majeur qui influence l'industrie de l'assurance de dommages.
- Le secteur Assurance de dommages du Mouvement est proactif face à ces nouvelles tendances, avec par exemple, la modernisation des systèmes informatiques et les efforts d'accélération de la transformation numérique du secteur.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2021

Les stratégies et priorités pour 2021 du secteur Assurance de dommages s'inscrivent dans le cadre des priorités stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à atteindre notre ambition d'être premier dans le cœur des gens. Pour obtenir plus de renseignements, se référer à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion.

Pour mener à bien ces priorités, différentes initiatives seront mises en place afin d'offrir aux membres et clients la meilleure expérience possible et de leur offrir des produits et services dans leurs intérêts qui sont adaptés à leurs besoins.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR ASSURANCE DE DOMMAGES

Tableau 16 – Assurance de dommages – résultats sectoriels

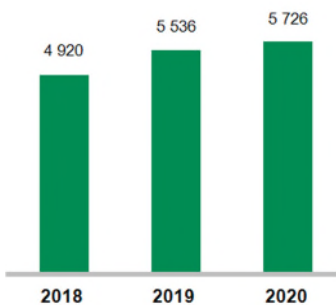
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2020	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾
Primes nettes	5 484 \$	4 988 \$	4 402 \$
Autres revenus (pertes) d'exploitation ⁽²⁾	(160)	(172)	(196)
Revenus d'exploitation⁽²⁾	5 324	4 816	4 206
Revenus de placement ⁽²⁾	497	341	336
Revenu total	5 821	5 157	4 542
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	3 689	3 665	3 209
Frais autres que d'intérêts	1 303	1 245	1 119
Impôts sur les excédents	207	60	41
Excédents nets de l'exercice	622 \$	187 \$	173 \$
dont :			
Part revenant au Groupe	538 \$	141 \$	132 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	84	46	41
Indicateurs			
Primes brutes souscrites	5 726 \$	5 536 \$	4 920 \$
Ratio des sinistres ⁽²⁾	62,6 %	71,7 %	73,9 %
Ratio des sinistres pour l'exercice en cours ⁽²⁾	65,4	79,9	80,7
Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs ⁽²⁾	2,5	2,3	3,1
Ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures ⁽²⁾	(5,3)	(10,5)	(9,9)
Ratio des frais ⁽²⁾	23,6	24,8	25,2
Ratio combiné ⁽²⁾	86,2	96,5	99,1

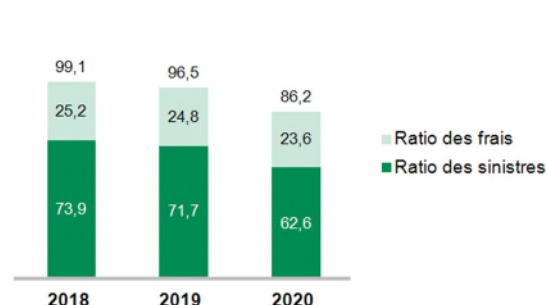
⁽¹⁾ Les données de 2019 et de 2018 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

Primes brutes souscrites
(en M\$)



Ratio combiné
(en % des primes nettes)



COMPARAISON DES EXERCICES 2020 ET 2019 – ASSURANCE DE DOMMAGES

- **Excédents nets de 622 M\$**, en hausse de 435 M\$ par rapport à l'exercice 2019, attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des primes nettes, atténuée par les remises de primes en assurance automobile de 155 M\$ accordées aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci durant la période de pandémie.
 - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours inférieur à celui constaté en 2019, attribuable aux éléments suivants :
 - ♦ Sinistralité moins importante en assurance automobile, notamment en raison des changements dans les habitudes de conduites attribuables à la pandémie de COVID-19.
 - ♦ Sinistralité moins importante notamment en raison des conditions météorologiques plus favorables.
- **Revenus d'exploitation de 5 324 M\$**, en hausse de 508 M\$, ou de 10,5 %.
- **Primes nettes de 5 484 M\$**, en hausse de 496 M\$, ou de 9,9 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Croissance de la prime moyenne découlant des hausses tarifaires constatées, lesquelles reflètent la tendance du marché canadien de l'assurance de dommages.
 - Fin de la cession des primes sur les nouvelles affaires et renouvellements survenus après la date d'acquisition dans le cadre du traité de réassurance signé à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - En contrepartie, remises de primes en assurance automobile de 155 M\$ accordées aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci durant la période de pandémie.
- **Pertes de 160 M\$, présentées sous la rubrique Autres revenus (pertes) d'exploitation**, en baisse de 12 M\$. Cette diminution provient des éléments suivants :
 - Augmentation moins importante par rapport à 2019 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.
 - En contrepartie, variation des fonds de participation bénéficiant aux groupes avec lesquels des ententes ont été conclues, sous la marque La Personnelle.
- **Revenus de placement de 497 M\$**, en hausse de 156 M\$, ou de 45,7 %. Cette augmentation provient essentiellement de la variation positive de la juste valeur des obligations appariées supérieure à celle constatée en 2019, expliquée principalement par une baisse des taux d'intérêt sur le marché durant l'exercice 2020 supérieure à celle enregistrée en 2019. Rappelons que cette augmentation de la valeur des obligations a été compensée, en partie, par une hausse de la charge de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement.
- **Revenu total de 5 821 M\$**, en hausse de 664 M\$, ou de 12,9 %.
- **Charge de sinistres de 3 689 M\$**, en hausse de 24 M\$, ou de 0,7 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Croissance des affaires amenant une augmentation de la charge de sinistres.
 - Effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - Incidence défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres supérieure à celle constatée en 2019. Rappelons que cette augmentation de la charge de sinistres est compensée, en partie, par une hausse des obligations appariées.
 - Ratio des sinistres de 62,6 % pour l'exercice de 2020, alors qu'il était de 71,7 % en 2019, cette baisse du ratio a contribué à atténuer la hausse de la charge de sinistres.
 - ♦ Ratio des sinistres pour l'exercice en cours inférieur à celui constaté en 2019, soit 65,4 %, comparativement à 79,9 %, attribuable aux éléments suivants :
 - Sinistralité moins importante en assurance automobile, en lien avec les changements dans les habitudes de conduite mentionnés précédemment.
 - Sinistralité moins importante notamment en raison des conditions météorologiques plus favorables.
 - ♦ En contrepartie, ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures moins important qu'en 2019, soit (5,3 %) comparativement à (10,5 %).
- **Frais autres que d'intérêts de 1 303 M\$**, en hausse de 58 M\$, ou de 4,7 %. Cette augmentation est attribuable à l'effet du traité de réassurance, mentionné précédemment, sur les charges couvertes par celui-ci.

2.3.4 Rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins

La rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses ainsi que les activités d'orientation et d'encadrement du Mouvement Desjardins dont les finances, l'administration, la gestion des risques, les ressources humaines, les communications, le marketing et le Bureau de la sécurité. On y trouve également les activités de Capital Desjardins inc. ainsi que Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers consolidés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Depuis le troisième trimestre de 2020, la rubrique Autres comprend également les activités de services immobiliers de 9420-7404 Québec inc. qui gèrent deux marques, DuProprio et Purplebricks Canada.

Tableau 17 – Rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2020	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾⁽²⁾
Revenu net d'intérêts	425 \$	256 \$	341 \$
Primes nettes	(167)	(152)	(155)
Autres revenus d'exploitation ⁽³⁾	587	511	586
Revenus d'exploitation⁽³⁾	845	615	772
Revenus (pertes) de placement ⁽³⁾	(87)	(8)	(70)
Revenu total	758	607	702
Dotations à la provision pour pertes de crédit	2	1	1
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	4	(13)	(2)
Frais autres que d'intérêts	1 129	1 109	881
Impôts sur les excédents	(69)	(160)	(160)
Déficit avant ristournes aux caisses membres	(308)	(330)	(18)
Ristournes aux caisses membres nettes de l'impôt recouvré	83	84	51
Déficit net de l'exercice après ristournes aux caisses membres	(391)\$	(414)\$	(69)\$

⁽¹⁾ Les données de 2019 et de 2018 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.⁽³⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».**COMPARAISON DES EXERCICES 2020 ET 2019 – APPORT AUX EXCÉDENTS DE LA RUBRIQUE TRÉSORERIE ET AUTRES ACTIVITÉS DE SOUTIEN AUX ENTITÉS DU MOUVEMENT DESJARDINS**

- **Déficit avant ristournes aux caisses membres de 308 M\$,** comparativement à un déficit de 330 M\$ en 2019. Cette variation provient des éléments suivants :
 - L'évolution des positions de couverture pour les activités d'appariement ont eu un effet global défavorable sur les excédents contrebalancée en partie par les activités de trésorerie et les variations de taux de marché qui ont eu un effet global favorable sur les excédents.
 - Charge d'impôts plus élevée en 2020 en raison du transfert aux caisses de la déduction fiscale de la portion du gain lié à Monetico non imposable.
 - Les frais autres que d'intérêts incluent des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires. Ces initiatives permettent d'améliorer l'expérience vécue par les membres et clients, d'améliorer la productivité et d'assurer la mise en place des meilleures pratiques en matière de sécurité. Ils incluent également les engagements pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement visant notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques, et les versements liés au programme Avantages membre Desjardins.
 - Diminution, au premier trimestre de 2019, des provisions relatives au portefeuille de placement.

2.4 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles

Tableau 18 – Résultats des huit derniers trimestres

(non audités, en millions de dollars et en pourcentage)		2020				2019			
	T4	T3 ⁽¹⁾	T2 ⁽¹⁾	T1 ⁽¹⁾	T4 ⁽¹⁾	T3 ⁽¹⁾	T2 ⁽¹⁾	T1 ⁽¹⁾	
Revenu net d'intérêts	408 \$	428 \$	390 \$	402 \$	389 \$	395 \$	360 \$	356 \$	
Primes nettes	2 653	2 561	2 263	2 551	2 556	2 354	2 270	2 345	
Autres revenus d'exploitation ⁽²⁾									
Cotisations	99	98	96	101	98	99	98	98	
Ententes de services	212	205	202	199	198	190	199	186	
Commissions sur prêts et cartes de crédit	170	130	135	199	195	192	185	210	
Services de courtage et de fonds de placement	243	235	235	241	226	223	223	214	
Honoraires de gestion et de services de garde	177	160	154	157	162	155	147	146	
Revenus de change	23	21	15	44	19	18	19	14	
Autres	81	40	75	62	407	34	34	82	
Revenus d'exploitation⁽²⁾	4 066	3 878	3 565	3 956	4 250	3 660	3 535	3 651	
Revenus (pertes) de placement ⁽²⁾									
Revenus (pertes) nets de placement	609	286	2 655	(624)	(45)	584	1 001	1 430	
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	(112)	(143)	(299)	512	(22)	(13)	10	(167)	
Revenus (pertes) de placement⁽²⁾	497	143	2 356	(112)	(67)	571	1 011	1 263	
Revenu total	4 563	4 021	5 921	3 844	4 183	4 231	4 546	4 914	
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	152	80	108	199	103	129	(6)	84	
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	1 786	1 780	3 612	2 079	1 420	2 256	2 354	3 119	
Frais autres que d'intérêts	2 033	1 696	1 778	1 729	1 867	1 615	1 826	1 664	
Impôts sur les excédents	135	116	167	(113)	145	20	56	(9)	
Excédents (déficit) avant ristournes aux caisses membres	457	349	256	(50)	648	211	316	56	
Ristournes aux caisses membres nettes de l'impôt recouvré	83	-	-	-	84	-	-	-	
Excédents (déficit) nets de la période après ristournes aux caisses membres	374 \$	349 \$	256 \$	(50)\$	564 \$	211 \$	316 \$	56 \$	
dont :									
Part revenant au Groupe	331 \$	328 \$	249 \$	(63)\$	544 \$	200 \$	298 \$	59 \$	
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	43	21	7	13	20	11	18	(3)	
Apport aux excédents consolidés par secteurs d'activité									
Particuliers et Entreprises	(23)\$	76 \$	69 \$	(33)\$	372 \$	78 \$	142 \$	85 \$	
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	249	140	261	(41)	285	100	179	133	
Assurance de dommages	378	155	16	73	111	34	123	(81)	
Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	(147)	(22)	(90)	(49)	(120)	(1)	(128)	(81)	
	457 \$	349 \$	256 \$	(50)\$	648 \$	211 \$	316 \$	56 \$	
Total de l'actif	195 072 \$	195 936 \$	190 905 \$	177 578 \$	164 413 \$	165 894 \$	164 252 \$	162 449 \$	
Indicateurs									
Rendement des capitaux propres ⁽²⁾	10,5 %	8,6 %	6,6 %	(1,7)%	17,0 %	5,5 %	8,4 %	1,7 %	
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽³⁾	21,9	21,4	21,8	22,2	21,6	17,9	17,7	18,1	
Ratio du total des fonds propres ⁽³⁾	22,6	22,1	22,4	22,2	21,6	18,1	17,8	18,3	

⁽¹⁾ Les données ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

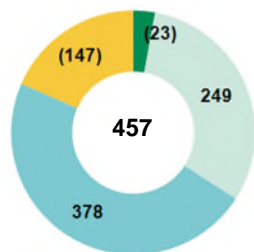
⁽²⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

⁽³⁾ L'Autorité des marchés financiers a émis, le 16 septembre 2020, un avis indiquant que les ratios de fonds propres de la Fédération doivent être calculés sur la base de l'exposition de l'ensemble des entités composant le Mouvement Desjardins. Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à ce changement. Pour plus de renseignements, se référer à la section 3.2 « Gestion du capital » du présent rapport de gestion.

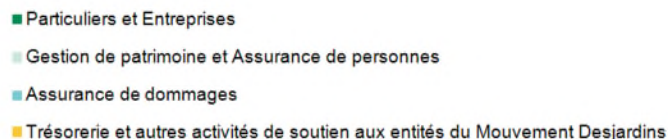
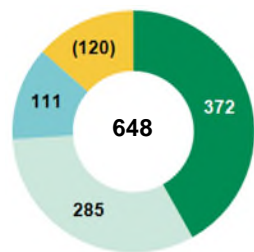
RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Pour le quatrième trimestre de 2020, la Fédération a enregistré des excédents avant ristournes aux caisses membres de 457 M\$, en baisse de 191 M\$, ou de 29,5 %, par rapport à la même période en 2019. Les excédents rajustés⁽¹⁾ de l'élément particulier, soit du gain lié à Monetico constaté au quatrième trimestre de 2019, sont quant à eux en hausse de 118 M\$, ou de 34,8 %.

Excédents avant ristournes aux caisses membres 2020
(en M\$)



Excédents avant ristournes aux caisses membres 2019^(*)
(en M\$)



(*) Les données de 2019 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Contribution des secteurs d'activité aux excédents :

- Particuliers et Entreprises : **déficit de 23 M\$**, comparativement à des excédents de 372 M\$ à la même période en 2019. Cette diminution est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Gain lié à Monetico net d'impôts de 309 M\$ au quatrième trimestre de 2019.
 - Hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit attribuable principalement à l'incidence des perspectives économiques et aux répercussions anticipées sur la qualité du crédit en raison de la pandémie de COVID-19.
 - Augmentation des investissements notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **excédents de 249 M\$**, en baisse de 36 M\$, ou de 12,6 %, par rapport au trimestre correspondant de 2019, en raison des éléments suivants :
 - Effets moins favorables qu'en 2019 provenant des changements d'hypothèses actuarielles réalisés dans le cours normal des affaires.
 - Niveau de frais plus élevé qu'en 2019, notamment ceux d'administration afin de bonifier les services aux membres des caisses et clients.
- Assurance de dommages : **excédents de 378 M\$**, en hausse de 267 M\$, par rapport au quatrième trimestre de 2019, attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des primes nettes.
 - Baisse de la charge de sinistres attribuable principalement aux éléments suivants :
 - ♦ Sinistralité moins importante en assurance automobile, notamment en raison des changements dans les habitudes de conduites attribuables à la pandémie de COVID-19.
 - ♦ Sinistralité moins importante notamment en raison des conditions météorologiques plus favorables.
 - En contrepartie, évolution favorable des sinistres des années antérieures inférieure.
- **Rendement des capitaux propres de 10,5 %**, par rapport à 17,0 % au quatrième trimestre de 2019.
- **Rendement des capitaux propres rajusté de 10,8 %**, comparativement à 8,8 % pour le quatrième trimestre de 2019, en raison principalement de la hausse des excédents, comme expliqué précédemment.
- **Revenus d'exploitation de 4 066 M\$**, en baisse de 184 M\$, ou de 4,3 %.
- **Revenu net d'intérêts de 408 M\$**, en hausse de 19 M\$, ou de 4,9 %, découlant principalement de la hausse du revenu d'intérêts provenant du portefeuille de valeurs mobilières lié aux activités de trésorerie.
- **Primes nettes de 2 653 M\$**, en hausse de 97 M\$, ou de 3,8 %.
 - **Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes** : primes nettes d'assurance et de rentes de 1 240 M\$, en baisse de 52 M\$, ou de 4,0 %, par rapport à la même période en 2019, en raison des éléments suivants :
 - ♦ Baisse de 83 M\$ provenant des rentes collectives.
 - ♦ En contrepartie, hausse de 29 M\$ des primes provenant de l'assurance collective.
 - **Secteur Assurance de dommages** : primes nettes de 1 456 M\$, en hausse de 153 M\$, ou de 11,7 %, par rapport à la même période en 2019. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - ♦ Croissance de la prime moyenne.
 - ♦ Fin de la cession des primes sur les nouvelles affaires et renouvellements survenus après la date d'acquisition dans le cadre du traité de réassurance signé à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.

(1) Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

- **Autres revenus d'exploitation de 1 005 M\$**, en baisse de 300 M\$, ou de 23,0 % en raison principalement des éléments suivants :
 - Gain lié à Monetico au quatrième trimestre de 2019.
 - Diminution des revenus à la suite de la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico.
 - Baisse des volumes d'affaires des activités de paiement et de financement de Services de cartes Desjardins dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Cette diminution a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :

- Augmentation moins importante qu'au quatrième trimestre de 2019 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.
 - Hausse des revenus liée aux actifs sous gestion.
 - Revenus provenant des activités de DuProprio et Purplebricks Canada.
- **Revenus de placement de 497 M\$**, comparativement à des pertes de 67 M\$ au quatrième trimestre de 2019. Cette variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement de la variation des taux d'intérêt.
 - Hausse compensée en partie par la variation des provisions techniques entraînant une augmentation des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - Gains sur disposition de titres supérieurs à ceux de 2019.
 - Variation négative de la juste valeur des obligations appariées du secteur Assurance de dommages inférieure à celle constatée à la période comparative de 2019, expliquée principalement par une hausse des taux d'intérêt sur le marché durant le quatrième trimestre de 2020 inférieure à celle enregistrée à la période correspondante de 2019. Rappelons que cette augmentation de la valeur des obligations a été compensée, en partie, par une hausse de la charge de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement.
 - En contrepartie, fluctuation défavorable de la juste valeur des instruments financiers dérivés.
 - **Revenu total de 4 563 M\$**, en hausse de 380 M\$, ou de 9,1 %.

- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 152 M\$**, en hausse de 49 M\$, ou de 47,6 %, par rapport à la même période en 2019. Cette hausse est attribuable principalement à l'incidence des perspectives économiques et aux répercussions anticipées sur la qualité du crédit en raison de la pandémie de COVID-19, dont l'effet sur la dotation a été plus important que l'incidence de la migration des expositions vers des cotes de risque plus élevées dans le portefeuille de prêts aux particuliers pour les cartes de crédit qui avait eu lieu au quatrième trimestre de 2019.

La Fédération a continué en 2020 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,74 %, comparativement à 0,56 % au 31 décembre 2019.
- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 1 786 M\$**, en hausse de 366 M\$, ou de 25,8 %.
 - **Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes** : charge de sinistres de 1 048 M\$, en hausse de 460 M\$, ou de 78,2 %, par rapport à la même période en 2019. Cette variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation de 407 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements appariés ainsi que les effets moins favorables qu'en 2019 provenant des changements d'hypothèses actuarielles réalisés dans le cours normal des affaires.
 - Augmentation des provisions pour participations et ristournes.

- **Secteur Assurance de dommages** : charge de sinistres de 741 M\$, en baisse de 93 M\$, ou de 11,2 %. Cette diminution provient des éléments suivants :
 - Ratio des sinistres de 50,8 % pour le quatrième trimestre de 2020, alors qu'il était de 65,9 % pour la période correspondante de 2019.
 - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours inférieur à celui constaté à la période correspondante en 2019, soit 53,5 % comparativement à 76,3 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Sinistralité moins importante en assurance automobile, notamment en raison des changements dans les habitudes de conduites attribuables à la pandémie de COVID-19.
 - Sinistralité moins importante notamment en raison des conditions météorologiques plus favorables.
 - Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs inférieur à celui du trimestre comparatif de 2019, soit 1,5 % comparativement à 4,3 %. Le quatrième trimestre de 2019 avait été marqué par une catastrophe alors que deux événements majeurs ont été constatés au quatrième trimestre de 2020.
 - En contrepartie, ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures moins important qu'au trimestre comparatif de 2019, soit (4,2 %) comparativement à (14,7 %).

Cette diminution de la charge de sinistres a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :

- Croissance des affaires amenant une augmentation de la charge de sinistres.
- Effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
- Incidence défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres supérieure à celle constatée à la période comparative de 2019.

- **Frais autres que d'intérêts de 2 033 M\$,** en hausse de 166 M\$, ou de 8,9 %, par rapport au quatrième trimestre de 2019, en raison des éléments suivants :
 - Augmentation des salaires et avantages sociaux liée à la croissance des activités et à l'indexation ainsi qu'à la hausse de la charge de retraite.
 - Hausse des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires.
 - Effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm amenant une augmentation des frais pour le secteur Assurance de dommages.
 Cette augmentation a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Contraction de certains coûts liés au contexte de la pandémie de COVID-19.
 - Diminution des dépenses à la suite de la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico.
- **Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux caisses membres de 135 M\$,** en baisse de 10 M\$ par rapport à la période correspondante de 2019.
 - Taux d'imposition effectif de 22,8 % pour le quatrième trimestre de 2020, en hausse par rapport à celui de 18,3 % pour la période correspondante de 2019.
 - À l'exclusion du gain lié à Monetico avant impôts constaté au quatrième trimestre de 2019, le taux d'impôt effectif aurait été de 22,8 % pour le quatrième trimestre de 2020, comparativement à 23,6 % pour le trimestre comparatif de 2019.

TENDANCES TRIMESTRIELLES

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux caisses membres varient en fonction de certaines tendances, notamment des fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. À cet égard, les trimestres de 2020 ont été affectés par les conséquences de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 amenant des fluctuations importantes aux résultats trimestriels comparativement à celles habituellement constatées par la Fédération. Les résultats des huit derniers trimestres de la Fédération ont donc subi les effets de l'évolution des économies mondiale, américaine, canadienne et québécoise, avec une baisse anticipée du PIB réel canadien et québécois de 5,4 % et de 5,3 % respectivement en 2020 principalement liée à la pandémie de COVID-19, par rapport à une croissance de 1,9 % et de 2,7 % enregistrée en 2019. Enfin, les huit dernières périodes ont été marquées par une baisse en mars 2020 de 150 points de base du taux directeur canadien afin de limiter les conséquences négatives de la pandémie. De plus, l'évolution des hypothèses actuarielles ainsi que la sinistralité et les conditions climatiques peuvent également causer des variations importantes entre les trimestres. Au cours de l'exercice 2020, une catastrophe et trois événements majeurs ont été constatés alors qu'une catastrophe et neuf événements majeurs de moindre envergure sont survenus en 2019.

Excédents consolidés

- Les incidences financières de la pandémie de COVID-19 ont affecté les résultats des trimestres de 2020. Ces incidences incluent la hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit attribuable principalement à la détérioration importante des perspectives économiques et aux répercussions anticipées sur la qualité du crédit, ainsi que l'augmentation des coûts liés à l'assurance voyage.
- Les résultats ont été affectés par une sinistralité moins importante en assurance automobile depuis le deuxième trimestre de 2020, notamment en raison des changements dans les habitudes de conduites attribuables à la pandémie de COVID-19.
- Remises de primes en assurance automobile de 155 M\$ accordées aux membres et clients au deuxième trimestre de 2020 comme mesure d'allègement afin de soutenir ceux-ci durant cette période de pandémie.
- Charges pour couvrir les coûts engagés et la constitution d'une provision liée à la mise en place de la Protection Desjardins comptabilisées au deuxième trimestre de 2019 pour 70 M\$ et au quatrième trimestre de 2019 pour 38 M\$.
- Hausse des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires.
- Gain lié à Monetico constaté au quatrième trimestre de 2019.

Résultats consolidés

- **Revenus d'exploitation – tendance à la hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2020 à ceux de 2019.**
 - Croissance de la prime moyenne au cours des huit derniers trimestres découlant de hausses tarifaires, lesquelles reflètent la tendance actuelle du marché canadien de l'assurance de dommages.
 - Remises de primes en assurance automobile de 155 M\$ accordées aux membres et clients au deuxième trimestre de 2020 comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci durant la période de pandémie.
 - Croissance des revenus provenant des activités de courtage en valeurs mobilières et de nouvelles émissions liés au marché de capitaux.
 - Baisse des volumes d'affaires des activités de paiement et de financement de Services de cartes Desjardins dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
 - Gain lié à Monetico constaté au quatrième trimestre de 2019.
- **Revenus de placement – fluctuation provenant principalement de la volatilité des marchés entraînant la variation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance et soutenant les passifs.** En raison d'une stratégie d'appariement, ces fluctuations sont compensées par la variation des provisions, dont l'effet se reflète dans les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.

- **Dotation à la provision pour pertes de crédit – fluctuations trimestrielles.**
 - La détérioration importante des perspectives économiques en raison de la pandémie de COVID-19, notamment le taux de chômage et le taux de croissance du PIB, et les répercussions anticipées sur la qualité du crédit ont engendré des augmentations de la provision pour pertes de crédit attendues importantes, principalement aux premier et deuxième trimestres de 2020.
 - Hausse de la dotation liée aux prêts dépréciés des portefeuilles de prêts aux entreprises pour les trimestres de 2020.
 - Migration des expositions vers des cotes de risque plus élevées dans le portefeuille de prêts aux particuliers pour les cartes de crédit aux troisième et quatrième trimestres de 2019.
 - Raffinement de la méthodologie d'évaluation de paramètres de risque des prêts non dépréciés lié à la durée de vie des expositions rotatives telles que les cartes de crédit ayant engendré une incidence favorable au deuxième trimestre de 2019.
 - Ratio des prêts dépréciés bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, en légère hausse pour les trimestres de 2020 par rapport aux trimestres de 2019. La Fédération a continué de présenter un portefeuille de prêts de qualité.
- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance – fluctuations trimestrielles.**
 - Croissance des affaires amenant une augmentation des charges de sinistres.
 - Charges principalement affectées par la variation de la juste valeur des placements associés aux activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages.
 - En lien avec la pandémie de COVID-19, répercussions sur les charges de sinistres de la provision et des réclamations en assurance voyage en fonction des volumes constatés et attendus, affectant l'expérience technique de l'assurance collective et l'assurance directe en 2020.
 - Charges affectées par la variation des ratios des sinistres en assurance de dommages :
 - ♦ Le deuxième trimestre de 2020 et le quatrième trimestre de 2019 ont été respectivement marqués par une catastrophe.
 - ♦ L'exercice 2020 a été marqué par trois événements majeurs, comparativement à neuf au cours de l'exercice 2019.
 - ♦ Sinistralité moins importante en assurance automobile depuis le deuxième trimestre de 2020, notamment en raison des changements dans les habitudes de conduites attribuables à la pandémie de COVID-19.
- **Frais autres que d'intérêts – en légère hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2020 à ceux de 2019, à l'exception du deuxième trimestre de 2020.**
 - Augmentation des salaires et avantages sociaux liée à la croissance des activités et à l'indexation ainsi qu'à la hausse de la charge de retraite.
 - Croissance des affaires amenant une augmentation des frais et effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm pour le secteur Assurance de dommages.
 - Hausse des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires.
 - Baisse des dépenses en 2020 à la suite de la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico.
 - Contraction de certains coûts liés au contexte de la pandémie de COVID-19.
 - Charges pour couvrir les coûts engagés et la constitution d'une provision liée à la mise en place de la Protection Desjardins comptabilisées au deuxième trimestre de 2019 pour 70 M\$ et au quatrième trimestre de 2019 pour 38 M\$.
 - Diminution des provisions relatives au portefeuille de placement au premier trimestre de 2019.

Excédents sectoriels

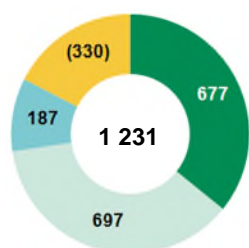
- **Excédents avant ristournes aux caisses membres du secteur Particuliers et Entreprises ayant fluctué au cours des huit derniers trimestres.**
 - Hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit, aux premier, deuxième et quatrième trimestres de 2020, attribuable principalement à la détérioration importante des perspectives économiques et aux répercussions anticipées sur la qualité du crédit en raison de la pandémie de COVID-19.
 - Baisse des volumes d'affaires depuis le deuxième trimestre de 2020 des activités de paiement et de financement de Services de cartes Desjardins dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
 - Hausse des revenus générés par les activités de négociation depuis le deuxième trimestre de 2020 ainsi qu'au quatrième trimestre de 2019.
 - Croissance des revenus de nouvelles émissions en 2020 liés aux marchés des capitaux.
 - Gain lié à Monetico constaté au quatrième trimestre de 2019.
 - Hausse des frais en lien avec la progression des affaires, notamment celles des activités qui visent le rehaussement de l'offre de service aux membres des caisses et aux clients, entre autres celles liées aux activités de services-conseils en gestion de patrimoine, aux services AccèsD, au centre d'affaires en ligne et au centre de services partagés.
 - Augmentation des investissements en 2020, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
 - En contrepartie, diminution des dépenses en 2020 à la suite de la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico et contraction de certains coûts liés au contexte de la pandémie de COVID-19.
- **Excédents nets du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ayant fluctué au cours des huit derniers trimestres.**
 - En lien avec la pandémie de COVID-19, répercussions sur les résultats de la provision et des réclamations en assurance voyage en fonction des volumes constatés et attendus, affectant l'expérience technique de l'assurance collective et l'assurance directe en 2020.
 - Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers plus importants en 2020, principalement au premier trimestre.
 - Incidence des marchés et des écarts de crédit ayant affecté défavorablement les fonds de placement garanti pour le premier trimestre de 2020, malgré une amélioration des résultats pour les trois derniers trimestres de 2020.
 - Croissance des revenus liés aux actifs sous gestion au cours de 2020 et de 2019 en lien avec la pandémie de COVID-19.
 - Excédents plus élevés des quatrième trimestres de 2020 et 2019 majoritairement attribuables à l'effet favorable des changements d'hypothèses actuarielles réalisés dans le cours normal des affaires.
 - Niveau de frais plus élevé en 2020 comparativement aux trimestres de 2019.

- **Excédents nets du secteur Assurance de dommages ayant fluctué au cours des huit derniers trimestres.**

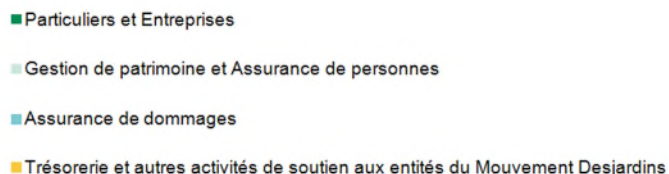
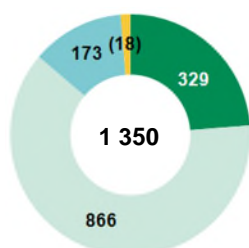
- Croissance des primes nettes au cours des huit derniers trimestres, atténuée par les remises de primes en assurance automobile de 155 M\$ accordées au deuxième trimestre de 2020 aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci durant la période de pandémie.
- Incidence des catastrophes :
 - ♦ Le deuxième trimestre de 2020 a été marqué par la survenance d'une catastrophe, soit une tempête de grêle en Alberta.
 - ♦ Le quatrième trimestre de 2019 a été marqué par la survenance d'une catastrophe, soit des épisodes de vents violents et des dommages causés par de l'eau, essentiellement au Québec.
- Incidence de la sinistralité de l'année en cours :
 - ♦ Les changements dans les habitudes de conduites découlant de la pandémie ont contribué à la diminution de la sinistralité depuis le deuxième trimestre de 2020.
 - ♦ Les conditions météorologiques difficiles observées au premier trimestre de 2019 ont contribué à l'augmentation de la fréquence des sinistres en 2019.
- Incidence des revenus de placement :
 - ♦ Incidence favorable au quatrième trimestre de 2020.
 - ♦ Incidence défavorable au premier trimestre de 2020.
 - ♦ Incidence favorable au quatrième trimestre de 2019.

2.5 Comparaison des exercices financiers 2019 et 2018

Excédents avant ristournes aux caisses membres 2019^(*)
(en M\$)



Excédents avant ristournes aux caisses membres 2018^(*)
(en M\$)



(*) Les données de 2019 et de 2018 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Au terme de l'exercice 2019, la Fédération présentait des excédents avant ristournes aux caisses membres de 1 231 M\$, comparativement à 1 350 M\$ pour l'exercice 2018. Les excédents rajustés⁽¹⁾ des éléments particuliers s'étaient élevés à 922 M\$ en 2019, en baisse de 299 M\$ comparativement à 2018. Le rendement des capitaux propres s'établissait à 8,3 %, par rapport à 8,6 % en 2018, alors que le rendement des capitaux propres rajusté s'établissait à 6,2 %, par rapport à 7,8 % en 2018.

Résultats sectoriels

- **Particuliers et Entreprises : excédents nets de 677 M\$ en 2019**, en hausse de 348 M\$, et excédents nets rajustés en hausse de 39 M\$ par rapport à 2018. Cette augmentation était essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Baisse des frais résultant de la cessation des activités de la Banque Zag.
 - Croissance des activités de paiement et de financement.
 Cette augmentation avait été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - Profit lié à la restructuration d'Interac Corp. constaté au premier trimestre de 2018.
 - Augmentation de la dotation à la provision pour pertes de crédit.
- **Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : excédents nets de 697 M\$ en 2019**, en baisse de 169 M\$, et excédents nets rajustés en baisse de 40 M\$ par rapport à 2018, principalement attribuables aux éléments suivants :
 - Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers et marges d'intérêt inférieurs à 2018.
 - Niveau de dépenses plus élevé qu'en 2018.
 - En contrepartie, effets favorables des changements d'hypothèses actuarielles réalisés dans le cours normal des affaires.
- **Assurance de dommages : excédents nets de 187 M\$ en 2019**, en hausse de 14 M\$ par rapport à 2018, attribuable aux éléments suivants :
 - Ratio des sinistres moins élevé, principalement en raison de l'incidence moins importante des catastrophes et événements majeurs et de la sinistralité de l'année en cours moindre qu'en 2018.
 - En contrepartie, revenus de dividendes inférieurs à ceux constatés en 2018.

(1) Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

Résultats consolidés

- **Revenus d'exploitation de 15 096 M\$ en 2019**, soit une augmentation de 978 M\$ par rapport à 2018.
 - Revenu net d'intérêts de 1 500 M\$ en 2019, soit une hausse de 10 M\$ par rapport à 2018, principalement attribuable à la croissance de l'encours de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations.
 - Augmentation des primes nettes de 602 M\$ en 2019.
 - ♦ Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : primes nettes d'assurance et de rentes en hausse de 13 M\$ en 2019, en raison des éléments suivants :
 - Augmentation de 44 M\$ des primes provenant des rentes et de 21 M\$ de l'assurance individuelle.
 - En contrepartie, diminution de 52 M\$ des primes provenant de l'assurance collective.
 - ♦ Secteur Assurance de dommages : primes nettes en hausse de 586 M\$, attribuable aux éléments suivants :
 - Croissance de la prime moyenne découlant de hausses tarifaires, lesquelles reflétaient la tendance du marché canadien de l'assurance de dommages.
 - Accroissement du nombre de polices émises découlant de la croissance constatée dans l'ensemble des segments de marché et des régions.
 - Autres revenus d'exploitation de 4 071 M\$, soit une hausse de 366 M\$ en 2019, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - ♦ Gain lié à Monetico avant impôts de 349 M\$ constaté en 2019.
 - ♦ Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement et de financement.
 - ♦ Progression des revenus liés aux actifs sous gestion.
 - ♦ Croissance des revenus provenant des caisses en raison des activités qui visent le rehaussement de l'offre de service aux membres des caisses et aux clients, notamment celles liées aux services AccèsD, au centre d'affaires en ligne et au centre de services partagés.
 - ♦ Revenus provenant de la participation détenue dans Patrimoine Aviso.
 Cette augmentation avait été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - ♦ Gain avant impôts de 132 M\$ lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC constaté en 2018.
 - ♦ Diminution des revenus à la suite de la transaction impliquant Qtrade Canada Inc.
- **Revenus de placement de 2 778 M\$ en 2019**, soit une augmentation de 2 079 M\$ par rapport à 2018. Cette hausse était attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - ♦ Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement de la baisse des taux d'intérêt.
 - ♦ Hausse compensée en grande partie par la variation des provisions techniques entraînant une augmentation des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - Variation positive de la juste valeur des obligations appariées du secteur Assurance de dommages alors qu'une variation négative était survenue au cours de 2018, expliquée principalement par une baisse des taux d'intérêt sur le marché au cours de l'exercice 2019 alors qu'une hausse avait été constatée au cours de l'exercice 2018. Rappelons que cette augmentation de la valeur des obligations avait été compensée par une hausse similaire de la charge de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement.
 - Hausse des revenus générés par les activités de négociation.
 Cette hausse avait été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - Globalement, gains nets sur dispositions de placements immobiliers et de titres moins élevés comparativement à 2018.
 - Revenus de dividendes moins élevés que ceux de l'exercice 2018, notamment en raison des revenus réinvestis de 2018, qui incluaient des ajustements concernant des exercices antérieurs.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 310 M\$ en 2019**, soit une hausse de 22 M\$ par rapport à 2018. Cette augmentation était essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Migration des expositions vers des cotes de risque plus élevées dans le portefeuille de prêts aux particuliers pour les cartes de crédit aux troisième et quatrième trimestres de 2019.
 - En contrepartie, raffinement de la méthodologie d'évaluation de paramètres de risque des prêts non dépréciés lié à la durée de vie des expositions rotatives telles que les cartes de crédit au deuxième trimestre de 2019.
 Malgré cette hausse, la Fédération avait continué en 2019 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.
 - Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,49 % en 2019, comparativement à 0,48 % pour l'exercice 2018.
 - Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,56 %, soit le même ratio qu'au 31 décembre 2018.
- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 9 149 M\$, soit une hausse de 2 573 M\$ en 2019.**
 - Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : charges ayant augmenté de 2 128 M\$ en 2019 en raison de la hausse de 2 176 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements appariés ainsi que l'effet favorable des changements d'hypothèses actuarielles réalisés dans le cours normal des affaires.
 - Secteur Assurance de dommages : charges ayant augmenté de 456 M\$ en 2019. Cette hausse provenait des éléments suivants :
 - ♦ Croissance des affaires amenant une augmentation de la charge de sinistres.
 - ♦ Incidence défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres, compensée par une hausse similaire des obligations appariées, alors qu'une hausse des taux d'actualisation avait eu une incidence favorable en 2018.
 - ♦ En contrepartie, ratio des sinistres de 71,7 % pour l'exercice 2019, alors qu'il était de 73,9 % en 2018.
 - Ratio des sinistres liés aux catastrophes et événements majeurs inférieur à celui de l'exercice 2018, soit 2,3 %, comparativement à 3,1 %, en raison de la survenance de trois catastrophes en 2018, alors qu'une seule catastrophe avait été constatée durant l'exercice 2019.
 - Ratio des sinistres de l'année en cours inférieur à celui constaté en 2018, soit 79,9 %, comparativement à 80,7 %, notamment en assurance de biens.
 - Ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures supérieur à celui de l'exercice 2018, soit (10,5 %), comparativement à (9,9 %), essentiellement en assurance automobile.

- **Frais autres que d'intérêts de 6 972 M\$,** en hausse de 577 M\$ en 2019. Cette augmentation était essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des salaires liée à l'indexation et à la croissance des activités.
 - Charges de 108 M\$ pour couvrir les coûts engagés et la constitution d'une provision liée à la mise en place de la Protection Desjardins.
 Cette augmentation résultait de plus des éléments suivants de 2018 :
 - Incidence favorable de la modification du régime d'avantages complémentaires apportée au cours de l'exercice 2018.
 - Diminution des provisions relatives au portefeuille de placement en 2018.
- **Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux caisses membres de 212 M\$,** en hausse de 4 M\$ par rapport à l'exercice 2018.
 - Taux d'imposition effectif de 14,7 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, en hausse par rapport à celui de 13,4 % pour l'exercice 2018.
 - À l'exclusion de l'effet des éléments particuliers, le taux d'impôt effectif aurait été de 15,7 % pour 2019, comparativement à 14,4 % pour l'exercice 2018.

3.0 Revue du bilan

3.1 Gestion du bilan

Tableau 19 – Bilan consolidé

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2020		2019		2018 ⁽¹⁾	
Actif						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	11 513 \$	5,9 %	3 084 \$	1,9 %	2 738 \$	1,7 %
Valeurs mobilières	75 348	38,6	49 433	30,1	49 666	31,5
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	11 592	5,9	11 352	6,9	14 086	8,9
Prêts et acceptations nets	55 997	28,7	65 493	39,8	61 997	39,3
Actif net des fonds distincts	19 093	9,8	17 026	10,4	13 234	8,4
Instruments financiers dérivés	6 975	3,6	4 795	2,9	4 376	2,8
Autres actifs	14 554	7,5	13 230	8,0	11 463	7,4
Total de l'actif	195 072 \$	100,0 %	164 413 \$	100,0 %	157 560 \$	100,0 %
Passif et capitaux propres						
Dépôts	72 406 \$	37,1 %	58 972 \$	35,9 %	58 057 \$	36,8 %
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	9 353	4,8	10 615	6,5	10 829	6,9
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	19 152	9,8	10 562	6,4	16 233	10,3
Instruments financiers dérivés	6 753	3,5	4 827	2,9	3 332	2,1
Passifs des contrats d'assurance	34 871	17,9	31 637	19,2	28 764	18,3
Passif net des fonds distincts	19 089	9,8	17 002	10,3	13 212	8,4
Autres passifs	15 390	7,8	13 888	8,5	11 202	7,1
Obligations subordonnées	1 493	0,8	1 398	0,9	1 378	0,9
Capitaux propres	16 565	8,5	15 512	9,4	14 553	9,2
Total du passif et des capitaux propres	195 072 \$	100,0 %	164 413 \$	100,0 %	157 560 \$	100,0 %

⁽¹⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

ACTIF

L'actif total de la Fédération totalisait 195,1 G\$ au 31 décembre 2020, en hausse de 30,7 G\$, ou de 18,6 %, depuis le 31 décembre 2019. Cette progression s'explique par l'augmentation des valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente ainsi que de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières qui ont augmenté de 26,2 G\$ et de 8,4 G\$, respectivement. Les prêts et acceptations nets sont quant à eux en baisse de 9,5 G\$.

L'augmentation de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières de la Fédération provient notamment des liquidités obtenues dans le cadre des initiatives de financement déployées par le gouvernement canadien, par l'entremise de la Banque du Canada et de la SCHL, dont l'objectif est de soutenir le système financier canadien dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Dans le cas des valeurs mobilières, y compris celles qui sont empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, elles ont augmenté en raison de la progression des activités de marché, pour atteindre un volume de 86,9 G\$.

L'encours du portefeuille de prêts de la Fédération, y compris les acceptations, net de la provision pour pertes de crédit, a diminué de 9,5 G\$, ou de 14,5 %.

Tableau 20 – Prêts et acceptations

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2020		2019		2018	
Hypothécaires résidentiels	3 440 \$	6,1 %	4 183 \$	6,3 %	4 626 \$	7,4 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	19 091	33,7	20 567	31,2	19 710	31,5
Aux entreprises et aux gouvernements	34 105	60,2	41 207	62,5	38 152	61,1
	56 636	100,0 %	65 957	100,0 %	62 488	100,0 %
Provision pour pertes de crédit	(639)		(464)		(491)	
Total des prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs	55 997 \$		65 493 \$		61 997 \$	

Les prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, ont diminué de 7,1 G\$, ou de 17,2 %, en raison principalement de la baisse des prêts aux caisses membres. L'encours des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, est en baisse de 1,5 G\$, ou de 7,2 %, depuis la fin de 2019 en raison essentiellement de la diminution des encours de cartes de crédit liée notamment à la baisse des achats durant la pandémie de COVID-19. Quant aux prêts hypothécaires résidentiels, leur encours est en baisse de 743 M\$, ou de 17,8 %. Soulignons que le 1^{er} février 2020, la Fédération a acquis auprès de La Capitale un portefeuille de prêts hypothécaires de qualité, pour un montant total de 474 M\$.

Des renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit de la Fédération sont présentés dans la section 4.2 « Gestion des risques » aux pages 72 à 75 de ce rapport de gestion.

L'actif net des fonds distincts a augmenté de 2,1 G\$, ou de 12,1 %, attribuable essentiellement à la variation de la juste valeur des fonds distincts.

L'actif d'instruments financiers dérivés a progressé de 2,2 G\$, ou de 45,5 %, en raison notamment de la baisse des taux d'intérêt et de la fluctuation des taux de change.

Les autres actifs ont augmenté de 1,3 G\$, ou de 10,0 %.

PASSIF

Le passif total de la Fédération totalisait 178,5 G\$ au 31 décembre 2020, en hausse de 29,6 G\$, ou de 19,9 %, depuis le 31 décembre 2019. Cette progression s'explique en grande partie par l'augmentation des dépôts et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert et prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat qui ont augmenté de 13,4 G\$ et de 7,3 G\$ respectivement.

L'encours des dépôts a progressé de 13,4 G\$, ou de 22,8 %. L'augmentation des dépôts des institutions de dépôts, qui constituaient 20,6 % de son portefeuille total de dépôts à la même date, est en partie responsable de cette croissance. En effet, leur encours s'est accru de 8,6 G\$, en raison principalement de la hausse des dépôts des caisses membres. Dans le cas des dépôts des entreprises et gouvernements, qui constituaient 73,4 % de son portefeuille total de dépôts à la même date, l'encours s'est accru de 4,2 G\$, ou de 8,7 %. Les différentes émissions de titres, y compris les obligations sécurisées, effectuées sur les marchés américain, canadien et européen, qui ont permis de soutenir la croissance des besoins de fonds de la Fédération, sont en partie à l'origine de cette augmentation. Les dépôts provenant des particuliers ont augmenté de 616 M\$, ou de 16,6 %.

Tableau 21 – Dépôts

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2020		2019		2018	
Particuliers	4 331 \$	6,0 %	3 715 \$	6,3 %	4 105 \$	7,1 %
Entreprises et gouvernements	53 169	73,4	48 924	83,0	47 398	81,6
Institutions de dépôts	14 906	20,6	6 333	10,7	6 554	11,3
Total des dépôts	72 406 \$	100,0 %	58 972 \$	100,0 %	58 057 \$	100,0 %

Les engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert et prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ont augmenté de 7,3 G\$, ou de 34,6 %, pour atteindre un volume de 28,5 G\$.

Le passif d'instruments financiers dérivés a augmenté de 1,9 G\$, ou de 39,9 %, en raison notamment de la baisse des taux d'intérêt et de la fluctuation des taux de change.

Les passifs des contrats d'assurance de la Fédération ont augmenté de 3,2 G\$, ou de 10,2 %. Cette progression s'explique en grande partie par les provisions techniques attribuables aux activités d'assurance de personnes ainsi que par les provisions pour sinistres et frais de règlement liés aux activités d'assurance de dommages.

Le passif net des fonds distincts a augmenté de 2,1 G\$, ou de 12,3 %, attribuable essentiellement à la variation de la juste valeur des fonds distincts.

Les autres passifs ont augmenté de 1,5 G\$, ou de 10,8 %, en raison de l'augmentation des sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières.

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres ont enregistré une hausse de 1,1 G\$, ou de 6,8 %, depuis le 31 décembre 2019. Les excédents nets après ristournes aux caisses membres totalisant 0,9 G\$, expliquent cette croissance.

Le tableau suivant présente de l'information avant impôts sur les ristournes, la rémunération ainsi que les dividendes.

Tableau 22 – Information sur les ristournes, rémunérations et dividendes

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2020	2019	2018
Ristournes aux caisses membres	113 \$	115 \$	70 \$
Rémunération sur les parts de capital F	209	207	388
Rémunération sur les parts de capital G	41	60	120
Rémunération sur les parts de capital INV	-	1	7
Rémunération sur les parts de capital FIN-5A	-	-	1 847
Dividendes	25	35	36
	388 \$	418 \$	2 468 \$

La note complémentaire 22 « Capital social » des états financiers consolidés présente des renseignements supplémentaires sur le capital social de la Fédération.

3.2 Gestion du capital

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière qui couvre l'ensemble du Mouvement Desjardins, y compris celle de la Fédération. Elle a comme objectif d'assurer que le niveau et la structure de fonds propres du Mouvement Desjardins et de ses composantes respectent son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. Elle doit également faire en sorte que la structure de fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et clients, des attentes et des exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition des fonds propres et les mécanismes de circulation de ces derniers à l'interne de même que soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs du Mouvement Desjardins.

Le Mouvement Desjardins préconise une gestion prudente de son capital. Celle-ci vise à maintenir des ratios de fonds propres réglementaires supérieurs à ceux de l'industrie bancaire canadienne et aux exigences réglementaires. Cette gestion prudente du capital du Mouvement Desjardins se reflète dans la qualité des cotes de crédit que lui accordent les différentes agences de notation.

L'industrie financière met davantage l'accent sur une saine capitalisation de ses activités. Les agences de notation et le marché favorisent plus que jamais les institutions les mieux capitalisées. Ces éléments militent en faveur d'une augmentation générale du niveau et de la qualité du capital émis par les institutions financières. Cela se reflète également dans les exigences rehaussées de Bâle III mises en place le 1^{er} janvier 2013.

Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins

De façon générale, le Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins prévoit les politiques et processus nécessaires pour établir les cibles de capitalisation de ce dernier et les stratégies permettant d'assurer l'atteinte de ces cibles, mobiliser rapidement les capitaux, assurer la contribution des composantes à la capitalisation du Mouvement et optimiser les mécanismes de circulation et d'utilisation des fonds propres à l'interne.

Par ailleurs, le programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) permet au Mouvement Desjardins de s'assurer du niveau approprié de ses fonds propres pour couvrir tous les risques importants auxquels il fait face et de mettre en place des stratégies de gestion du capital qui tiennent compte de l'évolution de son profil de risque.

Pour sa part, le programme de simulations de crise permet d'établir et de mesurer l'effet de différents scénarios intégrés, c'est-à-dire de simuler divers scénarios économiques et d'en évaluer les répercussions financières et réglementaires. Ce processus permet de déterminer si le niveau de fonds propres est adéquat au regard des risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé. Des renseignements supplémentaires sur le PIEAFP et le programme de simulations de crise sont présentés à la section 4.2 « Gestion des risques ».

Cadre réglementaire et politiques internes

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de direction, par l'entremise du comité de gestion Finances et Risques, pour veiller à ce que le Mouvement, dont la Fédération, se dote d'une base de fonds propres adéquate considérant ses objectifs stratégiques et ses obligations réglementaires. La première vice-présidence Finances, Trésorerie et Administration prépare annuellement un plan de capitalisation qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte des objectifs et des cibles en matière de fonds propres.

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins, dont la Fédération, dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières les mieux capitalisées.

Les ratios de fonds propres de la Fédération s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques et sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF (ligne directrice). Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux.

La révision de la *Loi sur les coopératives de services financiers* en 2018 a permis de formaliser les mécanismes de solidarité et de liquidation unique au sein du Groupe coopératif Desjardins. Les déposants et créanciers sont désormais protégés par l'ensemble du capital du Groupe coopératif Desjardins. Pour refléter cette situation, l'AMF a émis, le 16 septembre 2020, un avis indiquant que les ratios de fonds propres de la Fédération doivent être calculés sur la base de l'exposition de l'ensemble des entités composant le Mouvement Desjardins. Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à ce changement.

Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A que doit maintenir la Fédération est de 8 %. De plus, les ratios de fonds propres de la catégorie 1 ainsi que le ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %. Quant au ratio de levier, l'exigence minimale est de 3,5 %. Il est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

Les fonds propres prennent en considération les investissements effectués au sein des filiales de la Fédération. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les banques, les assureurs et les valeurs mobilières. La Fédération surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation applicable.

À cet effet, mentionnons que les filiales d'assurance de personnes sous juridiction provinciale sont assujetties à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital* (ESCAP) émise par l'AMF. Quant aux filiales d'assurance de dommages sous juridiction provinciale, elles doivent respecter la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital* émise par l'AMF. Les filiales d'assurance de dommages sous juridiction fédérale doivent pour leur part respecter la *Ligne directrice sur le Test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales* émise par le BSIF.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la ligne directrice. La société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la ligne directrice ESCAP émise par l'AMF.

Par ailleurs, la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF (ligne directrice sur la TLAC) est entrée en vigueur le 31 mars 2019. Ainsi, à compter du 1^{er} avril 2022, le Mouvement sera tenu de maintenir en tout temps une capacité minimale d'absorption des pertes composée de créances à long terme externes non garanties satisfaisant aux critères visés ou encore d'instruments de fonds propres réglementaires pour appuyer sa recapitalisation en cas de défaillance.

Conformément à la ligne directrice sur la TLAC, l'AMF s'attend à ce que le Mouvement Desjardins maintienne un ratio TLAC fondé sur les risques d'au moins 21,5 % des actifs pondérés en fonction du risque ainsi qu'un ratio de levier TLAC d'au moins 6,75 %, et ce, à compter du 2^e trimestre de 2022. À cet effet, le Mouvement Desjardins a commencé à émettre des créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC depuis le 1^{er} octobre 2019 et prévoit être en mesure de satisfaire aux exigences minimales lorsqu'elles entreront en vigueur.

Ajustements aux exigences en matière de capital en lien avec la pandémie de COVID-19

Depuis le 31 mars 2020, l'AMF a publié une série de mesures visant à minimiser les impacts de la pandémie de COVID-19 et ainsi soutenir le système financier québécois. Dans le cadre du calcul des ratios de fonds propres et du ratio de levier au 31 décembre 2020, le Mouvement Desjardins a mis en place les mesures suivantes :

- Inclusion dans les fonds propres de la catégorie 1A d'une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui auraient autrement fait partie des fonds propres de la catégorie 2. Cet ajustement des fonds propres de la catégorie 1A sera mesuré dynamiquement chaque trimestre comme l'augmentation des provisions étape 1 et étape 2 par rapport au niveau de référence. Le niveau de référence est le montant des provisions étapes 1 et 2 au trimestre se terminant le 31 décembre 2019. Ce montant accru est ajusté des effets fiscaux et soumis à un facteur scalaire qui diminuera avec le temps. Le facteur sera fixé à 70 % pour l'exercice 2020, 50 % pour 2021 et 25 % pour 2022. Les montants attribuables aux portefeuilles traités en approche interne se traduisant par un déficit de pertes attendues pendant la transition ne seront pas admissibles à ce traitement. Pour plus de renseignements sur les provisions étapes 1 et 2, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.
- Réduction temporaire du multiplicateur de la valeur à risque simulée de 3 à 1 au titre du risque de marché.
- Exclusion temporaire des réserves auprès de banques centrales et des titres émis par des emprunteurs souverains respectant les critères d'admissibilité dans les actifs liquides de haute qualité du total de l'exposition utilisée dans le calcul du ratio de levier, et ce, jusqu'au 31 décembre 2021.
- Par ailleurs, les prêts pour lesquels un moratoire de capital ou d'intérêts a été accordé ont été traités comme des prêts productifs à des fins réglementaires si ceux-ci n'étaient pas en défaut au moment où le moratoire a pris effet. Aucune modification n'était requise en ce qui concerne la pondération et les probabilités de défaut associées à ces prêts bénéficiant d'un moratoire. Cette mesure temporaire était applicable pour une période maximale de 6 mois, soit du 31 mars 2020 au 30 septembre 2020, et n'a pas été renouvelée.

Les expositions aux prêts visés par le nouveau programme de Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) étant financées par le gouvernement du Canada, celles-ci sont exclues des ratios de fonds propres et du ratio de levier.

Dans le cadre du Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) et des Programmes de garantie d'Exportation et développement Canada, la partie garantie d'un prêt est traitée comme une exposition du gouvernement du Québec ou du Canada, et la portion résiduelle non couverte par la garantie doit être considérée comme une exposition de l'emprunteur. Le montant total du prêt est inclus aux fins du calcul du ratio de levier.

Pour ce qui est du Programme de prêts conjoints de la Banque de développement du Canada, l'AMF s'attend à ce que, dans le cadre de l'approche standard au titre du risque de crédit, la portion du prêt consentie par l'institution financière visée soit assujettie à la pondération du risque applicable à l'emprunteur, alors que pour ce qui est de la méthode fondée sur les notations internes, celle-ci est considérée comme une exposition de l'emprunteur. Aux fins du calcul des ratios de fonds propres et du ratio de levier, la partie du prêt consentie à l'emprunteur par l'institution financière visée est incluse dans la mesure de l'exposition.

Évolution de la réglementation

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications aux exigences concernant le capital en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et d'en évaluer les incidences sur les ratios de fonds propres et le ratio de levier.

Le 27 mars 2020, le CBCB a annoncé un report du calendrier international de mise en œuvre des réformes de Bâle III publiées en décembre 2017. Conformément à cette prolongation, l'AMF a annoncé le 31 mars 2020 le report de la date de mise en œuvre de ces réformes au premier trimestre de 2023. Ce report comprend les révisions de l'approche standard et de l'approche basée sur les notations internes du risque de crédit, le cadre de risque opérationnel, le cadre de ratio de levier, ainsi que l'introduction d'un plancher de fonds propres plus sensible au risque.

La mise en place des révisions du cadre de risque de marché du CBCB, soit la revue fondamentale du portefeuille de négociation, publié en janvier 2019, a pour sa part été reportée en janvier 2024. En conséquence, la date de mise en œuvre du cadre révisé du risque d'ajustement de l'évaluation du crédit est également reportée à janvier 2024.

La section « Contexte réglementaire » présente des renseignements additionnels liés à la réglementation touchant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. D'ailleurs, on retrouve à cette section les informations concernant le régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement.

Respect des exigences

Au 31 décembre 2020, les ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres, calculés selon les exigences de Bâle III, étaient respectivement de 21,9 %, 21,9 % et de 22,6 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 8,5 %.

Au 31 décembre 2020, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A est en hausse de 35 points de base par rapport au 31 décembre 2019 en raison de la croissance des réserves et des excédents non répartis ainsi que du cumul des autres éléments du résultat global admissibles compensée en partie par la croissance des actifs pondérés pour le risque.

La Fédération et ses filiales, qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation, respectaient celles-ci au 31 décembre 2020.

Fonds propres réglementaires

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes des fonds propres de la Fédération, les fonds propres réglementaires, les ratios de fonds propres ainsi que l'évolution des fonds propres au cours de l'exercice.

Tableau 23 – Principales composantes des fonds propres

	Total des fonds propres		
	Fonds propres de la catégorie 1		Fonds propres de la catégorie 2
	Catégorie 1A ⁽¹⁾	Catégorie 1B ⁽¹⁾	
Éléments admissibles	<ul style="list-style-type: none"> • Réserves et excédents non répartis • Cumul des autres éléments du résultat global admissibles • Parts de capital de la Fédération • Parts permanentes et de ristournes des caisses assujetties au retrait progressif • Portion des provisions générales admissibles⁽⁴⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> • Participations ne donnant pas le contrôle⁽²⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> • Provisions générales • Obligations de premier rang assujetties au retrait progressif • Billets subordonnés FPUNV⁽³⁾ • Parts de qualification admissibles
Ajustements réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> • Goodwill • Logiciels • Autres actifs incorporels • Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes • Déficit de provisions 		
Déductions	<ul style="list-style-type: none"> • Principalement des participations significatives dans des entités financières⁽⁵⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire • Instrument financier subordonné

⁽¹⁾ Les ratios de la catégorie 1A et de la catégorie 1B sont l'équivalent, pour une coopérative financière régie par l'AMF, des ratios CET1 et AT1 des institutions financières.

⁽²⁾ Le solde des participations ne donnant pas le contrôle est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

⁽³⁾ Ces titres répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la ligne directrice. Pour être admissibles, les titres doivent comporter une clause exigeant la conversion intégrale et permanente en instrument de fonds propres de la catégorie 1A au point de non-viabilité.

⁽⁴⁾ Le 31 mars 2020, l'AMF a publié des dispositions transitoires prévoyant qu'une partie des provisions générales, initialement admise dans les fonds propres de la catégorie 2, peut être incluse dans les fonds propres de la catégorie 1A. Pour plus de renseignements, se référer à la sous-section « Ajustements aux exigences en matière de capital en lien avec la pandémie de COVID-19 » de la présente section.

⁽⁵⁾ Correspondent à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujéti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

Tableau 24 – Fonds propres réglementaires

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2020	2019
Fonds propres de la catégorie 1A		
Parts de capital de la Fédération ⁽¹⁾	4 889 \$	4 889 \$
Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif	125	238
Réserves et excédents non répartis	23 132	21 222
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	1 308	223
Déductions ⁽²⁾	(3 137)	(2 023)
Total des fonds propres de la catégorie 1A	26 317	24 549
Total des fonds propres de la catégorie 1⁽³⁾	26 317	24 549
Fonds propres de la catégorie 2		
Instruments admissibles ⁽⁴⁾	1 023	25
Obligations de premier rang assujetties au retrait progressif	495	687
Provisions générales	105	77
Déductions	(826)	(789)
Total des fonds propres de la catégorie 2	797	-
Total des fonds propres réglementaires (catégories 1 et 2)	27 114 \$	24 549 \$
Ratios et exposition du ratio de levier		
Fonds propres de la catégorie 1A	21,9 %	21,6 %
Fonds propres de la catégorie 1	21,9	21,6
Total des fonds propres	22,6	21,6
Levier	8,5	8,8
Exposition du ratio de levier	307 925 \$	280 322 \$

⁽¹⁾ Y compris les parts de capital détenues dans le fonds fiduciaire de la Fédération.⁽²⁾ Les déductions de la catégorie 1A sont constituées des ajustements réglementaires (1 215 M\$, 739 M\$ en 2019), des participations significatives (1 784 M\$, 1 253 M\$ en 2019) et des éléments qui n'ont pu être déduits dans les catégories 1B et 2 en raison de l'insuffisance des fonds propres dans ces catégories (138 M\$, 31 M\$ en 2019).⁽³⁾ Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.⁽⁴⁾ Correspond aux parts de qualifications admissibles et aux billets subordonnés FPUNV.

Conformément aux exigences de Bâle III, les instruments de fonds propres qui ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres sont exclus de celles-ci depuis le 1^{er} janvier 2013 comme prescrit. En vertu des mesures transitoires énoncées dans la ligne directrice, ceux qui répondent à certaines conditions sont éliminés progressivement des fonds propres à raison de 10 % par année pendant une période de neuf ans qui a débuté le 1^{er} janvier 2013. Ces instruments comprennent des parts permanentes et de ristournes émises avant le 12 septembre 2010 et totalisaient 2,1 G\$.

De plus, les obligations subordonnées émises par Capital Desjardins inc. sont aussi assujetties à cet amortissement de 10 %. Pour être pleinement admissibles à titre de fonds propres de la catégorie 2, ces obligations doivent répondre aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité.

La Fédération dispose de la capacité d'émettre des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sur les marchés canadien, américain et européen. Elle a d'ailleurs procédé à l'émission de tels titres pour un montant de 1,0 G\$ le 26 mai 2020.

Le 17 décembre 2020, le conseil d'administration de la Fédération a approuvé la distribution aux caisses membres de revenus nets à l'égard des parts de capital de catégorie G pour un montant de 41 M\$. De plus, le 17 décembre 2020, le conseil d'administration a approuvé le paiement d'intérêts sur les parts de capital F pour un montant de 209 M\$ aux détenteurs.

Tableau 25 – Évolution des fonds propres réglementaires

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2020	2019
Fonds propres de la catégorie 1A		
Solde au début de l'exercice	24 549 \$	22 412 \$
Croissance des réserves et des excédents non répartis ⁽¹⁾	1 910	1 667
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	1 085	236
Parts de capital de la Fédération ⁽²⁾	-	105
Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif	(113)	(294)
Déductions	(1 114)	423
Solde à la fin de l'exercice	26 317	24 549
Total des fonds propres de la catégorie 1⁽³⁾	26 317	24 549
Fonds propres de la catégorie 2		
Solde au début de l'exercice	-	426
Instruments admissibles	998	-
Obligations de premier rang assujetties au retrait progressif	(192)	(157)
Provisions générales	28	(300)
Déductions	(37)	31
Solde à la fin de l'exercice	797	-
Total des fonds propres	27 114 \$	24 549 \$

⁽¹⁾ Montant incluant la variation du passif au titre des régimes de retraite à prestations définies.⁽²⁾ Montant net des frais d'émission.⁽³⁾ Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.

Actifs pondérés en fonction des risques (APR)

La Fédération calcule des APR pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

Risque de crédit

- La Fédération utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit.
- Depuis mars 2009, l'approche des notations internes est utilisée pour les expositions de détail – Particuliers.
- Depuis décembre 2019, l'approche des notations internes est utilisée pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail.
- L'approche standard est utilisée pour évaluer le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

Risque de marché

- Depuis septembre 2018, la Fédération utilise les modèles internes du risque de marché pour les portefeuilles de négociation.
- L'approche standard est utilisée pour le risque de change et le risque sur produits de base du portefeuille bancaire.

Risque opérationnel

- Depuis juin 2017, la Fédération utilise l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel.

La Fédération est également assujettie à un plancher d'APR. Lorsque les APR modélisés sont inférieurs aux APR calculés selon l'approche standard multipliés par un facteur déterminé par l'AMF, cet écart est ajouté au dénominateur des fonds propres réglementaires conformément à ce qui est prévu dans la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF.

Comme l'indique le tableau suivant, les actifs pondérés en fonction des risques s'élevaient à 120,1 G\$ au 31 décembre 2020. De ce montant, 103,6 G\$ sont attribuables au risque de crédit, 2,6 G\$ au risque de marché, 13,7 G\$ au risque opérationnel et enfin 0,2 G\$ à l'ajustement en fonction du plancher d'APR. Au 31 décembre 2019, les actifs pondérés étaient de 113,9 G\$.

Tableau 26 – Actifs pondérés en fonction des risques

	Approche des notations internes		Approche standard		Total au 31 décembre 2020			Total au 31 décembre 2019	
	Expositions (1)	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions (1)	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions (1)	Actifs pondérés en fonction des risques	Exigence de capital (2)	Taux de pondération moyen des risques	Actifs pondérés en fonction des risques
(en millions de dollars et en pourcentage)									
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie									
Emprunteurs souverains	76 474 \$	7 393 \$	9 793 \$	- \$	86 267 \$	7 393 \$	591 \$	8,6 %	4 233 \$
Institutions financières	4 157	1 451	9 945	1 995	14 102	3 446	276	24,4	2 195
Entreprises	62 473	28 383	10 157	9 449	72 630	37 832	3 026	52,1	35 930
Titrisation	-	-	8	97	8	97	8	1 250,0	151
Actions	-	-	263	365	263	365	29	138,5	325
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	9 801	4 897	215	160	10 016	5 057	405	50,5	5 132
Prêts hypothécaires	96 848	12 125	422	148	97 270	12 273	982	12,6	9 295
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	11 434	5 251	1 360	1 021	12 794	6 272	502	49,0	6 443
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	32 359	8 569	-	-	32 359	8 569	685	26,5	9 436
Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	293 546	68 069	32 163	13 235	325 709	81 304	6 504	25,0	73 140
Risque de contrepartie									
Emprunteurs souverains	6	-	-	-	6	-	-	-	1
Institutions financières	2 958	1 353	239	48	3 197	1 401	112	43,8	1 752
Entreprises	-	-	34	15	34	15	1	44,7	7
Portefeuille de négociation	1 406	454	633	554	2 039	1 008	81	49,5	788
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)	-	-	-	-	-	1 854	148	-	1 612
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	-	-	-	-	482	20	2	-	23
Sous-total du risque de contrepartie	4 370	1 807	906	617	5 758	4 298	344	74,6	4 183
Autres actifs ⁽³⁾	-	-	-	-	19 267	13 864	1 109	71,9	13 743
Facteur scalaire ⁽⁴⁾	-	4 192	-	-	-	4 192	336	-	3 733
Total du risque de crédit	297 916	74 068	33 069	13 852	350 734	103 658	8 293	29,6	94 799
Risque de marché									
Valeur à risque (VaR)	-	798	-	-	-	798	64	-	406
VaR en situation de crise	-	578	-	-	-	578	46	-	1 394
Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC) ⁽⁵⁾	-	708	-	-	-	708	57	-	819
Autres ⁽⁶⁾	-	87	-	390	-	477	38	-	476
Total du risque de marché⁽⁷⁾	-	2 171	-	390	-	2 561	205	-	3 095
Risque opérationnel	-	-	-	13 705	-	13 705	1 096	-	13 021
Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le plancher d'APR	297 916	76 239	33 069	27 947	350 734	119 924	9 594	-	110 915
Ajustement en fonction du plancher d'APR⁽⁸⁾	-	-	-	-	-	177	14	-	2 946
Total des actifs pondérés en fonction des risques	297 916 \$	76 239 \$	33 069 \$	27 947 \$	350 734 \$	120 101 \$	9 608 \$	- %	113 861 \$

(1) Expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail [à l'exception des prêts sur cartes de crédit] selon l'approche standard, à l'exclusion de ceux selon l'approche des notations internes, conformément à la ligne directrice de l'AMF).

(2) L'exigence de capital représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

(3) Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standards ou des notations internes. Cette rubrique comprend la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Société financière inc.), la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les sociétés associées ainsi que la part des autres actifs d'impôt futurs au-dessus d'un certain seuil. Ces trois éléments sont pondérés à 250 %, et la partie déduite (c'est-à-dire celle qui est au-dessus d'un certain seuil) est pondérée à 0 %. Cette catégorie exclut la charge d'AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie.

(4) Le facteur scalaire correspond à un calibrage de 6 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la ligne directrice de l'AMF.

(5) Exigences supplémentaires représentant une estimation des risques de défaillance et de migration de produits autres que de titrisation exposés au risque de taux d'intérêt.

(6) Représente principalement les exigences de fonds propres calculées selon l'approche standard concernant le risque de change et le risque sur produits de base des portefeuilles bancaires.

(7) Depuis le premier trimestre de 2020, le multiplicateur de la valeur à risque simulée a été réduit dans le calcul du risque de marché conformément aux mesures d'allègement instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19.

(8) Le plancher d'APR est défini en vertu des approches standards.

3.3 Arrangements hors bilan

La Fédération contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres des caisses et de clients, les instruments de crédit, les garanties, la participation aux programmes de prêts gouvernementaux ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation.

BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2020, la Fédération administrait, pour le compte des membres des caisses et des clients, des biens d'une valeur de 458,2 G\$, soit une hausse annuelle de 21,2 G\$, ou de 4,8 %. Les avoirs financiers confiés à la Fédération à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 89,1 G\$ à l'issue de l'exercice 2020, ce qui représente une augmentation de 12,1 G\$, ou de 15,7 %, sur une base annuelle. L'augmentation des biens sous gestion et sous administration s'explique principalement par les nouveaux mandats de gestion ainsi que par la croissance des actifs des fonds de placement découlant de la volatilité des marchés financiers en 2020.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration de la Fédération sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas à la Fédération, mais plutôt aux membres des caisses et à ses clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan consolidé. Le secteur Gestion de patrimoine est le principal responsable des activités liées aux biens sous gestion et sous administration.

Tableau 27 – Biens sous gestion et sous administration

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2020	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾
Biens sous gestion			
Institutions et particuliers	20 298 \$	17 325 \$	13 902 \$
Fonds de placement	68 842	59 693	52 457
Total des biens sous gestion	89 140 \$	77 018 \$	66 359 \$
Biens sous administration			
Services de fiducie et de garde pour les particuliers et institutions	335 610 \$	335 009 \$	280 998 \$
Fonds de placement	122 567	101 991	93 180
Total des biens sous administration	458 177 \$	437 000 \$	374 178 \$

⁽¹⁾ Les données de 2019 et de 2018 ont été retraitées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

INSTRUMENTS DE CRÉDIT

La Fédération conclut différentes ententes avec ses caisses membres et clients afin de répondre à leurs besoins de financement. Ces ententes comprennent des engagements de crédit, des engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs et des lettres de crédit documentaire. Ces produits sont habituellement des instruments hors bilan et peuvent exposer la Fédération à des risques de liquidité et de crédit. Ces instruments sont assujettis aux règles habituelles de gestion des risques de la Fédération.

La note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés de la Fédération fournit des renseignements plus détaillés sur ces instruments de crédit.

GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération conclut également avec ses clients divers contrats de garantie et d'indemnisation qui demeurent hors bilan, notamment des garanties et des lettres de crédit de soutien et des swaps sur défaillance de crédit. La note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés fournit des renseignements sur ces arrangements hors bilan.

PROGRAMMES DE PRÊTS GOUVERNEMENTAUX

Au cours de l'exercice, la Fédération a participé à différents programmes qui ont été lancés dans le cadre du Plan d'intervention économique du gouvernement canadien pour répondre à la COVID-19 notamment, le programme fédéral de Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) dans le but d'octroyer des prêts qui sont financés par le gouvernement. Au terme de ce programme, la Fédération ne comptabilise pas ces prêts au bilan consolidé puisque les critères de décomptabilisation sont satisfaits. Des renseignements supplémentaires sur ce programme sont présentés à la sous-section « Pandémie de COVID-19 » de la section 1.3 « Événements importants » de ce rapport de gestion ainsi qu'à la note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers consolidés.

ENTITÉS STRUCTURÉES

La Fédération procède à diverses opérations financières avec des entités structurées dans le cours normal de ses affaires afin de diversifier ses sources de financement et de gérer ses fonds propres. Ces entités sont habituellement créées dans un objectif précis et bien défini, et leurs activités sont souvent limitées. Ces entités peuvent être incluses dans le bilan consolidé de la Fédération si celle-ci en détient le contrôle. Les détails concernant les expositions significatives à des entités structurées non incluses dans le bilan consolidé de la Fédération sont fournis ci-dessous. La note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers consolidés contient plus de renseignements sur les entités structurées.

Titrisation d'actifs financiers de la Fédération

La Fédération participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) pour gérer ses liquidités et ses fonds propres. Les opérations effectuées dans le cadre de ce programme exigent parfois l'utilisation d'une entité structurée mise en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), soit la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers consolidés contient plus de renseignements sur la titrisation de prêts de la Fédération.

3.4 Information additionnelle liée à l'exposition à certains risques

Les tableaux suivants présentent des renseignements détaillés sur les instruments financiers plus complexes et plus risqués.

Tableau 28 – Titres adossés

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2020		2019	
	Montants nominaux	Juste valeur	Montants nominaux	Juste valeur
Titres adossés à des actifs financiers et à des créances hypothécaires ⁽¹⁾	97 \$	97 \$	135 \$	135 \$

⁽¹⁾ Aucun des titres détenus n'est directement adossé à des créances hypothécaires résidentielles à risque. Ces titres sont présentés aux postes « Titres à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » du bilan consolidé.

Tableau 29 – Structures de financement à levier et prêts à risque

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2020	2019
Structures de financement à levier ⁽¹⁾	325 \$	370 \$
Prêts à risque de la catégorie Alt-A ⁽²⁾	12	15
Prêts à risque sur créances hypothécaires résidentielles ⁽³⁾	3	4

⁽¹⁾ Les structures de financement à levier sont des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement à celui des autres sociétés actives dans la même industrie.

⁽²⁾ Les prêts hypothécaires de catégorie Alt-A sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation standard sur les revenus. Ces prêts sont présentés au bilan consolidé, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

⁽³⁾ Ces prêts sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé. Les prêts hypothécaires résidentiels à risque sont présentés au bilan consolidé, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

4.0 Gestion des risques

Les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) de cette section présentent des renseignements sur les risques de crédit, de marché et de liquidité conformément à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. De plus, on y trouve une analyse de la façon dont la Fédération évalue ses risques ainsi qu'une description des objectifs, des politiques et des méthodes qui servent à les gérer. L'IFRS 7 prévoit que les informations à divulguer sur les risques peuvent être fournies dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) contiennent des informations auditées et font partie intégrante des états financiers consolidés, comme l'explique la note complémentaire 29 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers consolidés.

4.1 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Au-delà des risques présentés dans la section 4.2 de ce rapport de gestion, d'autres facteurs de risque systémiques ou macro-économiques, qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement Desjardins, y compris la Fédération, pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. De plus, comme l'indique la mise en garde sur les énoncés prospectifs, des risques et des incertitudes de nature générale ou spécifique pourraient faire en sorte que les résultats réels du Mouvement Desjardins, y compris la Fédération, diffèrent de ceux qui sont avancés dans ces énoncés. Certains de ces facteurs de risque sont présentés ci-après et en conséquence, la description de ceux-ci est celle du Mouvement.

Principaux risques émergents

Les principaux risques émergents sont des risques ou des facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence importante sur l'autonomie financière du Mouvement Desjardins ou seraient susceptibles d'affecter sa réputation, la volatilité de ses résultats, l'adéquation de sa capitalisation ou ses liquidités, advenant leur réalisation. Parmi ceux-ci, certains risques dits émergents représentent des facteurs de risque en croissance notable ou en évolution de façon inattendue avec des conséquences non anticipées. Le Mouvement Desjardins demeure proactif en ce qui a trait à l'identification de ces risques et à leur suivi de manière à prendre les mesures de gestion appropriées lorsque nécessaire. Par exemple, une vigie continue de l'environnement externe est exercée afin de déterminer, entre autres, quels sont les facteurs de risque et événements de nature économique ou réglementaire susceptibles d'avoir des incidences sur les activités. De plus, des échanges réguliers entre la première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR), les officiers de risques et les secteurs d'activité permettent de cerner davantage les facteurs de risque plus préoccupants.

Principaux risques émergents	Description
Pandémie de COVID-19	La pandémie de COVID-19 et les risques qui y sont associés constituent la principale situation sous surveillance du Mouvement Desjardins. De nombreuses actions ont été posées par le Mouvement Desjardins pour y faire face et une surveillance active des effets et de l'évolution de la pandémie de COVID-19 est toujours en vigueur. La pandémie de COVID-19 a eu et continuera d'avoir des répercussions sur les risques auxquels est exposé le Mouvement Desjardins dans le cours normal de ses activités présentés à la section 4.2 « Gestion des risques » ainsi que sur ses principaux risques émergents et autres risques présentés ci-dessous. Le Mouvement surveille attentivement l'évolution de ces risques afin d'assurer la pérennité de ses activités en contexte de crise. Pour davantage de détails sur les incidences de la pandémie de COVID-19 et les mesures mises en place par le Mouvement Desjardins, se référer à la sous-section « Pandémie de COVID-19 » de la section 1.3 « Événements importants » de ce rapport de gestion.
Changements climatiques	Le risque lié aux changements climatiques se définit comme la vulnérabilité d'une entité face aux effets des changements climatiques dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières. Il englobe à la fois : <ul style="list-style-type: none"> • les facteurs de risque physiques découlant des changements climatiques pouvant être attribuables à des événements extrêmes (aigus) ou à des changements à plus long terme (chroniques); • les facteurs de risque de transition découlant de la transition vers une économie à faibles émissions de gaz à effet de serre (GES). Ceux-ci peuvent être réglementaires, légaux, technologiques, de marché ou de réputation.
Endettement des gouvernements, des entreprises et des ménages	Malgré une légère amélioration depuis le printemps 2020, l'endettement trop élevé des ménages demeure une préoccupation importante, surtout considérant la vitalité du marché de l'habitation depuis quelques mois. À cela se sont récemment ajoutées des inquiétudes par rapport à l'augmentation rapide de la dette des gouvernements (en raison des plans de relance) et des entreprises. L'évolution des taux d'intérêt après la pandémie de COVID-19 sera donc déterminante à cet égard. Cela pose un risque à moyen et à long terme advenant un nouveau choc sur le marché du travail ou une hausse inattendue des taux d'intérêt. Cela pourrait notamment entraîner une baisse du marché immobilier, qui a connu au cours des dernières années une bonne croissance, malgré un resserrement des règles d'octroi hypothécaire. Le Mouvement Desjardins demeure toutefois proactif dans l'accompagnement des membres et des clients qui pourraient être affectés si une telle situation survenait. Le Mouvement Desjardins possède de saines pratiques en matière d'octroi et de gestion du crédit hypothécaire, comme entre autres un test de tension sur le taux d'intérêt pour les prêts hypothécaires qui lui permet de prévenir ce risque.
Évolutions technologiques	Les technologies innovatrices sont de plus en plus prises en considération et adoptées par les institutions financières. Ces technologies innovatrices représentent un vecteur primordial pour transformer les processus et les modèles d'affaires. L'utilisation de ces technologies expose les institutions financières à des risques relatifs aux cybermenaces, à la stabilité des systèmes, à la modernisation des infrastructures, à la complexité des environnements, à l'interdépendance des systèmes et la transformation numérique. La crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 a également accéléré le virage numérique pour répondre aux besoins croissants des membres et clients d'accéder à distance aux opérations bancaires. Les attentes des autorités réglementaires ainsi que l'environnement réglementaire seront renforcés et les exigences vis-à-vis du secteur financier ne cesseront de s'accroître en matière de gestion des risques technologiques. La présence de plus en plus marquée des « fintech » et « assurtech », qui offrent des solutions technologiques innovantes, simples et répondant aux attentes des membres et clients, met plus de pression sur les institutions financières traditionnelles qui doivent s'adapter. Dans ce contexte, le Mouvement Desjardins s'inscrit dans ce courant et demeure actif afin de gérer ce risque opérationnel et stratégique, entre autres, au moyen d'investissements technologiques et par la révision et la diversification de ses produits, services et canaux de distribution afin de répondre aux besoins de ses membres et clients.
Évolutions réglementaires	Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis plusieurs années, la réglementation qui l'encadre est en croissance. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques, notamment la conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, la volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, les fraudes financières, la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, la lutte à l'évasion fiscale, le respect de sanctions économiques, la protection des renseignements personnels, etc. En réponse à la pandémie de COVID-19, plusieurs ajustements réglementaires ont été proposés par les autorités réglementaires, notamment pour offrir des allègements aux institutions financières. Le Mouvement Desjardins assure un suivi de ces ajustements pour assurer la conformité de ses activités. Bien que le Mouvement Desjardins surveille et gère activement le risque réglementaire, les changements réglementaires, leur complexité ainsi que leur incertitude pourraient avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers. En tant que fonction de supervision indépendante, le Bureau du chef de la conformité du Mouvement Desjardins fait la promotion d'une approche proactive en matière de conformité en l'intégrant pleinement aux activités courantes de l'organisation. Le maintien d'un cadre efficace de gestion de la conformité implique d'importantes ressources techniques, humaines et financières.

Principaux risques émergents	Description
Évolution des taux d'intérêt	<p>La Réserve fédérale américaine et le Banque du Canada continuent de signaler qu'elles maintiendront des conditions financières très accommodantes pour accélérer la reprise économique, ce qui ne permet pas de miser sur un mouvement haussier fulgurant et continu des taux obligataires, surtout à très court terme. Les principales banques centrales devraient poursuivre leurs achats d'actifs pendant encore plusieurs trimestres et maintenir leurs taux directeurs à leur niveau plancher jusqu'en 2023. Des hausses modérées des taux obligataires sont tout de même attendues plus tard en 2021, surtout pour les échéances de plus longues durées, parallèlement à l'amélioration de la conjoncture économique.</p> <p>Cet environnement de taux crée une pression sur les marges d'intermédiation financière où les revenus d'intérêts baissent et où la compétition s'accroît, notamment pour les dépôts.</p>
Incertitudes géopolitiques	<p>L'évolution de la pandémie de COVID-19 demeure la principale incertitude entourant les perspectives économiques et financières. En ce qui concerne les autres risques, l'économie mondiale sera plus vulnérable à de nouveaux chocs en sortie de pandémie. Une détérioration du climat géopolitique et social est aussi possible avec de nouveaux attentats terroristes, des conflits armés ou des cyberattaques. Aux États-Unis, la montée inquiétante des groupes d'extrême droite pourrait créer de l'incertitude. Enfin, un risque latent concerne les changements climatiques, qui pourraient entraîner un choc sur l'économie mondiale.</p>

Autres facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

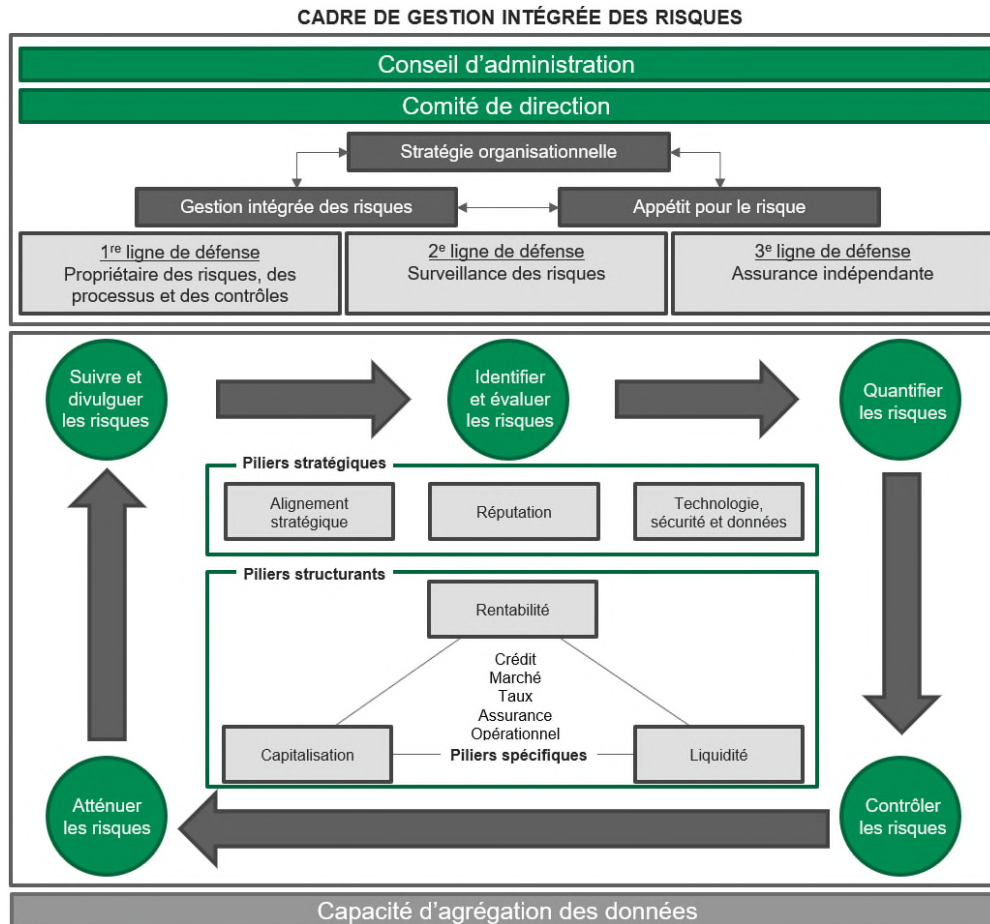
Facteurs de risque	Description
Conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités	<p>Les conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités pourraient avoir une incidence importante sur ses revenus et ses excédents. Elles comprennent les taux d'intérêt à court et à long termes, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créances, les taux de change, la volatilité des marchés financiers, le resserrement des liquidités sur certains marchés, le niveau d'endettement, la vigueur de l'économie, les habitudes des consommateurs en matière de dépenses et d'épargne et le volume des affaires réalisées par le Mouvement Desjardins dans une région donnée.</p>
Atteinte à la sécurité	<p>L'évolution des risques liés aux cybermenaces est en accroissement depuis plusieurs années. En effet, tant l'agrégation de nouveaux services offerts aux membres et clients que l'exposition des services en ligne se complexifient et s'étendent progressivement à de plus en plus de domaines et de produits. Une surveillance accrue sur les employés et les infrastructures du Mouvement a été mise en place, y compris sur les applications comportant des données confidentielles, afin de mieux répondre aux besoins de rendement liés au télétravail et de mitiger les risques d'interruptions de services, de sécurité de l'information et de réputation. De plus, les acteurs de la menace utilisent des stratégies et des méthodes de plus en plus sophistiquées afin d'atteindre leurs objectifs criminels. De ce fait, le Mouvement Desjardins investit depuis plusieurs années dans les technologies en renforçant les installations technologiques défensives afin de détecter le plus rapidement possible un incident lié à la sécurité, dans les processus en optimisant ceux-ci pour répondre efficacement à un incident et dans les employés en les attirant et en les formant afin de continuer à développer nos méthodes de défense. La création du Bureau de la sécurité Desjardins en janvier 2020 a permis de rehausser la protection des actifs des membres et clients, y compris leurs renseignements personnels. Ce Bureau regroupe maintenant les activités stratégiques transversales de l'organisation en matière de sécurité, y compris la gestion des fraudes et l'allocation optimale des ressources et des investissements en sécurité.</p>
Politiques monétaires	<p>Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale des États-Unis (FED) ainsi que les interventions sur les marchés des capitaux ont des répercussions sur les revenus du Mouvement Desjardins. Le niveau général des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur la rentabilité, puisque les fluctuations de ce niveau ont un effet sur l'écart entre les intérêts versés sur les dépôts et les intérêts gagnés sur les prêts, et donc sur le revenu net d'intérêts du Mouvement. Par ailleurs, considérant le niveau actuel d'endettement des ménages canadiens, une hausse des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence négative sur la capacité de service de la dette pour les consommateurs entraînant une augmentation du risque de pertes de créances pour les institutions financières. Le Mouvement Desjardins n'exerce aucun contrôle sur les modifications des politiques monétaires ni sur les changements des conditions des marchés des capitaux et ne peut, par conséquent, les prévoir systématiquement.</p>
Estimations comptables critiques et normes comptables	<p>Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux IFRS. Les méthodes comptables utilisées par la Fédération établissent la façon dont elle présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et peuvent exiger que la direction procède à des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Tout changement à ces estimations et à ces hypothèses, de même qu'aux normes et aux méthodes comptables, pourrait avoir une incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Fédération. Les principales méthodes comptables ainsi que les modifications comptables futures sont décrites à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.</p>
Nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché	<p>Les pressions concurrentielles accrues de la part des institutions financières canadiennes ainsi que l'émergence de nouveaux concurrents amènent le Mouvement Desjardins à développer de nouveaux produits et services à un rythme accéléré afin de maintenir et d'accroître sa capacité d'attraction comme institution financière auprès de sa clientèle. Le développement de ces nouveaux produits et services pourrait requérir des investissements importants par le Mouvement Desjardins ou comporter des risques non identifiés au moment de leur développement. Le Mouvement ne peut avoir la certitude que ses nouveaux produits et services offerts lui permettront d'obtenir les bénéfices financiers escomptés.</p>

Facteurs de risque	Description
Concentration géographique	<p>Bien que diversifié par ses activités d'assurance, les activités bancaires de la Fédération sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2020, les prêts qu'elle avait consentis à des caisses membres et clients de cette province représentaient une proportion de 79,2 % du total de son portefeuille de prêts. Compte tenu de cette importante concentration géographique, ses résultats dépendent largement des conditions économiques qui existent au Québec. Une détérioration de ces dernières pourrait avoir des incidences négatives sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les prêts en souffrance; • les actifs problématiques et les biens saisis; • les réclamations et les poursuites; • le niveau de la demande des produits et services; • la valeur des garanties disponibles pour les prêts, particulièrement les prêts hypothécaires, et, de ce fait, la capacité d'emprunter des membres et clients, la valeur des actifs associés aux prêts dépréciés ainsi que la couverture des garanties.
Acquisitions et partenariats	<p>Le Mouvement Desjardins a mis en place un environnement de contrôle interne rigoureux relativement aux processus d'acquisitions et de partenariats. Malgré cela, ses objectifs financiers ou stratégiques pourraient ne pas être atteints en raison de facteurs imprévus tels que des retards dans l'approbation des transactions par les organismes de réglementation ou l'imposition de conditions additionnelles par celles-ci, l'incapacité d'appliquer le plan stratégique dans sa forme initiale, des difficultés d'intégration ou de rétention des clients, une hausse des coûts réglementaires, des frais imprévus, ou des changements survenant dans le contexte concurrentiel et économique. Par conséquent, il est possible que les synergies, les hausses de revenus, les économies de coûts, les augmentations des parts de marché et les autres avantages prévus ne se matérialisent pas ou soient retardés, et que cela ait un effet sur les excédents futurs du Mouvement Desjardins.</p>
Cotes de crédit	<p>Les cotes de crédit attribuées au Mouvement Desjardins par les agences de notation jouent un rôle important en ce qui concerne l'accès aux sources de financement de gros et son coût. Ces cotes peuvent être révisées ou retirées à tout moment par les agences. De plus, une détérioration significative des diverses cotes pourrait engendrer pour le Mouvement une hausse des coûts de financement, une réduction de l'accès aux marchés financiers et une augmentation des obligations additionnelles exigées par ses contreparties.</p>
Autres facteurs	<p>D'autres facteurs pourraient avoir une incidence potentielle sur les résultats futurs du Mouvement Desjardins. Ces facteurs comprennent les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, le recrutement et la rétention des talents liés à des postes clés, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève du Mouvement dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux, de crises sanitaires, comme les pandémies et les épidémies ou toute autre maladie similaire touchant l'économie locale, nationale ou mondiale ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.</p> <p>Le Mouvement Desjardins prévient le lecteur que d'autres facteurs que ceux qui précèdent pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Lorsque les investisseurs et les autres personnes intéressées s'en remettent à des déclarations prévisionnelles pour prendre des décisions à l'égard du Mouvement Desjardins, ils devraient considérer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres incertitudes, événements potentiels et facteurs liés à son secteur d'activité ou à d'autres éléments particuliers qui lui sont propres et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses résultats futurs.</p>

4.2 Gestion des risques

Cadre de gestion intégrée des risques

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion des risques intégrés à l'ensemble des secteurs d'affaires et des fonctions de soutien de l'organisation. À cet égard, le Mouvement s'est doté d'un Cadre de gestion intégrée des risques en cohérence avec les stratégies d'affaires et la philosophie de prise de risque de l'organisation visant, entre autres, à donner à sa haute direction et au conseil d'administration de la Fédération un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion des risques liés à l'atteinte de ses objectifs. La gestion des risques est une fonction couvrant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins, y compris celles de la Fédération. En conséquence, la description de la gestion des risques qui suit est celle du Mouvement.



IDENTIFICATION DES RISQUES

Le Mouvement considère qu'il est important d'évaluer périodiquement le contexte dans lequel il mène ses activités et de cerner les principaux risques ainsi que les principaux facteurs de risque et facteurs de risques émergents, tels que présentés précédemment, auxquels il est exposé. À cet égard, il dispose d'un registre des risques. Celui-ci établit les principales catégories et sous-catégories de risques pouvant affecter le Mouvement Desjardins. Le registre est actualisé périodiquement et sert d'assise à l'évaluation quantitative et qualitative de la matérialité des risques, à la détermination du profil de risque du Mouvement, et à la mise en œuvre des stratégies appropriées pour les atténuer.

Les principaux risques auxquels la Fédération est exposée dans le cours normal de ses activités sont présentés dans l'illustration suivante et font l'objet de sous-sections spécifiques de ce rapport de gestion.

Crédit	Marché	Liquidité	Opérationnel	Assurance	Stratégique	Réputation	Régimes de retraite	Environnemental ou social	Juridique et réglementaire
--------	--------	-----------	--------------	-----------	-------------	------------	---------------------	---------------------------	----------------------------

La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, notamment à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. Le Mouvement Desjardins considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une approche proactive pour laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses secteurs d'activité, de ses employés et de ses gestionnaires.

MESURE DES RISQUES

Le Mouvement Desjardins s'appuie tant sur des techniques quantitatives que qualitatives pour déterminer son exposition aux risques. Il s'assure de concevoir et de maintenir une gamme appropriée d'outils de mesure et de techniques d'atténuation afin de soutenir le développement de ses affaires.

L'utilisation de modèles, qui interviennent dans divers aspects de la gestion des risques, joue un rôle central dans l'évaluation des risques du Mouvement Desjardins et soutient la prise de décisions. En ce qui concerne la mesure du risque de crédit, des modèles quantitatifs sont utilisés afin de modéliser les paramètres. D'autres modèles quantitatifs sont utilisés notamment dans la mesure du risque de marché, le calcul du capital économique ainsi que la valorisation des actifs et la tarification. La quantification des risques se fait tant dans le contexte économique actuel que dans des contextes hypothétiques de simulations de crise. Ces crises sont évaluées pour des risques spécifiques et de manière intégrée pour l'ensemble de l'organisation.

Simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement

Des analyses de sensibilité et des scénarios de crise à l'échelle du Mouvement Desjardins sont utilisés comme outils complémentaires d'analyse des risques afin de mesurer l'incidence potentielle d'événements exceptionnels, mais plausibles, notamment, sur la rentabilité, les liquidités et le niveau de capital. Les scénarios de crise appliqués à l'ensemble de l'organisation sont élaborés en fonction des perspectives économiques prévues dans des conditions défavorables. Conformément au deuxième pilier de l'Accord de Bâle, les résultats de ces analyses représentent un élément central du programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres du Mouvement et permettent de déceler les vulnérabilités potentielles des différentes activités par rapport aux facteurs de risque. L'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement est réalisé annuellement.

Les économistes du Mouvement élaborent ainsi annuellement une série de scénarios de crise potentiels en considérant la conjoncture économique actuelle, les principaux facteurs de risque auxquels est exposée l'organisation ainsi que les facteurs de risques émergents. Ces scénarios sont, par la suite, soumis à la haute direction afin que celle-ci approuve leur évaluation à l'échelle du Mouvement. Plus d'une vingtaine de variables macroéconomiques (notamment le produit intérieur brut, les taux d'intérêt, le taux de chômage, le prix des maisons, les indices boursiers et l'inflation) sont projetées pour chacun des scénarios ainsi que différentes courbes de taux d'intérêt.

Cet exercice requiert la collaboration d'intervenants provenant des différents secteurs d'activité et unités d'affaires. Cela assure la perspective globale de l'analyse et une cohérence entre les différentes incidences estimées. Parmi les portefeuilles importants analysés se trouvent les portefeuilles de crédit du réseau des caisses Desjardins et de la Fédération. L'analyse couvre également les deux groupes d'assurance, soit Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Groupe d'assurances générales inc. ainsi que le Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

Cet exercice est arrimé à la planification financière intégrée du Mouvement Desjardins. Il est utilisé lors de l'établissement des cibles de capitalisation et de la mise à jour des indicateurs d'appétit pour le risque.

Lors de l'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement réalisé en 2020, les scénarios considérés envisageaient séparément la possibilité d'une crise mondiale de la dette, d'une longue crise en raison de la pandémie de COVID-19 qui suppose la découverte d'un vaccin et d'une démondialisation accélérée de l'économie mondiale. Les résultats obtenus à la suite de l'évaluation de ces scénarios démontrent que les niveaux actuels de capitalisation du Mouvement Desjardins suffiraient pour faire face à la détérioration économique envisagée, et que ses ratios de capitalisation et de liquidité demeureraient supérieurs aux limites réglementaires et à ses limites d'appétit pour le risque.

Les résultats de cet exercice sont présentés sur une base annuelle à différents comités internes formés d'administrateurs et de membres de la direction du Mouvement Desjardins, soit la commission Gestion des risques, le comité de gestion Finances et Risques Mouvement, le comité de direction Mouvement ainsi que le conseil d'administration de la Fédération.

En plus des scénarios de crise étudiés lors de sa planification financière intégrée, le Mouvement Desjardins réalise une simulation de crise réglementaire selon les hypothèses prescrites par l'AMF. Celle-ci est effectuée selon la fréquence établie par cette dernière, généralement tous les deux ans.

Des scénarios ad hoc peuvent également être quantifiés rapidement afin de répondre à des situations ponctuelles, à des demandes de la haute direction ou à celles des autorités réglementaires. Par exemple, dès le début de la pandémie de COVID-19, un scénario de crise a été quantifié dans le but d'évaluer les incidences potentielles de ce changement de conjoncture économique et d'orienter la réflexion stratégique.

Gouvernance et validation des modèles

Dans le but d'assurer une saine gouvernance des utilisations des modèles de risque du Mouvement Desjardins et de soutenir dans son rôle l'unité de surveillance des modèles et stratégies de risque, les activités telles que la conception, le suivi de la performance et la validation des modèles dans les domaines du risque de crédit, du risque de marché, du capital économique et des simulations de crise font l'objet d'encadrements qui spécifient les rôles et responsabilités des différents intervenants dans celles-ci.

Le groupe de validation, qui est indépendant des unités responsables du développement des modèles et de celles qui les utilisent, est responsable d'appliquer le programme de validation approprié selon le niveau d'importance du modèle. L'équipe de validation est responsable de déterminer le niveau d'importance pour chacun des modèles d'évaluation du risque du Mouvement Desjardins. Pour les modèles les plus importants, le programme consiste en un ensemble de points de validation permettant de les évaluer à l'égard de la méthodologie de conception, y compris les hypothèses, la fiabilité et la qualité des données. Le programme comporte également l'évaluation de la possibilité de reproduire de manière autonome certains résultats obtenus par les équipes de modélisation et l'examen de certains aspects touchant la mise en œuvre des modèles. De plus, pour les modèles utilisés aux fins du calcul du capital réglementaire, la validation vise à évaluer le respect des exigences réglementaires applicables. Pour les modèles d'importance moindre, le programme comporte un nombre réduit de points de validation. Le niveau d'importance d'un modèle dicte également la fréquence à laquelle la performance de ce dernier sera validée au cours de sa durée de vie utile. Bien que la gouvernance encadrant les activités de conception et de suivi de la performance comporte des contrôles qui atténuent le risque que des modèles inadéquats soient déployés et utilisés, l'activité indépendante de validation constitue la principale mesure d'atténuation de ce risque.

COMMUNICATION DES RISQUES

Un rapport d'information sur les risques est produit trimestriellement et présenté au comité de gestion Finances et Risques Mouvement, au comité de direction Mouvement, à la commission Gestion des risques et au conseil d'administration de la Fédération. Ce rapport fournit l'information pertinente sur l'évolution des principaux risques identifiés ainsi que sur la situation des fonds propres, notamment à l'égard de la suffisance de ces derniers en fonction du profil de risque du Mouvement Desjardins. En constante évolution, ce rapport inclut les derniers développements en matière de gestion des risques.

APPÉTIT POUR LE RISQUE

L'appétit pour le risque est une constituante importante du Cadre de gestion intégrée des risques et permet de déterminer le niveau et le type de risque que le Mouvement Desjardins souhaite prendre dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. L'appétit pour le risque est une partie intégrante de la planification stratégique qui permet d'orienter la prise de risque afin d'assurer la stabilité et la pérennité du Mouvement Desjardins advenant des événements futurs défavorables qui pourraient affecter la réputation, la volatilité de la rentabilité, l'adéquation de la capitalisation ou les liquidités. L'appétit pour le risque sert ainsi d'assise à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension de l'incidence des principaux risques et des facteurs de risque émergents sur les résultats du Mouvement Desjardins.

Le cadre d'appétit pour le risque reflète les valeurs, la mission et la philosophie de prise de risque du Mouvement Desjardins. Il repose sur les énoncés suivants :

- Prendre les risques nécessaires pour enrichir la vie des personnes et des communautés et gérer ces risques consciencieusement;
- Protéger la réputation du Mouvement Desjardins auprès des membres, des clients, des communautés, des autorités réglementaires et des autres parties prenantes, et ce dans le respect de ses valeurs coopératives;
- Comprendre les risques découlant des activités du Mouvement Desjardins et s'engager uniquement dans de nouvelles activités pour lesquelles les risques sont définis, évalués et compris;
- Assurer la pérennité financière du Mouvement Desjardins en conservant un niveau de capitalisation qui satisfait aux attentes du marché et qui respecte les exigences réglementaires;
- Gérer les liquidités et les activités de refinancement pour se prémunir contre le risque de liquidité;
- Grâce à une rentabilité adéquate en fonction des risques encourus, assurer la pérennité du Mouvement Desjardins pour permettre un retour aux membres et aux communautés ainsi que pour respecter ses engagements financiers;
- Prendre les mesures appropriées contre les menaces internes et externes afin d'assurer la protection de l'information, y compris les renseignements personnels, et la sécurité des actifs de nos membres et clients, ainsi que ceux du Mouvement;
- Moderniser les technologies du Mouvement Desjardins pour s'adapter aux besoins des membres, des clients et des employés;
- Conserver une adéquation entre le risque de crédit et le rendement à long terme avec les membres et clients du Mouvement Desjardins, afin de soutenir ces derniers et les communautés tout au long de nos relations;
- Éviter des concentrations de risques trop importantes;
- Maintenir un environnement de contrôle efficace et promouvoir une saine gestion des risques opérationnels et réglementaires.

La fonction Gestion des risques s'assure de l'adéquation du profil de risque du Mouvement avec l'appétit pour le risque. Trimestriellement, elle s'assure que les énoncés et les indicateurs, établis par la haute direction et le conseil d'administration, soient respectés et les en informe. En cas de dépassement du seuil ou de la limite d'un indicateur d'appétit pour le risque, une investigation immédiate est requise. Le commentaire justificatif ainsi que le plan d'action, lorsqu'applicable, sont alors portés à l'attention des instances concernées. Le conseil d'administration approuve le dispositif lié à l'appétit pour le risque et s'assure que les objectifs stratégiques et financiers de l'organisation respectent son appétit pour le risque.

Le Cadre d'appétit pour le risque est révisé régulièrement et soumis au conseil d'administration de la Fédération pour approbation. La PVPGR communique les grandes orientations en matière d'appétit pour le risque aux secteurs d'activité et aux composantes et soutient ceux-ci dans la mise en œuvre de ces notions en s'assurant de la cohérence de l'ensemble des indicateurs, des cibles, des seuils et des limites avec le Cadre d'appétit du Mouvement Desjardins.

APPROCHE PROACTIVE DE GESTION DES RISQUES

L'approche proactive de gestion des risques constitue l'un des fondements du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins et représente l'ensemble des pratiques et des comportements des individus et des groupes au sein de l'organisation qui conditionnent la capacité collective d'identifier, de comprendre les risques et d'en discuter ouvertement en plus d'agir relativement aux risques présents et futurs. Les parties prenantes, dont le conseil d'administration, la haute direction et la PVPGR, orientent des comportements de prise de risques dans le respect des encadrements de gestion des risques. L'approche proactive de gestion des risques encourage une communication franche et transparente entre la fonction de gestion des risques du Mouvement, ses autres fonctions de soutien, ses secteurs d'activité et ses composantes, et favorise un équilibre approprié entre les risques et le rendement.

L'approche proactive de gestion des risques au chapitre de la déontologie du Mouvement et de l'intégrité est bien établie et s'appuie sur le *Code de déontologie de Desjardins*. Ce code énonce les valeurs et les principes que le Mouvement s'est donné pour maintenir un haut niveau d'intégrité.

Les autres moyens mis en œuvre afin de soutenir l'approche proactive de gestion des risques et de promouvoir la responsabilisation relativement aux risques sont notamment :

- la définition et la diffusion des rôles et des responsabilités à tous les niveaux hiérarchiques en matière de gestion des risques en fonction de l'approche de gestion des opérations basée sur le modèle des trois lignes de défense;
- l'alignement des décisions stratégiques et des processus de rémunération sur la prise de risques;
- la diffusion des encadrements en matière de gestion des risques;
- l'organisation de séances de formation et de sensibilisation traitant de la gestion de risques et tenant compte de la nature du risque abordé et du rôle des différents intervenants interpellés.

Les principes directeurs suivants sous-tendent la gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques. Ils prévoient notamment :

- la responsabilisation des secteurs d'activité et des autres fonctions du Mouvement Desjardins en ce qui concerne les risques inhérents à leurs activités;
- l'indépendance de la fonction de gestion des risques par rapport aux secteurs d'activité;
- une mise en œuvre à tous les niveaux de l'organisation afin d'obtenir une vision globale de l'exposition aux risques;
- un mécanisme visant à assurer que les questions relatives aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, et de façon précise et transparente;
- l'existence et la présence d'un processus complet et rigoureux visant à déterminer le niveau de capital approprié en fonction des risques assumés;
- la prise en compte de la gestion des risques dans la définition des plans stratégiques et des stratégies d'affaires ainsi que dans les décisions qui en découlent;
- une évaluation rigoureuse des risques dans le cadre du lancement de nouveaux produits ou de transactions à forte incidence financière.

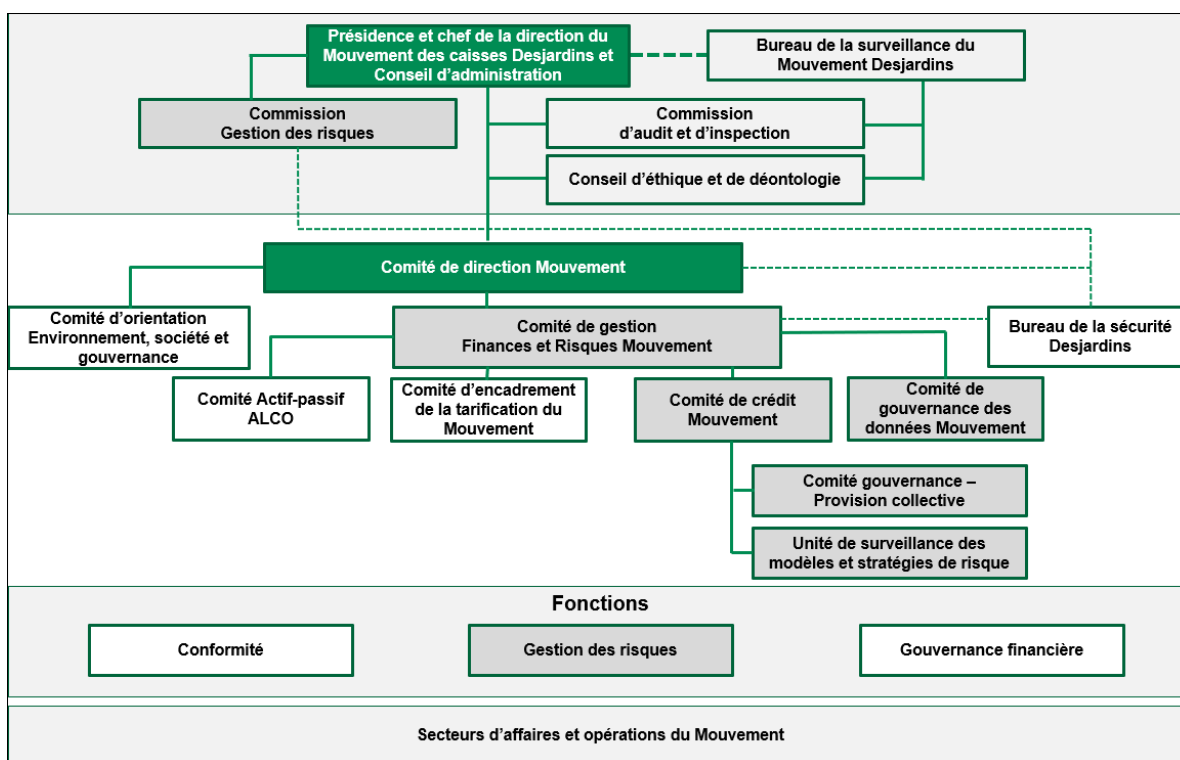
Rémunération liée à la gestion des risques

Le Mouvement Desjardins a établi une gouvernance rigoureuse en matière de rémunération globale. Le conseil d'administration est responsable de l'évolution annuelle de la rémunération globale de l'ensemble des employés et gestionnaires. À cet égard, il établit la révision salariale annuelle, fixe les objectifs et évalue les résultats du régime général d'intéressement. Il s'assure aussi d'un encadrement s'appliquant à l'ensemble des régimes particuliers d'intéressement de la force de vente et des équipes de placements du Mouvement. Agissant à titre de sous-comité du conseil d'administration, la commission Ressources humaines est responsable de formuler des recommandations au conseil d'administration à l'égard de l'ensemble des éléments de la rémunération globale de tous les employés et gestionnaires du Mouvement, à l'exception du président et chef de la direction. Le comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement est responsable de définir la rémunération, les conditions de travail, les objectifs annuels et l'évaluation du président et chef de la direction et il les recommande au conseil d'administration.

En ce qui a trait aux cadres supérieurs, exception faite du président et chef de la direction, leurs régimes d'intéressement, en cohérence avec la volonté de favoriser une saine gestion des risques sur un horizon temporel de plus d'une année, prévoient le report à moyen ou à long terme d'une portion importante de la bonification annuelle des participants. Les sommes ainsi reportées peuvent varier annuellement en fonction de la performance globale du Mouvement. Cette formule incite les principaux intéressés à avoir une vision à long terme du développement du Mouvement, toujours dans l'intérêt des membres et clients, pour qui la pérennité de l'organisation est un facteur important et rassurant.

GOVERNANCE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuie sur une structure bien établie de gouvernance en matière de risques et respecte la réalité organisationnelle du Mouvement Desjardins comme l'illustre la figure suivante.



Le **conseil d'administration de la Fédération** assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins et, à ce titre, participe activement à la supervision des risques importants auxquels le Mouvement est exposé. Il est notamment responsable de l'adoption des orientations et des stratégies globales proposées par la haute direction ainsi que des politiques en matière de gestion des risques visant à garantir une gestion saine et prudente des activités.

Il est appuyé à cet égard par la commission Gestion des risques, la Commission d'audit et d'inspection, le conseil d'éthique et de déontologie et le comité de direction Mouvement. Des renseignements supplémentaires sur ces instances se trouvent à la section portant sur la gouvernance d'entreprise du rapport annuel 2020 de la Fédération.

Le **comité de direction du Mouvement Desjardins** formule des recommandations au conseil d'administration à l'égard des stratégies et des encadrements en matière de gestion des risques, et s'assure qu'elles sont mises en œuvre de façon efficace et efficiente.

Il s'appuie, dans l'exercice de ses responsabilités, sur le comité de gestion Finances et Risques Mouvement et sur le comité d'orientation Environnement, société et gouvernance.

Le **comité de gestion Finances et Risques Mouvement** est responsable de s'assurer que les principaux risques auxquels le Mouvement est ou sera exposé, figurant au bilan ou non, directement ou par l'entremise d'une ou de plusieurs de ses filiales, ont été identifiés et mesurés et d'évaluer l'incidence potentielle des risques identifiés sur les stratégies d'affaires. L'évaluation du risque lié aux changements climatiques est présentée à cette instance.

Ce comité est soutenu par le comité de crédit Mouvement et le comité de gouvernance des données Mouvement :

- Le **comité de crédit Mouvement** approuve les engagements de crédit importants, en considérant l'analyse des facteurs ESG, et exerce la surveillance des activités liées à l'évaluation et la quantification des risques de crédit. À l'égard de son rôle de surveillance, le comité est soutenu par l'unité de surveillance des modèles et stratégies de risque et par le comité de gouvernance de la provision collective.
- Le **comité de gouvernance des données Mouvement** exerce la surveillance de la qualité des données et de la conformité aux exigences réglementaires en lien avec les données faisant partie du périmètre de la gouvernance des données Mouvement.

Le comité de gestion Finances et Risques Mouvement a également la responsabilité d'encadrer et de surveiller la gestion du risque de taux d'intérêt et de liquidité ainsi que de veiller au respect du cadre Mouvement lié à l'établissement de la tarification et de la cohérence de la tarification avec les objectifs stratégiques et cibles financières du Mouvement. Ces mandats sont respectivement exercés par l'entremise du **comité Actif-Passif (ALCO)** et du **comité d'encadrement de la tarification du Mouvement**.

Le **comité d'orientation Environnement, société et gouvernance** est responsable d'étudier les prises de position en matière d'environnement, de société et de gouvernance, d'en évaluer les risques inhérents et de s'assurer qu'elles sont alignées aux priorités stratégiques du Mouvement.

De plus le 23 janvier 2020, le Mouvement Desjardins a mis en service le Bureau de la sécurité Desjardins avec la nomination d'un chef de la sécurité sous la responsabilité du Premier vice-président exécutif de la Fédération. Le Bureau de la sécurité s'assure de la cohérence des initiatives et la mise en œuvre de stratégies transversales de sécurité au sein du Mouvement afin de continuer le renforcement de ses pratiques liées à la protection des membres et clients, de leurs actifs et de leurs renseignements personnels. Il rend compte au comité de gestion Finances et Risques Mouvement, au comité de direction Mouvement et à la commission Gestion des risques.

Approche de la gestion des activités basée sur le modèle des trois lignes de défense

La gouvernance en matière de gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuient également sur le modèle des trois lignes de défense. Les lignes de défense ont des responsabilités complémentaires qui s'emploient ensemble à soutenir la gestion saine et prudente des risques. L'approche de gestion basée sur ce modèle porte notamment sur la séparation des tâches et l'attribution de rôles et responsabilités complémentaires clairement définis entre les différents intervenants de l'organisation en matière de gestion des risques, comme l'illustre le tableau suivant :

MODÈLE DES TROIS LIGNES DE DÉFENSE	
Première ligne	
Propriétaire des risques et contrôles	<ul style="list-style-type: none"> • Identifie, évalue, contrôle et atténue les risques liés à ses processus en respectant l'appétit pour le risque. • Conçoit, met en place et maintient des contrôles internes efficaces et démontre que les risques sont gérés. • Produit son profil de risque et rend compte de la gestion de ses risques. • Identifie les situations de conflits d'intérêts potentiels et y remédie par une séparation des tâches adéquate.
Deuxième ligne	
Encadrement et surveillance	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagne la 1re ligne dans la conception et la mise en place des mécanismes permettant la gestion des risques et porte un second regard sur ses travaux. • Élabore le cadre de gestion des risques, notamment en matière d'appétit pour le risque. • Identifie les méthodologies et analyse les risques (actuels et émergents). • Surveille le respect des encadrements et de l'exposition aux risques. • Rend compte des risques importants au comité de direction et au conseil d'administration.
Troisième ligne	
Assurance indépendante	<ul style="list-style-type: none"> • Fournit une évaluation indépendante et objective des processus de gouvernance, de gestion des risques et des contrôles internes. • Procure une assurance objective au comité de direction et au conseil d'administration quant à l'efficacité globale de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles.

1^{re} ligne de défense

La 1^{re} ligne de défense, assumée par les propriétaires des processus, est responsable de la performance globale des activités du processus qui lui sont confiées et de la gestion des risques qui en découle.

Ainsi, les secteurs d'affaires et plusieurs responsabilités du Bureau de la sécurité Desjardins assurent la gestion quotidienne des risques en conformité au cadre d'appétit pour le risque, conçoivent, mettent en place et maintiennent des contrôles internes efficaces et surveillent leur profil de risque.

2^e ligne de défense

La PVPGR remplit une fonction stratégique, et sa mission première consiste à agir comme partenaire des secteurs d'affaires et du développement du Mouvement sur les plans de l'identification, de la mesure et de la gestion des risques. De plus, elle veille à ce que la gestion des risques s'aligne sur l'appétit pour le risque et la stratégie d'affaires du Mouvement Desjardins.

Il incombe à la fonction de gestion des risques du Mouvement, en partenariat avec les secteurs d'affaires, de recommander et d'établir des encadrements de gestion de risques et de veiller à la mise en place de l'infrastructure, des processus et des pratiques de gestion de risques appropriés pour cibler et gérer les risques importants à l'échelle du Mouvement.

La PVPGR peut également s'appuyer sur les travaux réalisés par le Bureau de la sécurité Desjardins et la fonction de conformité et de gouvernance financière qui, en fonction de leur mandat distinct, permettent d'encadrer et de gérer certains enjeux inhérents au contexte des activités du Mouvement.

3^e ligne de défense

Le **Bureau de la surveillance du Mouvement Desjardins** est une organisation indépendante et objective d'assurance et de conseil. Il assiste les dirigeants du Mouvement dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de gouvernance, de gestion des risques et des contrôles.

En outre, il assiste le président et chef de la direction du Mouvement, surveille et conseille la direction dans leur devoir d'assurer une gestion saine et prudente. Il contribue ainsi à l'amélioration de la performance globale du Mouvement et au maintien de la confiance des membres, du public et des organismes réglementaires envers ce dernier. Il regroupe les activités d'audit interne des composantes du Mouvement.

Accord de Bâle sur les fonds propres

L'Accord de Bâle III est un dispositif d'adéquation international des fonds propres qui permet de lier plus étroitement les exigences réglementaires aux risques encourus et qui favorise la progression constante des capacités d'évaluation des risques dans les institutions financières.

Le cadre de Bâle III repose essentiellement sur trois piliers :

- Le premier met en place les exigences en matière de fonds propres réglementaires en fonction des risques;
- Le deuxième porte sur la surveillance prudentielle;
- Le troisième établit les différentes exigences concernant la communication de l'information financière.

Risque de crédit

- Conformément à la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* adaptée en fonction des dispositions de l'Accord de Bâle III, le Mouvement Desjardins utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit.
- Depuis mars 2009, l'approche des notations internes est utilisée pour les expositions de détail – Particuliers.
- Depuis décembre 2019, l'approche des notations internes est utilisée pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail.
- L'approche standard est utilisée pour évaluer le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

Risque de marché

- Depuis septembre 2018, le Mouvement utilise les modèles internes du risque de marché pour les portefeuilles de négociation.
- L'approche standard est utilisée pour le risque de change et le risque sur produits de base du portefeuille bancaire.

Risque opérationnel

- Depuis juin 2017, le Mouvement utilise l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel.

Ces dispositions servent notamment au calcul des ratios de fonds propres de la Fédération.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins s'est également doté d'un programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Le PIEAFP est une saine pratique de gestion reconnue dans l'industrie et l'élément central du deuxième pilier de l'Accord de Bâle. Il permet à une institution de s'assurer du niveau approprié de ses fonds propres pour couvrir tous les risques importants auxquels elle fait face ainsi que de la mise en place de stratégies de gestion du capital qui tiennent compte de l'évolution de son profil de risque.

Ce programme est sous la responsabilité de la PVPGR. L'adéquation des fonds propres est évaluée en vérifiant la suffisance des fonds propres disponibles pour couvrir les fonds propres requis. Les unités responsables surveillent l'adéquation globale des fonds propres disponibles du Mouvement tant en fonction des mesures internes de capital économique que des exigences de capital réglementaire du premier pilier. Les résultats des exercices de simulations de crise sont également considérés dans le cadre de l'évaluation de la suffisance des fonds propres.

La mesure interne de capital utilisée par le Mouvement Desjardins est le capital économique, qui correspond au montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle anticipe, afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon, à un niveau de confiance élevé. Le capital économique du Mouvement Desjardins est évalué sur un horizon d'un an. En ce qui a trait au niveau de confiance, il est sélectionné de façon à répondre à l'objectif de maintenir des cotes de crédit avantageuses. Afin d'évaluer l'adéquation globale des fonds propres de la Fédération par rapport à son profil de risque, tous les risques importants identifiés au moyen du processus de mise en registre des risques sont évalués selon des méthodologies internes permettant d'obtenir une mesure de capital économique. Il est important de souligner que chacune des méthodologies de capital économique fait l'objet d'un exercice de validation indépendant afin d'assurer que les données et les hypothèses de modélisation utilisées permettent l'obtention d'une mesure appropriée du risque évalué.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan consolidé.

La Fédération est exposée au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, qui représentaient 28,5 % de l'actif consolidé du bilan au 31 décembre 2020, comparativement à 39,6 % à la fin de 2019. Elle est également exposée par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les opérations portant sur les valeurs mobilières.

Dans le contexte actuel de pandémie de COVID-19, le Mouvement Desjardins a mis de l'avant plusieurs mesures d'allègement afin de soutenir ses membres et clients et d'atténuer les incidences de cette crise. Les autorités gouvernementales ont également mis en place plusieurs programmes pour stabiliser la situation et soutenir l'économie. Bien que les répercussions futures demeurent incertaines, un suivi rigoureux du portefeuille de crédit est effectué afin de tenir compte des incidences à plus ou moins long terme.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins maintient son objectif de servir l'ensemble de ses membres et clients de façon efficace. Pour y parvenir, il s'est doté de canaux de distribution spécialisés par produits et par clientèles. Les diverses unités et les composantes qui les servent constituent des centres d'expertise et sont responsables de leur performance dans leurs marchés respectifs, y compris en ce qui concerne la gestion du risque de crédit. Elles disposent à cet égard d'encadrements spécifiques pour les soutenir, de pouvoirs d'approbation ainsi que d'outils de suivi et de gestion qui s'y rattachent. Afin d'assister ces unités et ces composantes, le Mouvement Desjardins a établi des structures et des mécanismes centralisés pour s'assurer que son Cadre de gestion intégrée des risques permet une gestion efficace demeurant saine et prudente.

La PVPGR s'est dotée d'une structure lui permettant de gérer efficacement le risque de crédit et d'assurer les activités d'approbation, d'encadrement, de quantification, de suivi et de reddition de comptes en matière de crédit.

Encadrement

Un ensemble de politiques, de directives, de normes, de règles et de pratiques encadrent les éléments de gestion du risque de crédit du Mouvement Desjardins. Ces encadrements définissent les responsabilités et les pouvoirs des intervenants, les limites en fonction de l'appétit au risque, les règles d'attribution et d'administration des dossiers et les règles de communication à l'égard des risques de crédit auxquels le Mouvement est exposé.

L'ensemble de ces encadrements permet de déterminer la conduite à suivre en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit.

Évaluation des fonds propres réglementaires

L'AMF autorise deux approches d'évaluation du risque de crédit à des fins d'inclusion dans les calculs des fonds propres réglementaires, soit l'approche standard et l'approche fondée sur les notations internes. Le calcul des actifs pondérés en fonction des risques (APR) sert à mesurer le risque de crédit de la Fédération en plus du risque de marché et du risque opérationnel. La Fédération a adopté l'approche fondée sur les notations internes pour le risque de crédit. Afin d'appliquer cette méthode, la Fédération a dû faire des estimations internes afin de calculer la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Le Mouvement évalue selon l'approche standard le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

La PD attribuée représente la probabilité sur une période d'un an qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations. Des modèles de notation interne, estimés à l'aide de régressions logistiques, produisent des niveaux de risque sur une base mensuelle pour les clientèles de détail particuliers et entreprises, ainsi que certains portefeuilles des clientèles non-détail. Pour la clientèle de détail, des modèles de type comportemental sont utilisés. Ces modèles incluent des caractéristiques prédictives liées notamment à des facteurs propres à l'emprunteur et aux comptes tels que l'âge des comptes, la taille des prêts et la délinquance. Ces modèles permettent une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles. Toutefois, à des fins réglementaires, les PD provenant des modèles de notation font notamment l'objet :

- d'un léger ajustement à la hausse (marge prudentielle) pour compenser la volatilité historique des PD;
- d'une calibration par groupes de produits, pour les modèles de notation de type comportemental applicables aux clientèles particuliers, selon les axes suivants : hypothèques résidentielles, prêts et marges de crédit, financements au point de vente et cartes de crédit.

La PCD correspond à l'importance de la perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur. Elle est exprimée en pourcentage de l'ECD. Les estimations de la PCD reflètent les pertes économiques moyennes par types de sûretés ou de garanties captées dans un historique interne. Les pertes économiques comprennent les coûts de gestion directs et indirects de même que tout flux de recouvrement ajusté pour le délai entre le moment d'entrée en défaut et le moment de la transaction. La PCD est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

L'ECD consiste en une estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, l'ECD correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, l'ECD inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut. Les estimations de ces tirages supplémentaires éventuels reflètent l'historique interne du tirage moyen sur les produits de crédit rotatif entre la date d'observation et le moment du défaut. Finalement, comme pour la PCD, l'ECD des expositions hors bilan est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

Différences entre les paramètres utilisés à des fins comptables et réglementaires

Les provisions pour pertes de crédit attendues aux fins comptables selon l'IFRS 9 se basent principalement sur les paramètres servant au calcul des fonds propres réglementaires selon l'approche de notation interne, soit la PD, la PCD et l'ECD. Il existe toutefois certaines différences, dont les principales sont présentées dans le tableau suivant :

Fonds propres réglementaires	IFRS 9
PD <ul style="list-style-type: none"> • Estimée sur la moyenne à long terme d'un cycle économique complet. • Projetée sur les 12 mois à venir. • La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, en plus de certains autres critères. 	<ul style="list-style-type: none"> • Estimée de façon ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie. • Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes. • Correspond à la définition de défaut utilisée aux fins des fonds propres réglementaires.
PCD <ul style="list-style-type: none"> • Basée sur les pertes qui seraient attendues lors d'un ralentissement économique. • Soumise à certains planchers réglementaires. • Prise en compte de tous les coûts de recouvrement, directs et indirects. • Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'actualisation exigé aux fins des fonds propres réglementaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes. • La prudence excessive et les planchers sont exclus. • Prise en compte des coûts de recouvrement directs uniquement. • Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'intérêt effectif initial.
ECD <ul style="list-style-type: none"> • Correspond aux montants prélevés majorés de l'utilisation prévue des montants inutilisés avant le défaut. 	<ul style="list-style-type: none"> • Basée sur le solde prévu des montants en défaut projetés pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie en fonction des attentes prospectives.
Actualisation <ul style="list-style-type: none"> • Aucune actualisation entre la date de défaut et la date de clôture. 	<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation de la date du défaut à la date de clôture selon le taux d'intérêt effectif initial.

Plus précisément, les expositions sur le plan du risque de crédit et de contrepartie comprennent les catégories suivantes :

- Les expositions utilisées représentent le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.
- Les expositions inutilisées représentent le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts après application des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC).
- Les transactions assimilables à des pensions représentent les transactions contractuelles conclues entre deux parties comprenant un engagement de rétrocession à un prix fixé à l'avance. Les transactions assimilables à des pensions comprennent les transactions de mises et prises en pension de même que les prêts et les emprunts de titres qui ne sont pas en cours auprès d'une contrepartie centrale ainsi que ces mêmes opérations négociées auprès d'une contrepartie centrale non admissible.
- Les instruments dérivés de gré à gré représentent l'ensemble des instruments financiers dérivés de gré à gré sur les différents sous-jacents.
- Les expositions hors bilan comprennent les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.
- L'exposition nette est calculée après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Au 31 décembre 2020, l'ECD avant l'application des techniques d'ARC était de 363,6 G\$ et de 331,0 G\$ après ARC.

Le Mouvement Desjardins utilise l'approche des notations internes sur 87,2 % de l'exposition en cas de défaut. Ainsi, 12,8 % de l'exposition en cas de défaut est pour le moment évalué sur l'approche standard. Le Mouvement passe en revue périodiquement les portefeuilles faisant l'objet de l'approche standard pour déterminer s'il convient de leur appliquer l'approche de notation interne avancée.

Octroi du crédit

La PVPGR attribue des limites d'approbation applicables aux diverses unités et composantes, y compris au réseau des caisses. L'approbation des dossiers provenant des diverses unités et composantes relève d'abord de leur responsabilité. Toutefois, la PVPGR approuve les engagements d'un montant supérieur aux limites qui leur sont attribuées. Ses responsabilités en matière d'approbation et la profondeur des analyses à réaliser sont adaptées aux caractéristiques des produits ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions.

La PVPGR fixe également des limites d'engagement, soit le montant maximal d'engagement pouvant être consenti à un emprunteur et aux entités qui lui sont liées. Des mécanismes de partage de risque peuvent également être conclus avec d'autres institutions financières dans le cadre de syndicats bancaires.

Prêts aux particuliers

Les portefeuilles de prêts aux particuliers sont composés d'hypothèques résidentielles, de prêts et de marges de crédit personnels, de financements au point de vente et de prêts sur cartes de crédit. L'approche des notations internes à l'égard du risque de crédit est actuellement utilisée pour la majorité de ces portefeuilles.

En général, les décisions en matière de crédit sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit. Les méthodes d'approbation du crédit et de gestion des portefeuilles visent à assurer l'uniformité de l'octroi du crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté. Le système automatisé de notation du risque du Mouvement Desjardins évalue mensuellement la solvabilité de chaque membre et client. Ce processus permet d'assurer de façon valable et rapide le repérage et la gestion des prêts en difficulté.

Le tableau suivant présente les tranches de PD par rapport aux niveaux de risque.

Tableau 30 – Probabilités de défaut des particuliers par niveaux de risque*

Niveaux de risque	Tranches de PD
Excellent	0,00 % à 0,14 %
Très faible	0,15 % à 0,49 %
Faible	0,50 % à 2,49 %
Moyen	2,50 % à 9,99 %
Élevé	10,00 % à 99,99 %
Défaut	100,00 %

Suivi de la performance des modèles liés à l'évaluation du risque de crédit selon l'approche des notations internes

Pour les portefeuilles évalués selon l'approche des notations internes, la PVPGR est responsable d'assurer la conception, le développement et le suivi de la performance des modèles conformément aux divers encadrements portant sur ce sujet.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit sont élaborés et testés par des équipes spécialisées appuyées par les unités d'affaires et les unités connexes de gestion du risque de crédit concernées par le modèle.

La performance des paramètres de risque de crédit est analysée sur une base continue à l'aide de contrôles ex post. Ces contrôles sont réalisés sur des données « hors temps et hors échantillon » et visent à évaluer la robustesse et la suffisance des paramètres. Lorsqu'un dépassement statistiquement significatif est observé, des ajustements prudentiels à la hausse sont appliqués pour refléter une évolution non appréhendée sur un segment en particulier. Ces ajustements permettant une évaluation plus adéquate du risque lié aux transactions et aux emprunteurs font l'objet de validations et d'approbations par les unités responsables.

Plus particulièrement pour la PD, ces contrôles ex post prennent la forme de divers tests statistiques permettant d'évaluer les critères suivants :

- Le pouvoir discriminant du modèle;
- Le calibrage du modèle;
- La stabilité des résultats du modèle.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit font également l'objet de validations indépendantes. Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs permettant le classement approprié des risques par niveaux, la quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération des facteurs externes, comme la conjoncture économique et la situation du crédit, et enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires.

Le mécanisme d'approbation des modèles ainsi que la reddition de comptes relèvent de différentes instances selon la nature et l'importance de l'approbation en question. Conséquemment, les nouveaux modèles et les modifications importantes à un modèle existant sont approuvés par un comité hiérarchiquement supérieur à celui qui prend connaissance des résultats annuels du suivi de la performance des modèles et autorise les recommandations en découlant, le cas échéant.

Prêts aux entreprises, aux emprunteurs souverains et aux institutions financières

Ces prêts sont composés des prêts à la clientèle de détail, des prêts aux souverains et organismes publics, des prêts accordés au secteur de l'immobilier et des prêts aux autres entreprises.

Le tableau suivant présente l'échelle de notation interne et la correspondance avec les notations d'agences externes.

Tableau 31 – Probabilités de défaut des entreprises, institutions financières et emprunteurs souverains par niveaux de risque*

Niveaux de risque	Notes Desjardins	Tranches de PD			Notes S&P	Notes Moody's
		Entreprises	Institutions financières	Emprunteurs souverains		
Risque acceptable						
Catégorie d'investissement	[1 – 4]	0,00 % à 0,49 %	0,00 % à 0,26 %	0,00 % à 0,14 %	AAA – BBB-	Aaa – Baa3
Autres que catégorie investissement	[4,5 – 7]	0,50 % à 6,18 %	0,27 % à 5,47 %	0,15 % à 2,06 %	BB+ – B-	Ba1 – B3
Sous surveillance	[7,5 – 9,75]	6,19 % à 99,99 %	5,48 % à 99,99 %	2,07 % à 99,99 %	CCC+ – CC	Caa1 – Ca
Défaut	10	100,00 %	100,00 %	100,00 %	D	C

Clientèle de détail, petit immobilier locatif résidentiel et petit immobilier locatif commercial

Des systèmes de notation basés sur des statistiques validées sont utilisés pour évaluer le risque des activités de crédit liées à ces clientèles.

Ces systèmes sont conçus à l'aide d'un historique du comportement des emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin de permettre l'estimation du risque que représente une transaction.

De tels systèmes sont utilisés au moment de l'approbation initiale et lors de la réévaluation mensuelle du niveau de risque des emprunteurs. Cette mise à jour en continu permet une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles.

La performance de ces systèmes est analysée sur une base périodique et des ajustements leur sont apportés régulièrement afin de permettre l'évaluation la plus adéquate possible du risque lié aux transactions et aux emprunteurs. Les unités responsables du développement des systèmes de notation et des modèles sous-jacents s'assurent de la mise en place de contrôles adéquats qui veillent à la stabilité et à la performance de ces derniers.

Autres segments

L'octroi du crédit est basé sur une analyse détaillée du dossier. Les caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de chaque emprunteur sont notamment analysées à l'aide d'un modèle d'évaluation du risque de crédit conçu à partir d'historiques de données internes et externes prenant en compte notamment la taille de l'entreprise, les particularités du secteur d'activité principal dans lequel l'emprunteur évolue et la performance d'entreprises comparables.

Afin de déterminer le modèle à utiliser, un segment est attribué à chaque emprunteur en fonction de son secteur d'activité principal et de certaines autres caractéristiques. L'analyse quantitative, réalisée à partir des données financières, est complétée par une appréciation des éléments qualitatifs par le responsable du dossier. Au terme de cette analyse, chaque emprunteur se voit attribuer une cote de risque de crédit représentant son niveau de risque.

L'utilisation des résultats des notations est étendue à d'autres activités de gestion et de gouvernance en matière de risques telles que la détermination des exigences d'analyse et du palier décisionnel requis, les différents types de suivis à effectuer ainsi que l'évaluation et la divulgation de la qualité du risque du portefeuille.

Atténuation du risque de crédit

Lorsqu'un prêt est consenti à un membre ou à un client, la Fédération peut obtenir une garantie afin d'atténuer le risque de crédit d'un emprunteur. Une telle garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des débiteurs, des stocks, des équipements, des valeurs mobilières (titres de gouvernements, actions, etc.) ou de la trésorerie.

Pour certains portefeuilles, des programmes offerts par divers organismes, notamment la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou La Financière agricole du Québec, sont utilisés en plus des garanties usuelles. Au 31 décembre 2020, les prêts de la Fédération garantis ou assurés représentaient 7,4 % du total des prêts bruts, comparativement à 7,7 % à la fin de 2019. Ces mesures additionnelles font en sorte que le risque de crédit résiduel est minimal pour les portefeuilles de prêts bénéficiant de telles garanties. Afin qu'un rehaussement de crédit offert par un garant soit considéré comme une technique d'atténuation du risque de crédit, le garant doit satisfaire à certains critères spécifiques permettant de le considérer à ce titre.

Des encadrements adaptés à chaque type de garantie décrivent les exigences relatives à leur évaluation, à leur validation sur le plan juridique et à leur suivi. La nature de la garantie ainsi que la valeur des actifs grevés par celle-ci sont établies d'après une évaluation du risque de crédit de la transaction et de l'emprunteur, en fonction notamment de sa PD. Ainsi, une telle évaluation est requise à l'octroi de tout nouveau prêt conformément aux encadrements de la Fédération. Lorsque la détermination de la valeur de la garantie nécessite l'intervention d'un professionnel externe tel qu'un évaluateur agréé ou une firme d'évaluation environnementale, le choix du professionnel ainsi que son mandat doivent être conformes aux exigences décrites dans les encadrements. Considérant que la garantie sert à recouvrer en totalité ou en partie le solde non payé d'un prêt en cas de défaut de l'emprunteur, la qualité, la validité juridique et la facilité de réalisation de la garantie sont des éléments déterminants lors de l'octroi d'un prêt.

Afin de s'assurer que la valeur de la garantie demeure suffisante, une mise à jour périodique est nécessaire. La fréquence de réévaluation dépend notamment du niveau de risque, du type de garantie ou de certains événements déclencheurs tels qu'une détérioration de la situation financière de l'emprunteur ou la vente d'un actif détenu en garantie. Le palier décisionnel est responsable d'approuver la mise à jour de la valeur de la garantie, le cas échéant.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020, certaines pratiques et procédures de même que l'environnement de contrôle ont été revus dans la perspective de renforcer la gestion et le suivi des risques associés à la prise, l'inspection et la réalisation des garanties détenues. Aucun changement important n'est survenu au chapitre de la qualité des actifs détenus en garantie.

Allègement relatif à un prêt

Dans sa gestion des portefeuilles de prêts, la Fédération peut, pour des raisons d'ordre économique ou juridique, modifier les modalités initiales d'un prêt consenti à un emprunteur éprouvant des difficultés financières l'empêchant de respecter ses obligations. Ces modifications peuvent comprendre l'ajustement du taux d'intérêt, le report ou la prolongation des paiements du capital et des intérêts ou la renonciation à une tranche du capital ou des intérêts.

Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Des pratiques de crédit encadrent les suivis à réaliser relativement aux prêts. Les dossiers sont réévalués régulièrement. Les exigences, en matière de fréquence et de profondeur des examens, s'accroissent avec l'augmentation de la PD ou de l'importance des pertes potentielles sur les créances. Le responsable du dossier exerce un suivi des dossiers à risque élevé à l'aide de diverses méthodes d'intervention. Les dossiers présentant des irrégularités ou des risques accrus et les dossiers en défaut doivent faire l'objet d'un positionnement, lequel doit être autorisé par le palier décisionnel approprié.

Le suivi des dossiers et la gestion des risques plus élevés incombent au premier abord à l'unité responsable du financement. Toutefois, certaines tâches ou certains dossiers peuvent être impartis à des unités d'intervention de la Fédération spécialisées en redressement ou en recouvrement. Des rapports de surveillance produits et soumis périodiquement aux instances appropriées permettent de suivre la situation des emprunteurs à risque ainsi que l'évolution des mesures correctives mises en place. De plus, une reddition de comptes relative aux activités de crédit couvrant l'évolution de la qualité du crédit et les enjeux financiers est présentée trimestriellement à la direction de la composante concernée.

Situations de défaut

Identification du défaut

Conformément à la ligne directrice de l'AMF sur les normes relatives à la suffisance du capital de base, les deux critères suivants sont utilisés pour identifier une situation de défaut :

- Critère quantitatif : Les arrérages d'un emprunteur dépassent 90 jours.
- Critère qualitatif : La Fédération estime improbable qu'un emprunteur lui rembourse en totalité sa dette sans avoir besoin de prendre des mesures appropriées telles que la réalisation d'une sûreté ou d'une garantie (si elle existe).

Ces critères sont applicables à toutes les clientèles.

Les reports de paiements, accordés dans le cadre des mesures d'allègement liées à la pandémie de COVID-19, n'ont pas modifié le nombre de jours de retard sur les financements qui est demeuré au niveau où il se situait au moment où le report a été accordé.

Répercussion du défaut

La répercussion du défaut consiste à associer le défaut identifié sur une exposition à l'ensemble des engagements du même emprunteur de même qu'à d'autres entités de son groupe d'emprunteurs. Cette répercussion varie selon le type de clientèle.

Pour les particuliers, sauf exception, la Fédération ne répercute pas le défaut.

Pour les entreprises de détail, petit immobilier locatif résidentiel et petit immobilier locatif commercial, le défaut est répercuté uniquement sur les expositions de cet emprunteur à l'égard des engagements auprès d'une même entité dans le périmètre du Mouvement Desjardins. Pour l'application de ce critère, le réseau des caisses est considéré comme une seule et même entité.

Pour les entreprises non-détail, les organismes publics, les institutions financières et les emprunteurs souverains, le défaut est entièrement répercuté à travers tous les engagements de l'emprunteur dans le périmètre du Mouvement Desjardins. Le défaut peut aussi être répercuté à d'autres entités faisant partie de son groupe d'emprunteurs selon une analyse au cas par cas.

Sortie du défaut

Lorsque le défaut est constaté en fonction du critère quantitatif, la sortie peut se faire instantanément pour la clientèle des entreprises de détail, petit immobilier locatif résidentiel, petit immobilier locatif commercial et des particuliers, sous certaines conditions prévues aux encadrements du risque de crédit. Sinon, la sortie du défaut se fait généralement selon un délai minimal de trois à six mois selon certaines conditions prévues dans les encadrements du risque de crédit.

Suivi du portefeuille et reddition de comptes

La PVPGR supervise la gestion de tous les risques auxquels l'organisation fait face, y compris celui de crédit. Les méthodes d'exploitation exigent une surveillance continue des risques de crédit auxquels la Fédération est exposée ainsi qu'une reddition de comptes périodique portant sur la qualité du portefeuille aux instances appropriées.

DÉTAIL ET QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Le graphique suivant présente la répartition des prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs.

Répartition des prêts et acceptations

Au 31 décembre 2020
(en %)



Le tableau suivant présente les prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs. Au 31 décembre 2020, les principaux secteurs du portefeuille de prêts aux entreprises sont la finance et assurance, la fabrication et l'immobilier, ce qui représente un ratio de 78,1 % du portefeuille de prêts aux entreprises de 32,2 G\$. Ces principaux secteurs sont les mêmes qu'au 31 décembre 2019.

Tableau 32 – Prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2020		2019		2018	
	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts
Hypothécaires résidentiels	3 440 \$	8 \$	4 183 \$	8 \$	4 626 \$	10 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	19 091	187	20 567	249	19 710	200
Aux organismes publics ⁽¹⁾	1 623	-	1 866	-	1 446	-
Aux entreprises						
Agriculture	224	3	199	15	189	15
Mines, pétrole et gaz	330	42	315	-	275	-
Services publics	686	-	641	-	660	-
Construction	1 892	87	1 503	84	1 114	118
Fabrication	2 289	53	2 280	2	1 922	2
Commerce de gros	552	-	697	-	501	-
Commerce de détail	436	31	360	-	322	-
Transport	502	7	610	8	563	-
Industrie de l'information	162	-	232	-	359	-
Finance et assurances	20 554	-	28 459	-	26 243	-
Immobilier	2 286	2	1 921	2	1 662	-
Services professionnels	279	-	352	-	234	-
Gestion de sociétés	182	-	160	-	237	-
Services administratifs	-	-	41	-	30	-
Enseignement	9	-	99	-	42	-
Soins de santé	257	-	355	-	207	-
Arts et spectacles	111	-	128	-	134	-
Hébergement	144	-	93	-	50	-
Autres services	284	1	305	3	305	-
Autres entreprises	975	-	211	-	1 497	3
Total des prêts aux entreprises	32 154 \$	226 \$	38 961 \$	114 \$	36 546 \$	138 \$
Total des prêts	56 308 \$	421 \$	65 577 \$	371 \$	62 328 \$	348 \$

⁽¹⁾ Y compris les prêts aux gouvernements.

Le tableau suivant présente la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés :

Tableau 33 – Prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés

Au 31 décembre 2020	De 1 à	De 30 à	De 60 à	90 jours	Total
	29 jours	59 jours	89 jours	et plus	
Hypothécaires résidentiels	13 \$	1 \$	- \$	- \$	14 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	497	97	45	46	685
Aux entreprises et aux gouvernements	1	-	-	-	1
	511 \$	98 \$	45 \$	46 \$	700 \$
Au 31 décembre 2019	De 1 à	De 30 à	De 60 à	90 jours	Total
	29 jours	59 jours	89 jours	et plus	
Hypothécaires résidentiels	27 \$	3 \$	1 \$	2 \$	33 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	718	156	75	-	949
Aux entreprises et aux gouvernements	2	-	-	-	2
	747 \$	159 \$	76 \$	2 \$	984 \$

Au 31 décembre 2020, selon la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés, le montant de la provision pour pertes de crédit se chiffrait à 639 M\$, en hausse de 175 M\$ par rapport au 31 décembre 2019. Cette hausse de la provision pour pertes de crédit attendues en 2020 est essentiellement attribuable à la détérioration importante des perspectives économiques en raison de la pandémie de COVID-19, notamment le taux de chômage et le taux de croissance du PIB, et aux répercussions anticipées sur la qualité du crédit, ainsi qu'à la hausse de la provision liée aux prêts dépréciés des portefeuilles de prêts aux entreprises. Pour plus de renseignements sur la méthodologie et les hypothèses utilisées pour l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, se référer aux notes complémentaires 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » et 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés.

L'encours des prêts dépréciés bruts correspond aux prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation. Le ratio des prêts dépréciés bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,74 % au 31 décembre 2020, contrairement à 0,56 % au 31 décembre 2019. La provision pour pertes de crédit sur les prêts dépréciés totalise 187 M\$ au 31 décembre 2020, ce qui donne un taux de provisionnement sur les prêts dépréciés de 44,4 %.

Les tableaux suivants présentent les prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs de la Fédération ainsi que la variation du solde des prêts dépréciés bruts.

Tableau 34 – Prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2020					2019		2018	
	Valeur comptable brute		Provision pour pertes de crédit sur prêts dépréciés	Prêts dépréciés nets	Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets	Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets	
	Prêts et acceptations bruts	Prêts dépréciés bruts							
Hypothécaires résidentiels	3 440 \$	8 \$	0,23 %	4 \$	4 \$	8 \$	4 \$	10 \$	5 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	19 091	187	0,98	108	79	249	119	200	90
Aux entreprises et aux gouvernements	34 105	226	0,66	75	151	114	94	138	132
Total	56 636 \$	421 \$	0,74 %	187 \$	234 \$	371 \$	217 \$	348 \$	227 \$

Prêts dépréciés bruts et ratio des prêts dépréciés bruts
(en M\$ et en pourcentage)

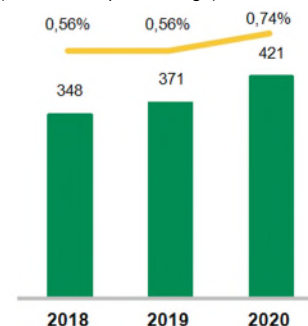


Tableau 35 – Variation du solde des prêts dépréciés bruts

Au 31 décembre

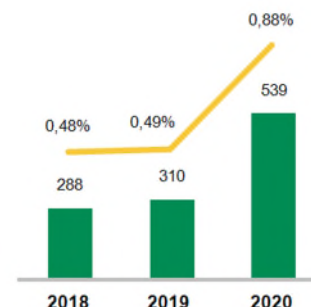
(en millions de dollars)	2020	2019	2018
Prêts dépréciés bruts au début de l'exercice	371 \$	348 \$	209 \$
Prêts dépréciés bruts survenus au cours de l'exercice	1 192	1 365	777
Retours à un état non déprécié	(758)	(1 033)	(306)
Radiations et recouvrements	(336)	(340)	(286)
Autres variations	(48)	31	(46)
Prêts dépréciés bruts à la fin de l'exercice	421 \$	371 \$	348 \$

Dotation à la provision pour pertes de crédit

La dotation à la provision pour pertes de crédit de la Fédération s'est élevée à 539 M\$ pour 2020, en hausse de 229 M\$ par rapport à 2019. Cette augmentation s'explique principalement par la détérioration importante des perspectives économiques et les répercussions anticipées sur la qualité du crédit en raison de la pandémie de COVID-19. Le taux de dotation à la provision pour pertes de crédit s'établissait à 0,88 % au terme de l'exercice 2020, par rapport au ratio de 0,49 % enregistré au 31 décembre 2019.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit relatif à la comptabilisation et l'évaluation des provisions pour pertes de crédit sont présentées aux notes complémentaires 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » et 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés.

Dotation à la provision pour pertes de crédit et taux de dotation à la provision pour pertes de crédit
(en M\$ et en pourcentage)



Risque de contrepartie et d'émetteur

Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de contrepartie et d'émetteur de par les opérations d'appariement de ses activités bancaires traditionnelles, ses activités de négociation ainsi que les portefeuilles de placements de ses compagnies d'assurances. Selon sa classification, toute contrepartie ou tout émetteur reçoit une cote de risque provenant des modèles internes ou des cotes publiées par les agences de notation reconnues (DBRS, Fitch, Moody's et Standard & Poor's) par l'AMF et le BSIF. La PVPGR établit une limite à une contrepartie ou un émetteur à la suite de l'évaluation de sa cote de risque. Les limites d'exposition du Mouvement sont établies en se basant sur son cadre d'appétit pour le risque et ses fonds propres de catégorie 1A. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins. Des limites peuvent également s'appliquer à certains instruments financiers lorsque pertinent.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. Hormis la détention en dette souveraine américaine et les engagements avec de grandes banques internationales, l'exposition du Mouvement aux entités étrangères est faible. La croissance du portefeuille de valeurs mobilières du Mouvement augmente l'exposition à des pertes économiques lors d'un élargissement des écarts de crédit. L'incidence de cette exposition est reflétée dans le résultat net.

Les transactions du Mouvement portant sur des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs, qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des emprunts et des prêts de titres, l'exposent à un risque de crédit associé à ses contreparties.

Le Mouvement utilise des instruments financiers dérivés principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif. Ces instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur dépend d'éléments d'actif de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec les contreparties et comprend des contrats de change à terme, des swaps de devises et de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des swaps sur rendement total, des contrats de garantie de taux d'intérêt et des options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres instruments sont des contrats négociés en bourse comprenant principalement des contrats à terme normalisés et des swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Ces derniers sont des contrats standards exécutés sur des bourses établies ou des chambres de compensation bien capitalisées pour lesquels le risque de contrepartie est très faible. La proportion de contrats par l'intermédiaire de la chambre de compensation a considérablement augmenté en 2020 puisque la réglementation en place et à venir est nettement en faveur de la compensation.

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés négociés de gré à gré correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de cet instrument est positive pour ce dernier. Ce risque représente normalement une faible fraction des montants nominaux de référence. La valeur de remplacement et le risque de crédit équivalent sont deux mesures utilisées pour l'évaluer. La valeur de remplacement correspond au coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive. Le risque de crédit équivalent est égal à la somme de cette valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. En vue de limiter son exposition au risque de contrepartie, le Mouvement Desjardins conclut des ententes-cadres appelées « ententes ISDA » (International Swaps and Derivatives Association) qui définissent les modalités et les conditions de ces transactions. Ces ententes prévoient, entre autres, l'utilisation de la compensation pour permettre de déterminer un montant net d'exposition advenant une situation de défaut. De plus, il est possible d'ajouter une annexe de soutien au crédit à ces ententes afin de demander aux contreparties de payer ou d'obtenir des garanties sur la valeur au marché courante des positions lorsque cette valeur franchit un certain seuil. Ce dernier a été fixé à zéro pour ses principales contreparties. La valeur de ces différentes mesures ainsi que l'incidence des accords généraux de compensation est présentée à la note complémentaire 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers consolidés.

Le Mouvement Desjardins limite également son risque en faisant affaire avec des contreparties dont la cote de crédit est élevée. La note complémentaire 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers consolidés présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie. En fonction de la valeur de remplacement, cette note indique que la quasi-totalité des contreparties de la Fédération a une cote de crédit se situant entre AAA et A-.

Les transactions de prêts de valeurs sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins utilise également des ententes de compensation avec ses contreparties et exige un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions. De plus, certaines de ces transactions sont réglées par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

Le Mouvement Desjardins n'accepte de ses contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans ses politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés, s'il y a lieu, advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par le Mouvement prennent principalement la forme de trésorerie et de titres de gouvernements.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit sont présentés aux notes complémentaires 5 « Compensation d'actifs et de passifs financiers », 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » et 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de marché en raison de ses activités de négociation, activités qui découlent principalement d'opérations à court terme dans l'intention de tirer profit de mouvements de prix actuels ou pour s'assurer des bénéfices d'arbitrage. Le Mouvement est aussi exposé au risque de marché en raison de ses activités autres que de négociation, activités qui regroupent principalement les opérations de gestion actif-passif des activités bancaires traditionnelles ainsi que les portefeuilles de placements relatifs à ses activités d'assurance. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

GOVERNANCE

Les composantes du Mouvement sont principalement structurées en différentes entités légales en vue de fournir des produits et services qui peuvent être distribués aux membres et clients du Mouvement. Ces entités légales gèrent des instruments financiers exposés au risque de marché et sont assujetties à différents environnements réglementaires tels que l'industrie bancaire, du courtage en valeurs mobilières, de la gestion du patrimoine et de l'assurance de personnes ainsi que de l'assurance de dommages. Les conseils d'administration de ces entités délèguent à différents comités la responsabilité de mettre en place des systèmes et procédures en vue d'établir des mesures adaptées à leurs activités et environnements réglementaires. Ces mesures, avec les processus de suivi appropriés, sont incorporées dans leurs politiques et directives respectives. La PVPGR a comme fonction de faire le suivi de ces mesures et de s'assurer de la conformité à ces politiques. Les principales mesures utilisées et leurs processus de suivi sont décrits ci-dessous.

GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION – VALEUR À RISQUE

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est régie par des encadrements spécifiques. Ces encadrements précisent les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et expédié à la haute direction. Tout dépassement de limite est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour (horizon de détention prolongé jusqu'à 10 jours aux fins de calcul des fonds propres réglementaires). Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

En plus de la VaR globale, le Mouvement calcule également une VaR globale en période de tension. Cette dernière est calculée de la même manière que la VaR globale, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques. Ainsi, au lieu d'utiliser l'intervalle de la dernière année, la VaR globale en période de tension prend en compte les données historiques d'une période de crise d'un an, soit celle débutant en septembre 2008. Toutefois, un ratio de la VaR globale en période de tension par rapport à la VaR est calculé quotidiennement afin de s'assurer que la période de tension choisie demeure adéquate. De plus, cette période de tension est révisée périodiquement au même titre que les simulations de crise.

Les exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC) sont un complément aux mesures de la VaR et de la VaR en période de tension et représentent une estimation des risques de défaillance et de migration de produits autres que de titrisation détenus dans le portefeuille de négociation étant exposés au risque de taux d'intérêt, mesurée sur un an à un niveau de confiance de 99,9 %.

Le tableau suivant présente la VaR globale et la VaR globale en période de tension des activités de négociation par catégories de risques ainsi que les exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC). Le risque de prix des actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque spécifique de taux d'intérêt représentent les quatre catégories de risques de marché auxquelles est exposée la Fédération. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans la norme de l'Autorité des marchés financiers.

Tableau 36 – Mesures du risque de marché pour le portefeuille de négociation*

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2020			Au 31 décembre 2019		
	Moyenne	Haut	Bas	Moyenne	Haut	Bas
Actions	0,9 \$	1,6 \$	0,2 \$	0,5 \$	1,4 \$	0,5 \$
Change	0,6	0,9	0,1	0,2	0,6	-
Taux d'intérêt	3,7	4,5	2,1	4,2	3,7	1,6
Risque spécifique de taux d'intérêt ⁽¹⁾	3,2	3,2	0,8	1,8	5,5	0,9
Effet de diversification ⁽²⁾	(4,2)	(5,0)	s. o. ⁽³⁾	(2,5)	(7,2)	s. o. ⁽³⁾
VaR globale	4,2 \$	5,2 \$	2,1 \$	4,2 \$	4,0 \$	2,1 \$
VaR globale en période de tension	7,6 \$	15,2 \$	6,6 \$	9,7 \$	16,2 \$	7,4 \$
Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC)	56,6 \$	52,2 \$	24,2 \$	30,9 \$	76,4 \$	26,3 \$

⁽¹⁾ Le risque spécifique est le risque directement lié à l'émetteur d'un titre financier, indépendamment des événements de marché. Une approche de portefeuille est utilisée pour distinguer le risque spécifique du risque général de marché. Cette approche consiste à créer un sous-portefeuille qui contient les positions comportant un risque spécifique d'émetteur, comme les provinces, les municipalités et les sociétés, et un sous-portefeuille qui contient les positions considérées comme sans risque d'émetteur, comme le gouvernement dans sa devise locale.

⁽²⁾ Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

⁽³⁾ Le haut et le bas pour les différents types de risques de marché peuvent survenir à différentes dates. Il n'est pas pertinent de calculer un effet de diversification.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 5,2 M\$ pour l'exercice 2020, en hausse de 1,2 M\$ par rapport à celle de 2019. Quant à la moyenne de la VaR globale en période de tension, elle a été de 15,2 M\$ pour l'exercice 2020, en baisse de 1,0 M\$ par rapport à celle de 2019. La moyenne des exigences des fonds propres liées au risque supplémentaire a été de 52,2 M\$, en baisse de 24,2 M\$ par rapport à celle de 2019.

À noter que la hausse de la VaR globale moyenne du Mouvement en 2020 est notamment attribuable aux données de marché lourdement affectées par la pandémie mondiale de COVID-19. En effet, la volatilité extrême lors du premier trimestre de 2020 se reflète dans les historiques des données. Étant donné que le modèle de la VaR utilise des historiques de données d'un an, les données observées ont eu une incidence sur les niveaux de la VaR.

La VaR globale et la VaR globale en période de tension sont des mesures appropriées d'un portefeuille de négociation, mais elles doivent être interprétées en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- ces mesures ne permettent pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs;
- ces mesures servent à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour;
- ces mesures ne donnent pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

Contrôle ex post

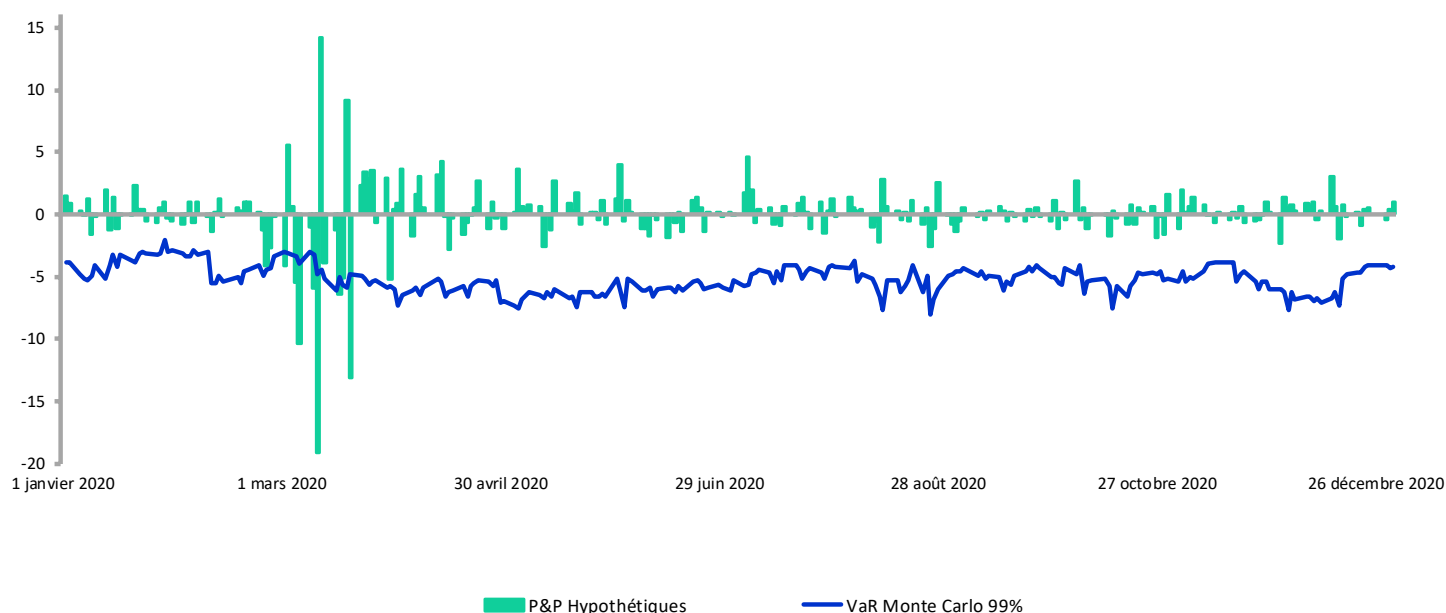
Afin de valider le modèle de la VaR, un contrôle ex post, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) des portefeuilles, est effectué afin de s'assurer que les résultats correspondent statistiquement à ceux du modèle de la VaR. De plus, une unité indépendante de validation en modélisation effectue annuellement des travaux sur ce modèle.

Le Mouvement Desjardins effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique et un P&P réel sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé au moyen de l'établissement de la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique suivant représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les P&P hypothétiques liés à ces activités pour l'exercice 2020. Au cours de l'exercice 2020, quatre dépassements des P&P réels par rapport à la VaR et sept dépassements des P&P hypothétiques ont été observés pour le Mouvement durant le mois de mars. Ces dépassements sont attribuables aux mouvements drastiques des marchés financiers, durant le premier trimestre de l'exercice 2020, en réaction à la pandémie mondiale de COVID-19. Malgré les dépassements des P&P hypothétiques, la performance du modèle est jugée adéquate.

VaR par rapport au P&P hypothétique des activités de négociation

(en millions de dollars)

**Simulations de crise**

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant avoir des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes. L'utilisation d'un programme de simulations de crise est nécessaire en vue d'évaluer l'incidence de ces situations potentielles.

Le programme de simulations de crise pour les portefeuilles de négociation inclut des scénarios historiques, hypothétiques et de sensibilités. Ces scénarios se basent notamment sur des événements comme les attentats du 11 septembre 2001 ou la crise de crédit de 2008. Ces simulations permettent de faire le suivi de la variation de la valeur marchande des positions détenues à la suite de la réalisation de ces différents scénarios. La plupart de ces simulations de crise sont de type prédictif. Ainsi, pour une simulation donnée, des chocs sont appliqués à certains facteurs de risque (taux d'intérêt, taux de change, produits de base), et les effets de ces chocs sont transmis à l'ensemble des facteurs de risque en tenant compte des corrélations historiques. La réalisation de chacune de ces simulations est considérée comme indépendante par rapport aux autres. De plus, certaines simulations font l'objet d'un suivi de limite. Les résultats de ces simulations sont analysés et communiqués quotidiennement au moyen d'un tableau de bord conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations est révisé périodiquement afin d'assurer qu'il demeure d'actualité.

GESTION DU RISQUE STRUCTUREL DE TAUX D'INTÉRÊT

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale constituante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des exercices subséquents selon les préférences des membres et clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan consolidé sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :

- l'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt;
- les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le comportement des membres et clients dans le choix des produits;
- la marge d'intermédiation financière;
- l'optionnalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en réduisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles (quotidienne, mensuelle, trimestrielle).

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance et des capitaux propres, du comportement des membres et clients ainsi que de la tarification. Le comité Actif/Passif (ALCO) du Mouvement Desjardins a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt. Dans le contexte actuel de la pandémie de COVID-19, la situation demeure sous contrôle, puisque les portefeuilles sont bien appariés.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôts de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 25 et de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres de la Fédération. L'incidence liée aux activités d'assurance est présentée dans la note 1 de ce tableau.

Tableau 37 – Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)⁽¹⁾

Au 31 décembre

(en millions de dollars)

	2020		2019	
	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	(78) \$	(132)\$	(40)\$	(17)\$
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 25 points de base (100 points de base au 31 décembre 2019) ⁽⁴⁾	20	24	38	14

⁽¹⁾ La sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance n'est pas reflétée dans les montants ci-dessus. Pour ces activités, une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une diminution de la valeur économique des capitaux propres de 165 M\$ avant impôts au 31 décembre 2020 et de 215 M\$ au 31 décembre 2019. Une diminution des taux d'intérêt de 25 points de base donnerait lieu à une augmentation de la valeur économique des capitaux propres de 49 M\$ avant impôts au 31 décembre 2020, et une diminution de 100 points de base donnerait lieu à une augmentation de la valeur économique des capitaux propres de 228 M\$ avant impôts au 31 décembre 2019. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section « Gestion du risque de taux d'intérêt » à la note 16 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés.

⁽²⁾ Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

⁽³⁾ Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

⁽⁴⁾ Les résultats de l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt prennent en considération l'utilisation d'un plancher pour ne pas avoir de taux d'intérêt négatif. De plus, compte tenu du contexte actuel où les taux d'intérêt sont faibles, l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt a été calculée en fonction d'une baisse de 25 points de base au 31 décembre 2020, comparativement à 100 points de base au 31 décembre 2019.

GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque que la valeur réelle ou prévue des éléments d'actif libellés en une devise étrangère soit supérieure ou inférieure à celle des éléments de passif libellés en cette même devise.

Dans certaines situations particulières, le Mouvement et ses composantes peuvent s'exposer au risque de change lié notamment au dollar américain et à l'euro. Cette exposition provient surtout de leurs activités d'intermédiation avec les membres et clients, de financement et de placement. Une politique du Mouvement sur le risque de marché a établi des limites d'exposition au risque de change et un suivi est effectué par la PVPGR. De plus, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises en vue de leur permettre de bien contrôler ce risque. L'exposition résiduelle du Mouvement à ce risque est faible considérant qu'il réduit son risque de change à l'aide d'instruments financiers dérivés.

GESTION DU RISQUE DE PRIX

Le Mouvement, dans ses activités autres que de négociation, est notamment exposé au risque de prix, principalement en ce qui concerne ses composantes œuvrant dans le domaine des assurances et leurs portefeuilles de placements. *Ce risque correspond à la perte potentielle résultant d'une variation de la valeur marchande d'actifs (actions, matières premières, biens immobiliers, actifs sur indice) ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, du taux de change ou de la qualité du crédit de la contrepartie.*

Gestion du risque de prix lié aux activités immobilières

Les composantes d'assurances peuvent être exposées aux variations du marché immobilier par les immeubles qu'elles détiennent et dont la valeur marchande peut fluctuer. Elles gèrent ce risque au moyen de politiques qui définissent des limites de diversification telles que des limites géographiques et des limites par catégories de biens immobiliers. Chaque placement immobilier fait l'objet d'une évaluation professionnelle annuelle visant à déterminer sa valeur marchande selon les normes édictées par les organismes réglementaires.

Gestion du risque de prix lié aux marchés boursiers

Les composantes d'assurances peuvent également être exposées au risque de prix lié aux marchés boursiers, entre autres, par les titres de participation et les instruments financiers dérivés qu'elles détiennent ainsi que par les garanties minimales offertes en vertu des contrats de fonds distincts dont la valeur est influencée par les fluctuations des marchés. Elles gèrent ce risque au moyen de différentes limites établies dans des politiques et d'un programme de couverture pour atténuer les effets de la volatilité des marchés. Pour des renseignements supplémentaires, se référer à la note 16 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan consolidé.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement a établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité. Les compagnies d'assurance étant soumises à des exigences réglementaires particulières, elles gèrent leurs risques de liquidité en fonction de leurs propres besoins tout en suivant les orientations du Mouvement. Les valeurs mobilières détenues par ces composantes ne sont par ailleurs pas prises en compte lors de l'évaluation des réserves de liquidités du Mouvement.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement. Ces opérations permettent de subvenir aux besoins de financement des composantes du Mouvement en offrant à ces dernières des conditions comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la SCHL dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit déjà ces deux ratios ainsi que les NCCF conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF. Il est à noter que depuis janvier 2020, le Mouvement Desjardins a adopté les exigences réglementaires liées au ratio NSFR. Le NSFR du Mouvement est au-dessus du seuil réglementaire minimal au 31 décembre 2020.

Dans le contexte de la pandémie mondiale de COVID-19, le gouvernement du Canada a mis en place en 2020 des programmes d'octroi de liquidités exceptionnels pour faciliter l'accès au financement des institutions financières. De l'information supplémentaire sur les programmes du gouvernement du Canada est présentée à la sous-section « Sources de financement » de la présente section. Le Mouvement Desjardins a utilisé ces programmes afin d'assurer le maintien d'un niveau de liquidité adéquat pour faire face à cette situation sans précédent. Le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 157,5 % pour le trimestre terminé le 31 décembre 2020 comparativement à un ratio de 157,1 % pour le trimestre précédent. Le niveau moyen du ratio au quatrième trimestre se maintient à un niveau très élevé à la suite de l'utilisation des programmes susmentionnés et à l'augmentation des dépôts. L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure aux exigences minimales requises de 100 %. Cependant, dans le but d'encourager la bonne circulation des liquidités durant la crise liée à la pandémie de COVID-19, l'AMF pourrait ponctuellement accepter, exceptionnellement, des seuils plus faibles aux exigences minimales requises. Le Mouvement Desjardins n'anticipe pas une baisse de son ratio réglementaire en deçà de la limite réglementaire. Ce ratio est géré proactivement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts par les membres des caisses ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités composées d'actifs de haute qualité est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doit maintenir le Mouvement sont précisément prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par la fonction Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces scénarios permettent :

- d'évaluer l'ampleur des sorties de fonds potentielles en situation de crise;
- de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins;
- d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Indicateurs de risque de liquidité

La vigie quotidienne des indicateurs de liquidité a pour but de déceler sans délai un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein du Mouvement Desjardins et sur les marchés financiers. Des niveaux d'alerte assujettis à un processus d'escalade sont établis pour chacun de ces indicateurs. L'atteinte d'un niveau d'alerte par un ou plusieurs indicateurs est immédiatement signalée au comité de gestion Finances et Risques Mouvement. Ce comité agirait à titre de comité de crise si le plan de contingence était appliqué.

Ce plan énumère les sources de liquidité disponibles lors de situations exceptionnelles. Il prescrit également un processus décisionnel et informationnel. L'objectif du plan est de permettre une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients ainsi que d'éventuelles perturbations sur les marchés financiers ou en ce qui concerne la conjoncture économique. De plus, lors d'une crise dont l'ampleur menacerait la solvabilité du Mouvement, un plan de retour à la viabilité a été élaboré en vue de permettre au comité de crise de faire appel à un éventail élargi de sources de liquidité pour faire face à cette situation.

SOURCES DE FINANCEMENT

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité de la Fédération. La solide base de dépôts des caisses membres combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Pour plus de renseignements sur les échéances contractuelles, se reporter au tableau « Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan » à la note complémentaire 29 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers consolidés. Les dépôts des caisses membres sont présentés au bilan consolidé, au poste « Dépôts – Institutions de dépôts » et représentait 8,2 % du total du passif consolidé au 31 décembre 2020, comparativement à 3,9 % à la fin de 2019. Le total des dépôts, y compris le financement de gros, présentés au bilan consolidé s'élevait à 72,4 G\$ au 31 décembre 2020, en hausse de 13,4 G\$ depuis le 31 décembre 2019. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section 3.1 « Gestion du bilan » de ce rapport de gestion.

Programmes et stratégies de financement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Fédération répond aux besoins des membres et clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. En 2020, la Fédération a maintenu un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement en raison de la rigueur de sa politique de trésorerie, de la solidité de ses financements institutionnels et de l'apport du réseau des caisses. Le financement de gros à court terme sert à financer les actifs très liquides tandis que le financement de gros à long terme sert principalement à financer les actifs moins liquides et à soutenir des réserves d'actifs liquides.

En vue de tirer parti d'un financement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Fédération maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). De plus, pour s'assurer un financement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et européen.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Fédération sont les suivants :

Tableau 38 – Principaux programmes de financement

Programmes de financement	Montant maximal autorisé
Billets à moyen terme (canadiens)	10 milliards de dollars
Obligations sécurisées (multidevises) ⁽¹⁾	26 milliards de dollars
Billets à court terme (européens)	3 milliards d'euros
Billets à court terme (américains)	15 milliards de dollars américains
Billets à moyen terme et subordonnés (multidevises)	7 milliards d'euros
Billets subordonnés FPUNV (canadiens)	3 milliards de dollars

⁽¹⁾ Le montant maximal autorisé du programme d'obligations sécurisées a été haussé de 14 G\$ à 26 G\$ suivant l'augmentation de la limite prudentielle d'émission d'obligations sécurisées par l'AMF, en date du 31 mars 2020. Cet allègement temporaire est accordé pendant au moins un an et pourrait être prolongé au-delà, si nécessaire.

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

Tableau 39 – Durées à l'échéance résiduelle du financement de gros

Au 31 décembre

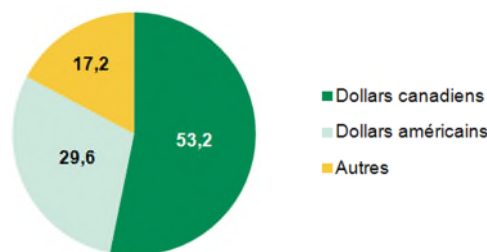
(en millions de dollars)	2020								2019
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Total – Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total
Billets à escompte au porteur	2 574 \$	1 232 \$	14 \$	13 \$	3 833 \$	- \$	- \$	3 833 \$	2 250 \$
Papier commercial	7 195	3 411	898	172	11 676	-	-	11 676	13 058
Billets à moyen terme	-	-	-	1 554	1 554	1 828	3 064	6 446	11 171
Titrisation de créances hypothécaires	-	242	352	682	1 276	1 742	9 104	12 122	10 423
Obligations sécurisées	-	681	3 184	-	3 865	1 271	4 843	9 979	5 655
Obligations subordonnées	-	-	-	-	-	-	1 493	1 493	1 398
Total	9 769 \$	5 566 \$	4 448 \$	2 421 \$	22 204 \$	4 841 \$	18 504 \$	45 549 \$	43 955 \$
dont :									
Garantis	- \$	923 \$	3 536 \$	682 \$	5 141 \$	3 013 \$	15 440 \$	23 594 \$	17 476 \$
Non garantis	9 769	4 643	912	1 739	17 063	1 828	3 064	21 955	26 479

L'ensemble du financement de gros de la Fédération présenté dans le tableau précédent a été effectué par la Fédération, à l'exception de la portion des obligations subordonnées qui a été émise par Capital Desjardins inc. Le total du financement de gros a augmenté de 1,6 G\$ par rapport au 31 décembre 2019. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des obligations sécurisées et de la titrisation de créances hypothécaires compensée en partie par la diminution des billets à moyen terme. La Fédération ne prévoit pas d'événement, d'engagement ou d'exigence qui pourrait avoir une incidence importante sur sa capacité de mobiliser des fonds grâce aux financements de gros ou aux dépôts de ses caisses membres.

De plus, la Fédération diversifie ses sources de financement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le graphique « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

Financement de gros par devises

Au 31 décembre 2020
(en %)



Financement de gros par catégories

Au 31 décembre 2020
(en M\$)



La Fédération a par ailleurs participé à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 2,5 G\$ pour l'exercice. De plus, la Fédération a procédé au cours de la même période à une émission d'un montant total de 1,0 G\$ US, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises. Le 26 mai 2020, la Fédération a émis des billets admissibles comme Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) pour un montant de 1,0 G\$ sous son programme de billets subordonnés FPUNV canadiens. Par ailleurs, le 24 septembre 2020, la Fédération a procédé à une émission d'un montant de 500 M d'euros par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées. Le 7 octobre 2020, la Fédération a procédé à une nouvelle émission d'un montant de 750 M\$ US par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées. Soulignons finalement que le 21 janvier 2021, la Fédération a procédé à une nouvelle émission d'un montant de 1,0 G\$, assujettie au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de financement à moyen terme de la Fédération s'élevait à 28,5 G\$ au 31 décembre 2020, comparativement à 27,2 G\$ au 31 décembre 2019. L'encours de ces émissions est présenté au bilan consolidé, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ». Quant à Capital Desjardins inc., l'encours de ses obligations de premier rang totalisait 0,5 G\$ au 31 décembre 2020, comparativement à 1,4 G\$ au 31 décembre 2019.

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le gouvernement canadien, par l'entremise de la Banque du Canada et de la SCHL, a déployé plusieurs initiatives de financement ayant pour objectif de soutenir le système financier canadien en préservant une source de financement aux entreprises. À l'instar des banques canadiennes, le Mouvement Desjardins s'est prévalu de ces programmes pour un montant de 10,6 G\$ en date du 31 décembre 2020. Ces sources additionnelles de financement permettent au Mouvement de maintenir des niveaux de liquidités adéquats pour faire face aux incidences liées à cette pandémie.

Entre autres, dans le cadre du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA) mis en place par la SCHL, la Fédération a vendu à la SCHL des titres hypothécaires LNH pour un montant de 0,5 G\$. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement canadien, par l'entremise de la SCHL, peut acheter auprès des institutions financières jusqu'à 150 G\$ de prêts hypothécaires assurés formant des blocs de titres hypothécaires émis en vertu de la Loi nationale sur l'habitation. De plus, le 30 mars 2020, la Fédération a procédé à une émission d'obligations sécurisées « en nom propre » (autodétenues) pour un montant de 2,5 G\$, pour fins de participation au programme d'opérations de prise en pension à plus d'un jour de la Banque du Canada. Ces obligations sécurisées pour le montant total ont été mises en garantie auprès de la Banque du Canada dans le cadre du programme le 31 mars pour règlement le 2 avril 2020.

Le 14 avril 2020, la Fédération a également procédé à une émission d'obligations sécurisées « en nom propre » (autodétenues) pour un montant de 1,5 G\$, pour fins de participation au programme d'opérations de prise en pension à plus d'un jour de la Banque du Canada. Ces obligations sécurisées, pour le montant total, ont été mises en garantie auprès de la Banque du Canada aux fins dudit programme les 15 et 20 avril 2020.

Tout comme les banques canadiennes, le Mouvement Desjardins a aussi accédé le 23 avril 2020 au mécanisme permanent d'octroi de liquidités à plus d'un jour que la Banque du Canada a mis en place pour soutenir la liquidité du système financier. Aux termes de ce mécanisme, les institutions financières admissibles peuvent emprunter auprès de la Banque en donnant en garantie un large éventail de titres. Elles sont ainsi mieux à même de financer de nouveaux prêts.

Ces initiatives sont incluses dans le montant total de participation de la Fédération aux initiatives de la Banque du Canada et de la SCHL de 10,6 G\$.

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

COTES DE CRÉDIT DES TITRES ÉMIS ET EN CIRCULATION

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers de même que sur les conditions de ce financement. Elles sont également un élément considéré lors de certaines opérations du Mouvement impliquant des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur méthodologie qui comprend plusieurs critères d'analyse, dont des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent le Mouvement Desjardins sur une base cumulée et reconnaissent sa capitalisation, la constance de sa performance financière, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs. Par conséquent, les cotes de crédit de la Fédération, émetteur pleinement assujéti, et de Capital Desjardins inc., émetteur assujéti émergent, sont adossées à la solidité financière du Mouvement.

La Fédération et Capital Desjardins inc. bénéficient de cotes de crédit de première qualité qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

Faits saillants des agences de notation sur les instruments du Mouvement Desjardins au cours de l'année 2020 et de janvier 2021 :

- Le 3 avril 2020, en raison des perturbations de l'activité économique et des marchés financiers dans le contexte de la pandémie de COVID-19, Fitch a revu à la baisse de stable à négative la perspective assignée aux cotes du Mouvement Desjardins, ainsi que celles des grandes banques canadiennes. D'ailleurs, en lien avec l'annonce du 28 février 2020 sur la mise à jour de sa méthodologie applicable à l'industrie bancaire et non bancaire, Fitch a annoncé la révision à la hausse de AA- à AA de la cote de la dette de premier rang existante (exclue du régime de recapitalisation applicable au Mouvement Desjardins), la confirmation de la cote de la dette de premier rang (soumise au régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins) à AA- et une révision à la baisse de A+ à A de la cote des billets subordonnés FPUNV (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité). De plus, Fitch a également abaissé la cote de la dette de premier rang de Capital Desjardins de A+ à A.
- Le 9 juin 2020, l'agence de notation Moody's a revu à la hausse la perspective du Mouvement Desjardins de négative à stable. Ce changement reflète l'évaluation de Moody's selon laquelle le Mouvement Desjardins a diminué sa dépendance envers le financement de gros, mais aussi en raison de l'empreinte géographique du Mouvement Desjardins dans la province de Québec, où les consommateurs ont en moyenne des niveaux d'endettement inférieurs à ceux des autres provinces du Canada, ainsi que la faible exposition du Mouvement au secteur de l'énergie au Canada. À ce titre, Moody's estime que le portefeuille de prêts de Desjardins est moins vulnérable à la pandémie de COVID-19 comparativement aux portefeuilles des banques canadiennes.
- À la suite de la publication, le 14 décembre 2020, du rapport du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada et aux ordonnances de la Commission d'accès à l'information du Québec et de l'Autorité des marchés financiers, les agences de notations DBRS et Fitch ont maintenu les cotes sur les instruments du Mouvement Desjardins, alors que Moody's a confirmé les cotes. Pour justifier leurs actions, les agences ont évoqué l'importance des ressources que le Mouvement Desjardins a consacrées aux contrôles de la sécurité de l'information, à la prévention de la fraude et à l'amélioration de la gouvernance. Par ailleurs, l'évaluation des cotes du Mouvement Desjardins et de Capital Desjardins par l'agence de notation Standard & Poor's est demeurée inchangée.
- Le 13 janvier 2021, l'agence de notation Fitch a confirmé les cotes des instruments du Mouvement Desjardins et a revu à la hausse sa perspective de négative à stable. Ce changement de perspective reflète l'évaluation selon laquelle Fitch croit que le Mouvement Desjardins bénéficie d'actifs solides, mais aussi d'une forte présence au Québec en tant que leader sur le marché de l'épargne, des hypothèques résidentielles, de la gestion de patrimoine et de l'assurance.

Le tableau suivant énumère les différentes cotes de crédit assignées aux instruments de la Fédération et de Capital Desjardins inc.

Tableau 40 – Cotes de crédit des titres émis et en circulation

	DBRS	FITCH	MOODY'S	STANDARD & POOR'S
Fédération des caisses Desjardins du Québec				
Dettes à court terme	R-1 (élevé)	F1+	P-1	A-1
Dettes à moyen et long termes de premier rang existante ⁽¹⁾	AA	AA	Aa2	A+
Dettes à moyen et long termes de premier rang ⁽²⁾	AA (faible)	AA-	A2	A-
Billets subordonnés FPUNV	A (faible)	A	A2	BBB+
Obligations sécurisées	-	AAA	Aaa	-
Perspective	Stable	Stable	Stable	Stable
Capital Desjardins inc.				
Dettes à moyen et long termes de premier rang	A (élevé)	A	A2	A
Perspective	Stable	-	Stable	Stable

⁽¹⁾ Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise avant le 31 mars 2019, ainsi que celle émise à partir de cette date et qui est exclue du régime de recapitalisation applicable au Mouvement Desjardins.

⁽²⁾ Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise à partir du 31 mars 2019, laquelle peut être convertie aux termes du régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins.

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Fédération et de Capital Desjardins inc. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses activités et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Actuellement, le Mouvement n'a pas l'obligation de fournir des garanties supplémentaires dans l'éventualité où sa cote de crédit serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes, par la non-atteinte des objectifs ou par des conséquences négatives sur la réputation.

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités du Mouvement Desjardins, y compris les pratiques de gestion et de contrôle des autres domaines de risque (crédit, marché, liquidité, etc.), ainsi qu'aux activités réalisées par une tierce partie. Ce risque peut entraîner des pertes découlant principalement de vols et de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation ou à la législation, de dysfonctionnements des systèmes, d'accès non autorisés aux systèmes informatiques, de cybermenaces ainsi que de problèmes ou d'erreurs dans la gestion des processus. Afin de maintenir ce risque à un niveau acceptable, un cadre de gestion du risque opérationnel a été élaboré et déployé à l'échelle de l'organisation. Ce cadre comprend les pratiques usuelles qui permettent une saine gestion des opérations et s'appuie sur le modèle des trois lignes de défense en définissant clairement les rôles et responsabilités liés à la gestion des opérations et des risques.

CADRE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le cadre de gestion du risque opérationnel permet d'assurer l'identification, la mesure, l'atténuation et le suivi de ce risque ainsi que l'intervention et la communication le concernant, conformément à l'appétit pour ce risque de même qu'aux encadrements adoptés par le conseil d'administration. Il est appuyé par des principes directeurs qui établissent les fondements de la gestion du risque opérationnel. Parallèlement, le cadre de gestion du risque opérationnel fait le lien avec les autres domaines de risque.

Ce cadre est révisé annuellement afin d'assurer son adéquation et sa pertinence en fonction du profil de risque du Mouvement et de l'évolution des pratiques de l'industrie.

GOVERNANCE

La gouvernance en matière de gestion des risques met l'accent sur l'imputabilité et l'encadrement efficace du risque. Le risque opérationnel est régi par des encadrements qui sont révisés périodiquement afin d'assurer leur cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques approuvé par le conseil d'administration.

Une reddition est effectuée régulièrement aux comités encadrant la gestion des risques afin de permettre à leurs membres d'apprécier l'exposition au risque opérationnel du Mouvement.

RISQUE LIÉ AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET À LA SÉCURITÉ

Le risque lié aux technologies de l'information correspond au risque lié à l'incapacité de maintenir (gestion/performance) et/ou de moderniser l'infrastructure, les applications ou les bases de données technologiques. Le risque lié à la sécurité correspond au risque lié au vol, à la perte, à une fuite ou à l'exposition de données/informations confidentielles (perte de confidentialité) via un acte intentionnel ou non intentionnel (menace interne, erreur, négligence ou omission), y compris les cyberattaques.

Les technologies sont un incontournable dans l'évolution et le maintien des activités du Mouvement Desjardins. Une défaillance ou une perturbation des systèmes informatiques peut avoir de graves incidences sur nos membres et clients ainsi que nos activités. La présence de la COVID-19 ne fait que renforcer la nécessité d'accélérer la transformation numérique afin de répondre aux besoins croissants de nos membres et clients et d'assurer la sécurité de l'information. Ces deux risques sont au cœur des activités de gestion de risques. Des programmes de modernisation pour veiller au maintien et à la prévention des perturbations de nos environnements et actifs critiques ainsi qu'à l'ajout de contrôles de sécurité préventifs et réactifs aux menaces internes et externes composent les activités essentielles et courantes. Afin de suivre de façon efficace ces risques, des analyses par scénarios, des analyses sur les changements majeurs ainsi que les suivis des événements opérationnels sont des exemples d'activités permettant l'identification de ces risques et la prise en charge au sein de l'organisation. Une gouvernance qui suit les meilleures pratiques de l'industrie est mise en place pour permettre d'assurer la surveillance et le maintien de ces risques au niveau de la tolérance acceptable établie. La création du Bureau de la sécurité Desjardins, en janvier 2020, a permis de rehausser la protection des actifs des membres et clients, y compris leurs renseignements personnels. Ce Bureau regroupe maintenant les activités stratégiques transversales de l'organisation en matière de sécurité, y compris la gestion des fraudes et l'allocation optimale des ressources et des investissements en sécurité.

RISQUE LIÉ AUX TIERS

Le risque de tiers correspond au risque de pertes et d'incidents résultant de l'utilisation des services de tiers et entre autres de la dépendance envers ces tiers. Un tiers est une entité avec laquelle l'organisation fait affaire et inclut les fournisseurs et leurs sous-traitants, des partenaires commerciaux, des sociétés affiliées, des courtiers, des distributeurs, des revendeurs et des agents.

Le Mouvement Desjardins a mis en place un programme de gestion des risques des tiers permettant de gérer adéquatement l'ensemble des risques découlant de ces relations d'affaires. Ce programme permet d'encadrer ces risques de façon proactive : des mécanismes de gouvernance et de surveillance sont mis en place afin de s'assurer en continu de l'adéquation de leurs performances aux besoins de l'organisation.

RISQUE LIÉ À LA CONTINUITÉ DES AFFAIRES

Le risque de continuité correspond au risque d'incidents découlant de dysfonctionnement des systèmes d'information, des réseaux et de télécommunication ou d'interruptions d'activités.

Des analyses d'incidences d'affaires permettent d'identifier les activités prioritaires de l'organisation, basées sur une évaluation d'incidences d'interruption considérant les aspects opérationnels, réputationnels, réglementaires et financiers. Considérant la nature évolutive de toute organisation et l'incidence implicite sur son niveau de préparation, des mises à jour sont nécessaires au moins annuellement ou lors de tout changement significatif, en intégrant les principes de gestion de changement et d'amélioration continue. L'approche de continuité des affaires assure que des solutions de continuité sont identifiées, mises en place et validées pour maintenir un niveau de service acceptable et approuvé, en considération des activités prioritaires et des requis de continuité nécessaires selon les grandes conséquences reconnues. Des exercices sont planifiés à intervalles réguliers de façon à assurer la pertinence et la performance des solutions identifiées en plus d'assurer un niveau de préparation du personnel.

Approches d'identification, d'évaluation et de suivi du risque opérationnel

En ce qui a trait au cadre de gestion du risque opérationnel, le tableau suivant illustre les méthodes et les outils permettant d'identifier, d'évaluer et de suivre le risque opérationnel.

Description	
Identification et évaluation des risques et des contrôles	Un inventaire standard des risques opérationnels auxquels le Mouvement est exposé a été établi et sert de base pour déterminer les risques opérationnels les plus importants et pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation en place pour les réduire. Les évaluations des risques et des contrôles, qui sont effectuées sur une base périodique, peuvent être liées à des projets, des produits, des systèmes, des processus et des activités ainsi qu'à des initiatives stratégiques et à de nouveaux produits d'importance. La considération de différents facteurs internes et externes (pertes, constats d'audit, etc.) fait partie intégrante de ces évaluations. Lorsque les résultats démontrent une exposition aux risques opérationnels supérieure au niveau de tolérance établi, des plans d'action sont élaborés afin de ramener l'exposition à un niveau acceptable.
Collecte et analyse des événements internes et externes	La collecte de données sur les événements internes permet de répertorier et de quantifier les événements selon des seuils déterminés. Les événements internes sont recensés dans des bases de données, des analyses permettent de mieux comprendre les causes, de déterminer les tendances et d'instaurer des mesures correctives lorsqu'elles sont requises. Les principales tendances dégagées lors de l'analyse des événements internes sont communiquées régulièrement aux divers comités lors de la reddition. De plus, une vigie des événements externes de risques opérationnels survenus dans l'industrie est effectuée afin de détecter des risques potentiels ou émergents et de rehausser la gestion des risques au sein du Mouvement, le cas échéant. Les passifs éventuels, y compris l'incidence des litiges, sont présentés à la note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés.

Description

Indicateurs de risques	Afin de suivre leur profil de risque et l'évolution de celui-ci, les secteurs d'activité et fonctions de soutien établissent des indicateurs de risque opérationnel leur permettant de suivre de façon proactive l'accroissement de leur niveau d'exposition aux risques les plus importants et d'agir relativement à ces risques lorsque le seuil de tolérance est atteint.
Analyse par scénario	L'analyse par scénario consiste à évaluer des événements pouvant entraîner un risque opérationnel important dont la probabilité d'occurrence est faible (p. ex. un tremblement de terre). L'analyse permet de soulever les vulnérabilités au sein de l'organisation à l'égard de ces « risques extrêmes » afin de mettre en place les mesures d'atténuation requises.
Programmes spécialisés d'évaluation des risques	Certains programmes, qui relèvent de groupes spécialisés, agissent en complémentarité au cadre de gestion du risque opérationnel. Ces programmes encadrent des risques spécifiques et les suivent au moyen de leurs mécanismes de surveillance. Il en est ainsi pour les programmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des risques liés à l'information financière; • Gestion des risques technologiques; • Gestion des risques liés à la continuité des affaires; • Gestion des risques des tiers; • Gestion des risques de fraude; • Gestion des risques réglementaires; • Gestion des risques liés à la gouvernance et à qualité des données.
Programmes de partage des risques programmes d'assurance	Le Mouvement s'est doté de programmes d'assurances lui assurant une protection additionnelle contre les pertes opérationnelles importantes. Ces programmes offrent des protections selon les besoins des secteurs d'activité, la tolérance aux risques de l'institution ainsi que les risques émergents sur le marché.
Calcul des fonds propres exposés au risque opérationnel	Depuis le deuxième trimestre de 2017, le Mouvement Desjardins utilise l'approche standard pour calculer son risque opérationnel sous forme de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance correspond à l'incertitude quant au fait que les événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qu'ils puissent avoir des répercussions sur leur rentabilité.

Le Mouvement est exposé au risque d'assurance dans le cadre de ses activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages.

Le risque d'assurance de personnes est constitué des éléments suivants :

- Risque de mortalité : Conséquence financière résultant de montants à payer sur les produits d'assurance vie différents des montants prévus, due à la survenance des décès;
- Risque de longévité : Conséquence financière résultant de montants à payer sur les contrats de rentes différents des montants prévus, due à la survie des rentiers;
- Risque de morbidité/invalidité : Conséquence financière résultant de montants à payer sur les produits d'assurance santé différents des montants prévus, due à l'état de santé des assurés;
- Risque de comportement des détenteurs de police : Conséquence financière résultant de comportements des titulaires de polices d'assurance vie, d'assurance santé ou de contrats de rentes, en regard du maintien en vigueur de leur contrat ou de l'exercice de toutes clauses prévues aux contrats;
- Risque de dépenses : Conséquence financière résultant de frais d'administration qui sont engagés pour le service des produits d'assurance vie, d'assurance santé ou de contrats de rentes différents de ceux prévus.

Le risque d'assurance de dommages est quant à lui composé des éléments suivants :

- Risque de souscription : Conséquence financière résultant d'une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des sinistres (ex. : incendies, vols, dégâts d'eau, vandalisme) couverts par les produits d'assurance offerts. Ces derniers couvrent principalement les dommages physiques à des biens, les dommages corporels et les responsabilités des assurés (civile, juridique, etc.);
- Risque de catastrophes : Conséquence financière liée à une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des catastrophes couvertes par les polices d'assurance;
- Risque de réserve : Conséquence financière résultant d'une insuffisance dans les provisions ou les réserves actuarielles.

L'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques associés aux nouveaux produits d'assurance et aux modifications apportées aux produits existants passent par un processus rigoureux d'approbation des produits. Dans les filiales d'assurance, l'ensemble des risques, y compris le risque d'assurance, est géré conformément à leur Politique de gestion intégrée des risques, qui est établie en cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement. Le processus de mise en registre des risques découlant de cette politique permet, d'une part, d'identifier tous les risques susceptibles d'affecter la filiale visée et devant faire l'objet d'une gouvernance et d'un encadrement, et d'autre part, de maintenir un registre de tous ces risques et de les évaluer avec une méthode appropriée.

Les filiales sont responsables du risque qu'elles génèrent, y compris le risque d'assurance. Chacune d'elles dispose d'une structure de gouvernance qui lui est propre. Le risque d'assurance est encadré par plusieurs politiques qui établissent clairement les rôles et les responsabilités des différents intervenants concernés et leur permettent de respecter les différentes lignes directrices émises par les autorités réglementaires. Les filiales disposent également d'une infrastructure robuste comprenant les outils appropriés pour assurer la disponibilité, l'intégrité, l'intégralité et l'agrégation de toutes les données nécessaires à une saine gestion du risque d'assurance.

Le risque d'assurance découle de la possibilité que les prévisions relatives à de nombreux facteurs nécessaires à l'établissement des primes, y compris le rendement futur des placements, les résultats techniques en matière de sinistralité, de mortalité et de morbidité ainsi que les charges administratives, soient inexactes. Ces prévisions sont essentiellement basées sur des hypothèses actuarielles qui doivent être conformes aux normes de pratiques en vigueur au Canada. Les filiales d'assurance adoptent aussi des normes et des politiques de tarification strictes et effectuent des études d'expérience afin de comparer leurs prévisions avec leurs résultats réels. La conception et la tarification des produits d'assurance sont révisées sur une base régulière. Par ailleurs, un certain nombre de produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des prévisions.

De plus, les filiales ont recours à des ententes de réassurance qui varient selon la nature des activités afin de limiter leurs pertes. Et de plus, les filiales d'assurance de dommage souscrivent une protection additionnelle à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales de leurs obligations envers les titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées.

Les filiales respectent les normes de saines pratiques de gestion établies par les organismes de réglementation qui les régissent et se soumettent à divers exercices visant à tester leur solidité financière selon des scénarios défavorables ainsi que l'effet de ces scénarios sur leur ratio de capitalisation. Parmi ces exercices se trouvent des simulations de crise, y compris les scénarios de crise standardisés requis ponctuellement par les autorités réglementaires, ainsi que l'examen de la santé financière. Les résultats de ces tests ont démontré que le capital est adéquat dans chacun des cas.

Dans le contexte de la crise de la COVID-19, l'évolution de l'expérience d'invalidité et de mortalité notamment, demeure sous surveillance par les filiales d'assurance de personnes. Au niveau de l'assurance de dommages, l'incertitude liée à la croissance des primes versus les réclamations, l'augmentation possible de la fraude et le potentiel de réclamations en responsabilité civile entreprises demeurent sous surveillance. Des marges additionnelles sont incluses dans les réserves pour sinistres et primes non acquises.

Chaque filiale des secteurs d'assurance fournit des évaluations et des rapports indépendants sur son exposition aux différents risques à son conseil d'administration ainsi qu'aux instances du Mouvement Desjardins. Cette reddition de comptes porte notamment sur l'évolution des risques importants et l'efficacité des procédures en place pour les mitiger, les résultats des analyses de risque et les principales hypothèses et constatations issues des simulations de crise.

Les activités propres aux filiales d'assurance les exposent, en plus du risque d'assurance, à d'autres types de risques, notamment aux risques identifiés à la note complémentaire 16 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés ainsi qu'à d'autres facteurs de risque identifiés à la section 4.1 « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ».

Risque stratégique

Le risque stratégique correspond au risque de subir une perte attribuable à l'incapacité de s'adapter à l'évolution de l'environnement en raison d'un défaut d'agir, de choix stratégiques inadéquats ou de l'incapacité d'assurer la mise en œuvre efficace des stratégies.

Il appartient d'abord à la haute direction et au conseil d'administration d'aborder et de définir les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins en considérant l'appétit pour le risque, selon les mécanismes de consultation qui lui sont propres, et de suivre leur évolution. Les événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques du Mouvement font l'objet d'un suivi systématique et périodique par le conseil d'administration et la haute direction. À cet égard, les secteurs d'activité et les fonctions de soutien identifient et évaluent périodiquement les événements et risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs stratégiques et ils font rapport à ce sujet aux instances appropriées.

Les différents projets de développement organisationnel sont évalués à la lumière du cadre d'appétit pour le risque de l'organisation, afin de s'assurer que ces initiatives sont alignées sur le plan stratégique de l'organisation. De plus, ce plan est actualisé annuellement afin de tenir compte de l'évolution du marché, notamment des grandes tendances de l'industrie et des mesures prises par les concurrents.

Risque de réputation

Le risque de réputation correspond au risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus et ses fonds propres ainsi que sur la confiance envers le Mouvement Desjardins.

La réputation est d'une importance fondamentale et le risque qui lui est associé ne peut être géré indépendamment des autres risques. La gestion du risque de réputation dans tous les secteurs d'activité est donc une préoccupation constante pour le Mouvement Desjardins. À cet égard, ce dernier vise à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Le Mouvement Desjardins considère qu'il est essentiel de favoriser une approche proactive de gestion des risques dans laquelle l'intégrité et l'éthique sont des valeurs fondamentales.

Le Mouvement Desjardins a défini un cadre de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités à l'égard du risque de réputation. Cet encadrement s'ajoute aux divers mécanismes déjà en place pour identifier, mesurer et encadrer ce risque, notamment les initiatives de gestion du risque opérationnel mentionnées précédemment, le programme de conformité réglementaire, les règles de déontologie et l'évaluation du risque de réputation dans le cadre de nouvelles initiatives ou du lancement de nouveaux produits. Tous ces aspects visent à favoriser une saine gestion de ce risque. De plus, le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins est le premier responsable de la démarche d'évolution culturelle. Celle-ci vise à faire évoluer en profondeur les comportements pour travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients. Cette démarche contribuera aussi à gérer les risques réputationnels.

Risque lié aux régimes de retraite

Le risque lié aux régimes de retraite correspond au risque de pertes résultant des engagements pris par le Mouvement Desjardins au profit de ses employés en matière de régimes de retraite. Ce risque découle essentiellement des risques de taux, de prix, de change et de longévité.

Le principal régime de retraite de l'organisation est le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD). La Fédération, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, est le promoteur du RRMD et, à ce titre, elle agit comme représentant de tous les employeurs du Mouvement Desjardins. Quant au Comité de retraite du Mouvement Desjardins (CRMD), qui est formé de membres désignés par le conseil d'administration de la Fédération, par les participants actifs et par le groupe formé de participants non actifs et de bénéficiaires, il est l'administrateur du RRMD et le fiduciaire unique et exclusif de la caisse de retraite. Il est responsable de la gestion des actifs de la caisse de retraite et de l'administration des prestations promises par le régime. Il voit à l'application du Règlement du RRMD et s'assure du respect des lois et règlements en vigueur. Il doit notamment s'assurer de la saine gouvernance du régime. À cet égard, il s'est doté de politiques et d'un règlement interne, comme l'exige la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

Afin de bien gérer les risques du RRMD, le CRMD a délégué à son comité de gestion des placements (CGP) certains pouvoirs et responsabilités. Le CGP est notamment responsable de réviser la politique de placement et de recommander au CRMD toute modification à cet égard, ainsi que d'adopter tout encadrement particulier d'investissement. Il s'assure du respect de tels encadrements. Chaque année, il recommande la stratégie de répartition des actifs, adopte le plan d'investissement en conséquence et en fait le suivi. Il analyse également les occasions d'investissement qui lui sont présentées et les risques qui y sont associés. Le CGP révisé annuellement le contenu et la justesse du registre des risques du RRMD et recommande au CRMD toute modification, le cas échéant. Il s'assure que les risques sont gérés et contrôlés efficacement. Par ailleurs, un tableau de bord de la gestion des risques du RRMD est mis à jour trimestriellement. Ce tableau est composé d'indicateurs sur les risques identifiés dans le profil.

La crise de la COVID-19 a eu peu de répercussions sur la situation financière des régimes de retraite.

Risque environnemental ou social

Le risque environnemental ou social résulte d'un événement environnemental ou d'un enjeu social, dans le cadre des opérations du Mouvement Desjardins ou de ses activités de financement, d'investissement ou d'assurance, dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières ou une atteinte à sa réputation.

En ce qui concerne le risque environnemental, les pertes financières potentielles peuvent être liées à un risque interne, soit un risque généré par une entité et ayant des répercussions négatives sur l'environnement, ou un risque externe, soit un événement provoqué par l'environnement et ayant un effet néfaste sur l'entité. Les changements climatiques font partie du risque environnemental ou social. Ils sont définis à la section 4.1 « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ».

En outre, les relations d'affaires avec des entités dont les activités sont susceptibles de faire l'objet d'enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG) peuvent engendrer un risque de réputation.

Afin d'atténuer le risque environnemental ou social, et de confirmer son engagement à contribuer au développement d'une économie durable et responsable, le Mouvement Desjardins a intégré des facteurs ESG dans ses processus de décisions d'affaires. Des outils et de la documentation de référence sont développés pour soutenir les secteurs d'affaires. Le comité d'orientation Environnement, société et gouvernance recommande des orientations en matière ESG et favorise la cohésion dans l'organisation.

Le Mouvement Desjardins est de plus signataire de plusieurs encadrements internationaux issus des Nations Unies pour l'intégration des critères ESG dans son modèle d'affaires : les Principes d'investissement responsable (depuis 2009), les Principes d'assurance responsable (2019) et les Principes bancaires responsables (2019).

Puisque le développement durable est une priorité pour le Mouvement Desjardins, celui-ci s'est doté d'une politique de développement durable encadrant l'ensemble de ses activités et a intégré des orientations relatives au développement d'une économie durable et responsable dans l'alignement stratégique de son cadre d'appétit pour le risque.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins maintient son leadership en développement durable par diverses initiatives intégrées dans son plan stratégique ainsi que dans la gestion de sa performance, notamment par la détermination de cibles liées à la réduction de son empreinte carbone et par l'intégration graduelle de celles-ci aux objectifs de performance. Il poursuit également le développement novateur de produits et services axés sur le développement durable à l'intention de ses membres et clients. Toutes ces initiatives peuvent être consultées dans son rapport annuel de responsabilité sociale et coopérative, élaboré conformément aux lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI). Ce rapport n'est pas intégré par renvoi dans ce rapport de gestion.

De plus, conscient des répercussions majeures que représentent les changements climatiques sur l'environnement, la société et l'économie, le Mouvement Desjardins actualise périodiquement une analyse du risque lié aux changements climatiques afin d'en faire une reddition de comptes à la haute direction. La stratégie et la gestion de ces risques sont également divulguées au sein du questionnaire CDP (anciennement nommé Carbon Disclosure Project) ainsi que dans un rapport spécifique sur la lutte aux changements climatiques élaboré selon les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) et faisant partie intégrante du rapport annuel de responsabilité sociale et coopérative.

Risque juridique et réglementaire

Le risque juridique et réglementaire correspond au risque associé au non-respect des obligations découlant de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.

Le risque juridique et réglementaire englobe, entre autres, l'efficacité de la prévention et du traitement des litiges et des réclamations éventuels. Ces litiges et réclamations éventuels peuvent notamment mener à des jugements ou à des décisions d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation qui pourraient se traduire par des condamnations à payer des dommages, des pénalités financières ou des sanctions. L'environnement juridique et réglementaire évolue par ailleurs rapidement et pourrait accroître l'exposition du Mouvement Desjardins à de nouveaux genres de poursuites. De plus, certaines poursuites intentées contre le Mouvement Desjardins peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Les recours collectifs ou actions multipartites peuvent présenter un risque supplémentaire de jugements en dommages-intérêts pécuniaires, non pécuniaires ou punitifs substantiels. Les demandeurs qui déposent un recours collectif ou d'autres poursuites réclament parfois des montants très importants et il est impossible de déterminer avant longtemps la responsabilité du Mouvement Desjardins, le cas échéant. Une responsabilité légale ou une mesure réglementaire importante pourrait avoir un effet négatif sur le déroulement des activités courantes du Mouvement Desjardins, ses résultats opérationnels et sa situation financière, en plus de ternir sa réputation. Même si le Mouvement Desjardins avait gain de cause devant les tribunaux ou ne faisait plus l'objet de mesures imposées par les organismes de réglementation, ces situations pourraient nuire à sa réputation et avoir une incidence négative sur sa situation financière, notamment en raison des coûts associés à ces procédures, et son image de marque.

Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis les dernières années, la réglementation qui l'encadre est en plein essor. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, lutte à l'évasion fiscale, etc. En plus des exigences des gouvernements fédéraux (Canada et États-Unis) et provinciaux, cette réglementation comprend également celles d'organismes tels que l'AMF, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le BSIF, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Se conformer aux dispositions législatives et réglementaires importantes, comme celles de la protection des renseignements personnels, des lois et des règlements régissant le domaine de l'assurance, de la *Foreign Account Tax Compliance Act*, de la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale, de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ou des accords de Bâle, implique d'importantes ressources techniques, humaines et financières en plus d'avoir un effet sur la façon dont le Mouvement Desjardins gère ses activités courantes et met en œuvre ses stratégies commerciales.

En tant que fonction de supervision indépendante, le Bureau du chef de la conformité du Mouvement fait la promotion d'une approche proactive en matière de conformité en l'intégrant pleinement dans le cadre des activités courantes de l'organisation. Il est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et du maintien du cadre de gestion de la conformité, qui s'appuie sur l'identification et le suivi des obligations réglementaires ainsi que des unités fonctionnelles visées par celles-ci. Pour ce faire, une vigie des développements en matière de réglementation, une évaluation de leur incidence sur les activités et une mise en œuvre de stratégies pour l'atténuer sont effectuées en continu par la fonction de conformité en collaboration avec le Bureau du chef des Affaires juridiques. La fonction de conformité appuie les gestionnaires responsables des secteurs d'activité et des fonctions de soutien dans la gestion efficace de leurs risques en élaborant l'encadrement et la documentation pertinente, en exerçant un rôle de conseil, en mettant en place des programmes de formation et en procédant à des inspections périodiques des activités. Le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins fournit une évaluation indépendante de l'efficacité du cadre de gestion de la conformité. Enfin, le Mouvement Desjardins a mis en place un mécanisme formel de reddition de comptes à cet égard à l'intention de la haute direction et des diverses instances. En outre, pour maintenir sa réputation d'intégrité ainsi que la confiance de ses membres, de ses clients, du marché et du public en général, le Mouvement s'est doté d'un code de déontologie applicable à tous ses dirigeants et employés ainsi qu'à toutes ses composantes. Cette gestion d'ensemble de la conformité permet d'obtenir l'assurance raisonnable que la conduite des activités du Mouvement respecte la réglementation à laquelle ces dernières sont assujetties. Malgré tout, il est possible que le Mouvement Desjardins ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence exacte des développements réglementaires et de mettre en œuvre adéquatement ses stratégies pour y répondre. Le Mouvement pourrait alors subir des répercussions défavorables sur sa performance financière, ses activités et sa réputation. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section « Contexte réglementaire » de ce rapport de gestion.

5.0 Renseignements complémentaires

5.1 Contrôles et procédures

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Conformément aux directives des ACVM décrites dans le Règlement 52-109, le président et chef de la direction et le premier vice-président, Finances, Trésorerie, Administration et chef de la direction financière (chef des finances) ont fait concevoir des contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI). Ces contrôles et procédures sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information présentée dans les documents annuels, les documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction de la Fédération, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun en matière de communication de l'information.

Au 31 décembre 2020, la direction de la Fédération, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des finances, a procédé à une évaluation de la conception et de l'efficacité de ses CPCI. En se fondant sur les résultats de ces travaux, le président et chef de la direction et le chef des finances ont conclu que les CPCI étaient adéquatement conçus et efficaces.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Fédération a fait concevoir et a maintenu un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Ce processus est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable, et que les états financiers consolidés ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) comprend notamment des politiques et procédures qui :

- concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés, qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs;
- sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers consolidés conformément aux IFRS et que les encaissements et décaissements ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et des administrateurs;
- sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés annuels ou les rapports financiers intermédiaires est soit interdite, soit détectée à temps.

En raison de ses limites inhérentes, il est possible que le CIIF ne permette pas de prévenir ni de détecter toutes les inexactitudes en temps opportun. L'évaluation des contrôles par la direction fournit une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle qui pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

La direction de la Fédération, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des finances, a réalisé des travaux d'évaluation de la conception et de l'efficacité du CIIF. Cette évaluation a été effectuée selon le référentiel intégré de contrôle interne 2013 Internal Control – Integrated Framework publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) pour les contrôles financiers et selon le cadre de contrôle Control Objectives for Information and Related Technologies (COBIT) pour les contrôles généraux des technologies de l'information.

En se fondant sur les résultats des travaux d'évaluation, le président et chef de la direction et le chef des finances ont conclu qu'au 31 décembre 2020, le CIIF était adéquatement conçu et efficace.

MODIFICATION DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020, la Fédération n'a apporté aucune modification à ses politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur le CIIF.

Divers autres éléments relatifs à la gouvernance d'entreprise sont traités plus en détail à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2020 de la Fédération.

5.2 Information relative aux parties liées

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses entreprises associées, coentreprises et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, elle verse une rémunération à ses principaux dirigeants dans des conditions normales de marché.

La Fédération et ses filiales effectuent des transactions avec des parties liées et principalement avec les caisses membres. Les services fournis aux caisses membres comprennent, entre autres, différents services techniques, administratifs et financiers pour lesquels des revenus tels que la cotisation et la tarification sont perçus. En parallèle, les caisses membres reçoivent de la Fédération des revenus de rémunération sur des produits et services comme les cartes de crédit, les services de paie de même que les services de fonds et de placement ainsi que d'ingénierie financière. La Fédération joue également un rôle de trésorier, permettant ainsi aux caisses membres d'emprunter ou de prêter des liquidités. Des contrats de swaps sont également conclus entre les caisses membres et la Fédération.

Par l'entremise de Desjardins Société de placement inc., la Fédération perçoit des honoraires de gestion à titre de gestionnaire des Fonds Desjardins en échange des services suivants : comptabilité, tenue de registres, garde de valeurs, gestion de portefeuilles et services d'agent de transfert. Par l'entremise de la Fiducie Desjardins inc., la Fédération touche également des honoraires en tant que dépositaire de fonds. Finalement, elle reçoit également des revenus de gestion provenant des régimes de retraite et des frais d'intérêts payés au Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

La Fédération offre aussi ses produits et services financiers dans des conditions normales de marché à ses administrateurs, à ses principaux dirigeants ainsi qu'àux personnes avec qui ces derniers ont des liens.

Les principaux dirigeants de la Fédération sont les membres de son conseil d'administration et de son comité de direction. Ces personnes sont responsables de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Fédération, et elles ont l'autorité nécessaire pour exercer leurs fonctions.

La Fédération a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées sont conclues dans des conditions de concurrence normale de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes.

La note complémentaire 31 « Information relative aux parties liées » des états financiers consolidés présente des renseignements supplémentaires sur les transactions entre parties liées.

5.3 Méthodes comptables critiques et estimations

La description des méthodes comptables de la Fédération est essentielle à la compréhension des états financiers consolidés au 31 décembre 2020. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés. Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Fédération du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les principales méthodes comptables qui ont nécessité des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, de la part de la direction sont présentées ci-dessous.

La pandémie de COVID-19 a créé de nouvelles sources d'incertitude ayant une incidence sur les jugements posés ainsi que sur les estimations et hypothèses formulées par la direction aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ceci touche particulièrement la dépréciation des titres désignés en vertu de l'approche par superposition, la provision pour pertes de crédit attendues, la décomptabilisation d'actifs financiers et les passifs des contrats d'assurance. La Fédération continue de surveiller de près l'évolution de la pandémie et ses incidences sur les jugements, estimations et hypothèses comptables critiques :

- Les titres désignés en vertu de l'approche par superposition ont fait l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existait une indication objective de dépréciation, et le Fédération n'a pas enregistré de pertes de valeur;
- Pour obtenir plus de renseignements sur les jugements importants posés pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés;
- Les participations au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) ont fait l'objet d'une appréciation afin de déterminer si les critères de décomptabilisation des actifs financiers étaient satisfaits. Pour obtenir plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers consolidés;
- Les hypothèses entrant dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance prennent en compte les incertitudes économiques liées à la pandémie de COVID-19.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est consolidée lorsqu'elle est contrôlée par la Fédération. La direction doit exercer des jugements importants lorsqu'elle évalue les différents éléments et tous les faits et circonstances connexes dans leur ensemble afin de déterminer s'il existe une situation de contrôle, particulièrement dans le cas d'entités structurées.

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Des renseignements supplémentaires sur les entités structurées sont présentés à la note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers consolidés.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction d'une hiérarchie à trois niveaux qui reflètent l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, alors que le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché. Quant au niveau 3, il a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Prêts

La juste valeur des prêts productifs est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs, ajustés pour tenir compte des pertes de crédit sur le portefeuille de prêts. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par la Fédération, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à leur valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les données de courtiers.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. Cette juste valeur est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, la Fédération ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité de la Fédération de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La note complémentaire 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature des instruments financiers dérivés détenus par la Fédération.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

Des renseignements supplémentaires sur la juste valeur des instruments financiers sont présentés à la note complémentaire 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers consolidés. La note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » fournit quant à elle des renseignements sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

Un actif financier est décomptabilisé du bilan consolidé lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que la Fédération a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque la Fédération transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés.

Lorsque la Fédération a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan consolidé, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lorsque la Fédération ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à un actif financier, elle décomptabilise l'actif financier dont elle ne conserve pas le contrôle et comptabilise un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert de l'actif. Si elle conserve le contrôle de l'actif financier, la Fédération maintient ce dernier au bilan consolidé dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état consolidé du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition de la Fédération avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré. Enfin, la direction doit poser des jugements pour établir si elle exerce un contrôle sur l'actif financier et pour évaluer les droits conservés.

Des renseignements supplémentaires sur la décomptabilisation d'actifs financiers sont présentés à la note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers consolidés.

DÉPRÉCIATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de chaque date de clôture, la Fédération comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour les instruments d'emprunt classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, de même que pour certains éléments hors bilan, soit les engagements de prêts et les garanties financières qui ne sont pas évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net. L'estimation de cette provision est fondée sur un modèle de dépréciation comprenant trois étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis leur comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;
- Étape 3 : Pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit et du niveau des pertes de crédit attendues. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle de dépréciation est toujours faite en comparant le risque de crédit entre la date de clôture et la date de la comptabilisation initiale de l'instrument financier et en analysant les indications de dépréciation.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, la Fédération fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier, ce qui nécessite l'exercice d'un jugement important.

Pour ce faire, la Fédération compare la PD de l'instrument financier à la date de clôture avec sa PD à la date de la comptabilisation initiale. De plus, elle prend en compte des informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, notamment des informations qualitatives et portant sur la conjoncture économique à venir, dans la mesure où celles-ci ont une incidence sur l'évaluation de la PD de l'instrument. Les critères utilisés pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit varient en fonction des regroupements d'instruments financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit communes et sont fondés principalement sur une variation relative combinée à une variation absolue de la PD. Ils incluent également des seuils absolus de PD et certains autres critères. Tous les instruments en souffrance depuis plus de 30 jours sont transférés à l'étape 2 du modèle de dépréciation.

Définition de défaut et d'actif financier déprécié

La définition de défaut utilisée dans le cadre du modèle de dépréciation correspond à celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit et à des fins réglementaires. Elle prend en considération des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents. Un prêt est notamment en défaut lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours. Un actif financier est considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable.

Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie et prenant en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir. De façon générale, la provision pour pertes de crédit attendues représente la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie dus, ou le montant de l'engagement susceptible d'être utilisé selon les termes du contrat, et le total des flux de trésorerie que la Fédération s'attend à recevoir. Pour les actifs financiers dépréciés, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et les flux de trésorerie estimés.

L'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est estimée pour chaque exposition à la date de clôture et se fonde sur le produit de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la PD, la PCD et l'ECD. Ce produit est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les paramètres sont estimés au moyen d'une segmentation appropriée qui prend en compte les caractéristiques de risque de crédit communes. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2 ou 3, elle est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument.

Pour établir les paramètres de risque de crédit, les instruments financiers sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit communes.

La provision pour pertes de crédit attendues prend également en considération les informations sur la conjoncture économique à venir. Pour intégrer les informations prospectives pertinentes pour la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues, la Fédération utilise les modèles économétriques servant à la projection du risque de crédit. Ces modèles estiment l'effet des variables macroéconomiques sur les différents paramètres de risque de crédit. La Fédération utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues et attribue des probabilités d'occurrence à chacun d'eux. Elle peut également avoir recours à des ajustements pour considérer des informations pertinentes qui ont une incidence sur l'évaluation de la provision et qui n'ont pas été intégrées dans les paramètres de risque de crédit.

Pour les actifs financiers dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues ne requiert pas l'utilisation de paramètres de risque de crédit. Elle est plutôt fondée sur un examen approfondi de la situation de l'emprunteur et de la réalisation des sûretés détenues. Elle représente une pondération probabiliste de la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif, des insuffisances des flux de trésorerie, qui prend en considération l'effet de différents scénarios susceptibles de se réaliser tout en considérant les informations sur la conjoncture économique à venir.

Données et hypothèses clés

L'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit ainsi que sur l'évolution de la conjoncture économique. Elle nécessite donc l'exercice d'un jugement important. Les principaux éléments qui nécessitent un niveau élevé de jugement et qui ont une incidence sur son évaluation sont les suivants :

- les changements de la notation du risque de crédit (ou de la PD) des emprunteurs;
- la détermination des augmentations importantes du risque de crédit;
- l'intégration des informations prospectives;
- la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables.

L'évolution de la pandémie de COVID-19 et sa résolution à venir causent de l'incertitude. La direction a donc dû poser des jugements complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues dans le contexte actuel, ce qui augmente le risque d'ajustements au cours des prochaines périodes.

Changements à la notation du risque de crédit ou à la probabilité de défaut des emprunteurs

La notation du risque de crédit des emprunteurs est à la base du modèle d'évaluation du risque de crédit. La notation d'un emprunteur est directement liée à l'estimation de sa PD. Plusieurs variables sont prises en compte dans les modèles d'évaluation du risque de crédit. Les changements dans la notation du risque de crédit ont une incidence sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit, puisqu'elle se fonde principalement sur la variation de la PD de l'emprunteur, et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Les changements dans la notation du risque de crédit des emprunteurs peuvent entraîner une incidence à la hausse ou à la baisse de la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une dégradation de cette notation se traduit par une augmentation de la provision, alors qu'une amélioration se traduit par sa diminution.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, la Fédération fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier. Comme cette appréciation tient compte des informations prospectives à l'octroi ainsi qu'à la date de présentation de l'information financière, une augmentation importante du risque de crédit peut être causée par une détérioration des prévisions économiques intégrées à l'évaluation prospective, par une détérioration de la situation de l'emprunteur ou par une combinaison de ces deux facteurs.

La détermination des augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale peut avoir une incidence importante à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues étant donné que les prêts à l'étape 1 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, alors que ceux à l'étape 2 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Des jugements importants ont dû être portés afin d'estimer les incidences défavorables du contexte actuel sans précédent de pandémie de COVID-19 sur le risque de défaillance des différents types d'emprunteurs, et conséquemment sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision. En ce qui concerne le recours au programme de report de paiements offert à ses clients, la Fédération a considéré qu'elle n'indiquait pas, pris de façon isolée, une augmentation du risque de défaillance sur la durée de vie de l'instrument financier. Ainsi, le recours à ce programme n'a pas été considéré comme un critère suffisant à lui seul pour conclure à une augmentation importante du risque de crédit et entraîner la migration d'un instrument financier à l'étape 2 du modèle de dépréciation. Le recours à ce programme ne se traduit pas non plus par un nombre supplémentaire de jours en souffrance ou en retard.

Intégration des informations prospectives

La Fédération utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Les projections pour chaque scénario sont fournies sur un horizon de quatre ans. La projection des variables macroéconomiques effectuée selon chaque scénario et la probabilité d'occurrence y étant associée ont une incidence importante sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Les modèles diffèrent selon les portefeuilles et incluent une ou plusieurs des principales variables suivantes : le produit intérieur brut, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, le prix des maisons, l'écart de financement corporatif et l'indice boursier S&P/TSX. La projection des variables macroéconomiques et la détermination des probabilités d'occurrence des trois différents scénarios sont révisées trimestriellement.

L'intégration des informations prospectives peut avoir une incidence à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une amélioration des perspectives entraîne une diminution de la provision, alors qu'une détérioration engendre son augmentation.

Les incertitudes majeures qu'entraîne la pandémie de COVID-19 complexifient de façon importante la détermination d'hypothèses raisonnables et justifiables sur l'évolution des variables macroéconomiques pour les différents scénarios et la probabilité d'occurrence y étant associée. Ces incertitudes, portant notamment sur la durée et l'ampleur des effets de la pandémie de COVID-19 sur les différentes variables macroéconomiques utilisées dans les modèles et sur l'effet positif des mesures de soutien des banques centrales et des gouvernements, ont nécessité que la direction porte des jugements importants pour réviser les hypothèses liées aux informations prospectives. Considérant la nature atypique de la crise économique actuelle, la direction a appliqué un jugement d'expert en matière de crédit quant au degré de corrélation entre les données d'entrées liées aux indicateurs prospectifs et les pertes de crédit attendues. Un jugement d'expert en matière de crédit a également été appliqué afin de considérer l'incidence des mesures de soutien gouvernementales, lesquelles sont d'un niveau sans précédent et en constante évolution depuis le début de la pandémie, ainsi que l'effet temporaire des programmes de report de paiements offerts par les institutions financières.

Durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle la Fédération est exposée au risque de crédit, y compris les options de prolongation dont l'exercice dépend uniquement de l'emprunteur. L'exception à cette règle concerne les facilités de crédit renouvelables, composées des marges de crédit aux particuliers et aux entreprises et des prêts sur cartes de crédit, dont la durée de vie doit être estimée. Pour déterminer la durée de vie des facilités de crédit renouvelables, la Fédération définit la période pour laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit. Cette estimation prend en considération la période durant laquelle elle a été exposée au risque de crédit associé à des instruments financiers similaires et les mesures de gestion du risque de crédit prévues une fois que le risque de crédit associé à un instrument financier aura augmenté.

La détermination de la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables a une incidence importante sur l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, principalement pour les facilités de crédit renouvelables qui sont à l'étape 2 du modèle de dépréciation. De manière générale, une augmentation de la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables entraîne une augmentation des pertes de crédit attendues.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts et la provision pour pertes de crédit, notamment une analyse de sensibilité de la provision pour pertes de crédit, sont présentés à la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés.

DÉPRÉCIATION DES TITRES « DISPONIBLES À LA VENTE » SELON L'IAS 39 PRISE EN COMPTE POUR L'APPLICATION DE L'APPROCHE PAR SUPERPOSITION

La Fédération a choisi de désigner certains actifs financiers admissibles des activités d'assurance à l'application de l'approche par superposition permise par l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* afin de réduire la volatilité des résultats engendrée par l'entrée en vigueur de l'IFRS 9, *Instruments financiers* et de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* à des dates différentes.

L'approche par superposition consiste à reclasser, entre les excédents nets et les autres éléments du résultat global, pour les actifs financiers désignés, la différence entre le montant présenté dans l'état consolidé du résultat selon l'IFRS 9 et le montant qui aurait été présenté si la Fédération avait continué d'appliquer l'IAS 39. Ainsi, l'excédent net relatif aux actifs financiers désignés présenté dans l'état consolidé du résultat correspond au montant qui aurait été présenté si la Fédération avait continué d'appliquer l'IAS 39.

Afin de déterminer le montant qui aurait été présenté dans l'état consolidé du résultat s'il avait appliqué l'IAS 39, la Fédération prend notamment en compte la dépréciation des titres « Disponibles à la vente » selon l'IAS 39, laquelle nécessite l'exercice d'un jugement important.

Selon l'IAS 39, les titres « Disponibles à la vente » font l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Aux fins de l'évaluation d'une perte de valeur, les facteurs pris en compte comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur ainsi que la disparition d'un marché actif pour l'actif. Les titres de créances sont évalués individuellement pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. En ce qui concerne les titres de capitaux propres, l'indication objective inclurait également une baisse importante ou prolongée de la juste valeur inférieure à leur coût.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

La Fédération évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable représente la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer s'il a subi une perte de valeur exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Passif des contrats d'assurance de personnes

Le passif des contrats d'assurance de personnes se compose des provisions techniques, des prestations à payer, des provisions pour sinistres non déclarés, des provisions pour participations et ristournes ainsi que des dépôts des titulaires de contrat.

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront aux filiales d'assurance de personnes d'honorer toutes les obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de contrat et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de chacune de ces filiales d'évaluer le montant des provisions techniques nécessaire pour couvrir ces engagements. Ces provisions techniques sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan, conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, et elles sont égales à la valeur au bilan consolidé des éléments d'actifs qui les soutiennent.

Passif des contrats d'assurance de dommages

Le passif des contrats d'assurance de dommages comprend les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Les primes non acquises représentent la portion des primes restante à courir à la date de clôture.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement relatives aux polices d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont estimées au moyen de techniques actuarielles qui prennent en considération les hypothèses les plus probables, compte tenu des données actuellement connues, lesquelles font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulières. Tout redressement qui en résulte est comptabilisé à l'état consolidé du résultat de l'exercice au cours duquel la révision a eu lieu. Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées sur une base actualisée en utilisant le taux de rendement des actifs sous-jacents et en incluant une marge pour écarts défavorables.

La note complémentaire 16 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés présente des renseignements sur la comptabilisation des différents passifs des contrats d'assurance de personnes et de dommages, les principales hypothèses utilisées ainsi que les incidences sur les résultats des modifications des hypothèses.

PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque la Fédération a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler les obligations à la date de clôture, compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. La direction doit exercer un jugement important afin de déterminer si une obligation actuelle existe et d'estimer la probabilité, le moment et le montant de toute sortie de ressources. La Fédération revoit régulièrement l'évaluation des provisions et procède, sur une base trimestrielle, aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la Fédération, ou encore une obligation résultant d'un événement passé pour laquelle une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques n'est pas probable ou ne peut être estimée de manière fiable. La Fédération est impliquée dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires.

Des renseignements supplémentaires sont présentés à la note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés.

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisée à l'état consolidé du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différé sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état consolidé du résultat et l'impôt exigible et différés des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état consolidé du résultat global ou à l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation de la Fédération diffère de celle des autorités fiscales, ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

La note complémentaire 27 « Impôts sur les excédents » des états financiers consolidés fournit d'autres renseignements sur les impôts sur les excédents.

RISTOURNES AUX CAISSES MEMBRES

Les ristournes aux caisses membres figurant à l'état consolidé du résultat représentent la meilleure estimation de la direction. Elles sont établies en fonction du partage des excédents de la Fédération et sont fondées sur une résolution du conseil d'administration visant à recommander à l'assemblée générale annuelle l'approbation de leur versement. Les versements des ristournes sont comptabilisés lorsqu'ils sont approuvés par les caisses membres. Les ristournes aux caisses membres sont attribuées au secteur Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins.

AVANTAGES DU PERSONNEL

La Fédération participe au régime de retraite et au régime excédentaire de retraite par l'entremise des régimes de groupe à prestations définies du Mouvement Desjardins. Pour les employés répondant à certains critères fondés sur l'âge et le nombre d'années de participation au régime elle offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Elle offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

La Fédération participe à des régimes de retraite à prestations définies de groupe dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. La quote-part de la Fédération dans les coûts comptabilisés ainsi que dans le passif net au titre des régimes de groupe à prestations définies du Mouvement Desjardins est déterminée principalement en fonction des règles de financement telles que décrites dans le règlement du régime. Le principal régime de retraite du Mouvement Desjardins est financé par des cotisations provenant à la fois des employés et des employeurs, lesquelles sont établies sur la base de la situation financière et de la politique de financement du régime. Les cotisations des employeurs sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la masse salariale cotisable de leurs employés participant au régime.

La quote-part de la Fédération dans les coûts du régime d'avantages complémentaires de retraite de groupe du Mouvement Desjardins est déterminée en fonction du pourcentage du nombre d'assurés admissibles de la Fédération par rapport au nombre total d'assurés admissibles pour l'ensemble du Mouvement Desjardins.

La note complémentaire 17 « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » des états financiers consolidés fournit d'autres renseignements sur la comptabilisation des régimes à prestations définies ainsi que sur la sensibilité des hypothèses clés.

5.4 Modifications comptables futures

Les normes comptables et les amendements qui ont été publiés par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2020, sont présentés ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes et amendements ne peuvent pas être adoptés de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

IFRS 17, CONTRATS D'ASSURANCE

L'IASB a publié en mai 2017 l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* qui remplacera l'actuelle IFRS 4, *Contrats d'assurance*. L'IFRS 17 établit des principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et des dispositions concernant les informations à fournir relativement à tous les contrats d'assurance.

L'IFRS 17 met de l'avant un modèle général pour l'évaluation des contrats d'assurance, mais propose également une méthode simplifiée pour les contrats d'un an et moins, de même qu'une méthode spécifique pour les contrats d'assurance avec participation directe. Le modèle général est fondé sur la valeur actuelle. Il se base sur l'utilisation des hypothèses à la date de clôture pour estimer le montant, le calendrier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs, et il prend en compte les taux d'intérêt du marché et les incidences des options et des garanties des assurés.

De plus, selon l'IFRS 17, les profits résultant de la vente de polices d'assurance ne seront plus reconnus lors de la comptabilisation initiale, mais seront reportés à titre de passifs distincts et comptabilisés au résultat net sur la période de couverture au fur et à mesure que les services seront rendus.

Les dispositions de l'IFRS 17 s'appliqueront de façon rétrospective à chaque groupe de contrats d'assurance. Si l'application rétrospective est impraticable, l'approche rétrospective modifiée ou la méthode de la juste valeur pourraient être appliquées aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

En juin 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 17, dont le report de deux ans de la date d'application initiale d'IFRS 17, aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La Fédération évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme (et de ses modifications) sur ses états financiers.

IFRS 9, INSTRUMENTS FINANCIERS, IAS 39, INSTRUMENTS FINANCIERS : COMPTABILISATION ET ÉVALUATION ET IFRS 7, INSTRUMENTS FINANCIERS : INFORMATIONS À FOURNIR

La Fédération a adopté le 1^{er} janvier 2020 les modifications à l'IFRS 9, à l'IAS 39 et à l'IFRS 7 issues de la première phase de la réforme des taux d'intérêt de référence. Les modifications de la première phase qui prévoient des allègements relativement à l'application de la comptabilité de couverture pendant la période précédant le remplacement des taux d'intérêt de référence n'ont pas eu d'incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Fédération.

En août 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 9, à l'IAS 39 et à l'IFRS 7 dans le cadre de la deuxième phase de son projet de réforme des taux d'intérêt de référence. Les modifications se concentrent sur l'incidence du remplacement du taux d'intérêt de référence sur les états financiers.

L'IASB a modifié l'IFRS 9 pour ajouter une mesure de simplification qui permet que la modification apportée aux flux de trésorerie contractuels requise par la réforme des taux d'intérêt de référence soit comptabilisée prospectivement en révisant le taux d'intérêt effectif. La mesure de simplification s'applique uniquement si certaines conditions sont respectées.

L'IASB a également modifié l'IFRS 9 et l'IAS 39 pour ajouter une exception temporaire relative à la comptabilité de couverture. L'IASB allège ainsi les exigences actuelles de documentation de la couverture en ce qui concerne les modifications apportées aux éléments couverts, aux instruments de couverture ou au risque couvert qui découlent directement de la réforme des taux d'intérêt de référence. Les modifications permettent de continuer la comptabilité de couverture lorsque des changements relativement à l'élément couvert et à l'instrument de couverture surviennent en raison des changements requis par la réforme.

L'IFRS 7 a également été modifié pour inclure des informations sur la nature et l'étendue des risques liés à la réforme, la manière dont ces risques sont gérés ainsi que l'état d'avancement de la transition des taux de référence et la façon dont la transition est gérée. Les modifications à ces normes, qui seront applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, n'auront pas d'incidence significative sur les résultats ni sur la situation financière de la Fédération. Pour plus de renseignements sur la réforme des taux d'intérêt de référence, se référer à la section « Contexte réglementaire » de ce rapport de gestion.

5.5 Statistiques des cinq dernières années

Tableau 41 – Bilan consolidé

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2020	2019	2018 ⁽¹⁾	2017 ⁽¹⁾⁽²⁾	2016 ⁽¹⁾⁽²⁾
ACTIF					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	11 513 \$	3 084 \$	2 738 \$	1 731 \$	1 212 \$
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	34 958	35 167	36 914	31 654	31 005
Titres disponibles à la vente	s. o.	s. o.	s. o.	15 250	13 932
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	40 361	12 650	11 131	s. o.	s. o.
Titres au coût amorti	29	1 616	1 621	s. o.	s. o.
	75 348	49 433	49 666	46 904	44 937
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	11 592	11 352	14 086	9 377	7 713
Prêts					
Hypothécaires résidentiels	3 440	4 183	4 626	4 323	3 486
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	19 091	20 567	19 710	17 547	15 720
Aux entreprises et aux gouvernements	33 777	40 827	37 992	37 012	33 416
	56 308	65 577	62 328	58 882	52 622
Provision pour pertes de crédit	(639)	(464)	(491)	(198)	(192)
	55 669	65 113	61 837	58 684	52 430
Actif net des fonds distincts	19 093	17 026	13 234	13 379	11 965
Autres actifs					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	328	380	160	31	11
Primes à recevoir	2 807	2 689	2 378	2 098	1 961
Instruments financiers dérivés	6 975	4 795	4 376	3 772	3 706
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	2 508	2 239	1 487	1 563	2 541
Actifs de réassurance	1 962	2 001	1 958	2 202	2 582
Actifs au titre de droits d'utilisation	291	298	s. o.	s. o.	s. o.
Immeubles de placement	910	944	943	817	806
Immobilisations corporelles	907	840	811	780	769
Goodwill	156	121	121	121	471
Immobilisations incorporelles	424	381	389	466	690
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 189	1 034	907	515	567
Actifs d'impôt différé	1 013	1 015	896	746	724
Autres	2 387	1 668	1 573	1 673	1 573
Actifs du groupe destiné à être cédé	-	-	-	881	-
	21 857	18 405	15 999	15 665	16 401
TOTAL DE L'ACTIF	195 072 \$	164 413 \$	157 560 \$	145 740 \$	134 658 \$

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau 41 – Bilan consolidé (suite)

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2020	2019	2018 ⁽¹⁾	2017 ⁽¹⁾⁽²⁾	2016 ⁽¹⁾⁽²⁾
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
PASSIF					
Dépôts					
Particuliers	4 331 \$	3 715 \$	4 105 \$	4 353 \$	3 817 \$
Entreprises et gouvernements	53 169	48 924	47 398	42 598	37 999
Institutions de dépôts	14 906	6 333	6 554	5 198	5 086
	72 406	58 972	58 057	52 149	46 902
Autres passifs					
Acceptations	328	380	160	31	11
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	9 353	10 615	10 829	9 112	8 196
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	19 152	10 562	16 233	10 062	9 870
Instruments financiers dérivés	6 753	4 827	3 332	3 677	2 540
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	6 810	5 552	4 105	4 247	4 659
Obligations locatives	346	350	s. o.	s. o.	s. o.
Passifs des contrats d'assurance	34 871	31 637	28 764	28 300	27 493
Passif net des fonds distincts	19 089	17 002	13 212	13 354	11 957
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	1 984	1 956	1 578	1 741	1 478
Passifs d'impôt différé	273	277	254	204	247
Autres	5 649	5 373	5 105	4 794	5 247
Passifs du groupe destiné à être cédé	-	-	-	662	-
	104 608	88 531	83 572	76 184	71 698
Obligations subordonnées	1 493	1 398	1 378	1 388	1 378
TOTAL DU PASSIF	178 507	148 901	143 007	129 721	119 978
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	8 884	8 884	8 779	8 537	8 066
Excédents non répartis	5 442	5 276	4 764	5 674	4 781
Cumul des autres éléments du résultat global	738	249	(9)	458	393
Réserves	751	330	271	540	524
Capitaux propres – Part revenant au Groupe	15 815	14 739	13 805	15 209	13 764
Participations ne donnant pas le contrôle	750	773	748	810	916
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	16 565	15 512	14 553	16 019	14 680
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	195 072 \$	164 413 \$	157 560 \$	145 740 \$	134 658 \$

⁽¹⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

Tableau 42 – État consolidé du résultat

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2020	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾⁽²⁾	2017 ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	2016 ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾
Revenus d'intérêts					
Prêts	2 229 \$	2 806 \$	2 537 \$	2 050 \$	1 856 \$
Valeurs mobilières	377	216	230	195	182
	2 606	3 022	2 767	2 245	2 038
Frais d'intérêts					
Dépôts	821	1 327	1 119	750	629
Obligations subordonnées et autres	157	195	158	97	110
	978	1 522	1 277	847	739
Revenu net d'intérêts	1 628	1 500	1 490	1 398	1 299
Primes nettes	10 028	9 525	8 923	8 146	7 263
Autres revenus					
Cotisations	394	393	392	377	393
Ententes de services	818	773	742	727	699
Commissions sur prêts et cartes de crédit	634	782	699	660	575
Services de courtage et de fonds de placement	954	886	905	1 030	1 060
Honoraires de gestion et de services de garde	648	610	573	512	442
Revenus nets de placement	2 926	2 970	176	1 771	1 112
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	(42)	(192)	523	s. o.	s. o.
Revenus de change	103	70	92	77	70
Autres	258	557	302	313	141
	6 693	6 849	4 404	5 467	4 492
Revenu total	18 349	17 874	14 817	15 011	13 054
Dotations à la provision pour pertes de crédit	539	310	288	278	248
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	9 257	9 149	6 576	6 712	5 446
Frais autres que d'intérêts					
Rémunération et autres versements	669	660	563	536	492
Salaires et avantages sociaux	2 662	2 443	2 239	2 255	2 329
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	636	556	496	514	437
Ententes de services et impartition	260	359	341	322	306
Communications	223	221	219	244	265
Autres	2 786	2 733	2 537	2 398	2 193
	7 236	6 972	6 395	6 269	6 022
Excédents d'exploitation	1 317	1 443	1 558	1 752	1 338
Impôts sur les excédents	305	212	208	336	147
Excédents avant ristournes aux caisses membres	1 012	1 231	1 350	1 416	1 191
Ristournes aux caisses membres	113	115	70	60	25
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux caisses membres	(30)	(31)	(19)	(16)	(7)
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres	929 \$	1 147 \$	1 299 \$	1 372 \$	1 173 \$
dont :					
Part revenant au Groupe	845 \$	1 101 \$	1 258 \$	1 329 \$	1 088 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	84	46	41	43	85

⁽¹⁾ Les données ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.⁽³⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

Tableau 43 – Principales mesures financières

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2020	2019	2018 ⁽¹⁾	2017 ⁽¹⁾⁽²⁾	2016 ⁽¹⁾⁽²⁾
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽³⁾	21,9 %	21,6 %	17,3 %	18,0 %	17,3 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1 ⁽³⁾	21,9	21,6	17,3	18,0	17,3
Ratio du total des fonds propres ⁽³⁾	22,6	21,6	17,6	18,4	17,9
Ratio de levier ⁽³⁾	8,5	8,8	8,3	8,5	8,1
Rendement des capitaux propres ⁽⁴⁾	6,1	8,3	8,6	9,4	8,5
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	0,88	0,49	0,48	0,50	0,48
Prêts dépréciés ⁽⁵⁾ bruts/prêts et acceptations bruts ⁽⁴⁾	0,74	0,56	0,56	0,14	0,18
Biens sous administration ⁽⁶⁾	458 177 \$	437 000 \$	374 178 \$	423 574 \$	420 166 \$
Biens sous gestion ⁽⁷⁾	89 140	77 018	66 359	66 653	59 490
Actif moyen ⁽⁴⁾	184 781	162 914	154 106	143 110	134 333
Prêts et acceptations nets moyens ⁽⁴⁾	60 481	62 752	59 973	54 977	51 213
Dépôts moyens ⁽⁴⁾	70 306	58 645	55 758	52 256	48 376

⁽¹⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

⁽³⁾ L'Autorité des marchés financiers a émis, le 16 septembre 2020, un avis indiquant que les ratios de fonds propres de la Fédération doivent être calculés sur la base de l'exposition de l'ensemble des entités composant le Mouvement Desjardins. Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à ce changement. Pour plus de renseignements, se référer à la section 3.2 « Gestion du capital » du présent rapport de gestion.

⁽⁴⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

⁽⁵⁾ À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents.

⁽⁶⁾ Les données de 2019, 2018 et 2017 ont été retraitées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽⁷⁾ Les biens sous gestion peuvent être également administrés par la Fédération. Le cas échéant, ils sont inclus dans les biens sous administration.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

TABLE DES MATIÈRES

103 Rapports	112 Notes complémentaires aux états financiers consolidés
103 Rapport annuel de la commission d'audit et d'inspection	112 Note 1 Informations relatives à la Fédération des caisses Desjardins du Québec
104 Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	112 Note 2 Mode de présentation et principales méthodes comptables
105 Rapport de l'auditeur indépendant	132 Note 3 Valeur comptable des instruments financiers
	134 Note 4 Juste valeur des instruments financiers
	140 Note 5 Compensation d'actifs et de passifs financiers
	142 Note 6 Valeurs mobilières
107 États financiers consolidés	144 Note 7 Prêts et provision pour pertes de crédit
107 Bilan consolidé	153 Note 8 Décomptabilisation d'actifs financiers
108 État consolidé du résultat	154 Note 9 Fonds distincts
109 État consolidé du résultat global	156 Note 10 Contrats de location
110 État consolidé des variations des capitaux propres	157 Note 11 Immobilisations corporelles et immeubles de placement
111 Tableau consolidé des flux de trésorerie	158 Note 12 Immobilisations incorporelles
	159 Note 13 Intérêts détenus dans d'autres entités
	162 Note 14 Autres actifs – Autres
	162 Note 15 Dépôts
	163 Note 16 Passifs des contrats d'assurance
	169 Note 17 Passifs nets au titre des régimes à prestations définies
	170 Note 18 Autres passifs – Autres
	171 Note 19 Obligations subordonnées
	171 Note 20 Instruments financiers dérivés et activités de couverture
	180 Note 21 Transactions importantes
	181 Note 22 Capital social
	182 Note 23 Cumul des autres éléments du résultat global
	182 Note 24 Gestion du capital
	184 Note 25 Revenu net d'intérêts et revenus nets de placement
	185 Note 26 Frais autres que d'intérêts – Autres
	185 Note 27 Impôts sur les excédents
	187 Note 28 Engagements, garanties et passifs éventuels
	189 Note 29 Gestion des risques découlant des instruments financiers
	194 Note 30 Information sectorielle
	196 Note 31 Information relative aux parties liées

Rapport annuel de la commission d'audit et d'inspection

Le rôle de la commission d'audit et d'inspection (commission) est d'appuyer le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) dans ses responsabilités de surveillance, de contrôle et de reddition de compte pour le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins). La commission s'assure également de l'intégration de l'évolution culturelle afin que l'intérêt des membres et clients soit au cœur des actions et des décisions. Son mandat consiste essentiellement à :

- analyser les états financiers et les rapports de gestion ainsi que leur présentation;
- veiller à la qualité et à l'intégrité de l'information financière ainsi qu'à l'utilisation des pratiques comptables adéquates;
- veiller à la gestion des risques financiers importants;
- s'assurer de la mise en place d'un système de contrôle interne efficace;
- être responsable de la surveillance des travaux de l'audit interne et de l'audit indépendant;
- s'assurer de l'application d'un cadre de gestion de la conformité.

Les états financiers intermédiaires et annuels de la Fédération, ses rapports de gestion y afférents, ses prospectus et sa notice annuelle sont examinés par la commission. Celle-ci s'assure que la direction a élaboré et mis en œuvre un système de contrôle interne efficace à l'égard des processus d'affaires de l'organisation et en matière de divulgation de l'information financière, de sauvegarde des actifs, de détection de la fraude et de conformité réglementaire. Elle voit aussi à ce que la direction ait mis en place des systèmes de gestion des principaux risques pouvant influencer sur les résultats financiers de la Fédération. À cet égard, elle analyse trimestriellement l'information issue de ce processus de gouvernance financière.

L'auditeur indépendant est sous l'autorité de la commission. Pour s'acquitter de ses responsabilités à cet égard, celle-ci assure et maintient l'indépendance et l'objectivité de l'auditeur indépendant en autorisant tous ses services non liés à l'audit, en recommandant sa nomination ou la reconduction de son mandat au conseil d'administration de la Fédération, en établissant et en recommandant sa rémunération, et en procédant à son évaluation annuelle. De plus, elle supervise ses travaux et examine son offre de service, son mandat, son plan d'audit annuel, ses rapports, sa lettre à la direction et les commentaires de cette dernière. Le Mouvement Desjardins a adopté une politique sur les règles d'attribution de contrats pour des services connexes, qui traite : a) des services qui peuvent ou non être fournis par l'auditeur indépendant; b) de la procédure de régie à suivre avant l'octroi de mandats; et c) des responsabilités des principaux intervenants. Ainsi, la commission reçoit trimestriellement un rapport sur les contrats accordés à l'auditeur indépendant par chacune des entités de la Fédération.

La commission veille, en s'associant avec le conseil d'éthique et de déontologie (CEDEO) de la Fédération, à la protection de l'indépendance et de l'objectivité de la fonction d'audit interne assumée par le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins. À cette fin, la commission doit émettre annuellement un avis au CEDEO confirmant que le chef de la Surveillance a assumé son rôle sans entrave de la direction pour le volet audit interne. La commission est également associée par le CEDEO au processus de recommandation de la nomination ou de la révocation du chef de la Surveillance au conseil d'administration de la Fédération à titre de responsable de la fonction surveillance. La commission analyse le plan d'audit interne de même que les responsabilités et l'objectivité de cette équipe. Elle s'assure de la réalisation du plan, prend connaissance des résultats des travaux d'audit interne et, au besoin, s'assure du suivi approprié. À cet effet, elle rencontre le responsable de l'audit interne du Mouvement Desjardins pour analyser toute question importante soumise à la direction.

En ce qui concerne les relations avec l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, la commission prend connaissance et fait le suivi des rapports de surveillance produits par cet organisme, et elle examine les rapports financiers trimestriels qui lui sont soumis.

La commission rencontre en privé l'auditeur indépendant, le premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation du Mouvement Desjardins, le premier vice-président, Finances, Trésorerie, Administration et chef de la direction financière, Mouvement Desjardins ainsi que le chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins. Trimestriellement, elle fait rapport au conseil d'administration et formule des recommandations au besoin. Enfin, conformément aux saines pratiques de gouvernance, elle évalue tous les deux ans l'efficacité et l'efficience avec lesquelles elle a exécuté les tâches prévues dans sa charte.

La commission est composée de six administrateurs indépendants, soit quatre administrateurs élus et deux administratrices cooptées par le conseil d'administration. S'ajoutent à ces administrateurs quatre membres observateurs, soit les présidents des comités d'audit et de gestion des risques de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et de Desjardins Groupe d'assurances générales inc., le président de la commission Gestion des risques de la Fédération ainsi qu'un directeur général de caisse siégeant au conseil d'administration de la Fédération. À l'exception de ce dernier, aucun des membres de la commission ne reçoit de rémunération directe ou indirecte du Mouvement Desjardins, si ce n'est en contrepartie des services qu'il fournit en tant que membre du conseil d'administration de la Fédération ou d'autres entités du Mouvement Desjardins et de leurs comités et commissions.

Dans le contexte des changements importants apportés aux exigences en matière de comptabilisation et de divulgation financière, les membres de la commission ont assisté, au cours de l'exercice, à diverses activités de formation portant notamment sur l'évolution des Normes internationales d'information financière (IFRS), la protection des renseignements personnels, la sécurité de l'information et les enjeux liés à la pandémie de COVID-19. Tous les membres de la commission ont donc les connaissances requises pour lire et interpréter les états financiers d'une institution financière selon les critères établis par la charte de la commission.

La commission a tenu six réunions, et ses membres ont participé à une séance de formation durant l'exercice financier 2020. Au 31 décembre 2020, les six administrateurs indépendants membres de la commission étaient M^{mes} Johanne Charbonneau, FCPA, FCGA, Lisa Baillargeon, CPA, CMA et Sonia Corriveau et MM. Louis Babineau, Stéphane Corbeil et Jean-François Laporte, tandis que ses quatre membres observateurs étaient MM. Michel Magnan, FCPA, FCA, Robert St-Aubin, FCPA, FCA, Benoit Bélanger et Michel Doré. M. Pierre Perras a également participé aux activités de la commission jusqu'à la fin de son mandat le 30 avril 2020.

Johanne Charbonneau, FCPA, FCGA
Présidente

Montréal (Québec)
Le 22 février 2021

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) ainsi que tous les renseignements contenus dans son rapport de gestion annuel relèvent de sa direction, à qui il incombe d'assurer l'intégrité et la fidélité de l'information présentée.

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada. Ces états financiers consolidés comprennent nécessairement des montants établis par la direction selon les estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Ces estimations incluent, entre autres, des évaluations des passifs des contrats d'assurance effectuées par les actuaires des secteurs concernés. Toute information financière présentée dans le rapport de gestion annuel est conforme à celle qui figure dans ces états financiers consolidés audités.

Responsable de la fiabilité des états financiers consolidés de la Fédération, des renseignements connexes et des systèmes comptables qui les produisent, la direction de cette dernière s'appuie sur des contrôles qui régissent les opérations et leur comptabilisation. Ces contrôles sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable quant à l'intégralité et à l'exactitude des comptes financiers, à la protection des actifs ainsi qu'à la tenue de registres adéquats. Ils comprennent notamment une structure organisationnelle assurant une répartition efficace des responsabilités, un code de déontologie, des normes d'embauche et de formation du personnel, des politiques et des manuels de procédures ainsi que l'application et la mise à jour régulière de méthodes de contrôle en vue d'exercer une supervision appropriée des opérations. Le système de contrôle interne est renforcé par une équipe de conformité, qui aide la direction à veiller au respect des exigences réglementaires, et une équipe du Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, qui a un accès sans réserve à la commission d'audit et d'inspection. La direction a également mis en place un cadre de gouvernance financière issu des meilleures pratiques du marché. À titre de chef de la direction et de chef de la direction financière de la Fédération, nous avons supervisé le processus d'évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Au 31 décembre 2020, nous avons déterminé que les contrôles et procédures de communication de l'information financière ainsi que le contrôle interne à l'égard de l'information financière étaient efficaces.

L'AMF procède à l'inspection des activités de la Fédération sur une base continue.

Le conseil d'administration de la Fédération approuve l'information financière présentée dans le rapport annuel de celle-ci en s'appuyant sur la recommandation de la commission d'audit et d'inspection. Cette dernière est mandatée par le conseil pour examiner les états financiers consolidés et le rapport de gestion de la Fédération. Elle est composée de six administrateurs indépendants, soit quatre administrateurs élus et deux administratrices cooptées par le conseil d'administration. S'ajoutent à ces administrateurs, quatre membres observateurs permettant d'assurer les arrimages requis avec la commission Gestion des risques, les filiales d'assurance et le réseau des caisses. La commission d'audit et d'inspection assure un rôle de surveillance afin que la direction élabore et mette en œuvre des procédures de contrôle et des systèmes adéquats permettant la présentation d'une information financière de qualité comprenant toutes les divulgations requises dans les délais exigés.

Ces états financiers consolidés ont été audités par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., l'auditeur indépendant nommé par l'assemblée générale des membres de la Fédération, dont le rapport suit. L'auditeur indépendant peut s'entretenir en tout temps avec les membres de la commission d'audit et d'inspection de tous les aspects de sa mission d'audit et de tous les points soulevés dans le cadre de son travail, notamment l'intégrité de l'information financière fournie et la qualité des systèmes de contrôle interne.

Guy Cormier

Président et chef de la direction
Mouvement Desjardins

Alain Leprohon, CPA, CA

Premier vice-président Finances, Trésorerie, Administration et
chef de la direction financière
Mouvement Desjardins

Lévis (Québec)
Le 24 février 2021

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Fédération des caisses Desjardins du Québec

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fédération des caisses Desjardins du Québec et de ses filiales (collectivement, la « Fédération ») aux 31 décembre 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Fédération, qui comprennent :

- les bilans consolidés aux 31 décembre 2020 et 2019;
- les états consolidés du résultat pour les exercices terminés à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices terminés à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices terminés à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates;
- les notes complémentaires, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Certaines informations à fournir ont été présentées ailleurs dans le rapport de gestion, plutôt que dans les notes complémentaires des états financiers consolidés. Ces informations font l'objet d'un renvoi dans les états financiers consolidés et sont indiquées comme ayant été auditées.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Fédération conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport, et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, incluses dans le rapport annuel, qui est censé être mis à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune opinion ou autre forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fédération ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fédération.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fédération;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fédération à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fédération à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Fédération pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Linda Beauparlant.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.⁽¹⁾

⁽¹⁾CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A117693

Montréal (Québec)

Le 24 février 2021

Bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
ACTIF			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		11 513 \$	3 084 \$
Valeurs mobilières			
	6		
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net		34 958	35 167
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		40 361	12 650
Titres au coût amorti		29	1 616
		75 348	49 433
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente		11 592	11 352
Prêts			
	7 et 8		
Hypothécaires résidentiels		3 440	4 183
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers		19 091	20 567
Aux entreprises et aux gouvernements		33 777	40 827
		56 308	65 577
Provision pour pertes de crédit	7	(639)	(464)
		55 669	65 113
Actif net des fonds distincts		19 093	17 026
Autres actifs			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		328	380
Primes à recevoir		2 807	2 689
Instruments financiers dérivés	20	6 975	4 795
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières		2 508	2 239
Actifs de réassurance		1 962	2 001
Actifs au titre de droits d'utilisation	10	291	298
Immeubles de placement	11	910	944
Immobilisations corporelles	11	907	840
Goodwill		156	121
Immobilisations incorporelles	12	424	381
Participations dans les entreprises mises en équivalence	13	1 189	1 034
Actifs d'impôt différé	27	1 013	1 015
Autres	14	2 387	1 668
		21 857	18 405
TOTAL DE L'ACTIF		195 072 \$	164 413 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIF			
Dépôts			
	15		
Particuliers		4 331 \$	3 715 \$
Entreprises et gouvernements		53 169	48 924
Institutions de dépôts		14 906	6 333
		72 406	58 972
Autres passifs			
Acceptations		328	380
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert		9 353	10 615
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat		19 152	10 562
Instruments financiers dérivés	20	6 753	4 827
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières		6 810	5 552
Obligations locatives	10	346	350
Passifs des contrats d'assurance	16	34 871	31 637
Passif net des fonds distincts	9	19 089	17 002
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	17	1 984	1 956
Passifs d'impôt différé	27	273	277
Autres	18	5 649	5 373
		104 608	88 531
Obligations subordonnées		1 493	1 398
TOTAL DU PASSIF		178 507	148 901
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	22	8 884	8 884
Excédents non répartis		5 442	5 276
Cumul des autres éléments du résultat global	23	738	249
Réserves		751	330
Capitaux propres – Part revenant au Groupe		15 815	14 739
Participations ne donnant pas le contrôle		750	773
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		16 565	15 512
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		195 072 \$	164 413 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec,

Guy Cormier
Président du conseil

Serge Rousseau
Vice-président du conseil

État consolidé du résultat

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	Notes	2020	2019
REVENU D'INTÉRÊTS			
Prêts		2 229 \$	2 806 \$
Valeurs mobilières		377	216
		2 606	3 022
FRAIS D'INTÉRÊTS			
Dépôts		821	1 327
Obligations subordonnées		57	72
Autres		100	123
		978	1 522
REVENU NET D'INTÉRÊTS	25	1 628	1 500
PRIMES NETTES	16	10 028	9 525
AUTRES REVENUS			
Cotisations		394	393
Ententes de services		818	773
Commissions sur prêts et cartes de crédit		634	782
Services de courtage et de fonds de placement		954	886
Honoraires de gestion et de services de garde		648	610
Revenus nets de placement	25	2 926	2 970
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance		(42)	(192)
Revenus de change		103	70
Autres	21	258	557
		6 693	6 849
REVENU TOTAL		18 349	17 874
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT	7	539	310
SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE	16	9 257	9 149
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS			
Rémunération et autres versements		669	660
Salaires et avantages sociaux		2 662	2 443
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement		636	556
Ententes de services et impartition		260	359
Communications		223	221
Autres	26	2 786	2 733
		7 236	6 972
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION		1 317	1 443
Impôts sur les excédents	27	305	212
EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX CAISSES MEMBRES⁽¹⁾		1 012	1 231
Ristournes aux caisses membres		113	115
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux caisses membres	27	(30)	(31)
EXCÉDENTS NETS DE L'EXERCICE APRÈS RISTOURNES AUX CAISSES MEMBRES		929 \$	1 147 \$
dont :			
Part revenant au Groupe		845 \$	1 101 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	13	84	46

⁽¹⁾ La part revenant au Groupe des « Excédents avant ristournes aux caisses membres » est présentée à la note 30 « Information sectorielle ».

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres	929 \$	1 147 \$
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)		
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat		
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	18	(272)
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	(3)
Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4	8
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(3)	-
	19	(267)
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains nets non réalisés	610	152
Reclassement des gains nets à l'état consolidé du résultat	(173)	(36)
	437	116
Variation nette des gains et des pertes nets non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance		
Gains nets non réalisés	60	198
Reclassement des gains nets à l'état consolidé du résultat	(25)	(41)
	35	157
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	21	(7)
Reclassement à l'état consolidé du résultat des pertes nettes sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	3	2
	24	(5)
	496	268
Total des autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	515	1
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	1 444 \$	1 148 \$
dont :		
Part revenant au Groupe	1 349 \$	1 095 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	95	53

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Impôts sur les autres éléments du résultat global

La charge (le recouvrement) d'impôt relative à chaque composante des autres éléments du résultat global de l'exercice est présentée dans le tableau suivant :

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat		
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	6 \$	(98) \$
Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(1)	3
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(1)	-
	4	(95)
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains nets non réalisés	218	55
Reclassement des gains nets à l'état consolidé du résultat	(64)	(13)
	154	42
Variation nette des gains et des pertes nets non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par la superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance		
Gains nets non réalisés	15	49
Reclassement des gains nets à l'état consolidé du résultat	(8)	(14)
	7	35
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	8	(2)
Reclassement à l'état consolidé du résultat des pertes nettes sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	1	1
	9	(1)
	170	76
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt	174 \$	(19) \$

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés le 31 décembre

	Capital social (note 22)	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global (note 23)	Réserves			Capitaux propres – Part revenant au Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle (note 13)	Total des capitaux propres
				Réserve de stabilisation	Réserve générale et autres réserves	Total des réserves			
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>									
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2018	8 779 \$	4 764 \$	(9) \$	417 \$	(146) \$	271 \$	13 805 \$	748 \$	14 553 \$
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres	-	1 101	-	-	-	-	1 101	46	1 147
Autres éléments du résultat global de l'exercice	-	(264)	258	-	-	-	(6)	7	1
Résultat global de l'exercice	-	837	258	-	-	-	1 095	53	1 148
Émission de parts de capital F	105	-	-	-	-	-	105	-	105
Rachat de parts de capital social	-	(1)	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Versements aux caisses membres	-	(1)	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Rémunération sur le capital social	-	(115)	-	(152)	-	(152)	(267)	-	(267)
Émission de capital-actions	-	-	-	-	-	-	-	7	7
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(35)	(35)
Virement entre les excédents à répartir et les réserves	-	(211)	-	-	211	211	-	-	-
Autres	-	3	-	-	-	-	3	-	3
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2019	8 884 \$	5 276 \$	249 \$	265 \$	65 \$	330 \$	14 739 \$	773 \$	15 512 \$
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres	-	845	-	-	-	-	845	84	929
Autres éléments du résultat global de l'exercice	-	15	489	-	-	-	504	11	515
Résultat global de l'exercice	-	860	489	-	-	-	1 349	95	1 444
Rachat net de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	(93)	(93)
Perte sur la dilution de la participation ne donnant pas le contrôle	-	(14)	-	-	-	-	(14)	-	(14)
Rémunération sur le capital social	-	(250)	-	-	-	-	(250)	-	(250)
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(25)	(25)
Virement entre les excédents à répartir et les réserves	-	(423)	-	-	423	423	-	-	-
Opérations sur les capitaux propres relatives à des transactions entre parties liées	-	(7)	-	-	(2)	(2)	(9)	-	(9)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020	8 884 \$	5 442 \$	738 \$	265 \$	486 \$	751 \$	15 815 \$	750 \$	16 565 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédents d'exploitation	1 317 \$	1 443 \$
Ajustements sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation, des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement	267	251
Variation nette des passifs des contrats d'assurance	3 234	2 873
Dotation à la provision pour pertes de crédit	539	310
Gains nets réalisés sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(228)	(45)
Gain net sur cession des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement	(113)	(3)
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	42	192
Autres	203	(79)
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :		
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	209	1 747
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	(240)	2 734
Prêts	8 905	(3 586)
Instruments financiers dérivés, montant net	(256)	1 101
Sommes à recevoir et à payer aux clients, courtiers et institutions financières, montant net	989	695
Dépôts	13 434	915
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	(1 262)	(214)
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	8 590	(5 671)
Autres	(557)	(94)
Paiement de la contrepartie éventuelle	(206)	(209)
Impôts versés sur les excédents	(245)	(137)
Versements des ristournes aux caisses membres	(115)	(70)
	34 507	2 153
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'obligations subordonnées	997	-
Remboursement d'obligations subordonnées	(899)	-
Remboursement d'obligations locatives	(47)	(30)
Ventes (achats) de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées à des tiers sur le marché	(4)	20
Émission de parts de capital F	-	105
Versements aux caisses membres	-	(1)
Rachat de parts de capital social	-	(1)
Rémunération sur le capital social	(267)	(260)
Émission de capital-actions	-	7
Rachat net de participations ne donnant pas le contrôle	(107)	-
Dividendes versés	(25)	(35)
	(352)	(195)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	(58 452)	(48 777)
Produits tirés de la vente de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	14 853	13 513
Produits tirés des échéances de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	18 102	33 944
Paiement de la contrepartie éventuelle comptabilisée à la date d'acquisition	(2)	(35)
Acquisition d'entreprise nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis	(57)	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	(325)	(280)
Produits de cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	155	23
	(25 726)	(1 612)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	8 429	346
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	3 084	2 738
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	11 513 \$	3 084 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts versés	1 045 \$	1 311 \$
Intérêts reçus	3 089	3 430
Dividendes reçus	193	233

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 1 – INFORMATIONS RELATIVES À LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

Nature des activités

La Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination et du développement du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins). La Fédération a également pour rôle de protéger les intérêts des membres du Mouvement Desjardins. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. Les caisses membres exercent un pouvoir collectif sur la Fédération, et chacune d'elles exerce une influence notable sur la Fédération.

De plus, la Fédération est la société mère de plusieurs filiales œuvrant dans les services financiers. Les divers secteurs d'activité dans lesquels évolue la Fédération sont décrits à la note 30 « Information sectorielle ». Son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

MODE DE PRÉSENTATION

Déclaration de conformité

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers* (la Loi), ces états financiers consolidés ont été préparés par la direction de la Fédération conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers consolidés de l'exercice courant. Ainsi, un montant de 39 M\$ a été déplacé de la rubrique « Autres revenus – autres » vers les postes de revenu et frais d'intérêts présentés dans la rubrique « Revenu net d'intérêts », faisant varier ces postes de 107 M\$ et 68 M\$ respectivement. De plus, un montant de 34 M\$ et 11 M\$ a été déplacé de la rubrique « Frais autres que d'intérêts » et « Autres revenus – autres » vers la rubrique « Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ». Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les excédents nets.

Les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 ont été approuvés par le conseil d'administration de la Fédération le 24 février 2021.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées lors de la préparation de ces états financiers consolidés sont indiquées ci-dessous.

Jugements significatifs, estimations et hypothèses

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction exerce des jugements et ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les principales méthodes comptables qui ont nécessité que la direction porte des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, concernent la consolidation des entités structurées, la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la décomptabilisation d'actifs financiers, la dépréciation des instruments financiers, la dépréciation des actifs non financiers, les passifs des contrats d'assurance, les provisions, les impôts sur les excédents, les ristournes aux caisses membres, les avantages du personnel de même que les immobilisations incorporelles. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et hypothèses.

La pandémie de COVID-19 a créé de nouvelles sources d'incertitudes ayant une incidence sur les jugements posés ainsi que sur les estimations et hypothèses importantes formulées par la direction aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. La Fédération suit de près l'évolution de la pandémie et son incidence sur ses résultats et sur sa situation financière :

- les titres désignés en vertu de l'approche par superposition ont fait l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existait une indication objective de dépréciation, et la Fédération n'a pas enregistré de pertes de valeur;
- pour plus de renseignements sur les jugements importants posés pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit »;
- les participations au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) ont fait l'objet d'une appréciation afin de déterminer si les critères de décomptabilisation des actifs financiers étaient satisfaits. Pour plus de renseignements, se référer à la note 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers »;
- les hypothèses entrant dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance prennent en compte les incertitudes économiques liées à la COVID-19.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés de la Fédération comprennent l'actif, le passif, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de cette dernière et de ses filiales. Les états financiers de l'ensemble des filiales sont préparés selon des méthodes comptables homogènes. Toutes les transactions et tous les soldes intragroupes sont éliminés.

La Fédération administre divers fonds selon les modalités prévues au règlement de régie interne adopté par l'assemblée générale. Aux fins des états financiers consolidés de la Fédération, ces fonds sont regroupés et désignés comme étant un Groupe.

La direction doit faire appel à des jugements afin de déterminer si les faits et circonstances découlant d'une relation avec une autre entité confèrent à la Fédération un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable sur cette dernière. Des jugements importants doivent notamment être exercés dans le cas des entités structurées.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par la Fédération. Cette dernière contrôle une entité émettrice si et seulement si tous les éléments suivants sont réunis :

- elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par le Groupe. Elles sont présentées séparément à l'état consolidé du résultat, à l'état consolidé du résultat global et dans les capitaux propres, au bilan consolidé.

Entreprises associées

Une entreprise associée est une entité pour laquelle la Fédération exerce une influence notable sur les décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles sans toutefois exercer sur elle un contrôle ou un contrôle conjoint. Les participations de la Fédération dans des entreprises associées sont présentées au poste « Participations dans les entreprises mises en équivalence » du bilan consolidé et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations sont initialement comptabilisées au coût et ajustées par la suite pour prendre en compte les changements dans la quote-part de la Fédération des capitaux propres des entreprises concernées, qui surviennent après l'acquisition.

Partenariats

Un partenariat est une entreprise sur laquelle la Fédération exerce un contrôle conjoint, soit un partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur cette entreprise, avec une ou plusieurs autres parties. Un contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes de l'entreprise requièrent le consentement unanime des parties qui en partagent le contrôle.

Les partenariats sont classés en deux types en fonction des droits et des obligations des parties à l'entreprise :

- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à l'entreprise. Chacune des parties doit comptabiliser ses actifs, passifs, produits et charges, y compris sa quote-part des actifs détenus et des passifs assumés conjointement, et sa quote-part des produits générés et des charges engagées dans le cadre de l'entreprise commune;
- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur l'actif net de l'entreprise. Ce type de partenariat est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Les participations de la Fédération dans des coentreprises sont présentées au poste « Participations dans les entreprises mises en équivalence » du bilan consolidé.

Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Ces états financiers consolidés sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle de la Fédération. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes complémentaires sont en millions de dollars, sauf indication contraire. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la Fédération devient une partie prenante aux dispositions contractuelles, soit la date d'acquisition ou d'émission de l'instrument financier. Les actifs financiers acquis ou vendus qui doivent être réglés selon un délai normalisé sont comptabilisés selon la date de transaction.

Classement et évaluation

Les actifs financiers sont classés en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que du modèle économique en vertu duquel ils sont détenus.

Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour que le critère lié aux caractéristiques des flux de trésorerie soit respecté aux fins du classement d'un actif financier, il faut que les flux de trésorerie liés à cet actif correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. L'intérêt consiste principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et le risque de crédit associés au principal restant dû sur une période donnée, mais peut également comprendre une contrepartie pour d'autres risques et frais liés à un contrat de prêt de base, par exemple le risque de liquidité ou les frais d'administration, de même qu'une certaine marge.

Modèles économiques

Les modèles économiques que suit la Fédération sont déterminés d'une manière qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés en vue d'atteindre un objectif économique donné. Les modèles économiques représentent la manière dont la Fédération gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie. Ils reflètent donc si les flux de trésorerie découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. La détermination des modèles économiques nécessite l'exercice d'un jugement et s'appuie sur l'ensemble des éléments probants pertinents dont la Fédération dispose à la date de l'appréciation.

Les modèles économiques établis par la Fédération se définissent comme suit :

- détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels : L'objectif de détention des actifs financiers est la perception des flux de trésorerie contractuels;
- détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre : L'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente des actifs financiers;
- autres modèles économiques : L'objectif ne cadre avec aucun des modèles économiques susmentionnés.

Le classement et l'évaluation des actifs financiers se résument comme suit :

Catégories		Classes	Comptabilisation	
			Initiale	Subséquente
Actifs financiers	À la juste valeur par le biais du résultat net (i)	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net (ii)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (iii)	Juste valeur	Juste valeur
	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (iv)	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (v)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (vi)	Juste valeur	Juste valeur
Coût amorti (vii)			Juste valeur	Coût amorti

(i) Les actifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ». Ainsi :

- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées au poste « Revenus nets de placement » de l'état consolidé du résultat;
- les revenus d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les dividendes provenant des valeurs mobilières de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres sont comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières », alors que pour les autres secteurs, ces revenus sont principalement comptabilisés au poste « Revenus nets de placement ».

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(ii) Les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent :

- les instruments d'emprunt qui sont gérés à des fins de transaction ou sur la base de la juste valeur, ou qui ne répondent pas aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt;
- les instruments de capitaux propres;
- les instruments financiers dérivés.

La section n) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture.

Certains actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont désignés aux fins de l'application de l'approche par superposition. Pour plus de renseignements, se référer à la section « Application de l'approche par superposition aux actifs financiers des activités d'assurance » de la présente note.

(iii) Les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont des titres d'emprunt qui ont été désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument. La direction peut utiliser cette désignation irrévocable si celle-ci élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation de l'actif financier.

Les actifs financiers de la Fédération compris dans cette classe d'évaluation sont principalement composés de valeurs mobilières (instruments d'emprunt) qui sont appariées aux provisions techniques relatives à l'assurance de personnes et aux provisions pour sinistres relatives à l'assurance de dommages.

(iv) Les actifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ». Ainsi :

- les variations de la juste valeur des actifs financiers de cette catégorie, à l'exception de celles de la provision pour pertes de crédit attendues et des gains et pertes de change sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », sont enregistrées à l'état consolidé du résultat global, à titre de gains ou pertes nets non réalisés. Pour les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », les gains et pertes sont reclassés à l'état consolidé du résultat lorsque l'actif est décomptabilisé, alors que pour les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », les gains et pertes ne sont jamais reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat et sont reclassés immédiatement dans les excédents non répartis;
- les primes et escomptes à l'achat des actifs financiers « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont amortis sur la durée du titre selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières » pour le secteur Particuliers et Entreprises et la rubrique Autres. Pour les autres secteurs, ils sont principalement comptabilisés au poste « Revenus nets de placement ».

(v) Les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les instruments d'emprunt dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, et qui répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt.

(vi) Les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les instruments de capitaux propres qui ont fait l'objet d'un choix irrévocable, instrument par instrument. Les actifs financiers compris dans cette classe d'évaluation sont composés de placements dans des sociétés fermées qui sont conservés à long terme.

(vii) Les titres classés dans la catégorie « Coût amorti » sont des actifs financiers dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et qui répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt.

Les titres de cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan consolidé et évalués lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus comptabilisés sur les titres de la catégorie « Coût amorti » sont présentés au poste « Revenu d'intérêts – Prêts » de l'état consolidé du résultat s'ils sont comptabilisés par le secteur Particuliers et Entreprises et sous la rubrique Autres. Pour les autres secteurs, ils sont principalement comptabilisés au poste « Revenus nets de placement ».

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale, sauf dans les cas où le modèle économique en vertu duquel ils sont détenus est modifié.

Application de l'approche par superposition aux actifs financiers des activités d'assurance

La Fédération a choisi de désigner certains actifs financiers admissibles à l'application de l'approche par superposition afin de réduire la volatilité des résultats engendrée par l'entrée en vigueur de l'IFRS 9, *Instruments financiers* et de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* à des dates différentes. Pour être admissible, un actif financier doit répondre aux critères suivants :

- il est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net selon l'IFRS 9, mais n'aurait pas été évalué ainsi dans sa totalité selon l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*;
- il est détenu aux fins d'une activité liée à des contrats qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 4.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

L'approche par superposition consiste à reclasser, entre les excédents nets et les autres éléments du résultat global, pour les actifs financiers désignés, la différence entre le montant présenté dans l'état consolidé du résultat selon l'IFRS 9 et le montant qui aurait été présenté si la Fédération avait continué d'appliquer l'IAS 39. Ainsi, l'excédent net relatif aux actifs financiers désignés présenté dans l'état consolidé du résultat correspond au montant qui aurait été présenté si la Fédération avait continué d'appliquer l'IAS 39.

Le reclassement en vertu de l'approche par superposition est présenté aux postes « Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance » de l'état consolidé du résultat et « Variation nette des gains et des pertes non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance » de l'état consolidé du résultat global. L'approche par superposition peut être utilisée pour les exercices ouverts avant le 1^{er} janvier 2023 ou jusqu'à l'adoption de l'IFRS 17 si celle-ci est adoptée avant.

Pour déterminer le montant qui aurait été présenté dans l'état consolidé du résultat s'il avait appliqué l'IAS 39, la Fédération prend en compte les méthodes comptables suivantes, ainsi que la comptabilité de couverture de juste valeur sur les devises étrangères des instruments de capitaux propres selon l'IAS 39 :

Titres « Disponibles à la vente » selon l'IAS 39

Selon l'IAS 39, les titres « Disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les gains et pertes découlant de variations de la juste valeur, à l'exception des pertes de valeur et des gains et pertes de change, sont enregistrés à l'état consolidé du résultat global jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé. Les primes et escomptes à l'achat des titres « Disponibles à la vente » ainsi que les coûts de transaction sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés à l'état consolidé du résultat. Les gains et pertes de change des titres de cette catégorie sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat, à l'exception des gains et pertes de change non réalisés sur les instruments financiers non monétaires, qui sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat global.

Dépréciation des titres « Disponibles à la vente » selon l'IAS 39

Selon l'IAS 39, les titres « Disponibles à la vente » font l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Aux fins de l'évaluation d'une perte de valeur, les facteurs pris en compte comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur ainsi que la disparition d'un marché actif pour l'actif.

Les titres de créances sont évalués individuellement pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Si, au cours d'une période ultérieure, la juste valeur d'un titre de créance augmente, et que cette augmentation peut être objectivement liée à un événement de crédit survenu après la comptabilisation de la dépréciation à l'état consolidé du résultat, la perte de valeur est reprise par l'entremise de l'état consolidé du résultat.

En ce qui concerne les titres de capitaux propres, lorsqu'il y a des indices de dépréciation, la perte cumulée est sortie des autres éléments du résultat global et comptabilisée à l'état consolidé du résultat. Les pertes de valeur sur des titres de capitaux propres ne sont pas reprises à l'état consolidé du résultat. Les augmentations de la juste valeur après la constatation d'une perte de valeur sont plutôt enregistrées directement dans les autres éléments du résultat global. Toute perte de valeur sur les titres ayant subi une dépréciation antérieure est directement comptabilisée à l'état consolidé du résultat.

Les passifs financiers sont classés en fonction de leurs caractéristiques ainsi que de l'intention de la direction au moment de leur émission.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers se résument comme suit :

Catégories		Classes	Comptabilisation	
			Initiale	Subséquente
Passifs financiers	À la juste valeur par le biais du résultat net (i)	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net (ii)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (iii)	Juste valeur	Juste valeur
	Coût amorti (iv)		Juste valeur	Coût amorti

(i) Les passifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ». Ainsi :

- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées au poste « Revenus nets de placement » de l'état consolidé du résultat. Toutefois, pour les passifs financiers désignés à la juste valeur, la variation de la juste valeur imputable à la variation du risque de crédit propre à la Fédération est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat et reclassée immédiatement dans les excédents non répartis;
- les frais d'intérêts liés aux passifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » sont présentés au poste « Revenus nets de placement ».

(ii) Les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont des titres détenus à des fins de transaction et comprennent des titres de dette émis avec l'intention de les racheter à brève échéance ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres qui sont gérés ensemble et pour lequel il existe un calendrier de prise de bénéfice à court terme tels que les « Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ». Les instruments financiers dérivés sont également classés comme étant détenus à des fins de transaction.

La section n) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » de la présente note précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

- (iii) Les passifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument, et sont essentiellement des titres d'emprunt. La direction peut utiliser cette désignation irrévocable si elle élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation du passif financier ou si la gestion d'un groupe de passifs financiers et l'appréciation de sa performance sont effectuées sur la base de la juste valeur, ou lorsque les passifs sont des instruments financiers hybrides comportant au moins un dérivé incorporé qui serait autrement séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

Les passifs financiers compris dans cette classe d'évaluation sont composés de dépôts comportant au moins un dérivé incorporé qui serait autrement séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

- (iv) Les passifs financiers qui n'entrent pas dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » sont classés dans la catégorie « Coût amorti ».

Les passifs financiers de cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan consolidé et mesurés lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts des titres de la catégorie « Coût amorti » sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état consolidé du résultat pour le secteur Particuliers et Entreprises et la rubrique Autres. Les frais d'intérêts des autres secteurs sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat, principalement au poste « Revenus nets de placement ».

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Prêts

La juste valeur des prêts productifs est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs ajustés pour tenir compte des pertes de crédit sur le portefeuille de prêts. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par la Fédération, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à leur valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les données de courtiers.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. Cette juste valeur est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, la Fédération ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité de la Fédération de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La note 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature des instruments financiers dérivés détenus par la Fédération.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont capitalisés, puis amortis sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Toutefois, pour les instruments financiers classés ou désignés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net », ces coûts sont passés en charge dès qu'ils sont engagés.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés au net lorsqu'ils font l'objet d'un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés, et que la Fédération a l'intention de procéder à un règlement d'après le solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé du bilan consolidé lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que la Fédération a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque la Fédération transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés.

Lorsque la Fédération a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan consolidé, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lorsque la Fédération ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à un actif financier, elle décomptabilise l'actif financier dont elle ne conserve pas le contrôle et comptabilise un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert de l'actif. Si elle conserve le contrôle de l'actif financier, la Fédération maintient ce dernier au bilan consolidé dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état consolidé du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition de la Fédération avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré. Enfin, la direction doit poser des jugements pour établir si elle exerce un contrôle sur l'actif financier et pour évaluer les droits conservés.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation qui lui est liée est éteinte, annulée ou expirée. L'écart entre la valeur comptable du passif financier transféré et la contrepartie payée est comptabilisé à l'état consolidé du résultat.

b) Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

Le poste « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières » comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts à la Banque du Canada, les dépôts auprès d'institutions financières, y compris les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et d'autres effets, ainsi que certains titres à revenu fixe. Ces instruments financiers viennent à échéance à court terme, sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

c) Valeurs mobilières

Le classement et l'évaluation des valeurs mobilières est établi selon les critères énoncés à la section a) « Actifs et passifs financiers » ci-dessus.

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées

Les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées ne sont pas comptabilisées au bilan consolidé, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été obtenue.

Les conventions de revente sont traitées comme des transactions de prêts garantis. Un actif correspondant à la contrepartie versée en échange des valeurs mobilières acquises, y compris les intérêts courus, est comptabilisé au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente » du bilan consolidé.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dans le cadre des emprunts de valeurs mobilières, la Fédération donne des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si la garantie est donnée sous forme de trésorerie, un actif correspondant au montant qui sera reçu lors de la remise des titres empruntés est comptabilisé au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente » du bilan consolidé. Si elle est donnée sous forme de valeurs mobilières, les titres affectés en garantie ne sont pas décomptabilisés, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées

Les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées ne sont pas décomptabilisées du bilan consolidé, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

Les conventions de rachat sont traitées comme des transactions d'emprunts garantis. Un passif correspondant à la contrepartie reçue en échange des valeurs mobilières vendues, y compris les intérêts courus, est comptabilisé au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » du bilan consolidé.

Dans le cadre des prêts de valeurs mobilières, la Fédération reçoit des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si la garantie est reçue sous forme de trésorerie, un passif correspondant à l'obligation de remettre cette dernière est comptabilisé au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » du bilan consolidé. Si elle est reçue sous forme de valeurs mobilières, les titres reçus en garantie ne sont pas comptabilisés, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été obtenue.

Valeurs mobilières vendues à découvert

Les valeurs mobilières vendues à découvert dans le cadre des activités de transaction, qui représentent l'obligation pour la Fédération de livrer des valeurs mobilières qu'elle ne possédait pas au moment de la vente, sont comptabilisées à titre de passifs et inscrites à leur juste valeur. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sur ces valeurs mobilières sont comptabilisés au poste « Revenus nets de placement » de l'état consolidé du résultat.

d) Prêts

Les prêts sont inscrits au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes de crédit, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues et les frais directs relatifs au montage, à la restructuration et à la renégociation de prêts sont traités comme faisant partie intégrante du rendement obtenu sur les prêts. Ils sont reportés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et l'amortissement est comptabilisé à titre de revenus d'intérêts sur la durée du prêt. Une garantie est obtenue si elle est jugée nécessaire d'après une évaluation de la solvabilité de l'emprunteur. Une telle garantie prend habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des débiteurs, des stocks, des équipements, des valeurs mobilières (titres de gouvernements, actions, etc.) ou de la trésorerie.

Les prêts restructurés sont des prêts dont la Fédération a renégocié les modalités initiales en accordant des allègements à l'emprunteur dans un contexte de difficultés financières ou pour contrer son inhabileté à respecter ses obligations initiales. Une fois que les modalités du prêt ont été renégociées, et que l'emprunteur les a acceptées, le prêt est considéré comme étant restructuré.

Lorsque la modification des modalités d'un prêt n'a pas d'incidence importante sur les flux de trésorerie contractuels, le prêt renégocié n'est pas décomptabilisé. À la date de la restructuration, le montant du prêt est ramené à celui des flux de trésorerie estimatifs nets à recevoir aux termes des modalités allégées, actualisés au taux d'intérêt effectif (avant la restructuration), ce qui peut engendrer un gain ou une perte sur modification.

Lorsque la modification des modalités d'un prêt a une incidence importante sur les flux de trésorerie contractuels, le prêt initial doit être décomptabilisé, ce qui peut engendrer un gain ou une perte sur décomptabilisation. De plus, un nouveau prêt doit être comptabilisé en fonction des nouvelles modalités contractuelles.

Lorsque la modification des modalités d'un prêt n'entraîne pas sa décomptabilisation, la date de sa comptabilisation initiale demeure inchangée aux fins de l'application du modèle de dépréciation. Le risque de défaillance selon les modalités contractuelles modifiées est alors comparé au risque de défaillance selon les modalités initiales afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Lorsque la modification des modalités d'un prêt entraîne sa décomptabilisation et la comptabilisation d'un nouveau prêt, la date de la modification doit devenir la date de la comptabilisation initiale du nouveau prêt aux fins de l'application du modèle de dépréciation. Un nouveau prêt est normalement considéré à l'étape 1 du modèle de dépréciation, mais il peut devoir être considéré comme déprécié dès l'origine.

e) Dépréciation d'instruments financiers

Lors de chaque date de clôture, la Fédération comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour les instruments d'emprunt classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, de même que pour certains éléments hors bilan, soit les engagements de prêts et les garanties financières qui ne sont pas évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net. L'estimation de cette provision est fondée sur un modèle de dépréciation comprenant trois étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis leur comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

- Étape 3 : Pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit et du niveau des pertes de crédit attendues. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle de dépréciation est toujours faite en comparant le risque de crédit entre la date de clôture et la date de la comptabilisation initiale de l'instrument financier et en analysant les indications de dépréciation.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, la Fédération fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier, ce qui nécessite l'exercice d'un jugement important.

Pour ce faire, la Fédération compare la probabilité de défaut (PD) de l'instrument financier à la date de clôture avec sa probabilité de défaut à la date de la comptabilisation initiale. De plus, elle prend en compte des informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, notamment des informations qualitatives et portant sur la conjoncture économique à venir, dans la mesure où celles-ci ont une incidence sur l'évaluation de la PD de l'instrument. Les critères utilisés pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit varient en fonction des regroupements d'instruments financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit communes et sont fondés principalement sur une variation relative combinée à une variation absolue de la PD. Ils incluent également des seuils absolus de PD et certains autres critères. Tous les instruments en souffrance depuis plus de 30 jours sont transférés à l'étape 2 du modèle de dépréciation.

Pour les valeurs mobilières au « Coût amorti » ou « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », la Fédération a choisi d'utiliser l'exemption pour le risque de crédit faible. Ainsi, si le risque de crédit est équivalent à celui de « catégorie d'investissement » à la date de clôture, la valeur mobilière est réputée de ne pas avoir eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Définition de défaut et d'actif financier déprécié

La définition de défaut utilisée dans le cadre du modèle de dépréciation correspond à celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit et à des fins réglementaires. Elle prend en considération des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents. Un prêt est notamment en défaut lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours. Un actif financier est considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable.

Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie et prenant en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir. De façon générale, la provision pour pertes de crédit attendues représente la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie dus ou le montant de l'engagement susceptible d'être utilisé selon les termes du contrat, et le total des flux de trésorerie que la Fédération s'attend à recevoir. Pour les actifs financiers dépréciés, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et les flux de trésorerie estimés.

L'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est estimée pour chaque exposition à la date de clôture et se fonde sur le produit de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la PD, la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Ce produit est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les paramètres sont estimés au moyen d'une segmentation appropriée qui prend en compte les caractéristiques de risque de crédit communes. La PCD de certains prêts et éléments hors bilan est notamment estimée à 0 % en raison de la nature du rehaussement de crédit obtenu. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2 ou 3, elle est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument.

Pour établir les paramètres de risque de crédit, les instruments financiers sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit communes. Les principales variables de regroupement pour les paramètres applicables sont présentées dans le tableau suivant :

PD	PCD	ECD
<i>Prêts, engagements de prêts et garanties financières :</i> <ul style="list-style-type: none"> Type de clientèle Niveau de risque Type d'instrument Secteur d'activité 	<i>Prêts, engagements de prêts et garanties financières :</i> <ul style="list-style-type: none"> Type de clientèle Type de sûreté Type de garant Niveau de risque Type d'instrument Secteur d'activité 	<i>Prêts :</i> <ul style="list-style-type: none"> Aucun regroupement⁽¹⁾ <i>Engagements de prêts et garanties financières⁽²⁾ :</i> <ul style="list-style-type: none"> Type de clientèle Niveau de risque Taux d'utilisation Montant autorisé Type de produit Secteur d'activité

⁽¹⁾ Aucune variable de regroupement n'est nécessaire pour déterminer l'ECD des prêts, car cette dernière représente le solde anticipé de chaque prêt.

⁽²⁾ Pour déterminer l'ECD des engagements de prêts et des garanties financières, un facteur de conversion en équivalent de crédit est appliqué.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La provision pour pertes de crédit attendues prend également en considération les informations sur la conjoncture économique à venir. Pour intégrer les informations prospectives pertinentes pour la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues, la Fédération utilise les modèles économétriques servant à la projection du risque de crédit. Ces modèles estiment l'effet des variables macroéconomiques sur les différents paramètres de risque de crédit. La Fédération utilise trois scénarios (de base, optimiste et pessimiste) pour établir la provision pour pertes de crédit attendues et attribue des probabilités d'occurrence à chacun d'eux. Elle peut également avoir recours à des ajustements pour considérer des informations pertinentes qui ont une incidence sur l'évaluation de la provision et qui n'ont pas été intégrées dans les paramètres de risque de crédit. L'intégration de l'information prospective repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit et aux projections économiques. Elle nécessite donc l'exercice d'un niveau élevé de jugement.

Pour les actifs financiers dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues ne requiert pas l'utilisation de paramètres de risque de crédit. Elle est plutôt fondée sur un examen approfondi de la situation de l'emprunteur et de la réalisation des sûretés détenues. Elle représente une pondération probabiliste de la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif, des insuffisances des flux de trésorerie, qui prend en considération l'effet de différents scénarios susceptibles de se réaliser tout en considérant les informations sur la conjoncture économique à venir. Il peut arriver qu'aucune provision ne soit comptabilisée si le scénario de réalisation des sûretés est probable à 100 % et que la valeur de réalisation estimative des sûretés est supérieure à la valeur comptable brute du prêt.

Durée de vie attendue

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle la Fédération est exposée au risque de crédit, y compris les options de prolongation dont l'exercice dépend uniquement de l'emprunteur. L'exception à cette règle concerne les facilités de crédit renouvelables, composées des marges de crédit aux particuliers et aux entreprises et des prêts sur cartes de crédit. Leur durée de vie est estimée et correspond à la période pendant laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit.

Comptabilisation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts est enregistrée aux postes « Provision pour pertes de crédit » du bilan consolidé et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état consolidé du résultat.

La provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements de prêts et les garanties financières est enregistrée aux postes « Autres passifs – Autres » du bilan consolidé et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état consolidé du résultat.

La provision pour pertes de crédit attendues sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est enregistrée en réduction du poste « Valeurs mobilières – Titres au coût amorti » du bilan consolidé et au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état consolidé du résultat. La provision pour pertes de crédit attendues sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » est comptabilisée aux postes « Gains nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » de l'état consolidé du résultat global et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état consolidé du résultat.

Biens saisis

Les biens saisis en règlement de prêts dépréciés sont comptabilisés à la date de la saisie, à leur juste valeur diminuée des frais de vente. Tout écart entre la valeur comptable du prêt et la juste valeur inscrite des actifs saisis est comptabilisé au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit ».

Radiation des prêts

Un prêt est radié, en totalité ou en partie, lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de recouvrement à son égard, soit lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été entreprises et que, selon l'évaluation de l'ensemble du dossier, il n'existe aucun autre moyen de le récupérer. Pour les prêts garantis, la radiation survient généralement après la réalisation de la garantie. Les prêts pour lesquels une proposition du consommateur ou une procédure de faillite est en cours, mais pour lesquels la Fédération n'a pas d'attente raisonnable de recouvrement sont radiés, mais peuvent continuer de faire l'objet de mesures de recouvrement par un syndic en insolvabilité. Les soldes des prêts sur cartes de crédit sont radiés en totalité lorsqu'aucun paiement n'a été reçu à l'issue d'une période de 180 jours. Ces derniers peuvent cependant encore faire l'objet de mesures d'exécution pour une certaine période suite à leur sortie du bilan. Lorsqu'un prêt a été entièrement radié, les paiements subséquents, le cas échéant, sont portés au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état consolidé du résultat.

f) Contrats de location

La Fédération analyse les contrats nouvellement contractés ou modifiés afin d'apprécier s'ils contiennent un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. La comptabilisation des contrats de location diffère selon que la Fédération agit à titre de preneur ou de bailleur.

Preneur

La Fédération loue principalement des locaux qui sont utilisés dans le cours normal de ses activités. Un actif au titre du droit d'utilisation ainsi qu'une obligation locative sont comptabilisés au bilan consolidé à la date de début du contrat de location sauf pour les contrats de courte durée et de faible valeur. La date de début du contrat de location correspond à la date où le bailleur met le bien loué à la disposition du preneur. La Fédération a fait le choix d'appliquer les mesures d'exemption pour les contrats de courte durée et de faible valeur. Ainsi, les paiements de loyer associés à ces contrats sont comptabilisés à titre de charge locative à l'état consolidé du résultat en fonction des modalités du contrat. De plus, la Fédération utilise la mesure de simplification qui permet de ne pas séparer les composantes locatives et les composantes non locatives d'un contrat.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont initialement évalués au coût, lequel comprend le montant initial de l'obligation locative, plus les paiements de loyers payés d'avance, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ultérieurement diminués de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur le cas échéant. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis linéairement sur la durée du contrat de location. La durée du contrat de location correspond à la période non résiliable et comprend toute option de renouvellement que la Fédération a la certitude raisonnable d'exercer ou toute option de résiliation que la Fédération a la certitude raisonnable de ne pas exercer. L'actif au titre du droit d'utilisation est périodiquement ajusté en fonction de certaines réévaluations de l'obligation locative.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés au bilan consolidé et l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation sont comptabilisés au poste « Frais autres que d'intérêts – Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement » de l'état consolidé du résultat.

L'obligation locative est initialement comptabilisée à la valeur actualisée des paiements de loyers du bien loué pour la durée du contrat de location qui n'ont pas encore été versés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être facilement déterminé, au taux d'emprunt marginal du preneur. En règle générale, la Fédération utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. Les paiements pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent les paiements fixes, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir, les paiements de loyers variables qui varient en fonction d'indices ou de taux, selon les indices ou taux en vigueur au début du contrat, un montant estimatif pour toute valeur résiduelle garantie ainsi les montants que la Fédération est raisonnablement assurée de verser pour un prix d'exercice d'option d'achat ou une pénalité en cas de résiliation.

L'obligation locative est ultérieurement ajustée pour refléter les intérêts sur l'obligation locative et les paiements de loyers effectués. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs principalement en raison d'une variation d'indice ou de taux, ou d'un changement dans les sommes que la Fédération s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle, lorsque des modifications sont apportées au contrat de location, ou encore lorsque la Fédération modifie son évaluation quant à l'exercice éventuel d'une option d'achat, de renouvellement ou de résiliation.

Les obligations locatives sont présentées au bilan consolidé, et les frais d'intérêts sur les obligations locatives sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état consolidé.

Bailleur

Les contrats de location pour lesquels la Fédération est bailleur sont des contrats relatifs à des locaux. La Fédération classe les contrats de location dans lesquels elle intervient en tant que bailleur comme des contrats de location-financement ou des contrats de location simple. Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent et en tant que contrat de location simple si ce n'est pas le cas. La Fédération fait partie principalement de contrats de location simple.

Lorsque la Fédération agit à titre de bailleur, les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location au poste « Revenus nets de placement », et de l'actif loué demeure comptabilisé au bilan consolidé. Les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation et de la rédaction d'un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué, et comptabilisés sur la période de location de la même façon que les revenus locatifs. Les loyers conditionnels sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

g) Immobilisations corporelles et immeubles de placement

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les bâtiments, le matériel informatique, le mobilier, l'agencement et autres ainsi que les améliorations locatives. Elles sont comptabilisées au coût, diminué, le cas échéant, de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur, et sont amorties en fonction de la durée d'utilité attendue du bien selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations est généralement égale à la période d'utilité prévue du bien.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations corporelles sont comptabilisées au poste « Frais autres que d'intérêts – Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement » de l'état consolidé du résultat.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des immeubles ou des terrains détenus en vue de générer des revenus de location ou de bénéficier de l'appréciation de leur valeur.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, diminué de l'amortissement cumulé, et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée d'utilité. Des transferts vers ou depuis la catégorie « Immeubles de placement » sont effectués dans les seuls cas de changements d'utilisation. Lors d'un transfert d'immobilisations corporelles de la catégorie « Immeubles de placement » vers la catégorie « Bâtiments », le coût ne change pas et demeure à la valeur comptable. Si un bâtiment détenu et occupé par la Fédération devient un immeuble de placement, il est comptabilisé selon les méthodes comptables applicables à de tels immeubles.

Les dotations aux amortissements des immeubles de placement sont comptabilisées au poste « Revenus nets de placement » de l'état consolidé du résultat.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissement

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont amortis en fonction des durées d'amortissement suivantes :

	Durées d'amortissement
Terrains	Non amortissables
Bâtiments et immeubles de placement	5 à 80 ans
Matériel informatique	2 à 10 ans
Mobilier, agencement et autres	2 à 20 ans
Améliorations locatives	Durée prévue du bail

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments significatifs dont les durées d'utilité sont différentes, ou qui procurent des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et amorti selon la durée d'amortissement qui lui est propre.

Décomptabilisation

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont décomptabilisés lors de leur cession, ou lorsque leur utilisation cesse de manière permanente, et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu. Les profits ou pertes résultant de la sortie ou de la vente d'immeubles sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés, aux postes « Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement » pour les immobilisations corporelles, et « Revenus nets de placement » pour les immeubles de placement.

h) Goodwill et immobilisations incorporelles

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris identifiables lors d'un regroupement d'entreprises comptabilisé selon la méthode de l'acquisition.

À la date d'acquisition, le goodwill est affecté à une ou à plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT ou groupe d'UGT) susceptibles de retirer des avantages du regroupement. Un groupe d'UGT ne doit pas être plus grand qu'un secteur d'activité. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Après l'évaluation initiale, le goodwill est évalué au coût, déduction faite de toute perte de valeur.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent celles qui sont acquises et générées en interne, et elles sont comptabilisées initialement à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à sa juste valeur à la date de l'acquisition. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût, diminué, le cas échéant, de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur. Les dépenses relatives aux immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exception des coûts de développement, sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont engagées.

La Fédération évalue si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est déterminée ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent principalement des logiciels et des relations clients, et sont amorties de façon linéaire sur leur durée d'utilisation estimative, qui n'excède pas 40 ans.

Les profits ou pertes résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle correspondent à la différence entre les revenus nets de sortie et la valeur nette comptable de l'actif. Ils sont comptabilisés au poste « Frais autres que d'intérêts – Autres » de l'état consolidé du résultat lors de la décomptabilisation de l'actif.

i) Dépréciation des actifs non financiers

La Fédération évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable représente la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables.

Le cas échéant, la perte de valeur comptabilisée à l'état consolidé du résultat correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sur un actif peuvent être reprises subséquemment et sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat de la période où elles sont constatées.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer s'il a subi une perte de valeur exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers, et par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Goodwill

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et dès qu'il y a un indice possible d'une perte de valeur.

Le test de dépréciation du goodwill est établi sur la base de la valeur recouvrable de chaque UGT (ou chaque groupe d'UGT) à laquelle le goodwill se rapporte. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données prises en compte dans le modèle utilisé pour établir le montant recouvrable de chaque UGT.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée à l'état consolidé du résultat de l'exercice et comptabilisée en réduction du goodwill affecté à l'UGT (ou au groupe d'UGT) en premier lieu, puis en réduction des autres actifs identifiables de l'UGT (ou du groupe d'UGT), au prorata de leur valeur comptable dans l'unité. L'affectation d'une perte de valeur aux actifs d'une UGT (ou d'un groupe d'UGT) ne doit toutefois pas avoir pour conséquence de rendre leur valeur comptable inférieure au plus élevé des montants suivants : la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente, sa valeur d'utilité ou zéro.

Les pertes de valeur constatées sur le goodwill sont irréversibles.

j) Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les acceptations représentent une forme d'instrument d'emprunt à court terme négociable qu'émettent nos clients, et que nous garantissons en contrepartie de commissions. La responsabilité éventuelle de la Fédération aux termes des acceptations est comptabilisée dans les autres passifs, au poste « Acceptations ». La Fédération bénéficie d'un droit équivalent envers ses clients dans le cas d'un appel de fonds relatif à ces engagements, lequel est comptabilisé dans les autres actifs, au poste « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations ». Les commissions sont comptabilisées au poste « Autres revenus – autres ».

k) Passifs des contrats d'assurance

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance significatif à l'assureur lors de leur émission. Un risque d'assurance est transféré lorsque les filiales d'assurance acceptent d'indemniser le titulaire d'une police si un événement futur incertain spécifié au contrat l'affecte de façon défavorable. Les contrats émis par ces filiales qui transfèrent un risque d'assurance significatif sont classés à titre de contrats d'assurance conformément à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*.

Une fois qu'un contrat a été classé à titre de contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance même si le risque d'assurance qu'il comporte diminue considérablement pendant sa durée de vie.

Les passifs des contrats d'assurance comprennent les passifs des contrats des filiales d'assurance de personnes et des filiales d'assurance de dommages. Ils sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est acquittée ou annulée, ou qu'elle a expiré.

Passif des contrats d'assurance de personnes

Le passif des contrats d'assurance de personnes se compose des provisions techniques, des prestations à payer, des provisions pour sinistres non déclarés, des provisions pour participations et ristournes ainsi que des dépôts des titulaires de contrat.

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront aux filiales d'assurance de personnes d'honorer toutes les obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de contrat et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de chacune de ces filiales d'évaluer le montant des provisions techniques nécessaire pour couvrir ces engagements. Ces provisions techniques sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB) conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, et elles sont égales à la valeur au bilan consolidé des éléments d'actifs qui les soutiennent.

En vertu de la MCAB, le calcul des provisions techniques des filiales d'assurance de personnes est fondé sur une projection explicite des flux de trésorerie tirée des hypothèses courantes les plus probables pour chaque composante de ces flux et chaque éventualité importante. Chaque hypothèse non économique est rajustée afin qu'elle tienne compte d'une marge pour écart défavorable. En ce qui concerne le rendement des placements, la provision pour écarts défavorables est déterminée à l'aide de scénarios de taux de rendement qui tiennent compte de l'incertitude liée aux prévisions relatives aux taux d'intérêt sur le réinvestissement des flux de trésorerie futurs concernant la non-coordination des flux de trésorerie. Ces scénarios sont établis au moyen d'un modèle déterministe qui comprend les tests prescrits par les normes actuarielles du Canada. Pour ce qui est des garanties minimales relatives aux produits de fonds distincts, la provision pour écarts défavorables est déterminée au moyen d'une modélisation stochastique.

Passif des contrats d'assurance de dommages

Le passif des contrats d'assurance de dommages comprend les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Les primes non acquises représentent la portion des primes restante à courir à la date de clôture.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement relatives aux polices d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont estimées au moyen de techniques actuarielles qui prennent en considération les hypothèses les plus probables, compte tenu des données actuellement connues, lesquelles font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulières. Tout redressement qui en résulte est comptabilisé à l'état consolidé du résultat de l'exercice au cours duquel la révision a eu lieu. Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées sur une base actualisée en utilisant le taux de rendement des actifs sous-jacents et en incluant une marge pour écarts défavorables.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Éléments de participation discrétionnaire

Certains contrats d'assurance des filiales d'assurance de personnes comportent un élément de participation discrétionnaire qui permet aux titulaires de participer à la rentabilité associée à leur contrat. Ces derniers procurent le droit contractuel de recevoir des prestations complémentaires en tant que supplément aux prestations garanties. Les filiales d'assurance de personnes ont choisi de ne pas comptabiliser distinctement la portion participative de ces contrats.

Réassurance

Afin de limiter leurs pertes, les filiales d'assurance ont recours à des ententes de réassurance qui varient selon la nature des activités. De plus, elles souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Les revenus de primes des contrats d'assurance et les charges relatives aux sinistres, aux prestations et aux variations des passifs des contrats d'assurance liés aux contrats faisant l'objet d'ententes de réassurance sont présentés nets des montants cédés aux réassureurs à l'état consolidé du résultat.

La part des réassureurs dans le passif des contrats d'assurance est présentée au poste « Actifs de réassurance » du bilan consolidé au même moment et selon des bases conformes à celles qui sont employées pour établir l'élément de passif correspondant. Ces actifs sont composés de la part des réassureurs dans les provisions techniques et les provisions pour prestations, participations et ristournes en ce qui a trait aux activités d'assurance de personnes, et de la part des réassureurs dans les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement en ce qui concerne les activités d'assurance de dommages.

l) Fonds distincts

Certains contrats d'assurance permettent à leur titulaire d'effectuer des placements dans des fonds distincts détenus par une des filiales d'assurance de personnes à leur intention. Les titulaires de ces contrats assument les risques et bénéficient des avantages découlant de la propriété de ces placements, même s'ils sont détenus par cette filiale. En conséquence, l'actif net et le passif net des fonds distincts sont présentés sur une ligne particulière du bilan consolidé. Les placements des fonds distincts sont évalués et comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture, qui est établie selon les méthodes énoncées à la section a) « Actifs et passifs financiers ». De plus, si un fonds distinct exerce un contrôle sur un fonds commun de placement dans lequel des sommes ont été investies, ce dernier est consolidé dans l'actif net des fonds distincts. Un passif correspondant aux droits des titulaires de contrat dans l'actif net des fonds distincts est également comptabilisé distinctement.

m) Provisions et passifs éventuels

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque la Fédération a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler les obligations à la date de clôture compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. La direction doit exercer un jugement important afin de déterminer si une obligation actuelle existe et d'estimer la probabilité, le moment et le montant de toute sortie de ressources. La Fédération revoit régulièrement l'évaluation des provisions et procède sur une base trimestrielle aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

Les dotations aux provisions et les reprises de celles-ci sont comptabilisées en résultat aux postes correspondant à la nature des dépenses couvertes.

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la Fédération, ou encore une obligation résultant d'un événement passé pour laquelle une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques n'est pas probable ou ne peut être estimée de manière fiable.

n) Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés de la Fédération est négociée de gré à gré avec la contrepartie et comprend les contrats de change à terme, les swaps de devises et de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit, les swaps sur rendement total, les contrats de garantie de taux d'intérêt ainsi que les options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres transactions sont effectuées dans le cadre d'échanges réglementés et comprennent principalement des contrats à terme normalisés. Les types de contrats utilisés sont définis à la note 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

Les instruments financiers dérivés, y compris les dérivés incorporés devant être inscrits distinctement, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Les variations de la juste valeur des dérivés incorporés devant être inscrits distinctement sont comptabilisées au poste « Revenus nets de placement » de l'état consolidé du résultat.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers hybrides

Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9, l'intégralité du contrat hybride est classée et comptabilisée selon les caractéristiques du contrat hybride.

Un dérivé incorporé est séparé de son contrat hôte et inscrit distinctement à titre de dérivé lorsque le contrat hôte n'est pas un actif entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9 et que les conditions suivantes sont respectées : a) les caractéristiques économiques et les risques que présente le dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte; b) un instrument autonome qui comporterait les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé; c) le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur avec les variations comptabilisées aux résultats consolidés.

Objectifs de détention des dérivés

La Fédération utilise les instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de gestion de l'actif et du passif.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction sont utilisés afin de répondre à la demande des caisses membres et clients, et pour permettre à la Fédération de générer des revenus sur ses propres activités de transaction. Ces instruments sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées au poste « Revenus nets de placement » de l'état consolidé du résultat.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion de l'actif et du passif visent à gérer les risques actuels ou prévus liés au risque de marché. Ils permettent à la Fédération de transférer, de modifier ou de réduire des risques liés aux taux d'intérêt et à la devise auxquels sont exposés les actifs et passifs figurant au bilan consolidé ainsi que les engagements fermes et les opérations prévues.

Activités de couverture

La Fédération a choisi de continuer d'appliquer les exigences de l'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9.

La Fédération désigne principalement ses instruments financiers dérivés comme étant dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Lorsque les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de gestion de l'actif et du passif, il faut déterminer si la comptabilité de couverture est appropriée à chacun d'eux. Pour être admissible à cette comptabilité, une relation de couverture doit être désignée et documentée dès le moment de sa mise en place. Cette documentation doit notamment porter sur la stratégie spécifique de gestion du risque, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie qui font l'objet de la couverture de même que la mesure de l'efficacité de cette couverture. Ainsi, chaque relation de couverture doit être soumise régulièrement et individuellement à un test d'efficacité afin que l'on puisse déterminer avec une assurance raisonnable si elle est efficace et continuera de l'être. L'instrument financier dérivé doit s'avérer hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de l'élément couvert attribuables au risque faisant l'objet de la couverture.

La Fédération peut également utiliser des instruments financiers dérivés à titre de couverture économique de certaines opérations dans des situations où celles-ci ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou qu'elle fait le choix de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

La désignation d'un instrument financier dérivé à titre d'instrument de couverture prend fin dans les cas suivants : l'élément couvert est vendu ou vient à échéance; l'instrument financier dérivé fait l'objet d'un rachat ou vient à échéance; la couverture n'est plus efficace; ou la Fédération met fin à la désignation de couverture ou s'attend à ce que la transaction prévue ne se réalise pas.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

Couverture de juste valeur

Pour une opération de couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture est comptabilisée au poste « Revenus nets de placement » de l'état consolidé du résultat, tout comme les changements de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuables au risque couvert. Le montant du gain ou de la perte attribuable au risque couvert est appliqué à la valeur comptable de l'élément couvert. Lorsque les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture et de l'élément couvert ne se compensent pas entièrement, le montant en résultant, qui représente la portion inefficace de la relation, est comptabilisé au poste « Revenus nets de placement » de l'état consolidé du résultat.

Lors de la cessation d'une relation de couverture de juste valeur, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. L'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter la juste valeur de l'effet du risque désigné. Les ajustements de l'élément couvert comptabilisés antérieurement sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés à l'état consolidé du résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée restante de l'élément couvert. Toutefois, si l'élément couvert n'existe plus, les ajustements au titre de l'effet du risque désigné sont immédiatement comptabilisés au poste « Revenus nets de placement » de l'état consolidé du résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Pour une opération de couverture de flux de trésorerie, les gains et pertes découlant de la variation de juste valeur de la partie efficace de l'instrument financier dérivé sont présentés au poste « Pertes nettes sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie » des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé à l'état consolidé du résultat. Cette variation est alors comptabilisée à l'état consolidé du résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent. La partie inefficace des opérations de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée immédiatement au poste « Revenus nets de placement » de l'état consolidé du résultat.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsqu'une relation de couverture de flux de trésorerie ne répond plus aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, la Fédération cesse de l'appliquer de façon prospective. Les gains ou pertes comptabilisés au cumul des autres éléments du résultat global sont amortis dans les comptes de résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée résiduelle prévue de la relation de couverture ayant cessé. Si un élément couvert désigné est vendu ou vient à échéance avant que l'instrument financier dérivé connexe prenne fin, la totalité des gains ou des pertes est constatée immédiatement dans les comptes de résultat, au poste « Revenus nets de placement ».

o) Garanties financières

Une garantie financière est un contrat qui pourrait éventuellement obliger la Fédération à effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le bénéficiaire de la garantie d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'une tierce partie spécifiée qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un titre d'emprunt.

Les garanties financières sont initialement comptabilisées dans les états financiers consolidés à titre de passifs correspondant à la juste valeur de l'engagement découlant de l'émission de la garantie. Après la comptabilisation initiale, sauf dans le cas où elle doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net, la garantie est mesurée selon le plus élevé des montants suivants :

- i) le montant initialement comptabilisé diminué, le cas échéant, des amortissements cumulés comptabilisés à l'état consolidé du résultat;
- ii) le montant de la provision pour pertes de crédit.

Si une garantie financière satisfait à la définition de dérivé, elle est évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net lors de chaque date de clôture et présentée comme un instrument financier dérivé. Les garanties présentées comme des instruments financiers dérivés sont un type de dérivé de crédit négocié hors bourse qui permet de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent d'une partie à une autre.

La valeur comptable des garanties ne reflète pas le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties. La Fédération considère la différence entre ces deux montants comme des instruments de crédit hors bilan.

p) Réserves

La réserve de stabilisation de la Fédération se compose des sommes affectées à même les excédents d'une année. Les montants affectés à la réserve de stabilisation de la Fédération servent essentiellement au paiement de l'intérêt sur les parts de capital F qu'elle a émises.

La réserve générale représente principalement les sommes affectées par la Fédération. Cette réserve ne peut servir qu'à combler un déficit et, si les excédents et la réserve de stabilisation sont insuffisants, à payer l'intérêt sur les parts de capital F.

Les autres réserves sont constituées principalement de sommes qui pourront être prises en compte dans le calcul du projet de partage seulement au moment de la réalisation des éléments affectés antérieurement à ces réserves.

q) Comptabilisation des revenus

En plus des éléments mentionnés dans la section a) « Actifs et passifs financiers », les critères de comptabilisation spécifiques suivants doivent également être satisfaits avant que les revenus soient comptabilisés.

Critères de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés lorsque la Fédération a transféré le contrôle d'un bien ou d'un service (obligation de prestation remplie). La direction doit faire appel à son jugement pour déterminer le moment où les obligations de prestations sont remplies et établir le prix de transaction et les montants affectés à ces obligations.

Revenu net d'intérêts

Les revenus et frais d'intérêts proviennent principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres. Ils sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour tous les instruments financiers évalués au « Coût amorti », les actifs financiers portant intérêt « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et les instruments financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net ».

La méthode du taux d'intérêt effectif sert au calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier ainsi qu'à l'imputation des revenus ou des frais d'intérêts sur la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties ou entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue d'un instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable brute d'un actif financier ou le coût amorti d'un passif financier.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lors du calcul du taux d'intérêt effectif, la Fédération estime les flux de trésorerie compte tenu de toutes les conditions contractuelles de l'instrument financier, mais ne tient pas compte des pertes de crédit futures. Le calcul prend en compte les coûts et revenus de transaction entre les parties au contrat ainsi que les primes ou escomptes. Les coûts et revenus de transaction qui font partie intégrante du taux effectif du contrat tels que les frais de dossier ou les commissions d'apporteurs d'affaires sont assimilés à des compléments d'intérêts.

Pour les actifs financiers qui ne sont pas considérés comme dépréciés (étapes 1 et 2), les revenus d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute de l'instrument financier. Pour les actifs financiers dépréciés (étape 3), ces revenus sont plutôt calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti de l'actif, qui représente la valeur comptable brute diminuée de la provision pour pertes de crédit attendues.

Primes

Les primes brutes liées aux contrats d'assurance des filiales d'assurance de personnes sont comptabilisées à titre de revenus lorsqu'elles deviennent exigibles. Dès qu'elles sont constatées, une provision actuarielle est établie et comptabilisée au poste « Passifs des contrats d'assurance ». Les primes sont présentées déduction faite des primes cédées en vertu des contrats de réassurance au poste « Primes nettes » de l'état consolidé du résultat.

Les primes brutes relatives aux contrats d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont comptabilisées à titre de revenus proportionnellement à la durée des contrats. Elles sont présentées déduction faite des primes cédées en vertu des contrats de réassurance au poste « Primes nettes » de l'état consolidé du résultat. La portion des primes restant à courir à la date de clôture est présentée au poste « Passifs des contrats d'assurance » du bilan consolidé.

Frais de service, de commissions, de courtage et autres

La Fédération perçoit des revenus tirés de frais de service, de commissions et de courtage relatifs à une vaste gamme de services et de produits qu'elle offre à ses caisses membres et clients.

Les frais de service, de commissions, de courtage et de fonds de placement sont comptabilisés une fois que le service a été exécuté ou que le produit a été livré. Ces revenus sont comptabilisés au poste « Services de courtage et de fonds de placement » de l'état consolidé du résultat.

Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées à titre de revenus à la signature de l'entente de syndication, à moins que le rendement du prêt conservé par la Fédération ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée de la commission est reportée selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces revenus sont comptabilisés au poste « Commissions sur prêts et cartes de crédit » de l'état consolidé du résultat.

Les commissions et frais provenant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une transaction pour le compte d'un tiers telle que l'agencement de l'acquisition d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ou l'achat ou la vente d'entreprises sont reconnus à l'issue de la transaction sous-jacente. Les revenus de ces commissions sont comptabilisés au poste « Services de courtage et de fonds de placement » de l'état consolidé du résultat. Les revenus de commissions sur prêts et cartes de crédit sont enregistrés au poste « Commissions sur prêts et cartes de crédit » de l'état consolidé du résultat.

Les honoraires de gestion de portefeuilles et liés à d'autres services sont comptabilisés sur la base des contrats de services applicables au prorata de la période pendant laquelle le service est exécuté. Les revenus provenant de la gestion de portefeuilles sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état consolidé du résultat.

Les honoraires de gestion d'actifs liés aux fonds d'investissement sont comptabilisés au prorata de la période pendant laquelle le service est exécuté. Le même principe est appliqué à la gestion de patrimoine, à la planification financière et aux services de garde qui sont exécutés en continu pendant une longue période. Les revenus provenant de la gestion d'actifs sont enregistrés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état consolidé du résultat.

Les ententes de services liées au support technique, financier et administratif sont comptabilisées une fois que le service a été exécuté ou que le produit a été livré. Ces revenus sont comptabilisés au poste « Ententes de services » de l'état consolidé du résultat.

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de la Fédération d'en recevoir le paiement est établi.

r) Biens sous gestion et sous administration

Les biens sous gestion et sous administration sont détenus par les clients à leur propre bénéfice. Ces actifs ne figurent donc pas au bilan consolidé de la Fédération. Les revenus provenant de ces services de gestion sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état consolidé du résultat lorsque le service a été exécuté.

s) Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments d'actif et de passif non monétaires évalués au coût historique sont convertis au cours de change applicable à la date de la transaction, tandis que ceux qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle cette valeur a été déterminée. Les revenus et frais sont convertis au cours de change moyen de l'exercice. Les gains et pertes, réalisés ou non, résultant de ces conversions sont comptabilisés au poste « Revenus de change » de l'état consolidé du résultat. Toutefois, les éléments suivants sont présentés dans les autres éléments de l'état consolidé du résultat global :

- les gains et pertes de conversion sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global »;
- les gains et pertes sur des dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

t) Impôts sur les excédents

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisée à l'état consolidé du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différé sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état consolidé du résultat et l'impôt exigible et différé des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état consolidé du résultat global ou à l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation de la Fédération diffère de celle des autorités fiscales, ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

Impôt exigible

Les actifs et passifs d'impôt exigible de l'exercice et des exercices précédents sont évalués sur la base du montant que la Fédération s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales ou à payer à celles-ci. Les règles fiscales et taux d'impôt appliqués pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode bilancielle du report variable pour toutes les différences temporaires existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable au bilan consolidé.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, sauf :

- i) lorsque le passif d'impôt différé résulte de la reconnaissance initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, lorsqu'elle survient, n'affecte ni le résultat comptable, ni le bénéfice imposable, ni la perte fiscale;
- ii) pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans les filiales lorsque la date à laquelle la différence s'inversera peut être contrôlée, et qu'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles ainsi que tous les reports prospectifs de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que sera disponible un bénéfice imposable auquel ces différences, reports et crédits d'impôt pourront être imputés, sauf :

- i) quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporaire déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le bénéfice imposable, ni la perte fiscale;
- ii) pour les différences temporaires déductibles liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises. Des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence s'inversera dans un avenir prévisible, et qu'il existera un bénéfice imposable auquel cette différence pourra être imputée.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue lors de chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il ne paraît plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de la totalité ou d'une partie d'un actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non reconnus sont réappréciés lors de chaque date de clôture et reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue pendant l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des règles fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que cet impôt différé concerne la même entité imposable et la même autorité fiscale.

u) Ristournes aux caisses membres

Les ristournes aux caisses membres figurant à l'état consolidé du résultat représentent la meilleure estimation de la direction. Elles sont établies en fonction du partage des excédents de la Fédération et sont fondées sur une résolution du conseil d'administration visant à recommander à l'assemblée générale annuelle l'approbation de leur versement. Les versements des ristournes sont comptabilisés lorsqu'ils sont approuvés par les caisses membres.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

v) Avantages du personnel

Avantages à court terme

Les avantages à court terme comprennent les salaires et commissions, les cotisations sociales et certaines primes payables au cours des 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires

La Fédération offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Elle offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

Le coût de ces régimes est comptabilisé à l'état consolidé du résultat et se compose du coût des services courants, du coût des services passés et des intérêts nets sur les passifs nets au titre des régimes à prestations définies. Le coût des services passés découlant d'une modification ou d'une réduction des régimes est comptabilisé immédiatement à l'état consolidé du résultat.

Les réévaluations des passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées aux autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat et sont reclassées immédiatement dans les excédents non répartis. Ces réévaluations comprennent les gains et pertes actuariels et l'écart entre le rendement réel des actifs du régime et le produit d'intérêts généré par ces actifs, qui est comptabilisé à l'état consolidé du résultat. Les gains et pertes actuariels résultent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies ainsi que des gains ou des pertes d'expérience sur cette même obligation.

L'actif ou passif net au titre des régimes à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes calculée selon la méthode des unités de crédit projetées, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. La valeur de tout actif au titre des régimes à prestations définies, le cas échéant, est restreinte à la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement provenant des régimes ou de réductions des cotisations futures aux régimes de retraite.

La Fédération participe à des régimes de retraite à prestations définies de groupe dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. La quote-part de la Fédération dans les coûts comptabilisés ainsi que dans le passif net au titre des régimes de groupe à prestations définies du Mouvement Desjardins est déterminée principalement en fonction des règles de financement telles que décrites dans le règlement du régime. Le principal régime de retraite du Mouvement Desjardins est financé par des cotisations provenant à la fois des employés et des employeurs, lesquelles sont basées sur la situation financière et la politique de financement du régime. Les cotisations des employeurs sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la masse salariale cotisable de leurs employés participant au régime.

La quote-part de la Fédération dans les coûts du régime d'avantages complémentaires de retraite de groupe du Mouvement Desjardins est déterminée en fonction du pourcentage du nombre d'assurés admissibles de la Fédération par rapport au nombre total d'assurés admissibles pour l'ensemble du Mouvement Desjardins.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables et les amendements qui ont été publiés par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2020, sont présentés ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes et amendements ne peuvent pas être adoptés de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

IFRS 17, Contrats d'assurance

L'IASB a publié en mai 2017 l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui remplacera l'actuelle IFRS 4, *Contrats d'assurance*. L'IFRS 17 établit des principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et des dispositions concernant les informations à fournir relativement à tous les contrats d'assurance.

L'IFRS 17 met de l'avant un modèle général pour l'évaluation des contrats d'assurance, mais propose également une méthode simplifiée pour les contrats d'un an et moins, de même qu'une méthode spécifique pour les contrats d'assurance avec participation directe. Le modèle général est fondé sur la valeur actuelle. Il se base sur l'utilisation des hypothèses à la date de clôture pour estimer le montant, le calendrier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs, et il prend en compte les taux d'intérêt du marché et les incidences des options et des garanties des assurés.

De plus, selon l'IFRS 17, les profits résultant de la vente de polices d'assurance ne seront plus reconnus lors de la comptabilisation initiale, mais seront reportés à titre de passifs distincts et comptabilisés au résultat net sur la période de couverture au fur et à mesure que les services seront rendus.

Les dispositions d'IFRS 17 s'appliqueront de façon rétrospective à chaque groupe de contrats d'assurance. Si l'application rétrospective est impraticable, l'approche rétrospective modifiée ou la méthode de la juste valeur pourraient être appliquées aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

En juin 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 17, dont le report de deux ans de la date d'application initiale d'IFRS 17, aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La Fédération évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme (et de ses modifications) sur ses états financiers.

IFRS 9, Instruments financiers, IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation et IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir

La Fédération a adopté le 1^{er} janvier 2020 les modifications à l'IFRS 9, à l'IAS 39 et à l'IFRS 7 issues de la première phase de la réforme des taux d'intérêt de référence. Les modifications de la première phase qui prévoient des allègements relativement à l'application de la comptabilité de couverture pendant la période précédant le remplacement des taux d'intérêt de référence n'ont pas eu d'incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Fédération.

En août 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 9, à l'IAS 39 et à l'IFRS 7 dans le cadre de la deuxième phase de son projet de réforme des taux d'intérêt de référence. Les modifications se concentrent sur l'incidence du remplacement du taux d'intérêt de référence sur les états financiers.

L'IASB a modifié l'IFRS 9 pour ajouter une mesure de simplification qui permet que la modification apportée aux flux de trésorerie contractuels requise par la réforme des taux d'intérêt de référence soit comptabilisée prospectivement en révisant le taux d'intérêt effectif. La mesure de simplification s'applique uniquement si certaines conditions sont respectées.

L'IASB a également modifié l'IFRS 9 et l'IAS 39 pour ajouter une exception temporaire relative à la comptabilité de couverture. L'IASB allège ainsi les exigences actuelles de documentation de la couverture en ce qui concerne les modifications apportées aux éléments couverts, aux instruments de couverture ou au risque couvert qui découlent directement de la réforme des taux d'intérêt de référence. Les modifications permettent de continuer la comptabilité de couverture lorsque des changements relativement à l'élément couvert et à l'instrument de couverture surviennent en raison des changements requis par la réforme.

L'IFRS 7 a également été modifié pour inclure des informations sur la nature et l'étendue des risques liés à la réforme, la manière dont ces risques sont gérés ainsi que l'état d'avancement de la transition des taux de référence et la façon dont la transition est gérée. Les modifications à ces normes, qui seront applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, n'auront pas d'incidence significative sur les résultats ni sur la situation financière de la Fédération.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers :

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Coût amorti ⁽²⁾	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽²⁾	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Au 31 décembre 2020						
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 \$	174 \$	719 \$	- \$	10 619 \$	11 513 \$
Valeurs mobilières	13 719	21 239	40 295	66	29	75 348
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	-	-	-	-	11 592	11 592
Prêts	-	-	-	-	55 669	55 669
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	-	-	-	328	328
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	6 975	-	-	-	-	6 975
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	-	2 508	2 508
Autres	2	-	-	-	1 261	1 263
Total des actifs financiers	20 697 \$	21 413 \$	41 014 \$	66 \$	82 006 \$	165 196 \$
Passifs financiers						
Dépôts ⁽⁴⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾	- \$	206 \$	- \$	- \$	72 200 \$	72 406 \$
Autres passifs financiers						
Acceptations	-	-	-	-	328	328
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	9 353	-	-	-	-	9 353
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	-	-	-	19 152	19 152
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	6 753	-	-	-	-	6 753
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	-	6 810	6 810
Autres	155	-	-	-	2 220	2 375
Obligations subordonnées	-	-	-	-	1 493	1 493
Total des passifs financiers	16 261 \$	206 \$	- \$	- \$	102 203 \$	118 670 \$

⁽¹⁾ Un montant de 3 082 M\$ correspond à des actifs financiers désignés pour l'approche par superposition.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2020, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est négligeable et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 4 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

⁽³⁾ Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 604 M\$ à l'actif et de 145 M\$ au passif. Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

⁽⁴⁾ Le montant à l'échéance que la Fédération sera tenue par contrat de payer aux détenteurs des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net fluctue et pourrait être différent de la juste valeur de ces dépôts à la date de clôture.

⁽⁵⁾ Le montant cumulé de la variation de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net est de 5 M\$ au 31 décembre 2020.

⁽⁶⁾ Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net qui a été réalisé lors de la décomptabilisation au cours de l'exercice est négligeable.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Coût amorti ⁽²⁾	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽²⁾	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Au 31 décembre 2019						
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	- \$	273 \$	1 395 \$	- \$	1 416 \$	3 084 \$
Valeurs mobilières	16 712	18 455	12 591	59	1 616	49 433
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	-	-	-	-	11 352	11 352
Prêts	-	-	-	-	65 113	65 113
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	-	-	-	380	380
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	4 795	-	-	-	-	4 795
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	-	2 239	2 239
Autres	-	-	-	-	936	936
Total des actifs financiers	21 507 \$	18 728 \$	13 986 \$	59 \$	83 052 \$	137 332 \$
Passifs financiers						
Dépôts ⁽⁴⁾	- \$	84 \$	- \$	- \$	58 888 \$	58 972 \$
Autres passifs financiers						
Acceptations	-	-	-	-	380	380
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	10 615	-	-	-	-	10 615
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	-	-	-	10 562	10 562
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	4 827	-	-	-	-	4 827
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	-	5 552	5 552
Autres	268	-	-	-	2 421	2 689
Obligations subordonnées	-	-	-	-	1 398	1 398
Total des passifs financiers	15 710 \$	84 \$	- \$	- \$	79 201 \$	94 995 \$

⁽¹⁾ Un montant de 2 976 M\$ correspond à des actifs financiers désignés pour l'approche par superposition.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2019, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » totalise 1 M\$ et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 3 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

⁽³⁾ Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 241 M\$ à l'actif et de 318 M\$ au passif. Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

⁽⁴⁾ Le montant à l'échéance que la Fédération sera tenue par contrat de payer aux détenteurs des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net fluctue et pourrait être différent de la juste valeur de ces dépôts à la date de clôture.

Il n'y a eu aucun reclassement significatif d'instruments financiers au cours des exercices terminés les 31 décembre 2020 et 2019.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

L'évaluation de la juste valeur est établie en fonction de la hiérarchie à trois niveaux suivante :

- le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché;
- le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Transferts entre niveaux

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur se font à la date de clôture.

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan consolidé :

Au 31 décembre 2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	11 \$	164 \$	- \$	175 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	5 698	-	-	5 698
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	16 785	771	-	17 556
Corps scolaires ou publics au Canada	16	95	-	111
Administrations publiques à l'étranger	248	-	-	248
Autres titres				
Institutions financières	-	1 278	10	1 288
Autres émetteurs	59	4 327	735	5 121
Titres de participation	3 901	71	964	4 936
	26 718	6 706	1 709	35 133
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	3 710	-	3 710
Contrats de change	-	465	-	465
Autres contrats	-	2 800	-	2 800
	-	6 975	-	6 975
Autres actifs	-	2	-	2
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	26 718	13 683	1 709	42 110
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1	718	-	719
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	2 424	4 022	-	6 446
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	26 850	1 963	-	28 813
Corps scolaires ou publics au Canada	-	17	-	17
Administrations publiques à l'étranger	11	-	-	11
Autres titres				
Institutions financières	28	4 128	-	4 156
Autres émetteurs	3	780	69	852
Titres de participation	-	2	64	66
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	29 317	11 630	133	41 080
Instruments financiers des fonds distincts	7 113	11 861	127	19 101
Total des actifs financiers	63 148 \$	37 174 \$	1 969 \$	102 291 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts	- \$	206 \$	- \$	206 \$
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	8 671	682	-	9 353
Autres	-	-	155	155
	8 671	888	155	9 714
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	3 350	-	3 350
Contrats de change	-	712	-	712
Autres contrats	-	2 691	-	2 691
	-	6 753	-	6 753
Total des passifs financiers	8 671 \$	7 641 \$	155 \$	16 467 \$

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Au 31 décembre 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	9 \$	264 \$	- \$	273 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	8 487	-	-	8 487
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	15 680	785	-	16 465
Corps scolaires ou publics au Canada	15	89	-	104
Administrations publiques à l'étranger	133	-	-	133
Autres titres				
Institutions financières	17	810	55	882
Autres émetteurs	1	3 494	771	4 266
Titres de participation	3 447	589	794	4 830
	27 789	6 031	1 620	35 440
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	1 515	-	1 515
Contrats de change	-	286	-	286
Autres contrats	-	2 994	-	2 994
	-	4 795	-	4 795
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	27 789	10 826	1 620	40 235
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	9	1 386	-	1 395
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	2 020	1 907	-	3 927
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	6 017	593	-	6 610
Administrations publiques à l'étranger	11	-	-	11
Autres titres				
Institutions financières	5	1 451	-	1 456
Autres émetteurs	-	517	70	587
Titres de participation	-	2	57	59
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	8 062	5 856	127	14 045
Instruments financiers des fonds distincts	6 588	10 351	81	17 020
Total des actifs financiers	42 439 \$	27 033 \$	1 828 \$	71 300 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts	- \$	84 \$	- \$	84 \$
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	10 193	422	-	10 615
Autres	-	-	268	268
	10 193	506	268	10 967
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	1 396	-	1 396
Contrats de change	-	528	-	528
Autres contrats	-	2 903	-	2 903
	-	4 827	-	4 827
Total des passifs financiers	10 193 \$	5 333 \$	268 \$	15 794 \$

Au cours des exercices terminés le 31 décembre 2020 et 2019, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DONT LA VALEUR COMPTABLE N'EST PAS ÉGALE À LA JUSTE VALEUR

La valeur comptable de certains instruments financiers évalués au coût amorti n'est pas égale à leur juste valeur. Les tableaux suivants présentent ces instruments par niveaux de la hiérarchie :

Au 31 décembre 2020	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Valeurs mobilières	29 \$	29 \$	- \$	29 \$	- \$
Prêts	55 669	56 044	-	21 781	34 263
Passifs financiers					
Dépôts	72 200	72 539	1 616	70 923	-
Obligations subordonnées	1 493	1 592	-	1 592	-

Au 31 décembre 2019	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Valeurs mobilières	1 616 \$	1 617 \$	- \$	1 617 \$	- \$
Prêts	65 113	65 156	-	34 738	30 418
Passifs financiers					
Dépôts	58 888	58 724	1 351	57 352	21
Obligations subordonnées	1 398	1 433	-	1 433	-

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Processus d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Fédération a mis en place divers contrôles et différentes procédures clés afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3 est appropriée et fiable. Le cadre de gouvernance financière prévoit une surveillance indépendante et une séparation des tâches à cet égard.

Les instruments financiers classés dans le niveau 3 les plus importants que détient la Fédération sont les obligations hypothécaires, les titres de participation et le passif financier lié à une contrepartie éventuelle résultant d'une clause d'ajustement de prix de certains contrats d'assurance de dommages acquis.

En ce qui concerne les obligations hypothécaires, la Fédération a élaboré une grille de paramètres basés sur des données comparables, qui est révisée annuellement et ajustée selon les tendances du marché. Des contrôles trimestriels sont effectués afin de s'assurer que les taux utilisés par le système sont conformes à cette grille, et que leur évolution est raisonnable.

La Fédération évalue la majorité des titres de participation et autres titres de créances en se basant sur des valeurs nettes publiées par l'administrateur de fonds. Ces dernières sont ajustées au besoin en tenant compte des informations plus récentes, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées. Ces modèles sont examinés et approuvés par la Fédération.

Dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm), la Fédération a comptabilisé une contrepartie éventuelle résultant de la clause d'ajustement de prix prévue au contrat. Ainsi, State Farm compensera la Fédération pour 95 % de l'évolution défavorable de la provision pour sinistres et frais de règlement relative aux contrats d'assurance de dommages transférés lors de l'acquisition, et la Fédération remettra à State Farm 90 % de l'évolution favorable de cette provision.

Sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Fédération effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas de variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans ce niveau.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie, soit ceux dont la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché :

	Solde au début de l'exercice	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de l'exercice
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020								
Actifs financiers								
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net								
Valeurs mobilières								
Autres titres								
Institutions financières								
Obligations hypothécaires	55 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(45) \$	10 \$
Autres émetteurs								
Fonds de couverture	2	2	(1)	-	-	-	-	3
Billets à terme adossés à des actifs	4	-	-	-	-	-	(1)	3
Obligations hypothécaires	710	-	25	-	-	-	(67)	668
Autres titres de créances	55	-	-	-	-	9	(3)	61
Titres de participation	794	(2)	49	-	-	137	(14)	964
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	1 620	-	73	-	-	146	(130)	1 709
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Valeurs mobilières								
Autres titres								
Autres émetteurs								
Obligations hypothécaires	70	-	-	2	-	-	(3)	69
Titres de participation	57	-	-	3	-	4	-	64
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	127	-	-	5	-	4	(3)	133
Instruments financiers des fonds distincts	81	-	1	-	-	50	(5)	127
Total des actifs financiers	1 828 \$	- \$	74 \$	5 \$	- \$	200 \$	(138) \$	1 969 \$
Passifs financiers								
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net								
Autres passifs – Autres								
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	268 \$	- \$	95 \$	- \$	- \$	- \$	(208) \$	155 \$
Total des passifs financiers	268 \$	- \$	95 \$	- \$	- \$	- \$	(208) \$	155 \$

⁽¹⁾ Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus nets de placement ».

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus nets de placement », alors que les gains ou pertes non réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés respectivement aux postes « Revenus nets de placement » et « Autres revenus – Autres ».

⁽³⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Gains nets non réalisés » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019	Solde au début de l'exercice	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de l'exercice
Actifs financiers								
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net								
Valeurs mobilières								
Autres titres								
Institutions financières								
Obligations hypothécaires	56 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(1) \$	55 \$
Autres émetteurs								
Fonds de couverture	1	-	1	-	-	-	-	2
Billets à terme adossés à des actifs	5	-	-	-	-	-	(1)	4
Obligations hypothécaires	736	-	12	-	-	-	(38)	710
Autres titres de créances	-	-	(1)	-	-	56	-	55
Titres de participation	698	(12)	(9)	-	-	193	(76)	794
Autres actifs	13	-	-	-	-	-	(13)	-
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	1 509	(12)	3	-	-	249	(129)	1 620
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Valeurs mobilières								
Autres titres								
Autres émetteurs								
Obligations hypothécaires	89	-	-	-	-	-	(19)	70
Autres	8	-	-	-	-	-	(8)	-
Titres de participation	-	-	-	-	57	-	-	57
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	97	-	-	-	57	-	(27)	127
Instrument financiers des fonds distincts	72	-	5	-	-	4	-	81
Total des actifs financiers	1 678 \$	(12) \$	8 \$	- \$	57 \$	253 \$	(156) \$	1 828 \$
Passifs financiers								
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net								
Autres passifs – Autres								
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	319 \$	- \$	193 \$	- \$	- \$	- \$	(244) \$	268 \$
Total des passifs financiers	319 \$	- \$	193 \$	- \$	- \$	- \$	(244) \$	268 \$

⁽¹⁾ Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus nets de placement ».

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus nets de placement », alors que les gains ou pertes non réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés respectivement aux postes « Revenus nets de placement » et « Autres revenus – Autres ».

⁽³⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Gains nets non réalisés » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers importants classés dans le niveau 3 :

Au 31 décembre 2020	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
Obligations hypothécaires	747 \$	Actualisation des flux de trésorerie	Écart de crédit ^(B,C) Données comparables ^(B,C)	0 p.b. à 15 p.b. 10 p.b. à 153 p.b.
	956	Valeur nette des actifs ajustée	Valeur nette des actifs ajustée ^(A,C)	- - (1)
	64	Cours de marchés d'instruments comparables	Ratios valeur de l'entreprise / revenus ^(B,C)	- - (1)
Titres de participation et autres titres de créances	69	Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation ^(B,C) Prime de liquidité ^(B,C)	6,6 % à 9,6 % 10,0 % à 40,0 %
Instruments financiers des fonds distincts	127	Valeur nette des actifs ajustée	Valeur nette des actifs ajustée ^(A,C)	- - (1)
Autres actifs financiers	6			
Total des actifs financiers	1 969 \$			
Passifs financiers				
Autres passifs – Autres				
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	155	Techniques actuarielles ⁽²⁾	Provision pour sinistres et frais de règlement ^(B)	- - (1)
Total des passifs financiers	155 \$			

Au 31 décembre 2019	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
Obligations hypothécaires	835 \$	Actualisation des flux de trésorerie	Écart de crédit ^(B,C) Données comparables ^(B,C)	0 p.b. à 300 p.b. 37 p.b. à 243 p.b.
	789	Valeur nette des actifs ajustée	Valeur nette des actifs ajustée ^(A,C)	- - (1)
	57	Actualisation des flux de trésorerie	Taux de capitalisation ^(B,C)	6,0 % à 6,8 %
Titres de participation et autres titres de créances	60	Transactions récentes et offres d'achats	Prix payé de l'offre	- - (1)
Instruments financiers des fonds distincts	81	Valeur nette des actifs ajustée	Valeur nette des actifs ajustée ^(A,C)	- - (1)
Autres actifs financiers	6			
Total des actifs financiers	1 828 \$			
Passifs financiers				
Autres passifs – Autres				
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	268	Techniques actuarielles ⁽²⁾	Provision pour sinistres et frais de règlement ^(B)	- - (1)
Total des passifs financiers	268 \$			

(1) En raison de la nature de ces instruments financiers, aucun intervalle de valeurs des données n'est présenté.

(2) Les techniques actuarielles en matière d'évaluation prospective de la provision pour sinistres et frais de règlement sont conformes aux pratiques actuarielles reconnues au Canada. Pour plus de détails sur ces pratiques, se référer à la section « Hypothèses actuarielles » de la note 16 « Passifs des contrats d'assurance ».

Sensibilité de la juste valeur aux variations des données non observables

(A) Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise isolément entraîne généralement une augmentation (diminution) de la juste valeur.

(B) Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise isolément entraîne généralement une diminution (augmentation) de la juste valeur.

(C) Il n'existe pas de relation prévisible entre cette donnée et les autres données non observables significatives.

NOTE 5 – COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Un actif et un passif financiers doivent être compensés au bilan consolidé si et seulement si la Fédération a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de les compenser et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. La Fédération a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif et un passif financiers lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires, et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente et les engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation au bilan consolidé, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Toutefois, lorsque ces transactions sont conclues avec des chambres de compensation, les critères de compensation au bilan consolidé sont respectés.

Les dérivés négociés sur les marchés hors cote conformément à des accords généraux de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ne satisfont pas non plus aux critères de compensation au bilan consolidé, puisqu'ils confèrent également un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Dans le cadre de ces opérations, la Fédération reçoit et donne des garanties afin de gérer le risque de crédit conformément aux conditions stipulées à l'annexe de soutien du crédit.

Les dérivés négociés en bourse sont aussi assujettis à des accords généraux de compensation conclus directement avec des bourses ou des chambres de compensation, ou indirectement par l'entremise de courtiers. Les accords généraux de compensation conclus directement avec des bourses et des chambres de compensation satisfont aux critères de compensation au bilan consolidé, contrairement à ceux qui sont conclus indirectement par l'entremise de courtiers, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement dans le cours normal des affaires.

Certaines sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières ainsi que certaines sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières font l'objet d'accords généraux de compensation qui satisfont aux critères de compensation au bilan consolidé.

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les actifs et passifs financiers compensés et non compensés au bilan consolidé, et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire :

Au 31 décembre 2020	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés au bilan consolidé ⁽²⁾	Montants associés non compensés au bilan consolidé ⁽¹⁾		Montants résiduels non compensés
				Instruments financiers ⁽³⁾	Garanties financières reçues / affectées	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	16 262 \$	4 670 \$	11 592 \$	5 771 \$	5 821 \$	- \$
Instruments financiers dérivés	6 915	-	6 915	3 001	3 698	216
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières et Autres	41	20	21	5	-	16
Total des actifs financiers	23 218 \$	4 690 \$	18 528 \$	8 777 \$	9 519 \$	232 \$
Passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	23 822 \$	4 670 \$	19 152 \$	5 771 \$	13 379 \$	2 \$
Instruments financiers dérivés	4 126	-	4 126	3 001	116	1 009
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières et Autres	60	20	40	5	-	35
Total des passifs financiers	28 008 \$	4 690 \$	23 318 \$	8 777 \$	13 495 \$	1 046 \$

⁽¹⁾ Tout surdimensionnement est exclu du tableau.

⁽²⁾ L'écart entre les montants nets présentés dans ce tableau et les soldes qui figurent au bilan consolidé représente les actifs et les passifs financiers qui ne font pas l'objet d'accords généraux de compensation ni d'ententes similaires.

⁽³⁾ Valeur comptable des actifs et des passifs financiers qui font l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

NOTE 5 – COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS (suite)

Le tableau suivant présente de l'information sur les actifs et passifs financiers compensés et non compensés au bilan consolidé, et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire (suite) :

Au 31 décembre 2019	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés au bilan consolidé ⁽²⁾	Montants associés non compensés au bilan consolidé ⁽¹⁾		Montants résiduels non compensés
				Instruments financiers ⁽³⁾	Garanties financières reçues / affectées	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	16 549 \$	5 197 \$	11 352 \$	4 156 \$	7 192 \$	4 \$
Instruments financiers dérivés	4 782	-	4 782	1 688	2 936	158
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières et Autres	37	25	12	4	-	8
Total des actifs financiers	21 368 \$	5 222 \$	16 146 \$	5 848 \$	10 128 \$	170 \$
Passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	15 759 \$	5 197 \$	10 562 \$	4 156 \$	6 400 \$	6 \$
Instruments financiers dérivés	2 024	-	2 024	1 688	79	257
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières et Autres	52	25	27	4	-	23
Total des passifs financiers	17 835 \$	5 222 \$	12 613 \$	5 848 \$	6 479 \$	286 \$

⁽¹⁾ Tout surdimensionnement est exclu du tableau.

⁽²⁾ L'écart entre les montants nets présentés dans ce tableau et les soldes qui figurent au bilan consolidé représente les actifs et les passifs financiers qui ne font pas l'objet d'accords généraux de compensation ni d'ententes similaires.

⁽³⁾ Valeur comptable des actifs et des passifs financiers qui font l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES

ÉCHÉANCES DES VALEURS MOBILIÈRES

Les tableaux suivants présentent une analyse des échéances des valeurs mobilières de la Fédération :

Au 31 décembre 2020	Échéances						Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	
Actifs financiers							
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	834 \$	844 \$	1 438 \$	1 310 \$	1 272 \$	- \$	5 698 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	753	1 750	1 672	2 499	10 882	-	17 556
Corps scolaires ou publics au Canada	-	-	4	8	99	-	111
Administrations publiques à l'étranger	190	12	5	19	22	-	248
Autres titres							
Institutions financières	100	246	418	284	240	-	1 288
Autres émetteurs	252	474	298	912	3 124	61	5 121
Titres de participation	-	-	-	7	4	4 925	4 936
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	2 129	3 326	3 835	5 039	15 643	4 986	34 958
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	580	2 047	3 653	166	-	-	6 446
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1 196	4 780	5 467	16 632	738	-	28 813
Corps scolaires ou publics au Canada	17	-	-	-	-	-	17
Administrations publiques à l'étranger	11	-	-	-	-	-	11
Autres titres							
Institutions financières	1 553	1 803	539	258	3	-	4 156
Autres émetteurs	40	127	243	412	30	-	852
Titres de participation	-	-	-	-	-	66	66
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3 397	8 757	9 902	17 468	771	66	40 361
Actifs financiers au coût amorti							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	1	3	2	6	1	-	13
Administrations publiques à l'étranger	-	-	1	3	12	-	16
Total des actifs financiers au coût amorti	1	3	3	9	13	-	29
Total des valeurs mobilières	5 527 \$	12 086 \$	13 740 \$	22 516 \$	16 427 \$	5 052 \$	75 348 \$

NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES (suite)**ÉCHÉANCES DES VALEURS MOBILIÈRES (suite)**

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des valeurs mobilières de la Fédération (suite) :

Au 31 décembre 2019	Échéances					Aucune échéance précise	Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans		
Actifs financiers							
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	1 382 \$	1 938 \$	1 996 \$	1 244 \$	1 927 \$	- \$	8 487 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	892	1 553	1 418	2 465	10 137	-	16 465
Corps scolaires ou publics au Canada	-	-	-	15	89	-	104
Administrations publiques à l'étranger	86	12	10	1	24	-	133
Autres titres							
Institutions financières	275	174	163	161	109	-	882
Autres émetteurs	202	305	477	660	2 620	2	4 266
Titres de participation	-	-	-	6	4	4 820	4 830
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	2 837	3 982	4 064	4 552	14 910	4 822	35 167
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales canadiennes	339	1 845	1 613	130	-	-	3 927
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	393	2 183	1 658	1 454	922	-	6 610
Administrations publiques à l'étranger	11	-	-	-	-	-	11
Autres titres							
Institutions financières	714	366	275	101	-	-	1 456
Autres émetteurs	45	66	187	266	23	-	587
Titres de participation	-	-	-	-	-	59	59
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 502	4 460	3 733	1 951	945	59	12 650
Actifs financiers au coût amorti							
Valeurs mobilières							
Créances émises ou garanties par des :							
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	199	2	2	6	-	-	209
Corps scolaires ou publics au Canada	30	-	-	-	-	-	30
Administrations publiques à l'étranger	-	-	1	6	21	-	28
Autres titres							
Institutions financières	1 329	-	-	-	-	(1)	1 328
Autres émetteurs	20	-	-	1	-	-	21
Total des actifs financiers au coût amorti	1 578	2	3	13	21	(1)	1 616
Total des valeurs mobilières	5 917 \$	8 444 \$	7 800 \$	6 516 \$	15 876 \$	4 880 \$	49 433 \$

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN

Lors de chaque date de clôture, les prêts et les éléments hors bilan sont classés en fonction de la qualité du crédit sur la base de leur PD pour les 12 mois à venir ajustée pour tenir compte des informations prospectives pertinentes sur leur durée de vie. Il s'agit de la PD utilisée afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou pour déterminer les instruments financiers en défaut réglementaire.

Les tableaux suivants présentent les tranches de PD par rapport aux niveaux de risque des prêts et des éléments hors bilan :

Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers

Niveaux de risque	Tranches de PD
Excellent	0,00 % à 0,08 %
Très faible	0,09 % à 0,33 %
Faible	0,34 % à 2,09 %
Moyen	2,10 % à 7,32 %
Élevé	7,33 % à 99,99 %
Défaut	100,00 %

Aux entreprises et aux gouvernements

Niveaux de risque	Tranches de PD
Risque acceptable	
Catégorie investissement	0,00 % à 0,36 %
Autre que catégorie investissement	0,37 % à 4,50 %
Sous surveillance	4,51 % à 99,99 %
En défaut	100,00 %

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute des prêts et le montant de l'exposition des éléments hors bilan pour lesquels la Fédération estime une provision pour pertes de crédit attendues en fonction de la qualité du crédit et de l'étape du modèle de dépréciation dans laquelle ils sont classés :

Prêts

Au 31 décembre 2020	Non dépréciés		Dépréciés ⁽¹⁾	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Prêts hypothécaires résidentiels				
Excellent	510 \$	- \$	- \$	510 \$
Très faible	962	-	-	962
Faible	1 504	37	-	1 541
Moyen	137	205	-	342
Élevé	5	69	-	74
Défaut	-	3	8	11
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts	3 118 \$	314 \$	8 \$	3 440 \$
Provision pour pertes de crédit	(5)	(2)	(4)	(11)
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets	3 113 \$	312 \$	4 \$	3 429 \$
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	1 405 \$	- \$	- \$	1 405 \$
Très faible	1 938	-	-	1 938
Faible	7 540	293	-	7 833
Moyen	4 226	1 387	-	5 613
Élevé	383	1 732	-	2 115
Défaut	-	-	187	187
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts	15 492 \$	3 412 \$	187 \$	19 091 \$
Provision pour pertes de crédit	(117)	(271)	(108)	(496)
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets	15 375 \$	3 141 \$	79 \$	18 595 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements⁽²⁾				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	25 869 \$	- \$	- \$	25 869 \$
Autre que catégorie investissement	5 599	907	-	6 506
Sous surveillance	385	1 119	-	1 504
En défaut	-	-	226	226
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts	31 853 \$	2 026 \$	226 \$	34 105 \$
Provision pour pertes de crédit	(22)	(35)	(75)	(132)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets	31 831 \$	1 991 \$	151 \$	33 973 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2020, 80,6 % des prêts dépréciés sont entièrement ou partiellement garantis, généralement par des garanties immobilières, mobilières ou autres. La section « Atténuation du risque de crédit » du rapport de gestion fournit davantage d'informations sur les actifs détenus en garantie et les autres rehaussements de crédit.

⁽²⁾ Incluent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

Prêts (suite)

Au 31 décembre 2019	Non dépréciés		Dépréciés ⁽¹⁾	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Prêts hypothécaires résidentiels				
Excellent	515 \$	- \$	- \$	515 \$
Très faible	1 970	-	-	1 970
Faible	1 527	8	-	1 535
Moyen	46	83	-	129
Élevé	1	21	-	22
Défaut	-	4	8	12
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts	4 059 \$	116 \$	8 \$	4 183 \$
Provision pour pertes de crédit	(5)	(1)	(4)	(10)
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets	4 054 \$	115 \$	4 \$	4 173 \$
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	1 558 \$	- \$	- \$	1 558 \$
Très faible	3 610	-	-	3 610
Faible	8 459	139	-	8 598
Moyen	3 515	1 313	-	4 828
Élevé	23	1 701	-	1 724
Défaut	-	-	249	249
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts	17 165 \$	3 153 \$	249 \$	20 567 \$
Provision pour pertes de crédit	(103)	(186)	(130)	(419)
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets	17 062 \$	2 967 \$	119 \$	20 148 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements⁽²⁾				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	32 946 \$	- \$	- \$	32 946 \$
Autre que catégorie investissement	7 662	220	-	7 882
Sous surveillance	101	164	-	265
En défaut	-	-	114	114
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts	40 709 \$	384 \$	114 \$	41 207 \$
Provision pour pertes de crédit	(12)	(3)	(20)	(35)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets	40 697 \$	381 \$	94 \$	41 172 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2019, 79,4 % des prêts dépréciés sont entièrement ou partiellement garantis, généralement par des garanties immobilières, mobilières ou autres. La section « Atténuation du risque de crédit » du rapport de gestion fournit davantage d'informations sur les actifs détenus en garantie et les autres rehaussements de crédit.

⁽²⁾ Incluent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

Éléments hors bilan⁽¹⁾

Au 31 décembre 2020	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	14 341 \$	- \$	- \$	14 341 \$
Très faible	5 213	-	-	5 213
Faible	23 207	87	-	23 294
Moyen	2 573	1 636	-	4 209
Élevé	258	955	-	1 213
Défaut	-	-	35	35
Total des éléments hors bilan bruts	45 592 \$	2 678 \$	35 \$	48 305 \$
Provision pour pertes de crédit	(45)	(8)	-	(53)
Total des éléments hors bilan nets	45 547 \$	2 670 \$	35 \$	48 252 \$
Entreprises et gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	15 126 \$	- \$	- \$	15 126 \$
Autre que catégorie investissement	7 662	461	-	8 123
Sous surveillance	209	420	-	629
En défaut	-	-	29	29
Total des éléments hors bilan bruts	22 997 \$	881 \$	29 \$	23 907 \$
Provision pour pertes de crédit	(5)	(2)	-	(7)
Total des éléments hors bilan nets	22 992 \$	879 \$	29 \$	23 900 \$

⁽¹⁾ Les engagements de prêts pour lesquels la Fédération estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des engagements de crédit et des lettres de crédit documentaires, alors que les garanties financières pour lesquelles elle estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composées des garanties et lettres de crédit de soutien.

Au 31 décembre 2019	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	13 159 \$	3 \$	- \$	13 162 \$
Très faible	19 690	2	-	19 692
Faible	7 525	16	-	7 541
Moyen	3 786	1 188	-	4 974
Élevé	14	722	-	736
Défaut	-	-	32	32
Total des éléments hors bilan bruts	44 174 \$	1 931 \$	32 \$	46 137 \$
Provision pour pertes de crédit	(24)	(2)	-	(26)
Total des éléments hors bilan nets	44 150 \$	1 929 \$	32 \$	46 111 \$
Entreprises et gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	13 000 \$	- \$	- \$	13 000 \$
Autre que catégorie investissement	9 057	78	-	9 135
Sous surveillance	36	53	-	89
En défaut	-	-	2	2
Total des éléments hors bilan bruts	22 093 \$	131 \$	2 \$	22 226 \$
Provision pour pertes de crédit	(6)	-	-	(6)
Total des éléments hors bilan nets	22 087 \$	131 \$	2 \$	22 220 \$

⁽¹⁾ Les engagements de prêts pour lesquels la Fédération estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des engagements de crédit et des lettres de crédit documentaires, alors que les garanties financières pour lesquelles elle estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composées des garanties et lettres de crédit de soutien.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

Les tableaux suivants présentent les variations du solde de la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts et les éléments hors bilan :

	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020				
Hypothécaires résidentiels				
Solde au début de l'exercice	5 \$	1 \$	4 \$	10 \$
<i>Dotations à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	2	(2)	-	-
Étape 2	(1)	1	-	-
Étape 3	-	-	-	-
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(1)	1	-	-
Changements aux intrants des modèles ⁽³⁾	-	2	-	2
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	1	-	-	1
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(1)	-	-	(1)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	-	-	-	-
Autres	-	(1)	1	-
	-	1	1	2
Radiations et recouvrements	-	-	(1)	(1)
Solde à la fin de l'exercice	5 \$	2 \$	4 \$	11 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers⁽⁷⁾				
Solde au début de l'exercice	133 \$	188 \$	130 \$	451 \$
<i>Dotations à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	243	(225)	(18)	-
Étape 2	(72)	150	(78)	-
Étape 3	(1)	(39)	40	-
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(26)	28	230	232
Changements aux intrants des modèles ⁽³⁾	(139)	187	184	232
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	61	43	-	104
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(20)	(33)	(59)	(112)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	(12)	(18)	(12)	(42)
Autres	-	-	1	1
	34	93	288	415
Radiations et recouvrements	-	-	(310)	(310)
Solde à la fin de l'exercice	167 \$	281 \$	108 \$	556 \$
Aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de l'exercice	12 \$	3 \$	20 \$	35 \$
<i>Dotations à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	6	(6)	-	-
Étape 2	(10)	10	-	-
Étape 3	(1)	(3)	4	-
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(1)	7	58	64
Changements aux intrants des modèles ⁽³⁾	6	25	16	47
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	12	1	-	13
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(4)	(5)	-	(9)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	2	3	1	6
Autres	-	-	1	1
	10	32	80	122
Radiations et recouvrements	-	-	(25)	(25)
Solde à la fin de l'exercice	22 \$	35 \$	75 \$	132 \$
Total des soldes à la fin de l'exercice	194 \$	318 \$	187 \$	699 \$
Composition				
Prêts	144 \$	308 \$	187 \$	639 \$
Éléments hors bilan ⁽⁸⁾	50	10	-	60

(1) Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

(2) Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

(3) Représentent la variation de la provision due à des modifications des paramètres de risque de crédit et des autres intrants des modèles.

(4) Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de l'exercice, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(5) Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(6) Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

(7) La totalité de la provision pour pertes de crédit relatives aux éléments hors bilan est présentée à même la section des prêts à la consommation, sur cartes de crédits et autres prêts aux particuliers pour les fins de ce tableau, étant donné que les montants de provision et les variations de celle-ci qui sont attribuables aux autres catégories d'éléments hors bilan ne sont pas significatifs.

(8) La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » du bilan consolidé.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels				
Solde au début de l'exercice	4 \$	1 \$	5 \$	10 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	-	-	-	-
Étape 2	-	-	-	-
Étape 3	-	-	-	-
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	-	-	-	-
Changements aux intrants des modèles ⁽³⁾	-	-	-	-
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	-	-	-	-
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	-	-	-	-
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	-	-	-	-
Autres	1	-	-	1
	1	-	-	1
Radiations et recouvrements	-	-	(1)	(1)
Solde à la fin de l'exercice	5 \$	1 \$	4 \$	10 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers⁽⁷⁾				
Solde au début de l'exercice	129 \$	259 \$	110 \$	498 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	241	(223)	(18)	-
Étape 2	(54)	99	(45)	-
Étape 3	(1)	(36)	37	-
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(54)	35	214	195
Changements aux intrants des modèles ⁽³⁾	(165)	70	218	123
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	73	72	-	145
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(32)	(66)	(49)	(147)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	(4)	(22)	2	(24)
	4	(71)	359	292
Radiations et recouvrements	-	-	(339)	(339)
Solde à la fin de l'exercice	133 \$	188 \$	130 \$	451 \$
Aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de l'exercice	9 \$	5 \$	6 \$	20 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	4	(4)	-	-
Étape 2	(1)	1	-	-
Étape 3	-	-	-	-
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(2)	1	9	8
Changements aux intrants des modèles ⁽³⁾	(2)	1	(4)	(5)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	6	-	-	6
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(4)	(1)	(1)	(6)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	2	-	7	9
Autres	-	-	3	3
	3	(2)	14	15
Radiations et recouvrements	-	-	-	-
Solde à la fin de l'exercice	12 \$	3 \$	20 \$	35 \$
Total des soldes à la fin de l'exercice	150 \$	192 \$	154 \$	496 \$
Composition				
Prêts	120 \$	190 \$	154 \$	464 \$
Éléments hors bilan ⁽⁸⁾	30	2	-	32

(1) Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

(2) Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

(3) Représentent la variation de la provision due à des modifications des paramètres de risque de crédit et des autres intrants des modèles.

(4) Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de l'exercice, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(5) Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(6) Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

(7) La totalité de la provision pour pertes de crédit relatives aux éléments hors bilan est présentée à même la section des prêts à la consommation, sur cartes de crédits et autres prêts aux particuliers pour les fins de ce tableau, étant donné que les montants de provision et les variations de celle-ci qui sont attribuables aux autres catégories d'éléments hors bilan ne sont pas significatifs.

(8) La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » du bilan consolidé.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS

L'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit ainsi que sur l'évolution de la conjoncture économique. Elle nécessite donc l'exercice d'un jugement important. Les principaux éléments qui nécessitent un niveau élevé de jugement et qui ont une incidence sur son évaluation sont les suivants :

- les changements de la notation du risque de crédit (ou de la PD) des emprunteurs;
- la détermination des augmentations importantes du risque de crédit;
- l'intégration des informations prospectives;
- la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables.

L'évolution de la pandémie de COVID-19 et sa résolution à venir causent de l'incertitude. La direction a donc dû poser des jugements complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues dans le contexte actuel, ce qui augmente le risque d'ajustements au cours des prochaines périodes.

Changements à la notation du risque de crédit ou à la probabilité de défaut des emprunteurs

La notation du risque de crédit des emprunteurs est à la base du modèle d'évaluation du risque de crédit. La notation d'un emprunteur est directement liée à l'estimation de sa PD. Plusieurs variables sont prises en compte dans les modèles d'évaluation du risque de crédit. Pour plus d'information sur ces modèles, se référer à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les changements dans la notation du risque de crédit ont une incidence sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit puisqu'elle se fonde principalement sur la variation de la PD de l'emprunteur, et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues.

Les changements dans la notation du risque de crédit des emprunteurs peuvent entraîner une incidence à la hausse ou à la baisse de la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une dégradation de cette notation se traduit par une augmentation de la provision alors qu'une amélioration se traduit par sa diminution.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, la Fédération fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier. Comme cette appréciation tient compte des informations prospectives à l'octroi ainsi qu'à la date de présentation de l'information financière, une augmentation importante du risque de crédit peut être causée par une détérioration des prévisions économiques intégrées à l'évaluation prospective, par une détérioration de la situation de l'emprunteur ou par une combinaison de ces deux facteurs.

La détermination des augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale peut avoir une incidence importante à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues étant donné que les prêts à l'étape 1 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, alors que ceux à l'étape 2 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Des jugements importants ont dû être portés afin d'estimer les incidences défavorables du contexte actuel sans précédent de pandémie de COVID-19 sur le risque de défaillance des différents types d'emprunteurs, et conséquemment sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision. En ce qui concerne le recours au programme de report de paiements offert à ses membres et clients, la Fédération a considéré qu'elle n'indiquait pas, pris de façon isolée, une augmentation du risque de défaillance sur la durée de vie de l'instrument financier. Ainsi, le recours à ce programme n'a pas été considéré comme un critère suffisant à lui seul pour conclure à une augmentation importante du risque de crédit et entraîner la migration d'un instrument financier à l'étape 2 du modèle de dépréciation. Le recours à ce programme ne se traduit pas non plus par un nombre supplémentaire de jours en souffrance ou en retard.

Intégration des informations prospectives

La Fédération utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Les projections pour chaque scénario sont fournies sur un horizon de quatre ans. La projection des variables macroéconomiques effectuée selon chaque scénario et la probabilité d'occurrence y étant associée ont une incidence importante sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Les modèles diffèrent selon les portefeuilles et incluent une ou plusieurs des principales variables présentées dans le tableau ci-dessous. La projection des variables macroéconomiques et la détermination des probabilités d'occurrence des trois différents scénarios sont révisées trimestriellement.

L'intégration des informations prospectives peut avoir une incidence à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une amélioration des perspectives entraîne une diminution de la provision, alors qu'une détérioration engendre son augmentation.

Les incertitudes majeures qu'entraîne la pandémie de COVID-19 complexifient de façon importante la détermination d'hypothèses raisonnables et justifiables sur l'évolution des variables macroéconomiques pour les différents scénarios et la probabilité d'occurrence y étant associée. Ces incertitudes, portant notamment sur la durée et l'ampleur des effets de la pandémie de COVID-19 sur les différentes variables macroéconomiques utilisées dans les modèles et sur l'effet positif des mesures de soutien des banques centrales et des gouvernements, ont nécessité que la direction porte des jugements importants pour réviser les hypothèses liées aux informations prospectives. Considérant la nature atypique de la crise économique actuelle, la direction a appliqué un jugement d'expert en matière de crédit quant au degré de corrélation entre les données d'entrées liées aux indicateurs prospectifs et les pertes de crédit attendues. Un jugement d'expert en matière de crédit a également été appliqué afin de considérer l'incidence des mesures de soutien gouvernementales, lesquelles sont d'un niveau sans précédent et en constante évolution depuis le début de la pandémie, ainsi que l'effet temporaire des programmes de report de paiements offerts par les institutions financières.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS (suite)

Intégration des informations prospectives (suite)

Les scénarios macroéconomiques établis pour les fins du calcul de la provision pour pertes de crédit attendues incluent les intervalles de valeur suivants sur l'horizon de projection pour les variables les plus significatives sur les paramètres de risque de crédit :

	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
Au 31 décembre 2020						
Variables macroéconomiques⁽¹⁾						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	3,2 %	1,6 %	5,0 %	1,7 %	0,5 %	1,5 %
Taux de chômage (moyenne)	6,7 %	5,8 %	6,1 %	4,8 %	8,7 %	6,7 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	1,5 %	1,9 %	3,7 %	2,3 %	0,6 %	1,5 %
Prix des maisons (variation annualisée)	0,3 %	2,0 %	7,0 %	2,5 %	(8,0) %	1,7 %
Écart de financement corporatif ⁽²⁾ (moyenne)	124 p.b.	120 p.b.	98 p.b.	86 p.b.	154 p.b.	140 p.b.
Indice boursier S&P/TSX ⁽²⁾ (variation annualisée)	9,9 %	6,7 %	16,4 %	7,6 %	(0,6) %	5,4 %

⁽¹⁾ Toutes les variables macroéconomiques sont relatives à l'économie québécoise, sauf indication contraire.

⁽²⁾ Variables macroéconomiques relatives à l'économie canadienne.

	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
Au 31 décembre 2019						
Variables macroéconomiques⁽¹⁾						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	1,3 %	1,5 %	2,3 %	1,9 %	(1,0) %	1,3 %
Taux de chômage (moyenne)	4,5 %	4,5 %	4,1 %	3,5 %	6,1 %	7,1 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	1,9 %	1,7 %	3,8 %	2,6 %	(1,9) %	1,5 %
Prix des maisons (variation annualisée)	1,5 %	0,7 %	6,3 %	1,9 %	(5,8) %	(0,4) %
Écart de financement corporatif ⁽²⁾ (moyenne)	124 p.b.	125 p.b.	94 p.b.	87 p.b.	173 p.b.	157 p.b.
Indice boursier S&P/TSX ⁽²⁾ (variation annualisée)	4,7 %	2,9 %	9,9 %	7,6 %	(25,8) %	8,6 %

⁽¹⁾ Toutes les variables macroéconomiques sont relatives à l'économie québécoise, sauf indication contraire.

⁽²⁾ Variables macroéconomiques relatives à l'économie canadienne.

L'activité économique a connu un repli marqué au cours des deux premiers trimestres de 2020, suivi d'un fort rebond au troisième trimestre. Ce rebond de l'activité économique observé durant l'été a laissé place au cours du dernier trimestre de 2020 à de nouvelles difficultés en lien avec la deuxième vague de COVID-19 et les nouvelles mesures sanitaires qui ont dû être graduellement réintroduites.

Le scénario de base prévoit que l'activité économique restera faible au premier trimestre de 2021. Par la suite, la réouverture graduelle de l'économie, aidée par la campagne de vaccination qui s'accéléra, permet d'anticiper une nette hausse de la croissance du PIB réel au printemps et à l'été 2021. Il faudra par contre attendre le début de 2022 pour que le niveau du PIB réel dépasse son sommet d'avant la pandémie. Après avoir considérablement diminué durant l'été 2020, le taux de chômage devrait se montrer plus stable au premier trimestre de 2021 en raison de la faible croissance économique à court terme. Il devrait néanmoins vite reprendre sa tendance baissière pour terminer l'année 2021 autour de 6,4 %. Ce scénario prévoit également que le marché de l'habitation demeurerait assez vigoureux et qu'il n'y aurait donc aucune correction majeure des prix des maisons.

Selon le scénario pessimiste, le PIB réel diminuerait fortement au premier trimestre de 2021. Par la suite, la reprise économique resterait plus lente que celle prévue dans le scénario de base. Le ressac de l'économie au début de 2021 serait accompagné d'un retour du taux de chômage à plus de 9 %. Celui-ci diminuerait par la suite plus lentement que dans le scénario de base. En ce qui concerne le marché de l'habitation, ce scénario table sur un recul du prix des maisons d'environ 10 %.

Quant au scénario optimiste, il mise essentiellement sur une reprise économique plus rapide que le scénario de base, et ce, avant la fin du premier trimestre de 2021. Cette reprise serait favorisée par un retrait plus rapide des mesures sanitaires contraignantes ainsi que par l'accélération et l'efficacité de la campagne de vaccination. Ce scénario prévoit que le taux de chômage continuerait de diminuer assez rapidement pour atteindre 5,5 % d'ici la fin de 2021. La croissance du prix des maisons demeurerait assez forte en 2021, mais l'augmentation plus rapide des taux d'intérêt dans ce scénario finirait par modérer le marché de l'habitation au cours des années suivantes.

L'évolution des perspectives économiques après le 31 décembre 2020 sera prise en compte dans l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues des prochaines périodes.

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS (suite)

Durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables

Pour déterminer la durée de vie des facilités de crédit renouvelables, la Fédération définit la période pour laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit. Cette estimation prend en considération la période durant laquelle elle a été exposée au risque de crédit associé à des instruments financiers similaires et les mesures de gestion du risque de crédit prévues une fois que le risque associé à un instrument financier aura augmenté.

La détermination de la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables a une incidence importante sur l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, principalement pour les facilités de crédit renouvelables qui sont à l'étape 2 du modèle de dépréciation. De manière générale, une augmentation de la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables entraîne une augmentation des pertes de crédit attendues.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DE LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT SUR LES PRÊTS NON DÉPRÉCIÉS

Scénarios

Le montant de la provision pour pertes de crédit attendues dépend de la probabilité d'occurrence associée à chaque scénario. Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture, qui tient compte de la pondération probabiliste des trois scénarios, avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si une pondération de 100 % était attribuée à chaque scénario individuellement.

	Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés	
	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Selon l'IFRS 9	512 \$	342 \$
Pondération de 100 % attribuée au scénario :		
De base	482 \$	344 \$
Optimiste	470	327
Pessimiste	611	346

Transferts entre les étapes

Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si tous les prêts non dépréciés avaient été inclus à l'étape 1 du modèle de dépréciation.

	Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés	
	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Selon l'IFRS 9	512 \$	342 \$
Si la totalité des prêts et éléments hors bilan non dépréciés étaient inclus à l'étape 1	465 \$	332 \$

NOTE 8 – DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS MAIS NON DÉCOMPTABILISÉS

Titrisation de prêts

Dans le cadre de la stratégie de gestion des liquidités et des fonds propres du Mouvement Desjardins, la Fédération participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). En vertu de ce programme, la Fédération procède à l'acquisition de droits dans la titrisation des prêts hypothécaires auprès des caisses membres du Mouvement Desjardins. Elle constitue des blocs de prêts hypothécaires résidentiels assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) sur lesquels des titres hypothécaires sont adossés. Ces titres hypothécaires sont émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH). La Fédération constitue de temps à autre de tels titres et les conserve à titre de détenteur ou les cède de temps à autres à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La détention de TH-LNH confère à son détenteur un droit de propriété sur les blocs de créances sur lesquels ces TH-LNH sont adossés. De plus, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le gouvernement canadien, par l'entremise de la SCHL, a modifié son Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (le PAPHA). Dans le cadre de ce deuxième programme, la Fédération a vendu à la SCHL des TH LNH.

Lors de ces opérations, les droits dans la titrisation des prêts hypothécaires acquis ne répondent pas aux critères de constatation puisque les caisses membres conservent la quasi-totalité des risques, notamment les risques de prépaiement et de taux d'intérêt. Par ailleurs, la Fédération traite, s'il y a lieu, les transferts comme des opérations de financement garanti et comptabilise un passif à cet égard. Le cas échéant, ce passif correspond à la contrepartie reçue lors de la vente des TH LNH qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation et est présenté au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » du bilan consolidé. Pour sa part, la FCH finance ces achats par l'émission d'obligations hypothécaires du Canada (OHC) à l'intention des investisseurs.

Les modalités du programme entraînant la vente de TH LNH à la FCH exigent que des contrats de swaps de taux soient conclus entre la FCH et la Fédération afin de permettre la réception mensuelle de la totalité des flux de trésorerie liés aux prêts hypothécaires sous-jacents aux TH LNH. La Fédération verse à la FCH un montant correspondant aux intérêts payables aux porteurs des OHC, la différence entre ces montants étant considérée comme la marge d'intérêts excédentaire. Dans le cadre de ces swaps, la Fédération doit également créer un compte distinct à des fins de réinvestissement (compte de réinvestissement de capital) pour tout versement en capital reçu relativement aux prêts hypothécaires afin de respecter les obligations liées au remboursement à l'échéance des OHC.

En vertu de ce même programme, la Fédération constitue des blocs de prêts hypothécaires résidentiels assurés par la SCHL sur lesquels des titres hypothécaires sont adossés, puis les cède à une partie liée. Dans le cadre de ces opérations, la Fédération conserve toutefois la quasi-totalité des risques, notamment les risques de prépaiement et de taux d'intérêt. De ce fait, ces prêts demeurent comptabilisés au bilan consolidé. Par ailleurs, la Fédération traite les transferts comme des opérations de financement garanti et comptabilise un passif à cet égard. Ce passif correspond à la contrepartie reçue lors de la vente des TH LNH qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation et est présenté au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » du bilan consolidé.

Valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat

Dans le cadre des opérations de valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat, la Fédération transfère des actifs financiers en vertu de modalités prévoyant leur rachat dans le futur. Ces actifs financiers demeurent comptabilisés au bilan consolidé, puisque la Fédération conserve la quasi-totalité des risques et des avantages qui leur sont liés.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers transférés par la Fédération, mais qui n'ont pas été décomptabilisés, ainsi que leurs passifs associés comptabilisés au bilan consolidé :

	Au 31 décembre 2020		Au 31 décembre 2019	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés				
Actifs financiers cédés dans le cadre des opérations de titrisation	22 \$	22 \$	33 \$	33 \$
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	1 202	1 202	3 566	3 566
Valeurs mobilières prêtées	12	12	6	6
	1 236 \$	1 236 \$	3 605 \$	3 605 \$
Passifs associés	1 221 \$	1 221 \$	3 583 \$	3 583 \$

ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS QUI SONT DÉCOMPTABILISÉS

Programme fédéral de compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

La Fédération participe au Programme fédéral de compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), mis en œuvre en collaboration avec Exportation et développement Canada (EDC). Au terme de ce programme, nous octroyons des prêts qui sont financés par le gouvernement. Nous avons établi que ces prêts étaient admissibles aux fins de décomptabilisation puisque la totalité des flux de trésorerie est transmise à EDC et que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des prêts a de plus été transférée. La Fédération conserve un lien avec ces actifs décomptabilisés car elle administre ces prêts. Au 31 décembre 2020, des prêts dont l'encours s'élève à 3 M\$ avaient été accordés aux membres et clients de la Fédération aux termes du programme CUEC.

NOTE 9 – FONDS DISTINCTS

Actif net des fonds distincts

Le tableau suivant présente la valeur comptable de l'actif net des fonds distincts :

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Placements		
Obligations	607 \$	650 \$
Actions et parts de fonds communs de placement	18 463	16 330
Titres du marché monétaire	30	40
Instruments financiers dérivés	1	-
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	12	46
Autres éléments d'actif	116	93
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	(8)	(22)
Autres éléments de passif	(90)	(76)
Actif net détenu pour le compte des titulaires de contrat de fonds distincts	19 131 \$	17 061 \$
Actif détenu pour le compte de l'assureur	(38)	(35)
Total de l'actif net des fonds distincts⁽¹⁾	19 093 \$	17 026 \$

⁽¹⁾ L'écart entre l'actif net et le passif net des fonds distincts correspond aux éliminations des soldes entre les fonds distincts et les diverses sociétés incluses dans le périmètre de consolidation de la Fédération. Ces éliminations se chiffrent à 4 M\$ au 31 décembre 2020 (24 M\$ au 31 décembre 2019).

Juste valeur des instruments financiers

L'actif net des fonds distincts inclut des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur. La Fédération classe ces instruments de chaque catégorie selon la hiérarchie à trois niveaux qui reflète l'importance des données utilisées pour procéder à leur évaluation. La description des trois niveaux de la hiérarchie ainsi que des indications sur les données utilisées lors de l'évaluation de la juste valeur sont présentées à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers ».

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Autres éléments d'actif », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » et « Autres éléments de passif ».

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers inclus dans l'actif net des fonds distincts et comptabilisés à la juste valeur :

Au 31 décembre 2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Obligations	317 \$	290 \$	- \$	607 \$
Actions et parts de fonds communs de placement	6 773	11 563	127	18 463
Titres du marché monétaire	23	7	-	30
Instruments financiers dérivés	-	1	-	1
Total des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	7 113 \$	11 861 \$	127 \$	19 101 \$
Au 31 décembre 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Obligations	335 \$	315 \$	- \$	650 \$
Actions et parts de fonds communs de placement	6 219	10 030	81	16 330
Titres du marché monétaire	34	6	-	40
Total des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	6 588 \$	10 351 \$	81 \$	17 020 \$

Au cours des exercices terminés le 31 décembre 2020 et 2019, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur.

NOTE 9 – FONDS DISTINCTS (suite)

Décomptabilisation d'actifs financiers

Dans le cadre des opérations de valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat, les fonds distincts transfèrent des actifs financiers en vertu de modalités prévoyant leur rachat dans le futur. Ces actifs demeurent comptabilisés au bilan consolidé, puisque les fonds distincts conservent la quasi-totalité des risques et des avantages qui leur sont liés.

Au 31 décembre 2020, la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers ainsi transférés et de leurs passifs associés comptabilisés au bilan consolidé est de 7 M\$ et de 7 M\$ respectivement (40 M\$ et 40 M\$ au 31 décembre 2019).

Actifs financiers affectés et reçus en garantie

La valeur comptable des actifs financiers affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels dans le cours normal des affaires des fonds distincts est de 7 M\$ au 31 décembre 2020 (40 M\$ au 31 décembre 2019). La juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que les fonds distincts sont autorisés à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaillance s'élève à 2 M\$ (3 M\$ au 31 décembre 2019). Aucun actif financier accepté à titre de garantie n'a été vendu ni réaffecté en garantie en 2020 et en 2019. Ces actifs financiers ont été reçus en garantie lors de transactions de valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente.

Risques liés aux instruments financiers

La Fédération n'est pas exposée aux risques liés aux instruments financiers inclus dans l'actif détenu pour le compte des titulaires de contrats de fonds distincts, car ces derniers assument les risques et bénéficient des avantages en découlant.

Passif net des fonds distincts

Le tableau suivant présente les variations du passif net des fonds distincts :

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Solde au début – Passif net dû aux titulaires de contrat de fonds distincts	17 037 \$	13 243 \$
Augmentation		
Montants reçus des titulaires de contrat	2 368	3 557
Revenus nets de placement	1 915	2 190
	4 283	5 747
Diminution		
Rachats et retraits	2 045	1 805
Honoraires de gestion	148	148
	2 193	1 953
Solde à la fin – Passif net dû aux titulaires de contrat de fonds distincts	19 127 \$	17 037 \$
Passif dû à l'assureur	(38)	(35)
Total du passif net des fonds distincts⁽¹⁾	19 089 \$	17 002 \$

⁽¹⁾ L'écart entre l'actif net et le passif net des fonds distincts correspond aux éliminations des soldes entre les fonds distincts et les diverses sociétés incluses dans le périmètre de consolidation de la Fédération. Ces éliminations se chiffrent à 4 M\$ au 31 décembre 2020 (24 M\$ au 31 décembre 2019).

NOTE 10 – CONTRATS DE LOCATION

CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE PRENEUR

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation par catégorie de biens sous-jacents :

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Bâtiment	282 \$	290 \$
Autres ⁽¹⁾	9	8
	291 \$	298 \$

⁽¹⁾ La rubrique « Autres » est constituée principalement de matériel roulant.

Au cours de l'exercice 2020, la Fédération a conclu des contrats de location augmentant les actifs au titre de droits d'utilisation de 29 M\$ (25 M\$ en 2019).

Le tableau suivant présente l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation par catégorie de biens sous-jacents :

	2020	2019
Bâtiment	32 \$	29 \$
Autres ⁽¹⁾	3	1
	35 \$	30 \$

⁽¹⁾ La rubrique « Autres » est constituée principalement de matériel roulant.

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés à l'état consolidé du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2020	2019
Frais d'intérêts sur les obligations locatives	13 \$	13 \$
Location court terme	5	12

CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE BAILLEUR

Location simple

Les revenus locatifs sont présentés à la note 11 « Immobilisations corporelles et immeubles de placement » et comportent des paiements de loyer fixes.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les paiements de loyer à recevoir au titre de la location de locaux et de matériel en vertu des contrats de location simple non résiliables se détaillent comme suit :

	2020	2019
Moins de 1 an	67 \$	74 \$
De 1 an à 2 ans	63	64
Plus de 2 ans à 3 ans	57	64
Plus de 3 ans à 4 ans	52	57
Plus de 4 ans à 5 ans	45	51
Plus de 5 ans	282	318
Total des paiements de loyers futurs	566 \$	628 \$

NOTE 11 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les variations relatives aux immobilisations corporelles et aux immeubles de placement se détaillent comme suit :

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					IMMEUBLES DE PLACEMENT			
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Coût									
Au 31 décembre 2018	32 \$	614 \$	341 \$	152 \$	299 \$	1 438 \$	215 \$	1 006 \$	1 221 \$
Acquisitions	-	17	62	10	53	142	9	44	53
Dispositions	-	(1)	(96)	(10)	(15)	(122)	(7)	(12)	(19)
Autres	-	-	1	(11)	(1)	(11)	-	1	1
Au 31 décembre 2019	32 \$	630 \$	308 \$	141 \$	336 \$	1 447 \$	217 \$	1 039 \$	1 256 \$
Acquisitions	-	20	106	13	49	188	22	24	46
Dispositions	-	(1)	(66)	(11)	(7)	(85)	(7)	(75)	(82)
Autres	-	-	(2)	(1)	-	(3)	-	(1)	(1)
Au 31 décembre 2020	32 \$	649 \$	346 \$	142 \$	378 \$	1 547 \$	232 \$	987 \$	1 219 \$

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					IMMEUBLES DE PLACEMENT			
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Amortissements cumulés									
Au 31 décembre 2018	- \$	197 \$	244 \$	66 \$	120 \$	627 \$	- \$	278 \$	278 \$
Amortissements	-	20	49	12	21	102	-	36	36
Dispositions	-	(1)	(95)	(10)	(15)	(121)	-	(1)	(1)
Autres	-	-	1	(3)	1	(1)	-	(1)	(1)
Au 31 décembre 2019	- \$	216 \$	199 \$	65 \$	127 \$	607 \$	- \$	312 \$	312 \$
Amortissements	-	21	58	13	23	115	-	40	40
Dispositions	-	(1)	(66)	(8)	(7)	(82)	-	(43)	(43)
Au 31 décembre 2020	- \$	236 \$	191 \$	70 \$	143 \$	640 \$	- \$	309 \$	309 \$

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					IMMEUBLES DE PLACEMENT			
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Valeur nette comptable									
Au 31 décembre 2020	32 \$	413 \$	155 \$	72 \$	235 \$	907 \$	232 \$	678 \$	910 \$
Au 31 décembre 2019	32 \$	414 \$	109 \$	76 \$	209 \$	840 \$	217 \$	727 \$	944 \$

La Fédération n'a aucun montant représentant des coûts relatifs à des bâtiments en construction pour les exercices terminés le 31 décembre 2020 et 2019. De plus, au 31 décembre 2020 et 2019, elle n'a aucun engagement relatif à l'acquisition de ces bâtiments.

Au 31 décembre 2020, les immeubles de placement ont une juste valeur de 1 759 M\$ (1 876 M\$ au 31 décembre 2019). Ces immeubles sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs défini à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers », puisqu'ils sont évalués à l'aide de techniques qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché. La juste valeur des immeubles de placement est déterminée annuellement par la direction en utilisant principalement le travail de spécialistes en évaluation immobilière indépendants dont la qualification professionnelle est pertinente et reconnue ainsi que toutes autres informations importantes pouvant être jugées pertinentes. Ces spécialistes utilisent un éventail de méthodes d'évaluation, y compris la technique d'actualisation directe du revenu net normalisé et l'actualisation des flux de trésorerie. Ces techniques, qui s'appuient sur des données observables et non observables, comprennent notamment l'estimation des taux de capitalisation et des bénéfices d'exploitation nets régularisés, pour la technique de l'actualisation directe du revenu net normalisé, et l'estimation des taux d'actualisation, de capitalisation et des flux de trésorerie futurs applicables, pour la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, les revenus locatifs provenant des immeubles de placement s'élèvent à 145 M\$ (161 M\$ en 2019). Les montants comptabilisés en résultat au titre des charges d'exploitation pour les immeubles de placement qui ont généré des revenus locatifs au cours de l'exercice totalisent 115 M\$ (109 M\$ en 2019), tandis qu'aucun montant n'a été comptabilisé pour ceux qui n'ont pas généré de revenus locatifs. Tous ces montants sont présentés au poste « Revenus nets de placement » de l'état consolidé du résultat.

NOTE 12 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La variation des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

	Logiciels ⁽¹⁾	Relations clients	Autres ⁽²⁾	Total
Coût				
Au 31 décembre 2018	810 \$	19 \$	124 \$	953 \$
Acquisitions / Additions	85	-	-	85
Dispositions / Retraits	(88)	(3)	(3)	(94)
Autres	(6)	-	-	(6)
Au 31 décembre 2019	801 \$	16 \$	121 \$	938 \$
Acquisitions / Additions	101	1	17	119
Dispositions / Retraits	(42)	-	(16)	(58)
Autres	2	-	-	2
Au 31 décembre 2020	862 \$	17 \$	122 \$	1 001 \$

	Logiciels ⁽¹⁾	Relations clients	Autres ⁽²⁾	Total
Amortissements cumulés				
Au 31 décembre 2018	511 \$	9 \$	44 \$	564 \$
Amortissements	77	1	5	83
Dispositions / Retraits	(88)	(1)	(3)	(92)
Autres	2	-	-	2
Au 31 décembre 2019	502 \$	9 \$	46 \$	557 \$
Amortissements	71	1	5	77
Dispositions / Retraits	(42)	-	(16)	(58)
Autres	1	-	-	1
Au 31 décembre 2020	532 \$	10 \$	35 \$	577 \$

	Logiciels ⁽¹⁾	Relations clients	Autres ⁽²⁾	Total
Valeur nette comptable				
Au 31 décembre 2020	330 \$	7 \$	87 \$	424 \$
Au 31 décembre 2019	299 \$	7 \$	75 \$	381 \$

⁽¹⁾ La rubrique « Logiciels » comprend des logiciels achetés de 134 M\$ (128 M\$ en 2019) et des logiciels développés en interne de 196 M\$ (171 M\$ en 2019).

⁽²⁾ La rubrique « Autres » comprend principalement le montant relatif à l'acquisition de portefeuilles de contrats d'assurance et d'un réseau de distribution.

NOTE 13 – INTÉRÊTS DETENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

FILIALES

Les principales filiales de la Fédération ont été constituées au Canada, et leur établissement principal se trouve dans ce pays.

Le tableau suivant présente la nature des activités de ces filiales et le pourcentage des titres de participation détenu par la Fédération dans chacune d'elles :

	Nature des activités	Au 31 décembre 2020 ⁽¹⁾	Au 31 décembre 2019 ⁽¹⁾
Capital Desjardins inc.	Émission de titres sur les marchés et financement des caisses Desjardins	100 %	100 %
Desjardins Holding financier inc.	Société de portefeuille	100	100
Banque Zag ⁽²⁾	Institution financière	-	100
Desjardins Société financière inc.	Société de portefeuille	100	100
Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.	Gestion d'actifs	100	100
Desjardins Groupe d'assurances générales inc. ⁽³⁾	Assurance de dommages	90	100
Filiales d'assurance de dommages ⁽³⁾⁽⁴⁾	Assurance de dommages	100	90
Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie	Assurance de personnes et services financiers	100	100
Desjardins Société de placement inc.	Conception, administration et distribution de produits d'assurance et d'épargne	100	100
Fiducie Desjardins inc.	Garde de valeurs et services fiduciaires	100	100
Groupe Technologies Desjardins inc.	Développement, maintenance et évolution des technologies du Mouvement Desjardins	100	100
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Courtage de valeurs mobilières	100	100
9420-7404 Québec inc. ⁽⁵⁾	Services immobiliers	100	-

⁽¹⁾ Correspond également aux pourcentages de droits de vote détenus par la Fédération dans ces filiales.

⁽²⁾ Au cours du quatrième trimestre de 2020, Banque Zag a changé sa dénomination sociale pour Desjardins Finco inc. et a ensuite été acquise par Desjardins Société de placement inc. Subséquemment, Desjardins Finco inc. a été liquidée.

⁽³⁾ Le 1^{er} janvier 2020, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et certaines de ses filiales ont procédé à une série de transactions pour permettre un remaniement de leur structure de capital. Desjardins Groupe d'assurances générales inc. a acquis les actions ordinaires de ses filiales détenues par les détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle, permettant de les détenir en propriété exclusive, en procédant à l'émission d'actions ordinaires.

⁽⁴⁾ Correspond à un regroupement de six filiales d'assurance de dommages.

⁽⁵⁾ 9420-7404 Québec inc. opère deux marques, DuProprio et Purplebricks Canada.

Filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives

Au 31 décembre 2020, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. est une filiale dans laquelle la participation ne donnant pas le contrôle est significative. Au 31 décembre 2019, les filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle étaient significatives étaient composées des six filiales d'assurance de dommages regroupées sous le titre « Filiales d'assurance de dommages ».

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées relatives aux filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives. Ces informations sont présentées avant l'élimination des comptes et des opérations réciproques, et elles ont été ajustées afin de refléter les ajustements à la juste valeur effectués au moment de l'acquisition.

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Actifs	15 418 \$	15 683 \$
Passifs	11 946	12 895
Capitaux propres	3 472 \$	2 788 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	750 \$	773 \$
Pour les exercices terminés le 31 décembre	2020	2019
Revenu total	5 823 \$	5 357 \$
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres	623	176
Résultat global de l'exercice	730 \$	246 \$
Part des excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres revenant aux détenteurs de Participations ne donnant pas le contrôle	84 \$	46 \$
Dividendes / distributions versés aux détenteurs de Participations ne donnant pas le contrôle	25 \$	36 \$

NOTE 13 – INTÉRÊTS DETENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS (suite)

ENTITÉ STRUCTURÉE CONSOLIDÉE

Obligations sécurisées

En vertu de son programme d'obligations sécurisées, la Fédération émet des titres de créances garantis par un bloc de prêts hypothécaires. CCDQ Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership, une entité structurée, est en place afin de garantir les paiements de capital et d'intérêts dus aux détenteurs des obligations sécurisées émises par la Fédération. Les opérations de cette entité sont incluses dans les états financiers consolidés de cette dernière, puisqu'elle en détient le contrôle. La Fédération a accordé du financement à cette entité afin de faciliter l'acquisition des actifs aux fins de la garantie des émissions d'obligations sécurisées. Le financement accordé par la Fédération peut atteindre un montant maximal équivalant à l'encours des prêts détenus par cette entité. La Fédération dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant légalement à cette entité structurée selon les termes des conventions applicables à chacune des émissions. Ces actifs ne répondent pas aux critères de constatation pour l'entité structurée ni pour la Fédération, et ils ne sont donc pas comptabilisés dans leur bilan respectif. En raison de la pandémie de COVID-19, la Banque du Canada a temporairement élargi l'éventail de garanties admissibles aux termes de son programme d'opérations de prise en pension à plus d'un jour, comprenant les obligations sécurisées émises « en nom propre » (auto-détenues) par la Fédération. Les obligations sécurisées, d'un montant de 6 114 M\$ au 31 décembre 2020 (5 654 M\$ au 31 décembre 2019), sont présentées au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » du bilan consolidé.

COENTREPRISES

Informations relatives aux coentreprises significatives

La Fédération détient des intérêts dans les coentreprises RPADS SEC, Patrimoine Aviso, 101 St-Clair, Primus Immobilier, Western Canada Shopping Centres, Brentcliffe Park et Immeubles Mostra SEC. RPADS SEC est une entité qui procède à l'acquisition et au développement de portefeuilles immobiliers, Patrimoine Aviso est une société de gestion de patrimoine, alors que les autres coentreprises sont des sociétés de gestion et d'investissement immobilier. Ces coentreprises ont été constituées au Canada, et leur établissement principal se trouve dans ce pays.

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées relatives à ces coentreprises, soit les montants compris dans leurs états financiers préparés selon les IFRS, qui ont été ajustés afin de refléter les ajustements effectués par la Fédération lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence tels que les ajustements à la juste valeur effectués au moment de l'acquisition et les ajustements au titre des différences entre les méthodes comptables :

	RPADS SEC ⁽¹⁾	Patrimoine Aviso ⁽²⁾	101 St-Clair ⁽¹⁾	Primus Immobilier	Western Canada Shopping Centres	Brentcliffe Park ⁽¹⁾	Immeubles Mostra SEC ⁽¹⁾
Au 31 décembre 2020							
Pourcentage des titres de participation	60,10 %	50,00 %	60,00 %	85,00 %	28,46 %	80,00 %	60,00 %
Actifs	703 \$	2 920 \$	168 \$	45 \$	309 \$	73 \$	50 \$
Passifs ⁽³⁾	130	2 664	35	5	170	-	15
Capitaux propres	573 \$	256 \$	133 \$	40 \$	139 \$	73 \$	35 \$
Participation dans les coentreprises⁽⁴⁾	390 \$	356 \$	82 \$	34 \$	40 \$	61 \$	29 \$

⁽¹⁾ La participation dans les coentreprises RPADS SEC, 101 St-Clair, Brentcliffe Park et Immeubles Mostra SEC inclut des ajustements effectués lors de l'application de la mise en équivalence de 46 M\$, 2 M\$, 3 M\$ et 8 M\$ respectivement.

⁽²⁾ La participation dans la coentreprise Patrimoine Aviso inclut des ajustements effectués lors de l'application de la mise en équivalence de 228 M\$, correspondant à un goodwill faisant partie de la valeur comptable.

⁽³⁾ Constitués principalement de passifs financiers autres que des créateurs et des provisions.

⁽⁴⁾ Correspond à la valeur comptable des intérêts dans les coentreprises comptabilisée au bilan consolidé.

	RPADS SEC ⁽¹⁾	Patrimoine Aviso ⁽²⁾	101 St-Clair	Primus Immobilier	Western Canada Shopping Centres	Immeubles Mostra SEC
Au 31 décembre 2019						
Pourcentage des titres de participation	60,10 %	50,00 %	60,00 %	85,00 %	28,46 %	60,00 %
Actifs	649 \$	2 041 \$	172 \$	46 \$	316 \$	26 \$
Passifs ⁽³⁾	126	1 804	36	6	170	4
Capitaux propres	523 \$	237 \$	136 \$	40 \$	146 \$	22 \$
Participation dans les coentreprises⁽⁴⁾	352 \$	347 \$	82 \$	34 \$	42 \$	13 \$

⁽¹⁾ La participation dans la coentreprise RPADS SEC inclut des ajustements effectués lors de l'application de la mise en équivalence de 38 M\$.

⁽²⁾ La participation dans la coentreprise Patrimoine Aviso inclut des ajustements effectués lors de l'application de la mise en équivalence de 228 M\$, correspondant à un goodwill faisant partie de la valeur comptable.

⁽³⁾ Constitués principalement de passifs financiers autres que des créateurs et des provisions.

⁽⁴⁾ Correspond à la valeur comptable des intérêts dans les coentreprises comptabilisée au bilan consolidé.

NOTE 13 – INTÉRÊTS DETENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS (suite)

COENTREPRISES (suite)

Informations relatives aux coentreprises significatives (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020	RPADS SEC	Patrimoine Aviso	101 St-Clair	Primus Immobilier	Western Canada Shopping Centres	Brentcliffe Park	Immeubles Mostra SEC
Revenu total	122 \$	475 \$	10 \$	7 \$	29 \$	- \$	1 \$
Résultat net et résultat global de l'exercice	24 \$	48 \$	3 \$	2 \$	4 \$	- \$	(1) \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019	RPADS SEC	Patrimoine Aviso	101 St-Clair	Primus Immobilier	Western Canada Shopping Centres	Immeubles Mostra SEC
Revenu total	108 \$	432 \$	9 \$	6 \$	32 \$	- \$
Résultat net et résultat global de l'exercice	19 \$	41 \$	2 \$	2 \$	6 \$	- \$

ENTREPRISES COMMUNES

La Fédération détient une participation de 80 % dans un partenariat avec le Fonds Immobilier Cogir 1 et une participation de 50 % dans un partenariat avec First Capital Realty Inc. afin d'investir en copropriété indivise dans des immeubles commerciaux situés au Québec. Elle détient également une participation de 50,5 % dans un second partenariat formé au cours de l'exercice 2018 avec First Capital Realty Inc. dans le but d'investir en copropriété indivise dans des immeubles commerciaux situés en Ontario.

La Fédération participe aussi, avec 9509593 Canada Inc., à un partenariat formé afin d'investir en copropriété indivise dans des immeubles multi-résidentiels situés au Québec. La quote-part de la Société est de 50 %.

Ces partenariats sont des entreprises communes conférant aux coparticipants des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs en fonction de la quote-part de leur participation. Toutes les décisions sur les activités pertinentes doivent être prises de façon unanime par les coparticipants. Ces entreprises communes ont été constituées au Canada, et leurs établissements principaux se trouvent dans ce pays.

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Informations relatives aux entreprises associées significatives

La Fédération détient des intérêts dans les entreprises associées Gestion Fiera inc. et CC&L Haldimand Solar Co-Investment Limited Partnership. Gestion Fiera inc. est active dans le secteur de la gestion de placement, alors que CC&L Haldimand Solar Co-Investment Limited Partnership, dans le secteur de l'énergie solaire. Elles ont été constituées au Canada, et leur établissement principal se trouve dans ce pays.

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées relatives à ces entreprises associées, soit les montants compris dans leurs états financiers préparés selon les IFRS, qui ont été ajustés afin de refléter les ajustements effectués par la Fédération lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence tels que les ajustements à la juste valeur effectués au moment de l'acquisition et les ajustements au titre des différences entre les méthodes comptables :

	Au 31 décembre 2020		Au 31 décembre 2019	
	Gestion Fiera inc.	CC&L Haldimand Solar Co-Investment Limited Partnership	Gestion Fiera inc.	CC&L Haldimand Solar Co-Investment Limited Partnership
Pourcentage des titres de participation ^(1,2)	37,78 %	33,33 %	37,20 %	33,33 %
Actifs ^(3,4)	1 609 \$	113 \$	1 705 \$	112 \$
Passifs ⁽⁴⁾	1 094	-	1 139	-
Capitaux propres ^(3,4)	515 \$	113 \$	566 \$	112 \$
Participation dans les entreprises associées ⁽⁵⁾	36 \$	38 \$	41 \$	37 \$

⁽¹⁾ Correspond également au pourcentage des droits de vote détenus par la Fédération dans les entreprises associées.

⁽²⁾ La Fédération détient indirectement 6,99 % des titres de participation de la Corporation Fiera Capital au 31 décembre 2020 (7,20 % au 31 décembre 2019), par le biais de son intérêt dans Gestion Fiera inc.

⁽³⁾ Comprennent un goodwill d'un montant de 10 M\$ (10 M\$ au 31 décembre 2019) relatif à Gestion Fiera inc.

⁽⁴⁾ L'actif, le passif et les capitaux propres de Gestion Fiera inc. pour 2020 et 2019 sont basés sur les données au 30 septembre.

⁽⁵⁾ Correspond à la valeur comptable de l'intérêt dans les entreprises associées comptabilisée au bilan consolidé.

NOTE 13 – INTÉRÊTS DETENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS (suite)

ENTREPRISES ASSOCIÉES (suite)

Informations relatives aux entreprises associées significatives (suite)

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2020		2019	
	Gestion Fiera inc.	CC&L Haldimand Solar Co-Investment Limited Partnership	Gestion Fiera inc.	CC&L Haldimand Solar Co-Investment Limited Partnership
Revenu total ⁽¹⁾	720 \$	8 \$	579 \$	6 \$
Résultat net et global de l'exercice ⁽¹⁾	8 \$	7 \$	(19) \$	6 \$

⁽¹⁾ Le revenu total, le résultat net et le résultat global de Gestion Fiera inc. pour 2020 et 2019 sont basés sur les données relatives aux périodes de 12 mois terminées le 30 septembre.

ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Fonds communs de placement

La Fédération a des intérêts dans des parts de fonds communs de placement. Bien qu'elle détienne, dans certains cas, une exposition importante ou ait droit à une part importante des rendements variables en raison des parts qu'elle détient dans ces fonds, ces parts ne lui confèrent pas le pouvoir sur les activités pertinentes de ces derniers. Ainsi, la Fédération n'a pas le contrôle sur ceux-ci. Ces fonds sont considérés comme des entités structurées non consolidées.

Les investissements de ces fonds sont faits selon une politique de placement diversifiée, et la nature de leurs activités ainsi que leurs caractéristiques sont comparables à ce qui se retrouve dans des conditions normales de marché pour ce type de fonds. L'exposition maximale au risque de perte attribuable aux intérêts de la Fédération dans ces fonds communs de placement se limite à la valeur des investissements dans ceux-ci.

NOTE 14 – AUTRES ACTIFS – AUTRES

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres actifs – Autres » :

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Débiteurs	861 \$	627 \$
Intérêts à recevoir	374	319
Frais payés d'avance	252	215
Impôt à recevoir	200	151
Autres	700	356
	2 387 \$	1 668 \$

NOTE 15 – DÉPÔTS

Les dépôts se composent de dépôts à vue, de dépôts à préavis et de dépôts à terme. Les dépôts à vue sont des dépôts portant intérêt ou non, constitués principalement des comptes dotés du privilège de chèques, et pour lesquels la Fédération n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à préavis sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes d'épargne, et pour lesquels la Fédération peut légalement exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type, dont les termes varient généralement d'un jour à 10 ans, et qui viennent à échéance à une date prédéterminée.

Le tableau ci-dessous présente la composition des dépôts :

	Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019			
	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total
Particuliers	3 543 \$	41 \$	747 \$	4 331 \$	3 128 \$	32 \$	555 \$	3 715 \$
Entreprises et gouvernements	7 544	-	45 625	53 169	5 835	-	43 089	48 924
Institutions de dépôts	6 326	-	8 580	14 906	2 596	-	3 737	6 333
	17 413 \$	41 \$	54 952 \$	72 406 \$	11 559 \$	32 \$	47 381 \$	58 972 \$

NOTE 16 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

PRIMES

	2020			2019		
	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total
Primes brutes	4 760 \$	5 550 \$	10 310 \$	4 733 \$	5 250 \$	9 983 \$
Primes cédées en vertu de contrats de réassurance	(206)	(76)	(282)	(188)	(270)	(458)
Primes nettes	4 554 \$	5 474 \$	10 028 \$	4 545 \$	4 980 \$	9 525 \$

COMPOSITION DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Passifs des contrats d'assurance		
Provisions techniques – Assurance de personnes	23 356 \$	20 985 \$
Provisions pour sinistres et frais de règlement – Assurance de dommages	7 379	6 716
Primes non acquises	2 990	2 824
Dépôts des titulaires de police	624	657
Provisions pour prestations, participations et ristournes	469	414
Autres	53	41
	34 871 \$	31 637 \$

PROVISIONS TECHNIQUES - ASSURANCE DE PERSONNES

Composition

Les provisions techniques et l'actif qui leur est apparié se composent des éléments suivants :

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Provisions techniques brutes		
Polices sans participation	18 334 \$	16 500 \$
Polices avec participation	5 022	4 485
	23 356	20 985
Montants cédés aux réassureurs	(1 227)	(1 075)
Provisions techniques nettes	22 129 \$	19 910 \$

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Composition de l'actif apparié aux provisions techniques nettes		
Obligations	15 056 \$	13 116 \$
Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises	2 343	2 522
Immeubles de placement	1 188	1 082
Actions	1 631	1 662
Autres	1 911	1 528
	22 129 \$	19 910 \$

La juste valeur de l'actif apparié aux provisions techniques nettes est de 23 167 M\$ au 31 décembre 2020 (20 848 M\$ au 31 décembre 2019).

Hypothèses actuarielles

Le calcul des provisions techniques est fondé sur des estimations et des hypothèses. La nature des principales hypothèses utilisées pour déterminer les provisions techniques et la méthode ayant servi à établir ces hypothèses sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Les hypothèses de base retenues pour le calcul des provisions techniques sont celles qui s'avèrent les plus probables selon diverses éventualités. L'actuaire désigné est tenu d'établir pour chacune de ces hypothèses une marge pour écarts défavorables afin de pallier leur caractère aléatoire, de prévoir le risque de détérioration des résultats techniques et de s'assurer que les provisions sont suffisantes pour honorer les engagements futurs. L'étendue des marges pour écarts défavorables est prescrite par les pratiques actuarielles reconnues au Canada. Ces marges varient selon chaque hypothèse et type de produits. Les marges pour écarts défavorables entraînent une augmentation du montant des provisions techniques et une diminution du résultat qui serait normalement constaté lors de l'entrée en vigueur des contrats. À mesure que le temps passe et que diminuent les risques d'estimation, ces marges sont contrepassées et comptabilisées à l'état consolidé du résultat.

Les risques liés à l'exactitude des hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des provisions techniques découlent de la non-réalisation des hypothèses prévues. L'actuaire effectue périodiquement des études sur les résultats techniques liés à chaque hypothèse et modifie les hypothèses, s'il y a lieu, pour tenir compte de la situation courante et de celle qui est prévue pour le futur. Toute incidence résultant de ces modifications est immédiatement constatée à l'état consolidé du résultat.

NOTE 16 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

PROVISIONS TECHNIQUES - ASSURANCE DE PERSONNES (suite)

Hypothèses actuarielles (suite)

Mortalité

Les filiales d'assurance de personnes établissent leurs hypothèses de mortalité selon les études annuelles de leurs récents résultats techniques et tiennent aussi compte d'études de l'industrie lorsque ces résultats ne peuvent servir de référence unique en raison de leur crédibilité insuffisante. Les hypothèses de mortalité varient selon le sexe, la catégorie de risque et le type de contrat. Une hypothèse d'amélioration future de la mortalité est prise en compte, conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada.

Morbidité

En ce qui a trait aux hypothèses relatives à la morbidité, soit la survenance d'accidents ou de maladies, les filiales d'assurance de personnes utilisent des tables conçues par l'industrie et modifiées selon les données courantes fournies par les études relatives à leurs résultats techniques et à ceux de l'industrie.

Taux de résiliation des contrats

Les filiales d'assurance de personnes effectuent une étude annuelle de leurs résultats techniques en matière de résiliation de contrats d'assurance individuelle, car les titulaires peuvent mettre fin à leur police avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant de payer les primes et en n'utilisant pas les options de non-déchéance. Les hypothèses relatives aux taux de résiliation des contrats sont basées sur les récents résultats techniques de ces filiales. Ces hypothèses sont rajustées en fonction des résultats techniques de l'industrie si ceux de ces filiales ne sont pas assez crédibles.

Rendement des placements

Le rendement des placements est tributaire des revenus de placement prévus en fonction des portefeuilles d'actifs courants appariés aux provisions techniques et des stratégies de réinvestissement envisagées. Les filiales d'assurance de personnes gèrent les placements soutenant leurs provisions techniques en tenant compte des caractéristiques des engagements de chacun de leurs secteurs d'affaires et au moyen des mécanismes clairement définis dans leur politique d'appariement. La MCAB est la norme établie par l'ICA pour assurer la conformité des éléments d'actif auxquels les provisions techniques sont appariées. En appariant étroitement les flux de trésorerie liés aux actifs à ceux des provisions techniques, elles réduisent leur sensibilité aux variations futures du niveau des taux d'intérêt. En effet, selon la MCAB, les variations de la juste valeur des actifs soutenant les provisions techniques sont essentiellement contrebalancées par des variations correspondantes de la valeur des provisions techniques.

En vertu de la MCAB, les flux de trésorerie de ces actifs sont jumelés aux flux de trésorerie qui seront tirés de futures acquisitions ou ventes d'actifs afin d'établir les taux de rendement prévus pour ces actifs au cours des exercices à venir. Les stratégies de réinvestissement envisagées sont définies en fonction des caractéristiques des engagements de chaque secteur, et les rendements de réinvestissement sont tirés des taux du marché actuels et prévus pour les placements à intérêt fixe et des taux prévus pour les actifs à intérêt variable. En outre, les projections de flux de trésorerie des éléments d'actifs incluent des hypothèses relatives aux frais de gestion des placements et aux risques de crédit.

Les hypothèses relatives au rendement des placements prennent en compte des pertes sur créances futures prévues sur les placements à revenu fixe. À cet effet, outre les provisions pour pertes de crédit attendues comptabilisées au moyen d'une diminution de la valeur comptable des actifs, au 31 décembre 2020, une provision de 437 M\$ (417 M\$ au 31 décembre 2019) est incluse dans les provisions techniques afin de contrer le risque de rendement insuffisant de l'actif.

Frais d'exploitation, impôts et taxes

Les hypothèses relatives aux frais d'exploitation reflètent les coûts projetés de la gestion et du traitement des contrats en vigueur, y compris les frais généraux indirects. Les filiales d'assurance de personnes effectuent une étude annuelle des frais d'exploitation pour chaque grande ligne de produits, et ces frais sont projetés en tenant compte de l'inflation prévue et de l'évolution prévue des blocs d'affaires, lorsqu'elles sont pertinentes.

Les impôts et les taxes reflètent les hypothèses relatives aux taxes futures sur les primes et à d'autres impôts et taxes non liés au résultat. Pour ce qui est des impôts sur le résultat, les provisions techniques ne sont rajustées que dans les cas où il existe des différences temporelles ou pour tenir compte de l'incidence des éléments non déductibles ou non imposables sur les flux de trésorerie du passif et de l'actif liés aux contrats d'assurance.

Sensibilité des provisions techniques aux changements des hypothèses

Le tableau suivant montre, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres » de la sensibilité des provisions techniques aux changements de la meilleure estimation des hypothèses non économiques qui les sous-tendent :

	2020	2019
Variation défavorable de 2 % des taux de mortalité futurs		
Produits pour lesquels une hausse des taux augmente les provisions techniques	(55) \$	(53) \$
Produits pour lesquels une baisse des taux augmente les provisions techniques	(27)	(22)
Augmentation de 5 % des taux de morbidité futurs	(90)	(87)
Variation défavorable de 10 % des taux de résiliation futurs des contrats	(179)	(154)
Augmentation de 5 % des charges d'exploitation futures	(48)	(43)

NOTE 16 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

PROVISIONS TECHNIQUES - ASSURANCE DE PERSONNES (suite)

Variation des provisions techniques

Les changements survenus dans les provisions techniques nettes au cours des exercices terminés le 31 décembre sont attribuables aux activités et aux variations des estimations actuarielles suivantes :

	2020			2019		
	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net
Solde au début	20 985 \$	(1 075) \$	19 910 \$	18 553 \$	(915) \$	17 638 \$
Variation due :						
Au passage du temps	1 620	(41)	1 579	1 658	(20)	1 638
Aux nouvelles affaires	760	(29)	731	783	(26)	757
Aux changements apportés aux hypothèses actuarielles	(82)	(5)	(87)	(86)	(22)	(108)
	2 298	(75)	2 223	2 355	(68)	2 287
Autres variations	73	(77)	(4)	77	(92)	(15)
Solde à la fin	23 356 \$	(1 227) \$	22 129 \$	20 985 \$	(1 075) \$	19 910 \$

Changements apportés aux hypothèses actuarielles

Les hypothèses économiques et non économiques prises en compte dans le calcul des provisions techniques sont mises à jour périodiquement afin de refléter les résultats techniques actuels ou prévus associés à chacune d'elles. Le tableau suivant montre l'effet des changements apportés aux hypothèses sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres » pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2020	2019
Hypothèses modifiées		
Mortalité	33 \$	54 \$
Morbidity	(1)	(4)
Taux de résiliation des contrats	(38)	(36)
Rendement des placements	10	37
Charges d'exploitation	(14)	41
Méthodes et autres	74	(13)
	64 \$	79 \$

PROVISIONS POUR SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT – ASSURANCE DE DOMMAGES

Méthodologie et hypothèses

Les provisions pour sinistres et frais de règlement incluent des provisions au dossier pour chaque sinistre déclaré, de même que des provisions pour les frais de règlement, la variation des sinistres déclarés et les sinistres survenus mais non déclarés par les assurés.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont estimées au moyen de méthodes actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada. Ces méthodes permettent d'estimer les sinistres à l'ultime en projetant les montants des sinistres par secteurs d'affaires et par année de survenance.

La principale hypothèse qui sous-tend ces méthodes est que l'évolution des antécédents en matière de sinistres peut être utilisée afin de projeter ce que sera l'évolution future des sinistres (ou que l'évolution future des sinistres sera similaire à l'évolution passée des sinistres). De plus, un jugement qualitatif supplémentaire est appliqué afin d'évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer dans le futur et d'effectuer les ajustements nécessaires afin d'établir adéquatement les provisions pour sinistres et frais de règlement pour que celles-ci représentent la meilleure estimation des paiements futurs sur les sinistres en suspens, y compris ceux survenus mais non déclarés auxquels on peut s'attendre, compte tenu des données et des informations actuellement connues. Les hypothèses utilisées pour établir cette estimation sont sélectionnées par catégorie de risque et par zone géographique. De plus, les estimations effectuées prennent également en considération divers facteurs, dont le coût moyen de règlement par sinistre, le nombre moyen de sinistres et les tendances relatives à la sévérité et à la fréquence des sinistres.

L'estimation initiale des provisions pour sinistres et frais de règlement correspond à un montant non actualisé. Cette estimation est ensuite actualisée afin de reconnaître la valeur temporelle de l'argent. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur le taux de rendement des actifs soutenant les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Puisque la détermination des estimations relatives aux sinistres fait l'objet d'incertitudes et que la fluctuation de ces estimations peut être importante à court terme, les filiales d'assurance de dommages incluent des marges pour écarts défavorables dans leurs hypothèses relatives à l'évolution des sinistres, aux recouvrements prévus au titre de la réassurance et aux revenus de placement futurs à l'égard du portefeuille d'actifs qui sous-tend les provisions pour sinistres et frais de règlement. Ces marges pour écarts défavorables sont déterminées en conformité avec les pratiques actuarielles reconnues au Canada afin de s'assurer que le montant des provisions pour sinistres et frais de règlement est suffisant pour régler les prestations futures.

NOTE 16 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)**PROVISIONS POUR SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT – ASSURANCE DE DOMMAGES (suite)****Variation des provisions pour sinistres et frais de règlement**

Le tableau suivant montre la variation des provisions pour sinistres et frais de règlement au cours des exercices terminés le 31 décembre :

	2020			2019		
	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net
Solde au début	6 716 \$	(802) \$	5 914 \$	6 489 \$	(935) \$	5 554 \$
Sinistres survenus au cours de l'exercice	3 801	(113)	3 688	4 272	(189)	4 083
Évolution des sinistres survenus au cours des exercices précédents	(263)	36	(227)	(584)	78	(506)
Évolution des taux d'actualisation	251	(23)	228	100	(12)	88
Sinistres payés au cours de l'exercice	(3 126)	173	(2 953)	(3 561)	256	(3 305)
Solde à la fin	7 379 \$	(729) \$	6 650 \$	6 716 \$	(802) \$	5 914 \$

Les changements d'hypothèses n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2020 et 2019.

Analyse de sensibilité des hypothèses

Le tableau suivant montre, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence sur l'état consolidé du résultat de la sensibilité des provisions pour sinistres et frais de règlement aux changements de certaines hypothèses clés. L'incidence d'un changement de taux d'actualisation est présentée à la section « Gestion du risque de taux d'intérêt » de la présente note.

	Changements apportés aux hypothèses	Incidence sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres »	
		2020	2019
Coût moyen de règlement des sinistres	+ 5 %	(302) \$	(263) \$

Évolution des sinistres et frais de règlement

Le tableau suivant indique l'évolution des sinistres et frais de règlement sur une base nette. Il présente l'estimation du montant ultime des sinistres, y compris ceux qui ont été déclarés et ceux qui sont survenus mais qui n'ont pas été déclarés à la date de clôture de chaque année de survenance, avec les paiements cumulatifs effectués à ce jour :

	2010 et antérieures										2020	Total
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019			
Estimation du montant ultime des sinistres :												
À la fin de l'année de survenance	1 272 \$	1 375 \$	1 471 \$	1 536 \$	2 186 \$	2 417 \$	3 158 \$	3 691 \$	4 107 \$		3 758 \$	
Une année plus tard	1 272	1 322	1 447	2 453	2 168	2 387	3 121	3 656	4 122			
Deux années plus tard	1 238	1 328	2 186	2 349	2 165	2 365	3 086	3 705				
Trois années plus tard	1 221	1 967	2 086	2 272	2 117	2 349	3 090					
Quatre années plus tard	1 781	1 839	1 977	2 184	2 089	2 361						
Cinq années plus tard	1 657	1 769	1 910	2 105	2 050							
Six années plus tard	1 568	1 717	1 872	2 099								
Sept années plus tard	1 547	1 694	1 843									
Huit années plus tard	1 507	1 672										
Neuf années plus tard	1 499											
Paiements cumulatifs à ce jour	1 408	1 552	1 677	1 854	1 834	1 967	2 401	2 704	2 728		1 736	
Provisions pour sinistres et frais de règlement, nettes	312 \$	91 \$	120 \$	166 \$	245 \$	216 \$	394 \$	689 \$	1 001 \$	1 394 \$	2 022 \$	6 650 \$
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres et frais de règlement	3	-	-	-	-	175	224	111	64	86	66	729
Provisions pour sinistres et frais de règlement, brutes	315 \$	91 \$	120 \$	166 \$	245 \$	391 \$	618 \$	800 \$	1 065 \$	1 480 \$	2 088 \$	7 379 \$

NOTE 16 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

PROVISIONS POUR SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT – ASSURANCE DE DOMMAGES (suite)

Gestion du risque d'assurance

Le risque d'assurance correspond au risque que des événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qu'ils puissent avoir des répercussions sur la rentabilité de ces derniers.

Les filiales d'assurance de personnes sont exposées au risque d'assurance par l'entremise des produits qu'elles vendent. Selon la nature du produit, ces filiales peuvent être exposées au risque de mortalité, au risque de morbidité et au risque de déchéance. Tous les produits vendus les exposent au risque de dépenses.

Les filiales d'assurance de dommages, quant à elles, souscrivent des contrats d'assurance automobile, habitation et de biens commerciaux à des particuliers et à des entreprises. Dans le cours normal de leurs activités, les filiales d'assurance de dommages sont exposées au risque d'assurance, qui comporte plusieurs volets: le risque de souscription, le risque de catastrophes et le risque de réserve.

Afin de gérer le risque d'assurance, les filiales d'assurance appliquent des politiques et des critères stricts relativement au développement et à la tarification des produits et services, et elles effectuent régulièrement des analyses afin de comparer les prévisions avec les résultats réels et de réviser les hypothèses de tarification, s'il y a lieu.

De plus, pour les filiales d'assurance de personnes, certains produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des hypothèses.

Aussi, pour les filiales d'assurance de dommages, la gestion du risque d'assurance s'effectue également à travers différents aspects, notamment par une gestion active et rigoureuse de la segmentation des risques (par la souscription et la tarification) et des réclamations. En ce qui a trait aux catastrophes, les filiales d'assurance de dommages ont établi une gouvernance afin d'encadrer les différents risques engendrés par de tels événements et utilisent des outils sophistiqués afin de simuler les pertes financières et les incidences opérationnelles qui y sont associées. Étant donné la nature imprévisible des événements catastrophiques de grande envergure, les filiales d'assurance de dommages possèdent un traité de réassurance catastrophe, traité qui fait l'objet d'une révision au minimum annuellement.

Les filiales d'assurance constituent également des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, et elles effectuent un suivi constant de l'évolution de la sinistralité.

Utilisation de la réassurance

Afin de limiter leurs pertes, les filiales d'assurance de personnes et de dommages ont recours à des ententes de réassurance relativement aux contrats dont le capital ou le montant assuré dépasse certains maximums qui varient selon la nature des activités. Cette structure de réassurance considère leur profil de risque et leur appétit pour le risque respectifs. De plus, ces filiales souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure. Les sélections de la rétention et de la limite du traité catastrophe des filiales d'assurance de dommages font l'objet d'une analyse annuelle approfondie basée sur leurs différents modèles de catastrophes et le positionnement de leurs concurrents dans l'industrie.

Dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, les filiales d'assurance de dommages ont signé un traité de réassurance quote-part avec State Farm, lequel prévoit, sur une durée de cinq ans, une cession décroissante selon des pourcentages variant de 90 % pour l'année de survenance 2015 à 10 % pour l'année de survenance 2019, de l'ensemble des primes et sinistres provenant des nouvelles affaires et des renouvellements en lien avec les activités acquises et survenus après la date d'acquisition. Conformément aux modalités du traité de réassurance, les sommes à payer et à recevoir liées à ce contrat seront réglées sur une base nette.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance de personnes et de dommages font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière, et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De plus, un examen de la solvabilité des sociétés auxquelles elles cèdent une partie de leurs risques est effectué de façon périodique. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer ces filiales de leurs obligations envers leurs titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées. Pour le traité de réassurance quote-part avec State Farm, les ententes signées dans le cadre de l'acquisition prévoient que cette dernière doit conserver des placements en fiducie afin d'assurer le respect de ses obligations à titre de réassureur.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence de la réassurance a réduit les postes de l'état consolidé du résultat présentés dans le tableau ci-dessous des montants suivants :

	2020			2019		
	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total
Primes	206 \$	76 \$	282 \$	188 \$	270 \$	458 \$
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	208	101	309	187	123	310

NOTE 16 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

PROVISIONS POUR SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT – ASSURANCE DE DOMMAGES (suite)

Gestion du risque d'assurance (suite)

Gestion du risque lié aux fonds distincts

Les placements détenus pour le compte des titulaires de contrats de fonds distincts sont exposés à divers risques financiers. Selon les dispositions des contrats, les titulaires assument les risques et bénéficient des avantages découlant du rendement de ces placements, même si ceux-ci sont détenus par la filiale d'assurance de personnes qui offre de tels contrats. Cette dernière offre des garanties minimales relativement à la prestation de décès, à la valeur à l'échéance et aux montants des retraits en situation de décaissement visant à protéger les détenteurs de parts de certains fonds. Les provisions techniques de cette filiale incluent les montants nécessaires pour honorer ces garanties minimales.

Afin de réduire les incidences défavorables potentielles pouvant découler du risque lié aux garanties accordées en vertu des contrats de fonds distincts, la filiale d'assurance de personnes qui offre de tels contrats utilise un programme de couverture visant à contrer l'effet des mouvements des marchés boursiers, des taux de change et des taux d'intérêt sur le coût futur des garanties. Ce programme couvre la totalité des contrats de fonds distincts qui comportent une garantie et qui sont offerts aux clients par cette filiale.

Gestion du risque de taux d'intérêt

Les filiales d'assurance sont exposées au risque de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur l'état consolidé du résultat et sur les capitaux propres. Une gestion saine et prudente est exercée afin de minimiser l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt.

La politique d'appariement de l'actif et du passif des filiales d'assurance de personnes décrit les techniques utilisées afin de mesurer le risque de taux d'intérêt, les limites tolérées ainsi que les mécanismes de suivi applicables à la gestion de ce risque. La politique établit, entre autres, les limites de l'écart entre la durée des passifs et la durée des actifs qui s'y rattachent. La direction de ces filiales est responsable d'appliquer la politique et s'assure que les pratiques en place permettent l'administration et le suivi du risque de taux d'intérêt. De plus, au besoin, elle peut appliquer des techniques de rééquilibrage afin de corriger ou d'améliorer l'état de l'appariement.

L'incidence sur l'état consolidé du résultat d'une non-coordination des flux monétaires serait nulle advenant un mouvement des taux d'intérêt à l'intérieur des limites considérées pour établir les provisions techniques, alors qu'un mouvement des taux à l'extérieur de ces limites aurait une incidence sur l'état consolidé du résultat des filiales d'assurance de personnes. De plus, pour les garanties accordées en vertu des contrats de fonds distincts, les provisions techniques sont calculées en utilisant la courbe des taux courants, et un mouvement de ceux-ci aurait une incidence directe sur la valeur de ces provisions, et par le fait même, sur l'état consolidé du résultat. Par contre, la filiale offrant ces contrats a mis en place un programme de couverture pour ces produits de fonds distincts afin de minimiser l'incidence des variations des taux d'intérêt sur l'état consolidé du résultat.

Le tableau suivant présente, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence estimative sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres » d'une variation des taux d'intérêt sur les provisions techniques et l'actif apparié des filiales d'assurance de personnes :

	2020	2019
Augmentation de 1 % des taux d'intérêt	68 \$	57 \$
Diminution de 1 % des taux d'intérêt	(92)	(77)

La politique sur la gestion du risque de taux d'intérêt des filiales d'assurance de dommages décrit les techniques utilisées afin de mesurer le risque de taux d'intérêt, les limites tolérées ainsi que les mécanismes de suivi applicables à la gestion de ce risque. La politique établit, entre autres, la limite de l'écart avec la cible de durée du portefeuille de titres à revenu fixe consolidé ainsi que la limite de l'écart de durée entre l'actif et le passif à appairer. La direction des filiales d'assurance de dommages est responsable d'appliquer la politique et s'assure que les pratiques en place permettent l'administration et le suivi du risque de taux d'intérêt. De plus, au besoin, elle peut appliquer un plan d'action afin de corriger ou d'améliorer l'état de l'appariement.

Le tableau suivant présente, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence estimative sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres » d'une variation des taux d'intérêt sur les provisions pour sinistres et frais de règlement et l'actif apparié des filiales d'assurance de dommages :

	2020	2019
Augmentation de 1 % des taux d'intérêt	10 \$	6 \$
Diminution de 1 % des taux d'intérêt	92	(8)

NOTE 16 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

PROVISIONS POUR SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT – ASSURANCE DE DOMMAGES (suite)

Gestion du risque d'assurance (suite)

Gestion du risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir aux filiales d'assurance de personnes, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer leurs engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise.

Pour ces filiales, la gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

Pour les filiales d'assurance de dommages, la gestion de ce risque se traduit également par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et la répartition de la perception des primes d'assurance tout au long de l'année, qui permet généralement de soutenir en grande partie les sorties de fonds générées par les réclamations et les autres frais.

La politique sur la gestion du risque de liquidité décrit les principes et les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Il incombe notamment aux filiales d'assurances de personnes et de dommages la responsabilité de mesurer, de suivre et de contrôler les principaux indicateurs de liquidité qui leur sont applicables. Cette responsabilité sous-tend une vigie trimestrielle sur la liquidité qui a pour but de déceler un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein des filiales d'assurance.

Les échéances contractuelles des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les projections contenues dans ce tableau sont supérieures au solde des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement présenté au bilan consolidé, puisqu'il s'agit des flux sortants prévus qui excluent, entre autres, tout élément d'escompte. Les flux relatifs aux provisions techniques inclus dans ce tableau sont présentés nets des flux des primes périodiques attendues des assurés. De plus, les montants de ce tableau sont sur une base nette de réassurance et représentent les flux de trésorerie estimés qui pourraient différer des flux de trésorerie réels.

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Moins de 1 an	2 974 \$	2 857 \$
De 1 an à 5 ans	6 499	6 075
Plus de 5 ans	38 845	37 458
Total	48 318 \$	46 390 \$

NOTE 17 – PASSIFS NETS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Cette note doit être lue conjointement avec la note 17 « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » des états financiers combinés audités de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 du Mouvement Desjardins et approuvés le 24 février 2021, qui présente les régimes de groupe à prestations définies, les risques liés aux régimes de retraite ainsi que des informations sur les régimes qui ne sont pas des régimes de groupe.

RÉGIMES DE GROUPE

Régimes de retraite

La Fédération participe au régime de retraite et au régime excédentaire de retraite par l'entremise des régimes de groupe à prestations définies du Mouvement Desjardins. Conséquemment, la Fédération comptabilise sa quote-part des passifs de ces régimes au bilan consolidé.

Régime d'avantages complémentaires

Pour les employés répondant à certains critères fondés sur l'âge et le nombre d'années de participation au régime, la Fédération offre également aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, de soins dentaires et vie par l'entremise du régime de groupe à prestations définies du Mouvement Desjardins. Conséquemment, la Fédération comptabilise sa quote-part du passif de ce régime au bilan consolidé.

NOTE 17 – PASSIFS NETS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (suite)

RÉGIMES QUI NE SONT PAS DES RÉGIMES DE GROUPE

La Fédération offre aussi à certains de ses cadres actifs et retraités d'autres régimes excédentaires de retraite à prestations définies pour lesquels un passif, qui représente les obligations futures relatives à ces régimes, a été comptabilisé au bilan consolidé.

De plus, les employés de certaines filiales bénéficient de régimes de retraite et d'un régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies spécifiques qui ne font pas partie des régimes de groupe à prestations définies du Mouvement Desjardins.

Les tableaux suivants présentent les passifs, les coûts et la réévaluation des passifs nets comptabilisés au titre des régimes à prestations définies pour l'ensemble des régimes ainsi que la quote-part de la Fédération dans les régimes de groupe à prestations définies :

	Au 31 décembre 2020		Au 31 décembre 2019	
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies				
Régimes de groupe				
Régimes de retraite	1 320 \$	68 %	1 310 \$	67 %
Régime d'avantages complémentaires	321	38	285	38
	1 641		1 595	
Régimes qui ne sont pas des régimes de groupe	343		361	
Total des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	1 984 \$		1 956 \$	

	Au 31 décembre 2020		Au 31 décembre 2019	
Coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies				
Régimes de groupe				
Régimes de retraite	310 \$		253 \$	
Régime d'avantages complémentaires	8		9	
	318		262	
Régimes qui ne sont pas des régimes de groupe	50		45	
Total des coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies	368 \$		307 \$	

	Au 31 décembre 2020		Au 31 décembre 2019	
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies				
Régimes de groupe				
Régimes de retraite	(33) \$		307 \$	
Régime d'avantages complémentaires	42		32	
	9		339	
Régimes qui ne sont pas des régimes de groupe	(33)		31	
Total de la réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	(24) \$		370 \$	

NOTE 18 – AUTRES PASSIFS – AUTRES

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres passifs – Autres » :

	Au 31 décembre 2020		Au 31 décembre 2019	
Créditeurs et autres charges à payer	2 596 \$		2 861 \$	
Passifs sur contrats conclus avec des clients	695		616	
Intérêts à payer	407		424	
Provisions pour risques et charges	362		110	
Impôt à payer	471		166	
Dettes auprès d'institutions financières	16		14	
Autres	1 102		1 182	
	5 649 \$		5 373 \$	

NOTE 19 – OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

Les obligations subordonnées qui figurent au bilan consolidé de la Fédération se composent d'obligations de premier rang émises par Capital Desjardins inc. ainsi que de billets subordonnés émis par la Fédération. Le produit brut des obligations de premier rang émises par Capital Desjardins inc. est investi dans des billets subordonnés aux droits des déposants et de certains autres créanciers, émis par les caisses Desjardins du Québec. Ces obligations de premier rang ont priorité, quant au droit de paiement, sur tous les titres d'emprunt subordonnés de Capital Desjardins inc. et sont garanties par une hypothèque grevant les billets subordonnés émis par les caisses Desjardins du Québec. Les billets subordonnés de la Fédération représentent des obligations directes non garanties et sont subordonnés, quant au droit de paiement, aux droits des déposants et de certains autres créanciers de la Fédération. Ces droits s'étendent à d'autres entités faisant partie du Groupe coopératif Desjardins en cas de dissolution, d'insolvabilité, de faillite ou de liquidation de la Fédération conformément à la loi applicable.

Les rachats et annulations de ces obligations et billets sont assujettis au consentement et à l'approbation des autorités réglementaires applicables. Ces obligations se composent des éléments suivants :

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Obligations de premier rang série G de Capital Desjardins inc. (valeur nominale de 900 M\$) émises le 5 mai 2010, échéant en mai 2020, portant intérêt au taux annuel de 5,187 %, rachetables au gré de l'émetteur. ⁽¹⁾	- \$	899 \$
Obligations de premier rang série J de Capital Desjardins inc. (valeur nominale de 500 M\$) émises le 15 décembre 2011, échéant en décembre 2026, portant intérêt au taux annuel de 4,954 % pour les dix premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de trois mois plus 2,67 % pour les cinq années suivantes, rachetables au gré de l'émetteur à compter de 2021.	495	499
Billets subordonnés de la Fédération (valeur nominale de 1 G\$) émis le 26 mai 2020, échéant en mai 2030, portant intérêt au taux annuel de 2,856 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de trois mois plus 2,11 % pour les cinq années suivantes, rachetables au gré de l'émetteur à compter de 2025. ⁽²⁾	998	-
	1 493 \$	1 398 \$

⁽¹⁾ Le 5 mai 2020, la totalité des obligations subordonnées série G en circulation, d'un montant de 900 M\$, ont été rachetées.

⁽²⁾ Ces billets subordonnés sont admissibles comme Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). À la survenance d'un événement déclencheur tel que défini dans la réglementation sur les fonds propres, ces billets sont automatiquement et immédiatement convertibles en parts Z-capital contingent de la Fédération, dont le nombre correspondra au quotient obtenu en divisant (i) la valeur du billet multiplié par 1,50 par (ii) le prix de conversion.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés de la Fédération comprennent les types de contrats suivants :

Contrats de taux d'intérêt

Les contrats de taux d'intérêt comprennent les swaps, les contrats de garantie de taux et les contrats à terme normalisés. Les swaps de taux d'intérêt sont des opérations au moyen desquelles deux parties échangent des flux d'intérêts portant sur un capital nominal spécifié pendant une période prédéterminée et selon des taux fixes et variables convenus entre les deux parties. Les montants en capital ne font pas l'objet d'un échange. Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des opérations à terme sur taux d'intérêt portant sur un capital nominal, qui prévoient un règlement au comptant à une date ultérieure à l'égard de la différence entre le taux d'intérêt contractuel et le taux du marché. Les contrats à terme normalisés représentent un engagement futur d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme normalisés sont négociés selon des montants prédéterminés sur des bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement. La Fédération utilise des contrats de taux d'intérêt principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif.

Contrats de change

Les contrats de change comprennent les contrats à terme de gré à gré, les opérations au comptant et les swaps de devises. Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements d'échanger deux devises à une date ultérieure et selon un taux convenu entre les deux parties au moment de l'établissement du contrat. Les opérations de change au comptant sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, à l'exception du fait que leur livraison s'effectue dans les deux jours ouvrables suivant la date du contrat. Les swaps de devises ainsi que les swaps de taux d'intérêt et de devises sont des opérations au moyen desquelles les parties s'échangent des versements d'intérêts sur des montants nominaux de référence dans des devises différentes. Les montants en capital nominal font l'objet d'un échange lorsque la transaction est conclue ainsi qu'à son échéance. La Fédération utilise des swaps de devises ainsi que des swaps de taux d'intérêt et de devises pour gérer ses risques relatifs aux éléments d'actif et de passif libellés en devises étrangères.

Autres contrats financiers dérivés

Les autres contrats financiers dérivés utilisés par la Fédération comprennent les swaps sur rendement total et les options sur indices boursiers, qui sont liés aux opérations relatives à des indices financiers, de même que les swaps sur défaillance de crédit, qui sont utilisés pour gérer le risque de crédit relatif aux éléments d'actif et de passif. Les swaps sur rendement total sont des opérations au moyen desquelles une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie le taux de rendement d'un actif, d'un groupe d'actifs ou d'un indice sous-jacent en contrepartie d'une rémunération précisée dans le contrat. Les swaps sur défaillance de crédit sont des opérations en vertu desquelles l'une des parties convient de payer des intérêts à l'autre partie qui s'engage, quant à elle, à effectuer un paiement si l'incidence de crédit précisée dans l'accord se produit.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Options

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur accorde à l'acheteur le droit, mais ne lui impose pas l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente), à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit. La Fédération conclut différents types d'options tels que des options sur taux d'intérêt, sur devises, sur indices boursiers et sur produits de base. Elle emploie principalement ces contrats pour répondre aux besoins de ses membres et clients, et pour gérer ses propres risques relatifs aux éléments d'actif et de passif.

ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les tableaux suivants présentent les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan consolidé :

	Échéances				Montants nominaux de référence	Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs
Au 31 décembre 2020							
Désignés comme instruments de couverture⁽¹⁾							
Couverture de juste valeur							
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt hors cote	1 117 \$	5 642 \$	1 573 \$	2 021 \$	10 353 \$	384 \$	62 \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	31	3 417	5 880	14 773	24 101		
Taux moyen	1,1 %	1,6 %	1,5 %	1,2 %			
	1 148	9 059	7 453	16 794	34 454	384	62
Contrats de change / Risque de change							
Swaps de devises hors cote	1 555	3 394	3 217	778	8 944	190	74
Taux moyen CAD-US	-	1,2729	1,2729	-			
Taux moyen CAD-EUR	1,5550	1,5550	1,5550	-			
	1 555	3 394	3 217	778	8 944	190	74
Total – Couverture de juste valeur	2 703	12 453	10 670	17 572	43 398	574	136
Couverture de flux de trésorerie							
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt hors cote	807	550	134	-	1 491	30	8
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	425	917	1 698	147	3 187	-	-
Taux moyen	1,6 %	1,2 %	0,9 %	1,1 %			
	1 232	1 467	1 832	147	4 678	30	8
Total – Couverture de flux de trésorerie	1 232	1 467	1 832	147	4 678	30	8
Total – Désignés comme instruments de couverture	3 935 \$	13 920 \$	12 502 \$	17 719 \$	48 076 \$	604 \$	144 \$

⁽¹⁾ Les instruments de couverture sont présentés au poste « Instruments financiers dérivés » du bilan consolidé.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Les tableaux suivants présentent les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan consolidé (suite) :

	Échéances				Montants nominaux de référence	Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs
À des fins de transaction⁽¹⁾							
Contrats de taux d'intérêt							
<i>Contrats hors cote</i>							
Swaps de taux d'intérêt	76 869 \$	103 481 \$	49 838 \$	6 412 \$	236 600 \$	3 272 \$	3 254 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	1 773	-	-	-	1 773	11	16
Options achetées	255	479	40	-	774	7	-
Options vendues	194	406	91	-	691	-	3
<i>Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation</i>							
Swaps de taux d'intérêt	44 596	58 561	39 558	15 659	158 374	-	-
<i>Contrats négociables en bourse</i>							
Contrats à terme normalisés	5 853	1 640	-	-	7 493	-	-
Options achetées	26 674	-	-	-	26 674	6	-
Options vendues	25 300	-	-	-	25 300	-	7
	181 514	164 567	89 527	22 071	457 679	3 296	3 280
Contrats de change							
<i>Contrats hors cote</i>							
Contrats à terme	32 278	805	53	-	33 136	252	498
Swaps de devises	1 623	39	385	680	2 727	11	102
Options achetées	531	305	-	-	836	12	-
Options vendues	1 008	304	-	-	1 312	-	38
<i>Contrats négociables en bourse</i>							
Contrats à terme normalisés	4	-	-	-	4	-	-
	35 444	1 453	438	680	38 015	275	638
Autres contrats⁽²⁾							
<i>Contrats hors cote</i>							
Swaps	8	117	193	-	318	5	5
Options achetées	7 199	15 705	12 398	360	35 662	2 795	-
Options vendues	7 084	15 286	12 016	210	34 596	-	2 686
<i>Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation</i>							
Swaps	-	-	649	-	649	-	-
<i>Contrats négociables en bourse</i>							
Contrats à terme normalisés	1 049	-	-	-	1 049	-	-
Options achetées	4	2	-	-	6	-	-
	15 344	31 110	25 256	570	72 280	2 800	2 691
Total – À des fins de transaction	232 302 \$	197 130 \$	115 221 \$	23 321 \$	567 974 \$	6 371 \$	6 609 \$
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	236 237 \$	211 050 \$	127 723 \$	41 040 \$	616 050 \$	6 975 \$	6 753 \$
Moins :							
Incidence des accords généraux de compensation ⁽³⁾	-	-	-	-	-	3 001	3 001
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	236 237 \$	211 050 \$	127 723 \$	41 040 \$	616 050 \$	3 974 \$	3 752 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2020, incluent des dérivés dont les montants nominaux de référence totalisent 470 M\$ qui auraient été désignés comme instruments de couverture si la Fédération avait continué d'appliquer l'IAS 39 aux actifs financiers des activités d'assurance désignés pour l'application de l'approche par superposition. L'incidence qu'aurait eue la désignation de ces dérivés comme instruments de couverture est prise en compte dans le calcul de l'ajustement de l'approche par superposition. Pour plus de renseignements sur l'application de cette approche, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

⁽²⁾ Incluent des contrats relatifs aux revenus d'épargne à terme indicelle.

⁽³⁾ Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque la Fédération détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Les tableaux suivants présentent les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan consolidé (suite) :

Au 31 décembre 2019	Échéances				Montants nominaux de référence	Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs
Désignés comme instruments de couverture⁽¹⁾							
Couverture de juste valeur							
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt hors cote	2 497 \$	5 898 \$	5 388 \$	2 830 \$	16 613 \$	122 \$	95 \$
Taux moyen	1,6 %	1,7 %	2,3 %	2,2 %			
	2 497	5 898	5 388	2 830	16 613	122	95
Contrats de change / Risque de change							
Swaps de devises hors cote	5 820	2 755	2 185	728	11 488	92	183
Taux moyen CAD-US	1,2985	1,2985	-	-			
Taux moyen CAD-EUR	1,4565	1,4565	1,4565	-			
	5 820	2 755	2 185	728	11 488	92	183
Total – Couverture de juste valeur	8 317	8 653	7 573	3 558	28 101	214	278
Couverture de flux de trésorerie							
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt hors cote	719	4 095	3 070	27	7 911	27	41
Taux moyen	1,9 %	1,9 %	2,0 %	2,1 %			
Total – Couverture de flux de trésorerie	719	4 095	3 070	27	7 911	27	41
Total – Désignés comme instruments de couverture	9 036 \$	12 748 \$	10 643 \$	3 585 \$	36 012 \$	241 \$	319 \$

⁽¹⁾ Les instruments de couverture sont présentés au poste « Instruments financiers dérivés » du bilan consolidé.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ÉCHÉANCES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le tableau suivant présente les informations sur les échéances des montants nominaux de référence et la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan consolidé (suite) :

Au 31 décembre 2019	Échéances				Montants nominaux de référence	Valeur comptable des instruments financiers dérivés	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs
À des fins de transaction⁽¹⁾							
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats hors cote							
Swaps de taux d'intérêt	97 350 \$	112 415 \$	70 455 \$	7 829 \$	288 049 \$	1 356 \$	1 229 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	963	-	-	-	963	4	20
Options achetées	728	389	85	-	1 202	5	-
Options vendues	27	274	131	-	432	-	8
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation							
Swaps de taux d'intérêt	7 186	11 675	12 831	5 535	37 227	-	-
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	16 206	100	-	-	16 306	-	-
Options achetées	10 843	-	-	-	10 843	3	-
Options vendues	26 282	-	-	-	26 282	-	3
	159 585	124 853	83 502	13 364	381 304	1 368	1 260
Contrats de change							
Contrats hors cote							
Contrats à terme	33 282	1 061	14	-	34 357	159	279
Swaps de devises	2 874	-	388	480	3 742	20	49
Options achetées	952	241	16	-	1 209	14	-
Options vendues	1 127	266	13	-	1 406	-	17
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	2	-	-	-	2	-	-
	38 237	1 568	431	480	40 716	193	345
Autres contrats⁽²⁾							
Contrats hors cote							
Swaps	81	162	1 140	-	1 383	3	2
Options achetées	5 021	13 867	12 432	86	31 406	2 990	-
Options vendues	4 789	12 046	9 470	-	26 305	-	2 901
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation							
Swaps	-	-	195	-	195	-	-
Contrats négociables en bourse							
Contrats à terme normalisés	899	-	-	-	899	-	-
Options achetées	1	-	-	-	1	-	-
	10 791	26 075	23 237	86	60 189	2 993	2 903
Total – À des fins de transaction	208 613 \$	152 496 \$	107 170 \$	13 930 \$	482 209 \$	4 554 \$	4 508 \$
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	217 649 \$	165 244 \$	117 813 \$	17 515 \$	518 221 \$	4 795 \$	4 827 \$
Moins :							
Incidence des accords généraux de compensation ⁽³⁾	-	-	-	-	-	1 688	1 688
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	217 649 \$	165 244 \$	117 813 \$	17 515 \$	518 221 \$	3 107 \$	3 139 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2019, incluent des dérivés dont les montants nominaux de référence totalisent 504 M\$ qui auraient été désignés comme instruments de couverture si la Fédération avait continué d'appliquer l'IAS 39 aux actifs financiers des activités d'assurance désignés pour l'application de l'approche par superposition. L'incidence qu'aurait eue la désignation de ces dérivés comme instruments de couverture est prise en compte dans le calcul de l'ajustement de l'approche par superposition. Pour plus de renseignements sur l'application de cette approche, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

⁽²⁾ Incluent des contrats relatifs aux revenus d'épargne à terme indiciaire.

⁽³⁾ Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque la Fédération détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ACTIVITÉS DE COUVERTURE

La façon dont la Fédération évalue les risques de marché ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à les gérer sont présentés à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion.

Couverture de juste valeur

Les opérations de couverture de juste valeur ont principalement trait à des swaps de taux d'intérêt couvrant les variations de juste valeur d'un instrument financier à taux fixe par suite de la variation des taux d'intérêt sur le marché. De plus, lorsqu'un instrument financier est libellé en devises étrangères, la Fédération peut également effectuer des couvertures de juste valeur en utilisant des swaps de devises ou des swaps de taux d'intérêt et de devises. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture compense la variation de la juste valeur des éléments couverts faisant l'objet de la couverture. La Fédération utilise des stratégies de couverture de juste valeur pour ses portefeuilles de prêts, de dépôts et de valeurs mobilières.

Couverture de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie ont principalement trait à des swaps de taux d'intérêt couvrant les variations des flux de trésorerie futurs générés par un instrument financier à taux variable. Les instruments financiers dérivés de couverture réduisent la variabilité des flux de trésorerie futurs sur l'élément couvert. La Fédération utilise des stratégies de couverture de flux de trésorerie pour ses portefeuilles de prêts, de dépôts et de valeurs mobilières.

Appréciation de l'efficacité et source d'inefficacité d'une relation de couverture

La Fédération évalue l'efficacité d'une relation de couverture en comparant des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument de couverture avec celles de l'élément couvert attribuables au risque couvert afin d'établir la preuve d'une corrélation hautement efficace entre les deux instruments. Lorsque des instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture afin de couvrir un risque de change, seules les variations du risque de change sont prises en compte dans l'évaluation de l'efficacité de la couverture.

L'inefficacité survient dans la mesure où la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert diffère de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture. Les principales sources d'inefficacité sont attribuables à une différence entre les dates réelles et les dates attendues de refixation du prix, à une différence entre les facteurs d'actualisation utilisés ainsi qu'à une différence entre les dates de paiement de l'instrument de couverture et de l'élément couvert.

Le tableau suivant présente des informations sur l'inefficacité des couvertures de juste valeur :

	Au 31 décembre 2020		Au 31 décembre 2019	
	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat net ⁽¹⁾	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat net ⁽¹⁾
Couverture de juste valeur				
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt – hors cote	320 \$	2 \$	125 \$	- \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	59	(3)	-	-
Contrats de change / Risque de change				
Swaps de devises – hors cote	217	(23)	(786)	1
Total – Couverture de juste valeur	596 \$	(24) \$	(661) \$	1 \$

⁽¹⁾ L'inefficacité de la couverture et l'ajustement de reclassement sont comptabilisés au poste « Revenus nets de placement ».

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

Appréciation de l'efficacité et source d'inefficacité d'une relation de couverture (suite)

Les tableaux suivants présentent des informations sur l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre :

	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat net ⁽¹⁾	Gains (pertes) de couverture comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Gains (pertes) reclassés de la réserve de couverture de flux de trésorerie au résultat net
				Couvertures actives ⁽²⁾
2020				
Couverture de flux de trésorerie				
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt – hors cote	152 \$	2 \$	33 \$	13 \$
Swaps de taux d'intérêt négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	11	-	(4)	(9)
Total – Couverture de flux de trésorerie	163 \$	2 \$	29 \$	4 \$

⁽¹⁾ L'inefficacité de la couverture et l'ajustement de reclassement sont comptabilisés au poste « Revenus nets de placement ».

⁽²⁾ L'ajustement de reclassement est inclus dans les postes « Revenu d'intérêts – Prêts » et « Frais d'intérêts – Dépôts ».

	Gains (pertes) sur les instruments de couverture utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture comptabilisée en résultat net ⁽¹⁾	Gains (pertes) de couverture comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Gains (pertes) reclassés de la réserve de couverture de flux de trésorerie au résultat net
				Couvertures actives ⁽²⁾
2019				
Couverture de flux de trésorerie				
Contrats de taux d'intérêt / Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt – hors cote	(11) \$	- \$	(9) \$	3 \$
Total – Couverture de flux de trésorerie	(11) \$	- \$	(9) \$	3 \$

⁽¹⁾ L'inefficacité de la couverture et l'ajustement de reclassement sont comptabilisés au poste « Revenus nets de placement ».

⁽²⁾ L'ajustement de reclassement est inclus dans les postes « Revenu d'intérêts – Prêts » et « Frais d'intérêts – Dépôts ».

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

Appréciation de l'efficacité et source d'inefficacité d'une relation de couverture (suite)

Les tableaux suivants présentent l'incidence de la comptabilité de couverture sur les soldes comptabilisés au bilan consolidé et dans le cumul des autres éléments du résultat global :

	Couverture de flux de trésorerie			Couverture de juste valeur			
	Solde de la réserve de couverture de flux de trésorerie	Solde de la réserve pour couvertures cessées	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice	Valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur apportés à l'élément couvert et inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur pour tout élément couvert qui a cessé d'être ajusté	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice
Au 31 décembre 2020							
Risque de taux d'intérêt							
Actifs							
Valeurs mobilières	9 \$	7 \$	(13) \$	23 368 \$	- \$	- \$	26 \$
Prêts	19	9	(182)	1 337	32	1	40
Passifs							
Dépôts	(8) \$	(21) \$	34 \$	11 630 \$	(374) \$	(45) \$	(445) \$
Risque de change							
Passifs							
Dépôts	- \$	- \$	- \$	9 082 \$	(151) \$	- \$	(240) \$

	Couverture de flux de trésorerie			Couverture de juste valeur			
	Solde de la réserve de couverture de flux de trésorerie	Solde de la réserve pour couvertures cessées	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice	Valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur apportés à l'élément couvert et inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur pour tout élément couvert qui a cessé d'être ajusté	Gains (pertes) sur les éléments couverts utilisés pour le calcul de l'inefficacité de la couverture de l'exercice
Au 31 décembre 2019							
Risque de taux d'intérêt							
Actifs							
Valeurs mobilières	2 \$	- \$	6 \$	2 382 \$	- \$	- \$	(18) \$
Prêts	(17)	(1)	12	1 349	(1)	-	12
Passifs							
Dépôts	2 \$	(4) \$	1 \$	12 246 \$	(14) \$	(4) \$	(119) \$
Risque de change							
Passifs							
Dépôts	- \$	- \$	- \$	11 488 \$	40 \$	- \$	787 \$

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS – RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers la Fédération à un moment où la juste valeur de l'instrument est positive pour ce dernier. La façon dont la Fédération évalue ce risque ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à le gérer sont présentés à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les zones ombragées qui comprennent les textes et les tableaux présentés dans cette section font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Montants nominaux de référence	Les montants du contrat auxquels un taux ou un prix est appliqué pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger.
Valeur de remplacement	Le coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive sans égard aux accords de compensation ni aux garanties pouvant être obtenus.
Risque de crédit équivalent	Le total de la valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel, qui est lui-même représenté par le changement de valeur déterminé selon une formule établie par l'Accord de Bâle III.
Solde pondéré en fonction des risques	Le solde pondéré en fonction des risques liés à la solvabilité des contreparties est établi selon les méthodes stipulées par l'Accord de Bâle III.

Le tableau suivant présente une vue d'ensemble du portefeuille d'instruments financiers dérivés de la Fédération et du risque de crédit qui s'y rattache avant et après l'incidence des accords généraux de compensation :

	Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019			
	Montants nominaux de référence	Valeur de remplacement	Risque de crédit équivalent	Solde pondéré en fonction des risques	Montants nominaux de référence	Valeur de remplacement	Risque de crédit équivalent	Solde pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt								
Swaps de taux d'intérêt	434 106 \$	3 685 \$	877 \$	1 079 \$	349 800 \$	1 505 \$	819 \$	754 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	1 773	-	28	24	963	-	4	5
Contrats à terme normalisés	7 493	11	-	-	16 306	4	-	-
Options achetées	27 448	14	8	3	12 045	8	7	4
Options vendues	25 991	-	-	-	26 714	-	-	-
	496 811	3 710	913	1 106	405 828	1 517	830	763
Contrats de change								
Contrats à terme	33 136	252	408	373	34 357	159	451	373
Contrats à terme normalisés	4	-	-	-	2	-	-	-
Swaps de devises	11 671	201	126	118	15 230	112	196	222
Options achetées	836	12	27	42	1 209	14	75	71
Options vendues	1 312	-	-	-	1 406	-	-	-
	46 959	465	561	533	52 204	285	722	666
Autres contrats								
Swaps	967	5	16	4	1 578	3	114	33
Contrats à terme normalisés	1 049	-	-	-	899	-	-	-
Options achetées	35 668	2 795	2 965	2 391	31 407	2 990	2 650	2 661
Options vendues	34 596	-	-	-	26 305	-	-	-
	72 280	2 800	2 981	2 395	60 189	2 993	2 764	2 694
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	616 050 \$	6 975 \$	4 455 \$	4 034 \$	518 221 \$	4 795 \$	4 316 \$	4 123 \$
Moins :								
Incidence des accords généraux de compensation ⁽¹⁾	-	3 001	-	82	-	1 688	-	49
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	616 050 \$	3 974 \$	4 455 \$	3 952 \$	518 221 \$	3 107 \$	4 316 \$	4 074 \$

⁽¹⁾ Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque la Fédération détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 20 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS – RISQUE DE CRÉDIT (suite)

Le tableau suivant présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie :

	Au 31 décembre 2020		Au 31 décembre 2019	
	Valeur de remplacement	Solde pondéré en fonction des risques	Valeur de remplacement	Solde pondéré en fonction des risques
Cote d'évaluation du risque de crédit ⁽¹⁾				
AAA, AA+, AA, AA-	4 719 \$	914 \$	2 786 \$	1 378 \$
A+, A, A-	2 015	1 835	1 902	2 009
BBB, B, BB-, BBB-	93	260	43	126
CCC, CC, C	-	1	-	-
Non cotée	148	1 024	64	610
	6 975	4 034	4 795	4 123
Moins :				
Incidence des accords généraux de compensation ⁽²⁾	3 001	82	1 688	49
Total après l'incidence des accords généraux de compensation	3 974 \$	3 952 \$	3 107 \$	4 074 \$
Type de contrepartie				
Institutions financières	6 730 \$	2 791 \$	4 653 \$	3 386 \$
Autres	245	1 243	142	737
	6 975	4 034	4 795	4 123
Moins :				
Incidence des accords généraux de compensation ⁽²⁾	3 001	82	1 688	49
Total après l'incidence des accords généraux de compensation	3 974 \$	3 952 \$	3 107 \$	4 074 \$

⁽¹⁾ Les cotes d'évaluation du risque de crédit sont établies par les agences de notation reconnues. Les contreparties non cotées sont principalement des membres ou clients de la Fédération. Bien que le tableau présente l'information par cote d'évaluation externe, le calcul des actifs pondérés en fonction du risque est réalisé en fonction d'une notation interne.

⁽²⁾ Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque la Fédération détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 21 – TRANSACTIONS IMPORTANTES

Exercice terminé le 31 décembre 2020

Le 15 juillet 2020, la Fédération, par l'entremise de 9420-7404 Québec inc., a fait l'acquisition des activités canadiennes de services immobiliers de Purplebricks Group plc pour un montant total de 62 M\$. 9420-7404 Québec inc. opère principalement deux marques, DuProprio et Purplebricks Canada. La détermination de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables acquis, s'élevant respectivement à 80 M\$ et 29 M\$, a été complétée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020. La transaction a notamment donné lieu à la comptabilisation d'immobilisations incorporelles de 25 M\$ et d'un goodwill de 35 M\$. Les frais de clôture directement attribuables à l'acquisition ont été comptabilisés au poste « Frais autres que d'intérêts – Autres ».

Exercice terminé le 31 décembre 2019

Le 31 décembre 2019, la Fédération a complété la cession à Global Payments de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monético, et a finalisé la mise en place, en date du 1^{er} janvier 2020, de l'entente de partenariat à long terme avec Global Payments, entreprise exerçant ses activités dans le secteur du paiement électronique. Aussi, le 31 octobre 2019, la Fédération a annoncé qu'elle mettra fin progressivement aux activités liées au financement Accord D chez le commerçant à compter du 1^{er} mai 2020. Ces activités étaient présentées dans le secteur Particuliers et Entreprises.

À l'état consolidé du résultat de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, un gain de 349 M\$ lié à la cession du portefeuille de commerçants a été comptabilisé au poste « Autres revenus – Autres ».

NOTE 22 – CAPITAL SOCIAL

AUTORISÉ

Le capital social de la Fédération est composé des parts de qualification et des parts de capital suivantes :

Un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 \$. Ces parts ne peuvent être émises qu'à l'intention des membres de la Fédération et ne sont rachetables qu'au gré du conseil d'administration dans certaines situations prévues par règlement.

Un nombre illimité de parts de capital A et G d'une valeur nominale de 5 \$ et un nombre illimité de parts de capital F et de parts Z – capital contingent (les parts de capital Z) d'une valeur nominale de 10 \$. Les parts A et G ne peuvent être émises qu'à l'intention des membres de la Fédération, tandis que les parts de capital F ne peuvent être émises qu'à l'intention des membres des caisses Desjardins du Québec, y compris à leurs membres auxiliaires. Les parts de capital Z peuvent être émises à toute personne conformément à la Loi, mais uniquement en conversion d'instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité de la Fédération, ou à la discrétion de la Fédération après une telle conversion. La Fédération a le droit, par résolution du conseil d'administration et avec l'autorisation de l'AMF, de racheter, en tout temps, unilatéralement, la totalité ou une partie des parts de capital A, G, F et Z, le cas échéant. La Fédération peut aussi, en tout temps et avec l'autorisation de l'AMF, acheter de gré à gré la totalité ou une partie des parts de capital A, G, F et Z, le cas échéant. De plus, les parts de capital A et G peuvent être converties, en tout temps par résolution du conseil d'administration, en totalité ou en partie, en une autre catégorie de parts émises à cette fin. Le taux d'intérêt des parts de capital A, G, F et Z, le cas échéant, est déterminé par le conseil d'administration de la Fédération et ce dernier approuve annuellement les excédents pouvant être affectés au paiement d'un intérêt sur ces parts de capital. Le remboursement du capital et le versement des intérêts à l'égard des parts de capital A, G, F et Z, le cas échéant, sont assujettis au respect de certaines conditions.

La Fédération a le droit, par résolution du conseil d'administration, d'effectuer un appel de capital sous forme de parts de capital G auprès de ses membres, notamment pour répondre aux exigences d'un organisme de réglementation relativement à la suffisance du capital ou aux fins d'autres considérations. Tout membre visé par l'appel de capital doit acquérir et payer les parts de capital G qui lui sont attribuées.

Un nombre illimité de parts de capital FIN-5A, INV et SER relatives à un fonds de participation. Ces parts ne peuvent être émises qu'à l'intention des membres de la Fédération; elles sont sans valeur nominale et ne portent pas intérêt. Sous réserve des dispositions des règlements intérieurs de la Fédération, les détenteurs de ces parts se partagent les revenus nets des fonds. Ces parts sont rachetables, avec l'autorisation de l'AMF, au gré du conseil d'administration ou de gré à gré. De plus, elles peuvent être converties, par résolution du conseil d'administration, en totalité ou en partie, en une autre catégorie de parts émises à cette fin.

Les parts de qualification et les parts de capital de la Fédération ne comportent pas le droit d'être convoqué, d'assister ni de voter aux assemblées des membres de la Fédération.

PARTS ÉMISES ET PAYÉES

(en milliers de dollars)	Au 31 décembre 2020		Au 31 décembre 2019	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Parts de qualification	32 180	161 \$	32 270	161 \$
Parts de capital A	13 789 467	68 947	13 789 467	68 947
Parts de capital F	489 298 743	4 871 673	489 298 743	4 871 673
Parts de capital G	600 532 931	3 002 665	600 532 931	3 002 665
Parts de capital INV	47 856 914	-	47 856 914	-
Parts de capital SER	2 865 680	23 395	2 865 680	23 395
Parts de capital FIN-5A	694 258 599	916 974	694 258 599	916 974
		8 883 815 \$		8 883 815 \$

ÉMISSIONS DE PARTS

En 2019, la Fédération avait procédé à l'émission de 10 530 473 parts de capital F pour une contrepartie en espèces de 105 M\$.

RACHATS DE PARTS

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020, la Fédération a procédé au rachat de 90 parts de qualification (330 parts de qualification en 2019) pour une contrepartie en espèces non significative.

NOTE 23 – CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente les principaux éléments du poste « Cumul des autres éléments du résultat global » (nets d'impôts) :

	Au 31 décembre 2020		Au 31 décembre 2019	
	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat				
Gains nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	559 \$	7 \$	128 \$	1 \$
Gains nets non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	166	7	132	6
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	12	-	(12)	-
Gains nets de change non réalisés sur la conversion d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, déduction faite des opérations de couverture	1	-	1	-
Cumul des autres éléments du résultat global	738 \$	14 \$	249 \$	7 \$

⁽¹⁾ Tiennent compte d'une provision pour pertes de crédit de 4 M\$ au 31 décembre 2020 (3 M\$ au 31 décembre 2019) sur les valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

NOTE 24 – GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est une fonction couvrant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins, y compris celles de la Fédération. En conséquence, la description de la gestion du capital de la Fédération et la manière dont cette dernière atteint ses objectifs relatifs à la gestion des fonds propres proviennent de l'orientation suivie pour l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. L'objectif de celui-ci en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un niveau de fonds propres qui respectent son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. La gestion du capital doit également faire en sorte que la structure des fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et clients, des attentes et des exigences des organismes de réglementation. Celle-ci est conforme à la politique sur la gestion du capital du Mouvement approuvée par le conseil d'administration de la Fédération.

CADRE INTÉGRÉ DE GESTION DU CAPITAL DU MOUVEMENT DESJARDINS

La révision de la *Loi sur les coopératives de services financiers* en 2018 a permis de formaliser les mécanismes de solidarité et de liquidation unique au sein du Groupe coopératif Desjardins. Les déposants et créanciers sont désormais protégés par l'ensemble du capital du Groupe coopératif Desjardins. Pour refléter cette situation, l'AMF a émis, le 16 septembre 2020, un avis à l'effet que les ratios de fonds propres de la Fédération doivent être calculés sur la base de l'exposition de l'ensemble des entités composant le Mouvement Desjardins. Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à ce changement.

La composition et la suffisance des fonds propres réglementaires pour la Fédération sont évaluées selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base pour les coopératives de services financiers (la ligne directrice) émise par l'AMF et tiennent compte des mesures d'allègement applicables, instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19. Cette dernière découle du cadre normatif élaboré par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire. La société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital pour les assureurs de personnes émise par l'AMF. Par conséquent, aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la ligne directrice.

Certaines filiales de la Fédération sont assujetties à des exigences réglementaires provenant de l'AMF ou d'autres autorités réglementaires. La plupart de ces filiales doivent respecter des exigences minimales en matière de capitaux. Le Mouvement surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation.

ACCORD DE BÂLE III

Les ratios de fonds propres de la Fédération sont calculés selon la ligne directrice et s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques. Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A que doit maintenir la Fédération est de 8,0 %. Son ratio de fonds propres de la catégorie 1 et son ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %.

NOTE 24 – GESTION DU CAPITAL (suite)

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Les fonds propres réglementaires diffèrent des capitaux propres figurant au bilan combiné du Mouvement Desjardins. Ils sont composés des éléments suivants :

- i) les fonds propres de base (catégorie 1) visent à assurer la continuité de l'exploitation. Ils sont subdivisés en deux groupes, soit la catégorie 1A (noyau dur) et la catégorie 1B (fonds propres additionnels). Les fonds propres de la catégorie 1A sont notamment constitués des parts de capital admissibles, des réserves, des excédents non répartis et du cumul des autres éléments du résultat global. Les fonds propres de la catégorie 1B sont constitués des participations ne donnant pas le contrôle. Celles-ci sont déterminées, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice;
- ii) les fonds propres complémentaires (catégorie 2) visent à absorber les pertes en cas de liquidation. Ils comprennent les billets subordonnés FPUNV, les obligations de premier rang assujetties au retrait progressif, les parts de qualification admissibles et la portion admissible de la provision collective.

L'AMF exige de la Fédération qu'elle respecte un ratio de levier financier minimal de 3,5 %. Ce ratio est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

Le tableau suivant présente le solde des fonds propres réglementaires, les actifs pondérés en fonction des risques et les ratios de fonds propres :

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Fonds propres		
Fonds propres de la catégorie 1A	26 317 \$	24 549 \$
Fonds propres de la catégorie 1	26 317	24 549
Total des fonds propres ⁽¹⁾	27 114	24 549
Actifs pondérés en fonction des risques		
Risque de crédit	103 658	94 799
Risque de marché	2 561	3 095
Risque opérationnel	13 705	13 021
Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le plancher des APR	119 924 \$	110 915 \$
Plancher des APR ⁽²⁾	177	2 946
Total des actifs pondérés en fonction des risques	120 101 \$	113 861 \$
Ratios et exposition du ratio de levier		
Fonds propres de la catégorie 1A	21,9 %	21,6 %
Fonds propres de la catégorie 1	21,9	21,6
Total des fonds propres ⁽¹⁾	22,6	21,6
Levier	8,5	8,8
Exposition du ratio de levier	307 925 \$	280 322 \$

⁽¹⁾ Au cours du deuxième trimestre de 2020, la Fédération a procédé à l'émission de billets subordonnés admissibles comme Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité et considérés à titre de fonds propres de la catégorie 2. Pour plus de renseignements, se référer à la note 19 « Obligations subordonnées ».

⁽²⁾ Conformément à la Ligne directrice mise à jour au cours du premier trimestre de 2019, le plancher d'APR est maintenant défini en vertu des approches standards présentées dans cette Ligne directrice.

RESPECT DES EXIGENCES

La Fédération et ses filiales, qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectent celles-ci au 31 décembre 2020, comme lors de l'exercice précédent.

NOTE 25 – REVENU NET D'INTÉRÊTS ET REVENUS NETS DE PLACEMENT

REVENU NET D'INTÉRÊTS

Le tableau suivant présente la ventilation du revenu net d'intérêts en fonction du classement des actifs et des passifs financiers :

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2020	2019
Revenu d'intérêts sur les actifs financiers		
Au coût amorti	2 262 \$	2 841 \$
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	333	159
À la juste valeur par le biais du résultat net	11	22
	2 606	3 022
Frais d'intérêts sur les passifs financiers		
Au coût amorti	978	1 522
	1 628 \$	1 500 \$

REVENUS NETS DE PLACEMENT

Le tableau suivant présente la ventilation des revenus et pertes de placement en fonction du classement des actifs et des passifs financiers :

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2020			2019		
	Produits et frais d'intérêts	Variation de juste valeur et autres	Total	Produits et frais d'intérêts	Variation de juste valeur et autres	Total
Revenus nets de placement sur les actifs et passifs financiers						
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	276 \$	63 \$	339 \$	327 \$	350 \$	677 \$
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	516	1 338	1 854	533	1 385	1 918
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	110	228	338	143	45	188
Au coût amorti et autres	125	270	395	134	53	187
	1 027 \$	1 899 \$	2 926 \$	1 137 \$	1 833 \$	2 970 \$

NOTE 26 – FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS – AUTRES

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les « Frais autres que d'intérêts – Autres » présentés à l'état consolidé du résultat se détaillent comme suit :

	2020	2019
Commissions	809 \$	830 \$
Recouvrement de charges liées à la réassurance	(27)	(77)
Honoraires professionnels	650	622
Taxes d'affaires et impôts sur le capital	349	337
Autres frais en personnel	93	140
Amortissement des immobilisations incorporelles	77	83
Commandites et dons	24	32
Autres	811	766
	2 786 \$	2 733 \$

NOTE 27 – IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

CHARGE D'IMPÔT SUR LES EXCÉDENTS DE L'EXERCICE

La charge d'impôt comptabilisée dans les états financiers consolidés pour les exercices terminés le 31 décembre se détaille comme suit :

	2020	2019
État consolidé du résultat		
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible sur les excédents	382 \$	284 \$
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices précédents	(5)	(17)
Recouvrement de l'impôt exigible relatif à la rémunération sur le capital social	(66)	(71)
Recouvrement de l'impôt relatif aux ristournes aux caisses membres	(30)	(31)
	281	165
Impôt différé		
Création et renversement des différences temporaires	(47)	(2)
Variation des taux d'impôt	1	1
Ajustements au titre de l'impôt différé des exercices précédents	40	17
	(6)	16
	275 \$	181 \$
État consolidé du résultat global		
Impôt exigible	170 \$	74 \$
Impôt différé	4	(93)
	174	(19)
Total de la charge d'impôt	449 \$	162 \$

Les impôts sur les excédents présentés à l'état consolidé du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre se détaillent comme suit :

	2020	2019
Impôts sur les excédents	305 \$	212 \$
Recouvrement de l'impôt relatif aux ristournes aux caisses membres	(30)	(31)
Impôts sur les excédents	275 \$	181 \$

NOTE 27 – IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS (suite)

RAPPROCHEMENT DU TAUX D'IMPOSITION

La charge d'impôt sur les excédents à l'état consolidé du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre diffère de celle qui serait établie au taux statutaire canadien pour les raisons suivantes :

	2020	2019
Impôt au taux statutaire combiné du Canada et des provinces de 26,39 % (26,63 % en 2019)	318 \$	354 \$
Revenus de placement et autres éléments non imposables	(73)	(150)
Variation des taux d'impôt	1	1
Dépenses non déductibles	5	7
Ajustements au titre de l'impôt exigible et différé des exercices précédents	35	-
Recouvrement de l'impôt relatif à la rémunération sur le capital social	(66)	(71)
Charge d'impôt découlant d'un choix effectué pour déduction transférée aux caisses membres	53	38
Autres	2	2
	275 \$	181 \$

IMPÔT DIFFÉRÉ

Les sources d'impôt différé sont les suivantes :

	Bilan consolidé		État consolidé du résultat	
	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019	2020	2019
Actifs d'impôt différé				
Obligations locatives	90 \$	90 \$	-	(90)
Provision pour pertes de crédit	127	120	(7)	13
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	524	518	(10)	(2)
Pertes fiscales	157	221	64	(53)
Autres	193	168	(25)	7
	1 091	1 117	22	(125)
Passifs d'impôt différé				
Immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement	168	177	(9)	13
Actifs au titre de droits d'utilisation	86	88	(2)	88
Valeurs mobilières et autres instruments financiers	42	48	(6)	(1)
Passifs des contrats d'assurance	55	66	(11)	41
	351	379	(28)	141
Solde net des actifs d'impôt différé	740 \$	738 \$	(6) \$	16 \$

Aux fins de la présentation du bilan consolidé, les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués par entités légales et présentés comme suit :

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Actifs d'impôt différé ⁽¹⁾	1 013 \$	1 015 \$
Passifs d'impôt différé ⁽¹⁾	273	277
	740 \$	738 \$

⁽¹⁾ L'impôt différé se résorbera principalement à long terme.

Il n'y a aucun montant de différences temporaires déductibles, de pertes fiscales et de crédits d'impôt pour lequel aucuns actifs d'impôt différé n'ont été comptabilisés au bilan consolidé au 31 décembre 2020 et 2019.

NOTE 28 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS

ENGAGEMENTS ET GARANTIES FINANCIÈRES

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération a recours à des instruments de crédit et à des garanties hors bilan afin de répondre aux besoins de financement des caisses membres et clients. Le tableau suivant présente le montant contractuel des engagements ainsi que le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties que la Fédération a accordées à des tiers. Le risque de crédit maximal lié aux engagements correspond au montant intégral du crédit additionnel que la Fédération pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. Le risque de crédit maximal lié aux garanties correspond aux sorties de fonds maximales que la Fédération pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles dont elle pourrait bénéficier tels que les garanties détenues, les polices d'assurance ou d'autres méthodes d'atténuation du risque de crédit. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car bon nombre de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Dans les deux cas, le risque de perte maximale est considérablement plus élevé que le montant comptabilisé à titre de passif au bilan consolidé.

Les montants présentés dans le tableau suivant représentent l'exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers dont le risque maximal est différent de la valeur comptabilisée. D'autres instruments financiers présentés au bilan consolidé exposent la Fédération à un risque de crédit. Pour ces derniers, l'exposition maximale au risque de crédit est égale à la valeur comptable.

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Engagements		
Engagements de crédit	71 375 \$	67 490 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	1 702	1 985
Lettres de crédit documentaire	117	156
Garanties financières		
Garanties et lettres de crédit de soutien	720	717
Swaps sur défaillance de crédit	649	195

Engagements de crédit

Les engagements de crédit représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit. Ces instruments ont pour principal objectif de permettre aux caisses membres et clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs

Dans le cadre de ses activités de garde de valeurs, la Fédération conclut des ententes de prêts de valeurs avec des clients. Elle fournit des engagements d'indemnisation à certains clients prêteurs de titres afin d'assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée dans le cas où l'emprunteur ne remettrait pas les titres empruntés, et où la valeur des actifs détenus en garantie ne suffirait pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

L'emprunteur doit garantir le prêt en tout temps au moyen de titres négociables émis généralement par les gouvernements fédéral et provinciaux et représentant 102 % du montant contractuel. Il y a un risque de perte si l'emprunteur manque à ses engagements, et que la valeur de la garantie n'est pas suffisante pour couvrir le montant du prêt. Afin de limiter ce risque, la valeur des garanties obtenues de l'emprunteur est ajustée sur une base quotidienne, ce qui assure une couverture suffisante.

Lettres de crédit documentaire

Les lettres de crédit documentaire sont des instruments émis pour le compte d'un client, et elles représentent le consentement de la Fédération à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. La Fédération est exposée au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Garanties et lettres de crédit de soutien

Les garanties et lettres de crédit de soutien représentent des engagements irrévocables de la Fédération à effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique de la Fédération en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Swaps sur défaillance de crédit

Dans le cours normal de ses activités de placement, la Fédération a conclu des swaps sur défaillance de crédit et s'est engagée à assumer le risque de crédit sur les titres obligataires composant l'actif sous-jacent de ces swaps. La garantie offerte consiste à pourvoir au paiement partiel ou total d'un titre ou d'un ensemble de titres dans l'éventualité d'un défaut de paiement de l'émetteur.

Le montant maximal de la garantie correspond au montant notionnel du swap. Les montants qui pourraient devoir être payés dépendent de la nature de la défaillance et du taux de récupération des titres en recouvrement.

NOTE 28 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

ENGAGEMENTS ET GARANTIES FINANCIÈRES (suite)

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération conclut nombre de contrats qui renferment des dispositions d'indemnisation. Ces indemnités sont habituellement liées à des contrats d'acquisition, de cession, de prestation de services et de location, à des accords de compensation ainsi qu'aux contrats signés avec des administrateurs ou des dirigeants. Aux termes de tels contrats, la Fédération pourrait être tenue de verser des indemnités si certains événements se produisaient tels que des changements aux lois et à la réglementation (y compris les règles fiscales) ainsi qu'aux situations financières déclarées, l'existence de passifs non déclarés, des pertes causées par les activités de tiers ou des litiges présentés par des tiers. Les dispositions d'indemnisation varient selon les contrats. Dans plusieurs cas, aucun montant ni limite prédéterminé ne figure au contrat, et les événements qui déclencheraient un paiement sont difficiles à prévoir. Par conséquent, le montant maximal que la Fédération pourrait devoir payer ne peut être estimé. Dans le passé, les paiements effectués aux termes de ces engagements d'indemnisation ont été négligeables.

ACTIFS AFFECTÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération conclut des conventions d'affectation d'actifs en garantie et reçoit de ses clients des actifs en garantie qu'elle est autorisée à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaillance conformément à des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions. Voici des exemples de modalités concernant les actifs affectés en garantie :

- les risques et avantages liés aux actifs affectés en garantie reviennent à l'emprunteur;
- des garanties supplémentaires sont exigées lorsque la valeur de marché de l'opération dépasse le seuil convenu avec l'emprunteur;
- le droit du créancier de vendre les actifs ou de les réaffecter en garantie dépend de l'entente en vertu de laquelle le bien a été affecté en garantie;
- les actifs affectés en garantie sont remis à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées. Dans les cas où le créancier est autorisé à vendre ou à réaffecter l'actif reçu en garantie, un actif comparable est remis à l'emprunteur.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers de la Fédération affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, et la juste valeur des actifs détenus ou réaffectés en garantie provenant de tiers :

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Actifs financiers de la Fédération affectés en garantie :		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 \$	18 \$
Valeurs mobilières	19 070	12 463
Prêts	4 049	4 141
	23 120	16 622
Actifs provenant de tiers :		
Actifs reçus en garantie et pouvant être vendus ou réaffectés en garantie	16 588	16 629
Moins : Actifs non vendus ou non réaffectés en garantie	1 272	760
	15 316	15 869
	38 436 \$	32 491 \$
Utilisation des actifs :		
Opérations liées à des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées	23 625 \$	15 469 \$
Opérations liées à des engagements relatifs à des valeurs mobilières vendues à découvert	8 808	10 639
Opérations de titrisation	22	185
Opérations sur instruments financiers dérivés	178	114
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires ⁽¹⁾	4 842	4 744
Opérations liées aux provisions pour frais de sinistres et règlements ⁽²⁾	961	1 340
	38 436 \$	32 491 \$

⁽¹⁾ Dans le cours normal de ses activités, la Fédération est tenue de fournir à la Banque du Canada des garanties intrajournalières pour pouvoir utiliser le système de transfert de paiements de grande valeur. Celles-ci sont exclues puisqu'elles sont remises à la fin du cycle de règlement quotidien.

⁽²⁾ Correspondent aux valeurs mobilières données en garantie dans le cadre du traité de réassurance qui a transféré à la date d'acquisition les passifs des contrats d'assurance de dommages des activités canadiennes de State Farm à la Fédération.

NOTE 28 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

LITIGES

La Fédération est impliquée dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires. Il n'est actuellement pas possible d'évaluer l'issue de certains de ces litiges et procédures, ni le moment de leur résolution ainsi que leur incidence éventuelle sur la situation financière de la Fédération. De l'avis de la direction, la juste valeur des passifs éventuels résultant des litiges et procédures, dans la mesure où elle peut être évaluée, pourrait avoir une incidence sur les résultats de la Fédération pour une période donnée, mais n'aurait pas de répercussion défavorable importante sur sa situation financière.

NOTE 29 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de leurs activités, la Fédération et ses filiales sont exposées à différents risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. La façon dont la Fédération évalue ces risques ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à les gérer sont présentés à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) présentés dans cette section font partie intégrante de ces états financiers consolidés. Des informations sur le risque de crédit en lien avec la comptabilisation et l'évaluation des pertes de crédit attendues sont également présentées dans ces états financiers consolidés, principalement à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » et à la note 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les tableaux suivants présentent les actifs et les passifs inscrits au bilan consolidé et les engagements hors bilan à la valeur comptable et répartis selon leurs échéances contractuelles résiduelles. La répartition des échéances constitue une source de renseignements à l'égard du risque de liquidité et de financement, mais elle diffère de l'analyse effectuée par la Fédération pour déterminer l'échéance attendue de ces éléments aux fins de la gestion du risque de liquidité. Plusieurs facteurs autres que les échéances contractuelles sont pris en considération pour évaluer les flux monétaires futurs prévus et le risque de liquidité.

La valeur des engagements de crédit présentés dans ces tableaux représente le montant maximal de crédit additionnel que la Fédération pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. La valeur des garanties et lettres de crédit de soutien correspond aux sorties maximales de fonds que la Fédération pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car bon nombre de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

La note 16 « Passifs des contrats d'assurance » fournit des renseignements supplémentaires sur les échéances contractuelles des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement.

NOTE 29 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Au 31 décembre 2020	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	11 125 \$	385 \$	3 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	11 513 \$
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	172	181	865	302	627	1 508	5 632	20 672	4 999	34 958
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	660	519	385	513	1 338	4 048	14 593	18 239	66	40 361
Titres au coût amorti	-	-	-	-	1	2	4	22	-	29
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	10 610	599	383	-	-	-	-	-	-	11 592
Prêts										
Hypothécaires résidentiels ⁽²⁾	26	84	139	107	230	979	589	1 279	7	3 440
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽²⁾	23	42	111	214	326	1 234	5 240	5 178	6 723	19 091
Aux entreprises et aux gouvernements ⁽²⁾	7 384	3 255	1 675	1 502	1 020	6 414	7 931	1 667	2 929	33 777
Provision pour pertes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	(639)	(639)
Actif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	19 093	19 093
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	312	2	-	14	-	-	-	-	-	328
Primes à recevoir	173	59	13	3	-	-	-	-	2 559	2 807
Instruments financiers dérivés	156	247	431	280	246	1 149	3 823	643	-	6 975
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	1 807	10	-	-	-	-	-	-	691	2 508
Actifs de réassurance	38	71	78	69	66	173	362	1 105	-	1 962
Actifs au titre de droits d'utilisation	-	-	-	-	-	-	-	-	291	291
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	910	910
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	907	907
Goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-	156	156
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	424	424
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	1 189	1 189
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	1 013	1 013
Autres actifs	275	164	119	7	14	20	47	15	1 726	2 387
Total de l'actif	32 761 \$	5 618 \$	4 202 \$	3 011 \$	3 868 \$	15 527 \$	38 221 \$	48 820 \$	43 044 \$	195 072 \$

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

NOTE 29 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Au 31 décembre 2020	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers ⁽³⁾	13 \$	38 \$	43 \$	36 \$	58 \$	118 \$	298 \$	137 \$	3 590 \$	4 331 \$
Entreprises et gouvernements ⁽³⁾	10 382	5 770	4 463	2 056	376	4 925	13 861	3 597	7 739	53 169
Institutions de dépôts ⁽³⁾	706	1 167	1 648	808	490	1 498	2 245	18	6 326	14 906
Acceptations	312	2	-	14	-	-	-	-	-	328
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁴⁾	248	343	399	91	141	859	1 920	5 346	6	9 353
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	13 266	1 250	3 120	-	505	1 011	-	-	-	19 152
Instruments financiers dérivés	350	306	524	261	232	1 159	3 787	134	-	6 753
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	3 195	-	-	-	-	-	-	-	3 615	6 810
Obligations locatives	3	5	7	8	7	30	82	195	9	346
Passifs des contrats d'assurance	469	849	1 013	913	862	2 135	4 885	20 755	2 990	34 871
Passif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	19 089	19 089
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	-	1 984	1 984
Passifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	273	273
Autres passifs	1 935	708	315	17	13	62	43	33	2 523	5 649
Obligations subordonnées	-	-	-	-	-	-	-	1 493	-	1 493
Total des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	16 565	16 565
Total du passif et des capitaux propres	30 879 \$	10 438 \$	11 532 \$	4 204 \$	2 684 \$	11 797 \$	27 121 \$	31 708 \$	64 709 \$	195 072 \$
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁽⁵⁾	805 \$	189 \$	1 072 \$	1 043 \$	1 121 \$	3 381 \$	7 168 \$	153 \$	56 443 \$	71 375 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	-	-	-	-	-	-	-	-	1 702	1 702
Lettres de crédit documentaire	6	8	67	8	13	12	3	-	-	117
Garanties et lettres de crédit de soutien	60	129	181	141	147	8	12	6	36	720
Swaps sur défaillance de crédit	-	-	-	-	-	-	649	-	-	649

(1) Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

(2) Les montants remboursables sur demande ainsi que les prêts douteux sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

(3) Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.

(4) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.

(5) Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révoqués sans condition en tout temps à la discrétion de la Fédération.

NOTE 29 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Au 31 décembre 2019	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	2 637 \$	428 \$	10 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	9 \$	3 084 \$
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	18	442	1 068	296	1 014	1 650	6 395	19 452	4 832	35 167
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	353	330	379	255	185	1 479	6 715	2 895	59	12 650
Titres au coût amorti	567	468	263	166	113	1	4	34	-	1 616
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	11 070	282	-	-	-	-	-	-	-	11 352
Prêts										
Hypothécaires résidentiels ⁽²⁾	66	47	132	154	155	652	1 706	1 261	10	4 183
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽²⁾	16	43	130	188	287	1 331	5 481	5 235	7 856	20 567
Aux entreprises et aux gouvernements ⁽²⁾	8 071	2 137	2 339	1 144	1 107	5 748	11 327	1 767	7 187	40 827
Provision pour pertes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	(464)	(464)
Actif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	17 026	17 026
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	368	12	-	-	-	-	-	-	-	380
Primes à recevoir	195	73	15	3	-	-	-	-	2 403	2 689
Instruments financiers dérivés	129	143	255	178	316	1 037	2 492	245	-	4 795
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	1 738	3	-	-	-	-	-	-	498	2 239
Actifs de réassurance	37	70	82	70	65	174	380	1 002	121	2 001
Actifs au titre de droits d'utilisation	-	-	-	-	-	-	-	-	298	298
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	944	944
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	840	840
Goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-	121	121
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	381	381
Participations dans les entreprises mise en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	1 034	1 034
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	1 015	1 015
Autres actifs	271	84	74	5	10	24	57	7	1 136	1 668
Total de l'actif	25 536 \$	4 562 \$	4 747 \$	2 459 \$	3 252 \$	12 096 \$	34 557 \$	31 898 \$	45 306 \$	164 413 \$

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

NOTE 29 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Au 31 décembre 2019	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers ⁽³⁾	41 \$	26 \$	33 \$	28 \$	44 \$	102 \$	211 \$	62 \$	3 168 \$	3 715 \$
Entreprises et gouvernements ⁽³⁾	7 260	5 656	3 591	3 153	4 867	2 731	12 520	3 311	5 835	48 924
Institutions de dépôts ⁽³⁾	152	98	257	173	204	819	2 029	5	2 596	6 333
Acceptations	368	12	-	-	-	-	-	-	-	380
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁴⁾	495	201	171	9	7	196	1 866	7 668	2	10 615
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	10 562	-	-	-	-	-	-	-	-	10 562
Instruments financiers dérivés	152	198	307	218	238	1 067	2 506	141	-	4 827
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 695	-	-	-	-	-	-	-	2 857	5 552
Obligations locatives	3	4	7	7	7	26	78	210	8	350
Passifs des contrats d'assurance	442	792	980	858	798	1 931	4 492	18 520	2 824	31 637
Passif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	17 002	17 002
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	-	1 956	1 956
Passifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	277	277
Autres passifs	2 225	423	417	25	25	45	110	44	2 059	5 373
Obligations subordonnées	-	-	899	-	-	-	-	499	-	1 398
Total des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	15 512	15 512
Total du passif et des capitaux propres	24 395 \$	7 410 \$	6 662 \$	4 471 \$	6 190 \$	6 917 \$	23 812 \$	30 460 \$	54 096 \$	164 413 \$
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁽⁵⁾	966 \$	50 \$	395 \$	335 \$	549 \$	3 566 \$	7 977 \$	513 \$	53 139 \$	67 490 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	-	-	-	-	-	-	-	-	1 985	1 985
Lettres de crédit documentaire	-	27	93	11	7	7	11	-	-	156
Garanties et lettres de crédit de soutien	25	129	52	225	147	6	9	38	86	717
Swaps sur défaillance de crédit	-	-	-	-	-	-	195	-	-	195

(1) Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

(2) Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

(3) Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.

(4) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.

(5) Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Fédération.

NOTE 30 – INFORMATION SECTORIELLE

La Fédération comprend les trois secteurs d'activité suivants : Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages. Ces secteurs sont structurés en fonction des besoins des membres du réseau des caisses Desjardins, des clients et des marchés dans lesquels la Fédération évolue, et ils reflètent son mode de gestion interne. Au cours du premier trimestre de 2020, certains changements ont été apportés aux secteurs d'activité afin de refléter les décisions de la direction sur la façon dont chaque secteur est géré. L'information financière sur les activités qui ne sont pas spécifiques à un secteur d'activité est présentée sous la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins. Les montants correspondants des périodes précédentes ont été retraités afin de tenir compte des reclassements.

Le secteur Particuliers et Entreprises a la responsabilité de faire évoluer et de commercialiser une offre intégrée et complète répondant aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives par l'intermédiaire du réseau des caisses Desjardins, de leurs centres Desjardins Entreprises ainsi que d'équipes spécialisées. Il conçoit des produits répondant notamment aux besoins en matière d'opérations courantes et de convenance, d'épargne, de paiement, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement, de transfert d'entreprises et de conseils. Il soutient les caisses et leurs centres de services dans la distribution de produits et services en optimisant la performance et la rentabilité des réseaux physiques et virtuels par la mise en place et la gestion de modes d'accès complémentaires, par téléphone et Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques. Certaines activités de Valeurs mobilières Desjardins, auparavant présentées dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes sont maintenant présentées dans ce secteur depuis le premier trimestre de 2020.

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes regroupe différentes catégories d'offres de service visant à enrichir le patrimoine des membres et clients du Mouvement Desjardins et à les aider à protéger leur sécurité financière. Ces offres sont destinées aux personnes ou aux entreprises, tandis que les régimes collectifs d'assurance ou d'épargne répondent aux besoins des employés par l'entremise de leur entreprise, ou aux personnes faisant partie de tout autre groupe. Ce secteur conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de produits en épargne et placements. Outre ses propres produits et services, il distribue des produits externes en épargne et placements ainsi que des produits en valeurs mobilières et en gestion privée. Ce secteur comprend également la gestion d'actifs pour la clientèle institutionnelle. Ses produits et services sont distribués par les employés du réseau des caisses et des centres Desjardins Entreprises, des conseillers en sécurité financière, des conseillers en placement, des gestionnaires privés, des agents exclusifs, des partenaires indépendants, des firmes d'actuaire-conseils et des représentants en régimes collectifs. Certaines gammes de produits sont également distribuées en direct, en ligne, au moyen d'applications pour appareils mobiles et par des centres de contact avec la clientèle. Ce secteur comprend également les activités de la participation dans Patrimoine Aviso. Certaines activités de Fiducie Desjardins, auparavant présentées dans le secteur Particuliers et Entreprises, se retrouvent maintenant dans ce secteur depuis le premier trimestre de 2020.

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. Ses produits sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins et dans plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres Desjardins Entreprises, par un réseau d'agents exclusifs sur le terrain au Québec et à l'extérieur du Québec, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

La rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses ainsi que les activités d'orientation et d'encadrement du Mouvement Desjardins. On y trouve également les activités de Capital Desjardins inc. Elle inclut aussi Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement Desjardins. Depuis le troisième trimestre de 2020, elle comprend également les activités de services immobiliers de 9420-7404 Québec inc. qui gèrent deux marques, DuProprio et Purplebricks Canada. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers consolidés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Les transactions entre les secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers. Les résultats des principaux secteurs reflètent les données recueillies par les systèmes internes d'information financière et sont compatibles avec les politiques applicables à la préparation des états financiers consolidés de la Fédération.

NOTE 30 – INFORMATION SECTORIELLE (suite)

RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des résultats financiers de la Fédération par secteurs d'activité pour les exercices terminés le 31 décembre :

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins		Consolidé	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Revenu net d'intérêts	1 195 \$	1 235 \$	8 \$	9 \$	- \$	- \$	425 \$	256 \$	1 628 \$	1 500 \$
Primes nettes	-	-	4 711	4 689	5 484	4 988	(167)	(152)	10 028	9 525
Autres revenus	2 166	2 487	3 690	3 690	337	169	500	503	6 693	6 849
Revenu total	3 361	3 722	8 409	8 388	5 821	5 157	758	607	18 349	17 874
Dotation à la provision pour pertes de crédit	537	308	-	1	-	-	2	1	539	310
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	-	-	5 564	5 497	3 689	3 665	4	(13)	9 257	9 149
Frais autres que d'intérêts	2 704	2 566	2 100	2 052	1 303	1 245	1 129	1 109	7 236	6 972
Excédents d'exploitation	120	848	745	838	829	247	(377)	(490)	1 317	1 443
Impôts sur les excédents	31	171	136	141	207	60	(69)	(160)	305	212
Excédents avant ristournes aux caisses membres⁽¹⁾	89	677	609	697	622	187	(308)	(330)	1 012	1 231
Ristournes aux caisses membres nettes de l'impôt recouvré	-	-	-	-	-	-	83	84	83	84
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres	89 \$	677 \$	609 \$	697 \$	622 \$	187 \$	(391) \$	(414) \$	929 \$	1 147 \$
dont :										
Part revenant au Groupe	89 \$	677 \$	609 \$	697 \$	538 \$	141 \$	(391) \$	(414) \$	845 \$	1 101 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	84	46	-	-	84	46

⁽¹⁾ Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, la part revenant au Groupe des « Excédents avant ristournes aux caisses membres » est de 89 M\$ (677 M\$ en 2019) pour le secteur Particuliers et Entreprises, de 609 M\$ (697 M\$ en 2019) pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, de 538 M\$ (141 M\$ en 2019) pour le secteur Assurance de dommages, et de (308) M\$ ((330) M\$ en 2019) pour la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins.

ACTIFS SECTORIELS

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins		Consolidé	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Au 31 décembre 2020	71 829 \$	71 829 \$	51 019 \$	51 019 \$	15 473 \$	15 473 \$	56 751 \$	56 751 \$	195 072 \$	195 072 \$
Au 31 décembre 2019	63 019 \$	63 019 \$	48 072 \$	48 072 \$	13 860 \$	13 860 \$	39 462 \$	39 462 \$	164 413 \$	164 413 \$

NOTE 31 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Fédération comprennent les entités incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins et principalement les caisses membres. Elles incluent également les entreprises associées, les coentreprises, les régimes d'avantages du personnel au bénéfice des employés et certaines entités pour lesquelles la substance de la relation indique qu'elles sont liées à la Fédération, notamment les Fonds Desjardins. Elles comprennent aussi les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche ainsi que les entités sur lesquelles ces derniers exercent, directement ou indirectement, un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIÉES DE LA FÉDÉRATION

Les transactions effectuées avec les parties liées de la Fédération ont été conclues à des conditions normales de marché et ont été initialement comptabilisées à la juste valeur.

La Fédération et ses filiales effectuent des transactions avec des parties liées et principalement avec les caisses membres. Les services fournis aux caisses membres comprennent, entre autres, différents services techniques, administratifs et financiers pour lesquels des revenus tels que la cotisation et la tarification sont perçus. En parallèle, les caisses membres reçoivent de la Fédération des revenus de rémunération sur des produits et services, comme les cartes de crédit, les services de paie de même que les services de fonds et de placement ainsi que d'ingénierie financière. La Fédération joue également un rôle de trésorier, permettant ainsi aux caisses d'emprunter ou de prêter des liquidités. Des contrats de swaps sont également conclus entre les caisses membres et la Fédération.

Par l'entremise de Desjardins Société de placement inc., la Fédération perçoit des honoraires de gestion à titre de gestionnaire des Fonds Desjardins en échange des services suivants : comptabilité, tenue de registres, garde de valeurs, gestion de portefeuilles et services d'agent de transfert. Par l'entremise de la Fiducie Desjardins inc., la Fédération touche également des honoraires en tant que dépositaire de fonds. Finalement, elle reçoit également des revenus de gestion provenant des régimes de retraite et des frais d'intérêts payés au Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

Ces opérations et les soldes à la fin de l'exercice se détaillent comme suit :

	2020				2019			
	Caisses membres	Entreprises associées / Coentreprises	Autres parties liées	Total	Caisses membres	Entreprises associées / Coentreprises	Autres parties liées	Total
État consolidé du résultat								
Revenu d'intérêts	401 \$	3 \$	1 \$	405 \$	686 \$	5 \$	- \$	691 \$
Frais d'intérêts	(183)	-	(1)	(184)	(182)	(1)	(2)	(185)
Primes nettes	108	-	1	109	113	-	1	114
Cotisations	382	-	12	394	380	-	13	393
Entente de service	912	-	32	944	826	-	30	856
Services de courtage et de fonds de placement	-	1	586	587	-	1	560	561
Revenus nets de placement	(540)	-	-	(540)	(1 522)	3	(88)	(1 607)
Autres revenus	168	9	63	240	185	9	(46)	148
Rémunération et autres	(589)	-	-	(589)	(578)	-	-	(578)
Autres frais	(253)	(6)	(1)	(260)	(254)	(5)	(3)	(262)
Bilan consolidé								
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	81 \$	- \$	- \$	81 \$	150 \$	- \$	- \$	150 \$
Valeurs mobilières	1	82	100	183	-	98	111	209
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	1 933	-	195	2 128	1 320	-	484	1 804
Prêts	20 383	113	14	20 510	26 832	105	-	26 937
Actif net des fonds distincts	-	-	2 939	2 939	-	-	1 602	1 602
Autres actifs	1 314	1	36	1 351	757	2	23	782
Dépôts	14 550	133	260	14 943	5 752	66	331	6 149
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	-	-	-	-	-	15	15
Instruments financiers dérivés	4 465	-	75	4 540	3 347	-	73	3 420
Autres passifs	535	-	3	538	565	1	6	572
Autres								
Engagements donnés	739 \$	70 \$	535 \$	1 344 \$	398 \$	36 \$	429 \$	863 \$
Garanties données	1 531	6	197	1 734	1 300	6	187	1 493
Engagements de crédit reçus	35	-	-	35	35	-	-	35
Garanties reçues	1 953	-	197	2 150	1 335	-	480	1 815

NOTE 31 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES (suite)

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants de la Fédération sont les membres de son conseil d'administration et de son comité de direction. Ces personnes sont responsables de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Fédération, et elles ont l'autorité nécessaire pour exercer leurs fonctions. Dans le cours normal de ses affaires, la Fédération effectue des transactions financières avec ses dirigeants. Outre la rémunération conférée aux principaux dirigeants, les principales transactions financières incluent également des opérations d'intermédiation financière de nature courante ainsi que des opérations liées à la gestion de patrimoine, à l'assurance de personnes et à l'assurance de dommages avec les diverses entités incluses dans le périmètre de consolidation de la Fédération. Ces transactions ont été conclues selon des modalités équivalant à celles qui ont cours dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale et elles ont été initialement comptabilisées à la juste valeur.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, la rémunération des principaux dirigeants de la Fédération se détaille comme suit :

	2020	2019
Avantages à court terme	13 \$	14 \$
Avantages à long terme et postérieurs à l'emploi	5	7
	18 \$	21 \$

Une gouvernance coopérative qui évolue et s'adapte à l'intérêt de ses membres et clients

Le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins, Mouvement ou Desjardins) place ses valeurs et son fonctionnement démocratique au cœur de sa vision stratégique et de son action. Ce sont des représentants des membres des caisses Desjardins qui orientent le Mouvement Desjardins. En effet, le conseil d'administration de la Fédération, ceux de nos filiales et l'assemblée générale du Mouvement sont formés d'administrateurs de ces caisses selon des processus d'élection ou de désignation prévus au *Règlement intérieur du groupe coopératif Desjardins* (RIG) ou à la Politique sur la composition des conseils d'administration des filiales et autres composantes. De plus, ayant comme objectif d'ouvrir son processus décisionnel à d'autres perspectives et d'autres expériences afin d'enrichir la prise de décision, le conseil d'administration du Mouvement procède par cooptation au choix de quatre administrateurs indépendants.

En amont des décisions que ces instances sont appelées à prendre, des représentants des caisses participent à des exercices de concertation sur une base régulière pour assurer la cohésion du groupe ou à des congrès d'orientation qui se tiennent généralement tous les trois ans. C'est dans leur rôle de membres du conseil d'administration de leurs caisses que ces représentants approfondissent localement les besoins de leurs membres et de leurs communautés et veillent à ce que Desjardins travaille toujours dans leur intérêt. Outre leurs membres, ces mêmes conseils, ceux de nos filiales et celui de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération), veillent également aux intérêts des clients de Desjardins sur le territoire canadien.

En 2020, Desjardins a poursuivi ses efforts pour intégrer sur le plan de la gouvernance et des affaires, les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), une dimension devenue incontournable pour le secteur financier. Il a aussi poursuivi ses engagements pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques, deux sujets que doivent désormais prendre en charge les conseils d'administration. Être premier dans le cœur des gens et enrichir leur vie passe aussi par des efforts collectifs pour préserver les ressources et l'environnement. Desjardins se joint ainsi aux autres parties prenantes de la société civile et aux gouvernements pour contribuer à une économie durable et responsable.

Faits saillants sur le plan de la gouvernance

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de COVID-19 et un audit sur la gouvernance du Mouvement par l'Autorité des marchés financiers.

Les principaux autres faits saillants sont les suivants :

1. La démarche d'évolution culturelle :

La direction du Mouvement a continué de déployer auprès de ses administrateurs, ses gestionnaires et ses employés, une démarche culturelle visant à ajuster les pratiques d'affaires, les pratiques de gestion et les systèmes pour que chaque personne œuvrant chez Desjardins travaille toujours dans l'intérêt des membres et clients. Ce sujet est statutairement à l'ordre du jour du conseil d'administration pour en assurer le suivi et la concrétisation qui s'est notamment traduit dans l'évolution du régime général d'intéressement du Mouvement qui permettra d'aligner l'ensemble de l'organisation sur les objectifs de la démarche culturelle.

Afin d'atteindre cette cible, une stratégie de formation sur les fondements Desjardins a été lancée et est déployée auprès de l'ensemble des employés et administrateurs du Mouvement depuis le début de l'année 2021.

2. L'évolution de la gouvernance du Mouvement Desjardins :

Le Mouvement Desjardins évolue dans une industrie en profonde transformation où émergent des risques nouveaux nécessitant de faire évoluer les pratiques de gouvernance au sein du Mouvement et de son conseil d'administration, notamment par l'adoption de pratiques liées à :

- la diversité des expertises et expériences au conseil d'administration et l'alignement des profils des administrateurs avec les compétences requises pour conseiller, orienter et surveiller une institution de l'envergure du Mouvement Desjardins ;
- la surveillance du conseil d'administration et la robustesse des mécanismes de contrôle, d'alerte et de gestion de crise ;
- le système de poids et contrepois au sein de l'organisation pour en assurer la gestion saine et prudente.

La gouvernance du Mouvement vise à protéger le patrimoine de ses membres et clients, à assurer la pérennité de l'organisation, à soutenir la confiance, en plus de répondre aux exigences propres à une institution financière d'importance systémique intérieure. Afin de l'accompagner dans sa démarche d'évolution de la gouvernance, le conseil d'administration a mis sur pied un comité composé d'experts chargés d'analyser ses pratiques de gouvernance et d'exprimer leurs points de vue au regard de leurs expériences et expertises respectives. De plus, pour arrimer les travaux du conseil d'administration aux meilleures pratiques de l'industrie, un balisage des pratiques de gouvernance des institutions du secteur bancaire, de l'assurance et des coopératives de services financiers a également été réalisé.

Les réflexions tenues avec le comité d'experts ont mené au développement de questions visant à soutenir la réflexion du conseil d'administration, et éventuellement du prochain congrès d'orientation prévu à l'automne 2021, sur les mécanismes et pratiques de gouvernance. Plusieurs améliorations seront aussi soumises à la prochaine assemblée générale annuelle prévue en mars 2021.

3. La gouvernance des technologies de l'information et de la gestion et sécurité des données :

Le conseil d'administration a adopté une série de mesures pour renforcer la gestion des risques associée à la gouvernance des données et à la gouvernance des technologies de l'information. Le Mouvement a également mis sur pied le Bureau de la sécurité Desjardins, dont la création concrétise l'engagement ferme du Mouvement à assurer :

- la protection des actifs des membres et clients et de leurs renseignements personnels ;
- une allocation optimale des ressources et des investissements pour soutenir les efforts de sécurité ;
- la cohérence des initiatives et la mise en œuvre de stratégies transversales intégrées de sécurité ;
- une reddition de comptes optimisée sur la sécurité.

Considérant qu'elles constituent un des plus importants leviers de création de valeur, les technologies de l'information font partie intégrante de la gouvernance du Mouvement. Afin de tenir compte de la ligne directrice de l'Autorité des marchés financiers sur la gestion des risques liés aux technologies de l'information et des communications, le Mouvement Desjardins procédera en 2021 à la révision de ses encadrements afin d'y inclure les éléments de cette ligne directrice et de renforcer le cadre de gouvernance des technologies de l'information pour le Mouvement et ses composantes.

4. La pandémie et ses effets sur la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Fédération :

Considérant l'impossibilité de réunir en un même lieu ses 1 200 délégués, la Fédération a tenu son assemblée générale annuelle en mode virtuel et a pris les mesures nécessaires pour allonger d'un an les mandats des membres du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie devant l'impossibilité de procéder à des élections virtuelles à si brève échéance.

5. Le report des assemblées générales annuelles des caisses Desjardins et la tenue d'assemblées générales extraordinaires à distance :

Conformément aux recommandations des autorités gouvernementales relatives à la tenue de rassemblements publics, les caisses Desjardins du Québec ont reporté la tenue de leur assemblée générale respective. Dans l'intérêt de leurs membres, ces mêmes caisses ont tenu une assemblée générale extraordinaire virtuelle pour assurer le versement de la ristourne, geste de solidarité significatif en cette période de pandémie.

6. La cooptation de deux nouveaux administrateurs indépendants au conseil d'administration du Mouvement Desjardins :

Le conseil d'administration a coopté deux nouveaux administrateurs indépendants pour renforcer l'expertise du conseil dans le domaine des technologies de l'information. Depuis 2019, le conseil d'administration a coopté quatre administrateurs indépendants dotés d'expertises ayant été identifiées par le conseil d'administration comme étant des zones de renforcement à combler. De ce fait, ces nominations sont venues renforcer les compétences existantes. Les compétences ciblées visaient l'expertise en finance ou comptabilité, la gestion de la marque, le virage numérique, la cybersécurité, la gestion de grands projets et les technologies de l'information.

7. La consolidation des actions de Desjardins en matière de développement durable, de finance responsable et de stratégie climatique :

Le Mouvement Desjardins s'est doté d'une politique confirmant ses engagements en développement durable en 2005. Depuis, plusieurs initiatives ont été mises sur pied et un engagement renforcé a été adopté en 2017 concernant la contribution du Mouvement aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. En 2020, le conseil d'administration a révisé sa politique et a adopté une version adaptée pour ses caisses locales à l'issue de plusieurs concertations intervenues en 2019 et 2020 et qui vise à l'échelon local à :

- réaffirmer la priorité du Mouvement Desjardins dans la lutte et à l'adaptation aux changements climatiques ;
- donner l'assise à l'identification et l'analyse des principaux risques et opportunités associés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ;
- établir un cadre de gestion de la performance en matière de développement durable pour les caisses.

Depuis 2018, l'application des facteurs ESG a fait en sorte de modifier les pratiques d'affaires de Desjardins, mais aussi ses pratiques de gestion puisque ces facteurs sont désormais intégrés aux activités d'approvisionnement, de gestion immobilière et de gestion des technologies de l'information. Le conseil d'administration veille à ce que le risque climatique et les facteurs ESG soient pris en compte dans la gouvernance et le modèle d'affaires de Desjardins, deux aspects qui requièrent de nouvelles expertises au sein des conseils d'administration. Cette exigence a d'ailleurs été identifiée comme zone de renforcement en vue des prochaines élections au conseil d'administration. On peut retrouver la plus récente mise à jour des engagements de Desjardins sur la page Web de Desjardins à l'adresse <https://blogues.desjardins.com/communiqués-de-presse/2020/01/bilan-pratiques-concretes.php>.

Cadre de gouvernance

La gouvernance de la Fédération vise avant tout à lui permettre de réaliser sa mission, qui est de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités. La Fédération veille à l'élaboration et à l'application du cadre de gouvernance pour le Mouvement, qui tient compte de sa nature coopérative et de ses ambitions en matière de développement durable et de finance responsable, de la complexité de ses activités et des lignes directrices de l'Autorité des marchés financiers. Ce cadre englobe les activités de la Fédération, du Fonds de sécurité Desjardins, des filiales, des caisses du Québec et de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. Certaines composantes étant assujetties à des lois et à des règlements particuliers, ce cadre vise à respecter globalement la réglementation prescrite par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et le Bureau du surintendant des institutions financières de même que les saines pratiques de l'industrie dans ce domaine.

Mandat du conseil d'administration

1. Administration de la Fédération

En vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, le conseil d'administration gère les affaires de la Fédération et s'appuie à cet égard sur l'apport de ses commissions et de ses comités. Il veille à ce que soient mis en place les mécanismes et structures qui permettent à la Fédération d'accomplir pleinement son rôle d'organisme d'orientation, de planification, de coordination, de surveillance et de contrôle de l'ensemble des activités du Mouvement. Dans l'exécution de ses responsabilités, il prend les décisions requises et coordonne les actions des diverses composantes du Mouvement pour assurer sa pérennité à long terme. La structure organisationnelle centrée sur les secteurs d'activités et les fonctions de soutien optimise la performance globale, simplifie l'organisation et améliore la gestion financière ainsi que la gestion des risques. Le conseil assume notamment les responsabilités suivantes :

a. Culture d'entreprise

Il incombe au conseil d'administration de promouvoir la culture de l'entreprise basée sur les valeurs du Mouvement, soit l'argent au service du développement humain, l'action démocratique, l'engagement personnel, la rigueur et l'intégrité dans l'entreprise coopérative, et la solidarité avec le milieu et l'intercoopération, afin d'assurer la confiance du public et des membres et clients envers leur coopérative de services financiers. Il lui revient de plus de veiller au respect des règles déontologiques du Mouvement.

Au cœur de cette culture toujours en évolution, le conseil s'appuie sur un cadre stratégique en cohérence avec la raison d'être du Mouvement : *Desjardins, à travers ses membres et clients, enrichit la vie des personnes et des collectivités*. Les décisions et les actions prises dans le cadre des priorités stratégiques du Mouvement Desjardins visent à lui permettre d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens, en travaillant toujours dans l'intérêt des membres et clients.

La Fédération dispose d'un conseil d'éthique et de déontologie dont les membres sont indépendants de la direction et du conseil d'administration. Le Mouvement dispose aussi d'une politique relative au signalement des actions contraires aux encadrements réglementaires et au *Code de déontologie de Desjardins*. Cette politique est assortie d'un mécanisme de signalement confidentiel protégeant l'anonymat des personnes y ayant recours. Des actions de communication sont déployées sur une base régulière auprès des employés pour qu'ils connaissent l'existence de ce mécanisme de gouvernance.

Le *Code de déontologie de Desjardins*, auquel le public peut accéder sur le site Desjardins.com, est commun à toutes les composantes du Mouvement. Il comprend une première section portant sur l'éthique, la mission et les valeurs du Mouvement, et une seconde section regroupant l'ensemble des règles déontologiques. Tous les employés et administrateurs du Mouvement attestent annuellement leur connaissance et leur respect du *Code de déontologie de Desjardins*. Le conseil d'éthique et de déontologie obtient une reddition de compte et assure un suivi à cet égard.

b. Processus de planification stratégique et financière

Le conseil d'administration dispose d'un processus continu de planification stratégique et financière pour le Mouvement incluant un plan financier, des scénarios de crise, un plan d'approvisionnement en fonds et un plan de capitalisation. Ce processus fournit l'orientation pour l'ensemble des autres plans des différentes composantes de Desjardins et est axé sur la continuité, la priorisation et l'engagement. Le conseil adopte un plan stratégique qui est actualisé périodiquement. Pour ce faire, il met à contribution tant les caisses que les instances démocratiques et les secteurs d'activité du Mouvement de même que les instances de ses filiales.

Le processus de planification stratégique prévoit le recours occasionnel au Congrès d'orientation, qui réunit plus de 1 000 délégués des caisses. Sur le plan de la cohésion, des mécanismes sont mis en place pour assurer l'alignement de l'ensemble des composantes sur les grandes orientations stratégiques, dont entre autres le régime général d'intéressement, pour mettre en place des objectifs communs visant les bénéficiaires suivants : toujours travailler dans l'intérêt des membres et clients, assurer la solidarité et l'équité ainsi que la synergie dans le groupe. Ainsi, tous les gestionnaires et les employés sont mobilisés et contribuent aux objectifs communs en posant les bons gestes dans l'intérêt des membres et clients.

Le comité de direction du Mouvement appuie également le conseil d'administration dans son rôle de suivi, de surveillance et de contrôle. Pour ce faire, il procède périodiquement à une reddition de comptes par l'entremise de la revue de performance pour permettre au conseil de suivre l'exécution du plan stratégique du Mouvement et des plans d'affaires et, au besoin, d'apporter les correctifs nécessaires.

c. Détermination et gestion des principaux risques

Le conseil d'administration veille à ce que les principaux risques du Mouvement Desjardins soient identifiés, approuve l'appétit à l'égard de ces risques, et s'assure de la mise en place par la direction des systèmes pertinents pour les gérer de façon saine et prudente. À cet égard, le conseil compte sur l'appui de la première vice-présidence Gestion des risques. De plus, le conseil, appuyé par sa commission Gestion des risques, assure un arrimage avec sa commission d'audit et d'inspection, qui demeure responsable des risques liés au processus de divulgation de l'information financière. Le comité de direction du Mouvement appuie aussi le conseil dans l'exercice de ses responsabilités à ce sujet. Les membres de la commission Gestion des risques tiennent, lors de chacune de leurs séances, des discussions à huis clos avec la première vice-présidence Gestion des risques ainsi que des séances à huis clos, sans la présence de membres de la direction.

La section « Gestion des risques » du rapport de gestion figurant à la page 58 de ce rapport annuel présente de façon explicite les principes de gestion des risques appliqués dans le Mouvement Desjardins.

Les mandats et la composition des commissions et des comités appuyant le conseil d'administration de la Fédération dans l'exercice de ses fonctions sont disponibles sur le site Web du Mouvement, à l'adresse <https://www.desjardins.com/a-propos/desjardins/gouvernance-democratie/conseil-administration/commissions-comites/index.jsp>. S'y trouvent également des renseignements supplémentaires concernant spécifiquement la commission Gestion des risques et traitants de ses pratiques en matière de gouvernance.

d. Planification de la relève

Le conseil d'administration supervise l'évolution du programme de développement et de gestion de la relève des cadres supérieurs, et il est appuyé dans cette responsabilité par la commission Ressources humaines et la première vice-présidence Ressources humaines et Communications. La commission veille à la réalisation de ce programme, fait rapport au conseil et formule, au besoin, des recommandations à l'intention de celui-ci. Pour le comité de direction du Mouvement, ce programme joue un rôle déterminant dans le développement des personnes, la préparation de la relève et la diminution de la vulnérabilité et des risques de l'organisation en ce qui concerne ses ressources humaines.

Les processus entourant le développement des talents, la planification de la relève et la dotation en ressources humaines visent à assurer la qualification professionnelle et la diversité du personnel du Mouvement.

Président et chef de la direction

Le titulaire du poste de président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, marque de la distinction coopérative de ce dernier, est élu par un collège électoral formé des représentants de toutes les caisses du Québec et de l'Ontario ce qui assure au titulaire de cette fonction une légitimité visant à assurer l'orientation, l'alignement et la cohésion du groupe. La durée maximale du mandat est de 8 ans (deux mandats de 4 ans). Bien qu'il n'ait pas le pouvoir de nommer le titulaire de ce poste, le conseil d'administration se préoccupe de la relève notamment par l'entremise du programme de relève des cadres supérieurs et le développement des compétences des personnes appelées à assumer des fonctions d'administrateurs au sein des caisses locales, dans les filiales ou à la Fédération. Il est aussi responsable d'assurer une transition harmonieuse entre les mandats en adoptant les grands paramètres de chaque mandat de 4 ans qui devient la base du prochain plan stratégique et en mettant à jour le profil de ce poste établi en fonction du statut d'institution financière d'importance systémique intérieure.

Le processus électoral est encadré par le RIG et par le *Code de déontologie de Desjardins* et est supervisé par un comité d'élection composé d'administrateurs qui sont indépendants du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie, dont les principales responsabilités consistent à établir les modalités ainsi que les règles de conduite devant être respectées par le collège électoral, les personnes candidates, les employés et les administrateurs des caisses locales, à analyser les candidatures en fonction du profil et à recommander au conseil d'administration le retrait de candidatures ne satisfaisant pas aux exigences minimales de la fonction selon le profil établi. Ce comité veille aussi à ce que le collège électoral dispose des outils lui permettant d'évaluer les candidatures ayant satisfait aux exigences. Le conseil d'éthique et de déontologie est responsable d'émettre des avis pour toute dérogation au *Code de déontologie de Desjardins* soumise par le comité d'élection.

Premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation

Afin de renforcer les mécanismes d'indépendance et d'assurer la stabilité et la relève dans l'organisation, le conseil approuve la nomination du premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation du Mouvement qui assume, aux fins de la loi et du RIG, le rôle de directeur général de la Fédération. Il est aussi appelé à recommander au président et chef de la direction la structure organisationnelle de travail des cadres supérieurs de la Fédération et du Mouvement.

e. Intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion

Appuyé par la commission d'audit et d'inspection, le conseil d'administration est responsable de veiller à la mise en place de systèmes de contrôle efficaces et d'obtenir les renditions de comptes requises de la direction à cet égard. Il est appuyé dans cette responsabilité par le chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins, dont le plan annuel de travail est approuvé par la commission d'audit et d'inspection. Un processus rigoureux de gouvernance financière est en place au sein du Mouvement afin de soutenir adéquatement le premier vice-président, Finances, Trésorerie et Administration et chef de la direction financière, à qui revient la responsabilité d'attester les états financiers combinés du Mouvement conjointement avec le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

La Fédération publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* des ACVM. Le Mouvement n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujéti à ce règlement. Cependant, il a choisi de se conformer à ce dernier afin d'exprimer sa volonté de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance financière. Cette gouvernance permet, entre autres, aux signataires de la Fédération d'attester, au terme de l'exercice, la conception et l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information ainsi que du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Le Mouvement déploie des efforts continus pour renforcer son système de contrôle interne afin qu'il soit efficace, efficient, adapté à sa réalité et permettant de fournir une assurance raisonnable aux conseils d'administration des composantes quant à l'atteinte de leurs objectifs d'affaires et en visant à répondre aux exigences des autorités réglementaires.

Le conseil d'administration veille aussi à ce que le comité de direction du Mouvement lui fournisse ainsi qu'à ses commissions et à ses comités des informations justes, présentées en temps opportun et adaptées aux besoins particuliers de ses administrateurs, de façon à permettre à ces derniers de tirer parti des occasions d'affaires qui surviennent et d'en estimer les risques. Les membres du conseil sont invités à évaluer au fur et à mesure la qualité des dossiers soumis en soutien à la prise de décisions, un point statutaire figure désormais à l'ordre du jour à cet égard, dans une perspective d'amélioration continue.

La direction de chaque secteur d'activité dispose de l'information lui permettant de suivre efficacement les principaux indicateurs de performance au bénéfice, notamment, du conseil d'administration, qui obtient ainsi plus rapidement les données stratégiques soutenant la prise de décisions.

Les administrateurs reçoivent au moins tous les trimestres de l'information financière, de l'information sur les résultats d'exploitation leur permettant d'évaluer la situation du Mouvement et de l'information sur l'avancement des projets de la Fédération. Le conseil d'administration s'assure que l'organisation dispose des politiques et des mécanismes appropriés pour favoriser la production et la présentation de cette information.

Pour remplir efficacement son rôle, le conseil d'administration se réunit régulièrement selon un calendrier préétabli. Les administrateurs reçoivent à l'avance l'ordre du jour et la documentation relative à ces réunions afin d'assurer que les discussions sont éclairées et ainsi de faciliter le processus décisionnel. Le conseil cherche constamment à améliorer son efficacité et à canaliser ses efforts sur les dossiers de nature stratégique en organisant l'ordre du jour en conséquence et en déléguant certaines responsabilités au comité de direction du Mouvement. Le mandat du comité de direction qui clarifie le partage des responsabilités entre le conseil d'administration et la haute direction est révisé annuellement.

Les administrateurs disposent des outils technologiques leur permettant d'accéder efficacement et de façon sécuritaire à la documentation relative aux réunions et aux encadrements des activités du Mouvement. Ils sont tenus de respecter la politique sur la sécurité de l'information appartenant au Mouvement.

f. Orientations stratégiques de communication

Le conseil d'administration adopte une politique de communication pour la Fédération et des orientations stratégiques de communication alignées sur le plan stratégique et financier du Mouvement, y compris les actions à réaliser et les objectifs. La Fédération élabore aussi des plans ou stratégies de communication interne et externe pour mieux encadrer ses relations avec les caisses et leurs membres, les secteurs d'activité et leurs clients, ses employés, les organismes socioéconomiques, communautaires et non gouvernementaux, les leaders d'opinion, le public, les médias, les agences de notation et les gouvernements. Elle assure ainsi la cohérence et la qualité de la communication à l'échelle du Mouvement, contribue à la mise en valeur de la distinction coopérative de Desjardins, participe à la promotion, au rayonnement et à l'accroissement de la notoriété de Desjardins et est à l'écoute des publics internes et externes.

La Fédération encadre notamment la divulgation de l'information financière et des changements importants pouvant influencer sur la situation financière du Mouvement. Elle dispose aussi de diverses équipes et de différents mécanismes lui permettant d'assurer une communication efficace auprès de ses parties prenantes.

Ces équipes et mécanismes comprennent, entre autres, le Bureau de l'Ombudsman, l'Équipe de soutien à l'éthique et à la déontologie du Mouvement et le processus de règlement des plaintes du réseau des caisses ainsi que, au niveau du Mouvement, les assemblées générales annuelles, la divulgation trimestrielle des résultats financiers, les publications (dont le rapport annuel et le rapport de responsabilité sociale et coopérative), les lignes téléphoniques sans frais, les portails intranet, le portail destiné spécifiquement aux administrateurs des caisses, le site Web (où se trouvent l'espace Coopmoi consacré à l'éducation, à la coopération et au dialogue avec les membres et clients et une section Relations avec les membres), le Service aux membres de la Fédération, le mécanisme de signalement des actions contraires au *Code de déontologie de Desjardins* et aux encadrements réglementaires, des infolettres, ainsi que le recours à plusieurs médias sociaux (Facebook, YouTube, LinkedIn, Twitter, etc.).

De plus, la Fédération entretient des relations avec les agences de notation internationales et coordonne les relations du Mouvement avec les divers paliers gouvernementaux dans le respect des lois en vigueur sur le lobbying.

2. Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Fédération comptait, en 2020, 23 membres dont 20 sont des administrateurs indépendants de la direction. Il est actuellement composé de 19 membres élus et de quatre administrateurs cooptés. Un poste d'administrateur élu sera aboli avec les prochaines élections pour ramener le nombre d'administrateurs à 22.

Afin d'appuyer le conseil, de façon statutaire, le premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation, le premier vice-président, Finances, Trésorerie, Administration et chef de la direction financière, la secrétaire générale et vice-présidente, Gouvernance et Développement durable et la vice-présidente, Bureau du président, Coopération et Soutien aux administrateurs assistent à ses réunions.

3. Processus de mise en candidature

Compte tenu de la structure démocratique du Mouvement Desjardins en 2020 et du principe de délégation qui y prévaut, 18 membres du conseil d'administration sont élus par les délégués des caisses membres de la Fédération lors de l'assemblée générale annuelle. La Fédération peut ainsi compter sur des administrateurs indépendants qui connaissent étroitement leur milieu et les activités du Mouvement. Cette connaissance de l'organisation est un avantage important de la structure démocratique du Mouvement Desjardins. La présence de deux directeurs généraux de caisse vise quant à elle à soutenir le conseil d'administration dans l'évaluation des stratégies et objectifs assurant une mise en œuvre des orientations adaptée à la réalité des caisses.

Quatre administrateurs indépendants sont cooptés annuellement par le conseil d'administration pour une période maximale de 12 ans.

Le dernier poste est réservé au président et chef de la direction du Mouvement Desjardins qui est élu par un collège électoral distinct de celui des autres membres du conseil d'administration.

Le mandat de trois ans des membres du conseil est renouvelable, et il expire annuellement pour le tiers d'entre eux. Le nombre des mandats applicable au conseil d'administration et au conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération est limité à quatre mandats de trois ans, que ceux-ci soient ou non consécutifs. Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à la pandémie de COVID-19 et qu'il n'y a pas eu d'élections en 2020, les mandats des membres du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie ont été prolongés d'une année avec comme échéance mars 2021.

La composition du conseil d'administration s'appuie aussi sur un profil collectif enrichi adopté par le conseil, comme l'exige le RIG. Le conseil d'administration adopte, met à jour au besoin et vise à atteindre ce profil collectif enrichi qui tient compte des dimensions suivantes : le savoir-être et savoir-faire liés aux qualités personnelles requises pour agir comme administrateur, les compétences nécessaires à la prise en charge des responsabilités stratégiques et fiduciaires d'une institution financière d'importance systémique intérieure, la représentativité de la diversité des milieux et des membres et clients. La Fédération a conçu des outils permettant aux électeurs de comprendre les exigences de la fonction d'administrateur afin qu'ils puissent exercer un choix éclairé. Le rôle du conseil d'administration est de mettre en place des stratégies pour atteindre le plus rapidement possible la complémentarité recherchée par le profil et de présenter à l'assemblée générale les candidatures répondant au profil collectif enrichi du conseil d'administration ainsi qu'aux zones de renforcement identifiées. Le conseil d'éthique et de déontologie a le même rôle en ce qui concerne cette instance indépendante du conseil d'administration. L'assemblée générale a pour rôle d'élire les personnes répondant aux besoins exprimés par le conseil d'administration ou le conseil d'éthique et de déontologie.

Le Mouvement a adopté une orientation favorisant la parité hommes-femmes au sein des conseils d'administration de ses caisses, de ses filiales et de la Fédération. Cette parité est un élément pris en considération dans les processus électoraux ou de nominations, la cible étant d'atteindre la parité d'ici 2024.

4. Application de la définition d'administrateur indépendant

Un administrateur est indépendant s'il n'a pas de relation importante avec le Mouvement qui, de l'avis du conseil d'administration, pourrait nuire à l'indépendance de son jugement.

Le conseil d'administration compte trois administrateurs non indépendants, soit le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins et deux directeurs généraux de caisse. Le premier n'est pas indépendant parce qu'il est membre de la direction de la Fédération, et les deux autres, parce qu'ils sont des employés de coopératives du Mouvement, en l'occurrence de caisses. Par ailleurs, aucun administrateur n'a de lien d'affaires ni de lien personnel avec les membres du comité de direction du Mouvement, ni d'intérêts susceptibles, selon le jugement du conseil, de nuire de façon importante à sa capacité d'agir au mieux des intérêts du Groupe coopératif Desjardins, ni d'intérêts raisonnablement susceptibles, toujours de l'avis du conseil, d'être perçus comme nuisibles. De ce fait, les membres du conseil sont en mesure d'exercer, tant individuellement que collectivement, un jugement objectif et impartial sur les affaires du Mouvement sans subir d'influence induite de la haute direction ou de tierces parties. Néanmoins, considérant que certains de ses administrateurs et dirigeants occupent les mêmes fonctions au sein d'autres sociétés, un conflit d'intérêts réel ou potentiel pourrait survenir, dans certaines circonstances, entre leurs devoirs envers la Fédération et envers ses autres sociétés. Notamment, Mme Marie-Ève Tremblay, membre des conseils d'administration de la Fédération, Fiducie Desjardins inc., Groupe Technologies Desjardins inc. et Capital Desjardins inc., occupe un poste de dirigeante auprès de Fondation, un fonds d'investissement destiné principalement à octroyer du financement aux entreprises québécoises, ce qui pourrait la placer en situation de conflit d'intérêts à l'égard des activités de capital de risque de Desjardins.

Pour le guider dans les jugements qu'il porte, le conseil d'administration se réfère aux dispositions du *Code de déontologie de Desjardins* et à la *Politique sur la gestion des conflits d'intérêts* applicables à ses administrateurs, de même qu'aux déclarations d'intérêts produites par ces derniers. D'ailleurs, pour renforcer cette évaluation dans le sens des recommandations du comité de Bâle, le formulaire de déclaration d'intérêts a été revu en 2020 pour y inclure la divulgation de liens personnels, professionnels ou économiques avec des membres du conseil d'administration, des membres du comité de direction du Mouvement et leurs premiers relevants.

Un seul membre du conseil d'administration de la Fédération est membre de conseils d'administration de compagnies publiques, soit Mme Marie-Josée Lamothe.

Administrateurs indépendants

Les administrateurs suivants sont indépendants de l'avis du conseil d'administration et suivant la notion d'indépendance définie dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* des ACVM et la ligne directrice sur la gouvernance de l'Autorité des marchés financiers:

- Louis Babineau
- Johanne Charbonneau
- Stéphane Corbeil
- Michel Doré
- Nadine Groulx
- Kateri C. Jourdain
- Jean-François Laporte
- Roch Ouellet
- Michel Tourangeau
- Stéphane Trottier
- Lisa Baillargeon
- Carole Chevalier
- Sonia Corriveau
- André Grenier
- Dominique Jodoin
- Marie-Josée Lamothe
- Camil Maltais
- Serge Rousseau
- Marie-Eve Tremblay
- Yvon Vinet

Sonia Corriveau et Dominique Jodoin ont été cooptés administrateurs le 10 juin 2020.

Pierre Perras est administrateur délégué, mais son mandat a pris fin le 30 avril 2020. Il est administrateur délégué et indépendant au même titre que les administrateurs.

Administrateurs non indépendants et fondements de cette conclusion

Les administrateurs suivants ne sont pas indépendants toujours de l'avis du conseil d'administration et suivant la notion d'indépendance définie dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* des ACVM et la ligne directrice sur la gouvernance de l'Autorité des marchés financiers:

- Guy Cormier
- Benoît Bélanger
- Neil Hawthorn

5. Évaluation de l'efficacité des instances et des compétences des administrateurs

Évaluation de l'efficacité des instances

Le conseil d'administration, ses commissions et ses comités évaluent leur performance tous les deux ans. Un plan d'action sur deux ans découlant de cet exercice est ensuite recommandé au conseil par sa commission Gouvernance et finance responsable, qui veille à son suivi.

Cet exercice s'accompagne d'une rencontre individuelle de chaque administrateur avec le président du conseil. Ces rencontres, qu'elles soient formelles ou non, ont pour objectif d'accroître la performance des instances et la contribution de chaque administrateur. Le président tient ces rencontres sur une base continue au cours de l'année. Le vice-président du conseil d'administration, qui est aussi administrateur principal, s'entretient sur une base régulière avec les membres du conseil d'administration pour veiller à l'indépendance et à l'exemplarité sur le plan de la conduite.

Compétences des administrateurs

Le conseil d'administration a adopté un profil collectif enrichi réunissant les critères qui président au choix des membres du conseil d'administration par l'assemblée générale. Ce profil guide aussi la divulgation de l'adéquation entre ces critères et la composition du conseil d'administration de la Fédération.

De plus, sur recommandation de sa commission Gouvernance et finance responsable et en lien avec la *Ligne directrice sur les critères de probité et de compétence* de l'Autorité des marchés financiers, le conseil d'administration réalise un processus d'autoévaluation des compétences de ses membres. Pour ce faire, chacun de ces derniers remplit tous les deux ans une grille d'autoévaluation conçue à cette fin. Ce processus s'accompagne ensuite d'entretiens individuels, réalisés par une firme externe, avec les membres du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie. Les résultats des autoévaluations et des entretiens individuels alimentent le plan de développement des compétences des membres de nos instances.

Les informations qui suivent démontrent que, collectivement, les membres du conseil d'administration de la Fédération disposent d'expériences et de compétences complémentaires qui leur permettent de contribuer activement et de manière éclairée à la gouvernance du Mouvement. Un arrimage entre le nouveau profil collectif enrichi adopté par le conseil d'administration et les compétences des membres du conseil est assuré annuellement et le résultat fait ressortir les zones de renforcement ciblées par le conseil d'administration en vue de l'atteinte graduelle de ce profil. Cette divulgation volontaire sera évolutive. À noter que la pondération des autoévaluations des compétences des membres du conseil d'administration est assurée par le président et le vice-président du conseil qui auront bénéficié de l'éclairage de la firme externe et dont le résultat est présenté à la commission Gouvernance et finance responsable.

Compétences et expertises des membres du conseil d'administration de la Fédération

Conformément au profil collectif enrichi, les membres du conseil, qu'ils soient élus ou cooptés, contribuent individuellement à ce que le conseil joue son rôle et assume collectivement l'intégralité de responsabilités qui lui incombe au titre d'institution financière d'importance systémique intérieure.



Guy Cormier, MBA

Chef de la direction et président du conseil d'administration du Mouvement Desjardins élu en 2016, il apporte une contribution spécifique au conseil dans les domaines de la **gouvernance coopérative** et de la **direction stratégique**.

Autres domaines d'expertise :

- ✓ Leadership et culture
- ✓ Finance
- ✓ Industrie de l'assurance
- ✓ Investissement responsable et développement durable
- ✓ Virage numérique



Serge Rousseau

Administrateur du Mouvement Desjardins élu en 2014 et **vice-président du conseil d'administration depuis 2018**, il apporte une contribution spécifique au conseil dans les domaines de la **gestion** et de la **gouvernance coopérative**.

Autres domaines d'expertise :

- ✓ Gestion des ressources humaines et financières
- ✓ Services sociaux
- ✓ Gestion d'un réseau
- ✓ Service à la clientèle



Michel Tourangeau, avocat, LL.B., IAS

Administrateur du Mouvement Desjardins élu en 2017 et **secrétaire du conseil d'administration depuis 2019**, il apporte une contribution spécifique au conseil dans les domaines de la **gouvernance** et de **droit des affaires**.

Autres domaines d'expertise :

- ✓ Financement
- ✓ Gestion d'actifs immobiliers et assurance de personnes
- ✓ Administrateur de sociétés certifié (IAS)



Louis Babineau, DBA, ASC

Administrateur du Mouvement Desjardins élu en 2016, il apporte une contribution spécifique au conseil dans les domaines de la **gouvernance** et de la **gestion de projets**.

Autres domaines d'expertise :

- ✓ Technologies de l'information
- ✓ Coopération internationale
- ✓ Administrateur de sociétés certifié (ASC)



Lisa Baillargeon, Ph.D., MBA, CPA, Adm. A.

Administratrice du Mouvement Desjardins élue en 2019, elle apporte une contribution spécifique au conseil dans les domaines de la **gouvernance** et des **processus de gestion**.

Autres domaines d'expertise :

- ✓ Comptabilité
- ✓ Éducation et formation
- ✓ Gestion



Benoît Bélanger, MBA

Administrateur du Mouvement Desjardins élu en 2017, il apporte une contribution spécifique au conseil dans le domaine des **services financiers**.

Autres domaines d'expertise :

- ✓ Planification financière et contrôles financiers
- ✓ Gestion des ressources humaines
- ✓ Réorganisation de réseaux de distribution et gestion du changement



Johanne Charbonneau, FCPA, FCGA, MBA, C. Dir.

Administratrice du Mouvement Desjardins cooptée en 2019, elle apporte une contribution spécifique au conseil dans le domaine de la **comptabilité** et de la **finance**.

Autres domaines d'expertise :

- ✓ Audit
- ✓ Environnement réglementaire
- ✓ Marché des credit unions et assurances
- ✓ Administratrice de sociétés certifiée (C. Dir.)



Carole Chevalier, retraitée

Administratrice du Mouvement Desjardins élue en 2011, elle apporte une contribution spécifique dans les domaines de la **gestion des coopératives** et de **l'engagement communautaire**.

Autres domaines d'expertise :

- ✓ Développement socioéconomique
- ✓ Direction générale
- ✓ Ressources humaines



Stéphane Corbeil, CFA, MBA

Administrateur du Mouvement Desjardins élu en 2016, il apporte une contribution spécifique au conseil dans les domaines de la **finance** et de **l'entrepreneuriat**.

Autres domaines d'expertise :

- ✓ Trésorerie et financement
- ✓ Développement des affaires
- ✓ Fusion, acquisition et intégration d'entreprises

**Sonia Corriveau, MBA**

Administratrice du Mouvement Desjardins cooptée en 2020, elle apporte une contribution spécifique au conseil dans le domaine des **technologies de l'information**.

Autres domaines d'expertise :

- ✓ Cybersécurité
- ✓ Innovation numérique
- ✓ Expérience pancanadienne

**Michel Doré, B.A.A**

Administrateur du Mouvement Desjardins élu en 2018, il apporte une contribution spécifique au conseil dans le domaine de la **gestion financière**.

Autres domaines d'expertise :

- ✓ Planification financière et contrôles financiers
- ✓ Ressources humaines
- ✓ Secteur de la défense nationale

**André Grenier, AGR**

Administrateur du Mouvement Desjardins élu en 2018, il apporte une contribution spécifique au conseil dans le domaine de la **gestion des entreprises agricoles**.

Autres domaines d'expertise :

- ✓ Analyse financière des entreprises
- ✓ Conseil stratégique aux entreprises

**Nadine Groulx, entrepreneure agricole**

Administratrice du Mouvement Desjardins élue en 2017, elle apporte une contribution spécifique au conseil dans le domaine de la **gestion des coopératives** et des **entreprises agricoles**.

Autres domaines d'expertise :

- ✓ Entrepreneuriat
- ✓ Technologies appliquées à l'agriculture

**Neil Hawthorn, MBA**

Administrateur du Mouvement Desjardins élu en 2015, il apporte une contribution spécifique au conseil dans le domaine des **services financiers**.

Autres domaines d'expertise :

- ✓ Direction générale
- ✓ Gestion des ressources humaines
- ✓ Services financiers internationaux
- ✓ Développement des organisations

**Dominique Jodoin, MBA, M.Sc.**

Administrateur du Mouvement Desjardins coopté en 2020, il apporte une contribution spécifique au conseil dans le domaine de la **cybersécurité**.

Autres domaines d'expertise :

- ✓ Technologies de l'information
- ✓ Ventes et marketing
- ✓ Expérience pancanadienne et internationale

**Kateri C. Jourdain, B. Comm.**

Administratrice du Mouvement Desjardins élue en 2019, elle apporte une contribution spécifique au conseil dans les domaines des **communications** et des **relations avec les communautés autochtones**.

Autres domaines d'expertise :

- ✓ Communication, relations publiques et communautaires
- ✓ Engagement communautaire
- ✓ Direction générale dans la gestion immobilière

**Marie-Josée Lamothe, B. Sc.**

Administratrice du Mouvement Desjardins cooptée en 2019, elle apporte une contribution spécifique au conseil dans les domaines du **virage numérique** et de la **gestion de la marque**.

Autres domaines d'expertise :

- ✓ Innovation numérique
- ✓ Marketing
- ✓ Marché de détail
- ✓ Éducation

**Jean-François Laporte, MBA**

Administrateur du Mouvement Desjardins élu en 2017, il apporte une contribution spécifique au conseil dans le domaine de la **gestion financière**.

Autres domaines d'expertise :

- ✓ Finance
- ✓ Fusion et acquisition d'entreprises
- ✓ Industrie de l'assurance

**Camil Maltais, entrepreneur agricole**

Administrateur du Mouvement Desjardins élu en 2017, il apporte une contribution spécifique au conseil dans les domaines de la **coopération** et de la **gestion agricole**.

Autres domaines d'expertise :

- ✓ Entrepreneuriat
- ✓ Marché agricole

**Roch Ouellet, retraité**

Administrateur du Mouvement Desjardins élu en 2017, il apporte une contribution spécifique au conseil dans les domaines de la **coopération** et du **développement socioéconomique régional**.

Autres domaines d'expertise :

- ✓ Logistique de services publics
- ✓ Engagement communautaire

**Marie-Eve Tremblay, M.Sc, CRHA**

Administratrice du Mouvement Desjardins élue en 2019, elle apporte une contribution spécifique au conseil dans les domaines de la **gestion des ressources humaines** et du **développement durable**.

Autres domaines d'expertise :

- ✓ Coopération
- ✓ Développement organisationnel
- ✓ Entrepreneuriat
- ✓ Marketing



Stéphane Trottier, M. Erg.S.

Administrateur du Mouvement Desjardins élu en 2016, il apporte une contribution spécifique au conseil relativement à la réalité du marché des **services financiers** en Ontario.

Autres domaines d'expertise :

- ✓ Ergonomie occupationnelle
- ✓ Administration des affaires



Yvon Vinet, notaire, LL.B., D.D.N.

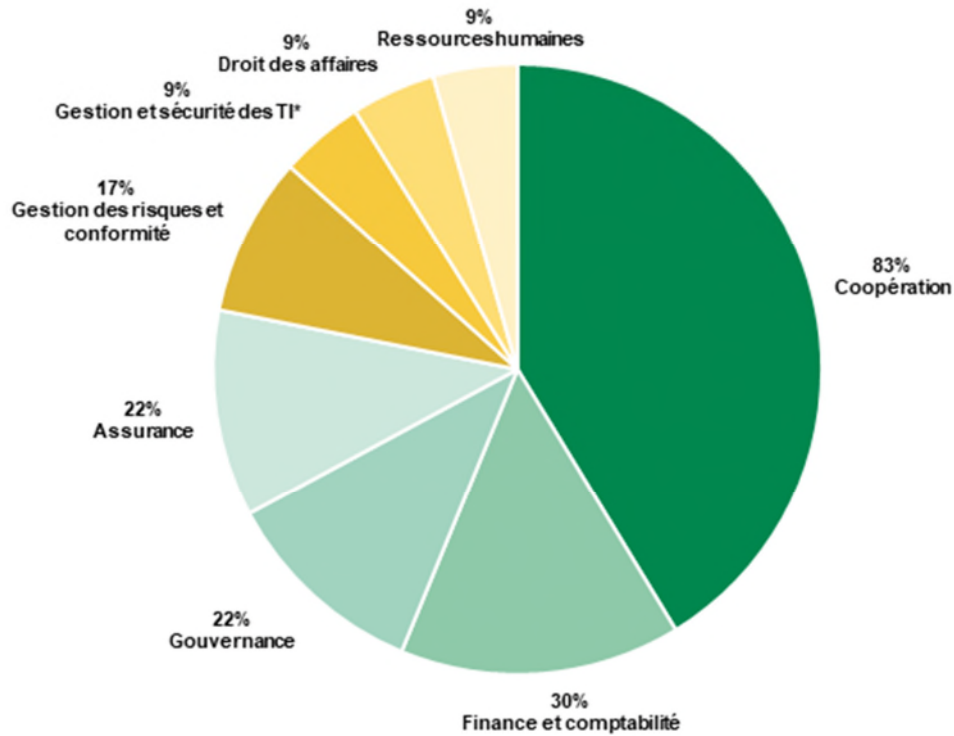
Administrateur du Mouvement Desjardins élu en 2009, il apporte une contribution spécifique au conseil dans les domaines du **droit des affaires** et du **notariat**.

Autres domaines d'expertise :

- ✓ Coopération
- ✓ Industrie de l'assurance

Compétences clés du conseil d'administration

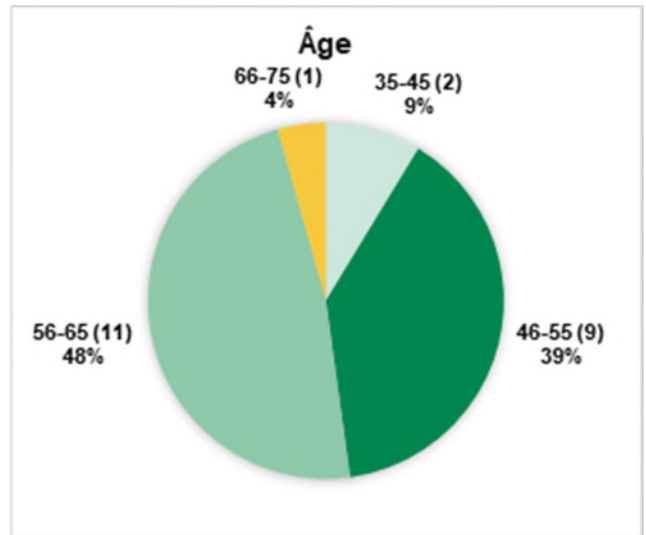
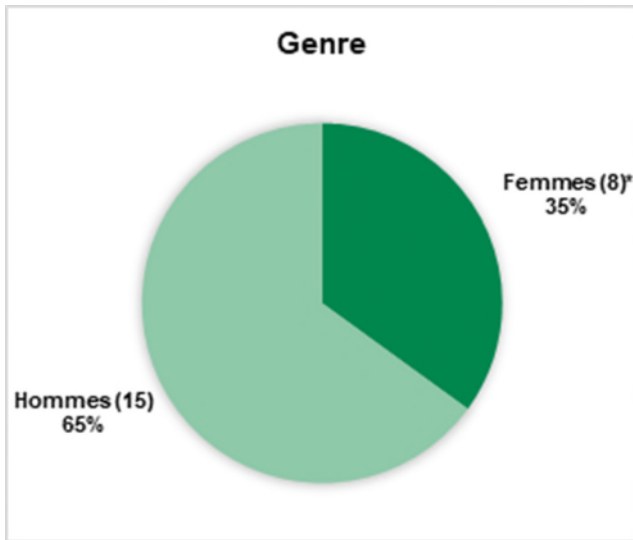
Le diagramme ci-dessous présente la proportion des compétences clés pour l'ensemble du conseil d'administration.



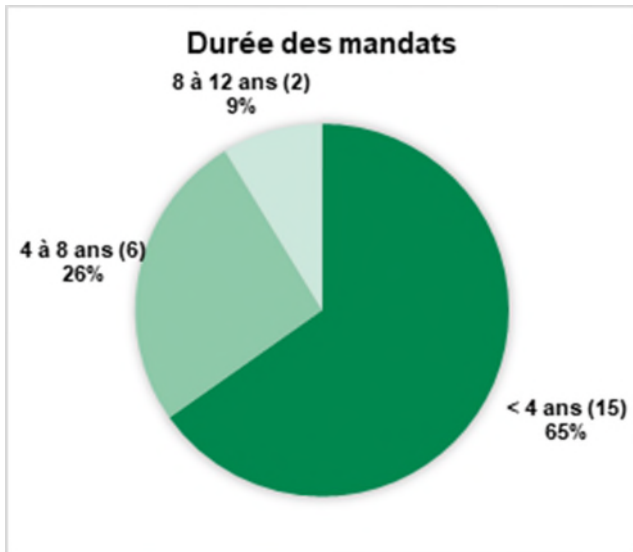
*Technologies de l'information

Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration compte 23 membres, dont 20 sont des administrateurs indépendants de la direction. Il est actuellement composé du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins élu par un collège électoral formé des présidents des caisses, de 18 membres élus par un collège électoral formé des délégués des caisses réunis en assemblée générale et de quatre administrateurs cooptés par le conseil d'administration.



*dont une représentante des communautés autochtones.



La durée moyenne du mandat des membres du conseil est de **4 ans**

6. Programme d'accueil et de formation des nouveaux dirigeants de la Fédération

La Fédération assure l'accueil et la formation continue de ses administrateurs et membres du conseil d'éthique et de déontologie. Elle élabore différentes activités d'appropriation ou d'approfondissement à leur intention pour développer leurs connaissances sur les différentes facettes de leurs rôles et responsabilités et sur les opérations diversifiées du Mouvement. Ces activités peuvent être individuelles ou collectives. Tout nouvel administrateur ou membre du conseil d'éthique et de déontologie bénéficie de séances d'intégration comportant notamment des rencontres avec des membres de la direction et la présentation d'un manuel de référence contenant les renseignements essentiels à l'exercice de ses fonctions. Enfin, des séances d'accueil assurent l'intégration efficace des nouveaux membres d'une commission ou d'un comité du conseil.

La formation des membres du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie est conçue en fonction de leurs besoins, identifiés lors de l'autoévaluation de leurs compétences. En ce qui concerne le conseil d'administration, les résultats sont soumis à la commission Gouvernance et finance responsable qui propose ensuite au conseil d'administration le plan de développement des compétences dont la portée est de deux ans. Le même exercice est fait pour le conseil d'éthique et de déontologie. Le conseil d'administration tient également des colloques sur des sujets précis se rapportant à la planification stratégique et aux enjeux en découlant. Ces colloques tenus avec les membres du comité de direction Mouvement s'avèrent des périodes de développement des connaissances et de contribution des membres du conseil. Le programme de formation inclut de façon plus explicite des activités de ressourcement avec des experts externes pour permettre au conseil d'administration d'élargir sa base d'information pour une prise de décision éclairée et indépendante de la direction.

7. Politique de rémunération des dirigeants de la Fédération

Le conseil d'administration révisé, lorsqu'il le juge nécessaire, mais au moins tous les cinq ans, sa politique encadrant la rémunération de ses administrateurs et des membres du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération. Il bénéficie à cet égard de la recommandation de sa commission Gouvernance et finance responsable, qui analyse attentivement l'évolution du marché dans ce domaine. Les barèmes de cette politique s'appuient, entre autres, sur un étalonnage d'organisations coopératives québécoises, canadiennes et européennes comparables.

Cette politique comprend des principes directeurs qui guident l'établissement de la rémunération tant des administrateurs des caisses, que des membres du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération, et que des administrateurs des filiales.

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers*, l'enveloppe budgétaire globale relative au versement des allocations de présence des membres du conseil d'administration et du conseil d'éthique et de déontologie est autorisée par l'assemblée générale de la Fédération. L'ensemble de la rémunération (indemnité annuelle et allocations de présence) fait l'objet d'une reddition de comptes à l'assemblée générale. Cette dernière reçoit un rapport sur l'évolution de cette rémunération chaque année. L'enveloppe budgétaire globale a été fixée à 2 206 000 \$ en 2020 pour tenir compte de l'ajout de deux postes d'administrateurs cooptés par le conseil, alors qu'elle était de 2 083 000 \$ en 2019.

Les barèmes de cette politique sont présentés à la page 218 de cette section du rapport annuel de la Fédération.

8. Indépendance du conseil d'administration par rapport à la direction du Mouvement

Les instances du Mouvement ont mis en place différentes structures et procédures pour assurer l'indépendance du conseil d'administration par rapport à la direction :

- Un seul poste d'administrateur est occupé par un membre de la direction de la Fédération, soit le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, qui est aussi un administrateur élu par un collège électoral composé des représentants de toutes les caisses. Les membres du conseil d'administration n'étant pas choisis par le président et chef de la direction, la légitimité et l'indépendance du conseil d'administration sont assurées.
- Le vice-président du conseil d'administration, un administrateur indépendant, prend en charge la direction des réunions du conseil lorsque les sujets traités exigent le retrait du président et chef de la direction. Il joue en ce sens le rôle d'administrateur principal. Le RIG prévoit que le vice-président du conseil remplace le président lorsque ce dernier ne peut agir, notamment lorsqu'il est dans une situation réelle ou apparente de conflit d'intérêts. L'encadrement de cette fonction est prévu dans la *Politique de gouvernance*.
- Des rencontres informelles périodiques ont lieu entre les administrateurs. Le président du conseil et chef de la direction du Mouvement Desjardins fait le suivi auprès des membres de la direction, ces derniers n'étant pas présents à ces rencontres. Tant les administrateurs non indépendants que les administrateurs indépendants participent à ces rencontres, puisque les échanges portent sur des dossiers ne comportant pas de risque de conflit d'intérêts pour les administrateurs non indépendants.
- Des séances à huis clos sont tenues sans la présence de membres de la direction, sauf le président du conseil et chef de la direction, à l'issue de chacune des réunions du conseil d'administration ou du comité exécutif. Il en va de même pour les commissions et comités du conseil.
- Des séances à huis clos sans la présence du président et chef de la direction sont tenues avec les titulaires des fonctions de supervision indépendantes, soit le premier vice-président, Finances, Trésorerie, Administration et chef de la direction financière, la première vice-présidente, Gestion des risques, le chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins et le Chef du Bureau de la sécurité Desjardins dont relève notamment le vice-président et chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels.
- Des séances à huis clos entre les administrateurs indépendants, sans la présence du président du conseil et chef de la direction, sont tenues à la fin de chacune des réunions du conseil d'administration.
- Le conseil tient annuellement une rencontre à huis clos avec le conseil d'éthique et de déontologie.

- La présidence de la commission Gouvernance et finance responsable, de la commission d'audit et d'inspection et de la commission Gestion des risques est assumée par un administrateur indépendant. En ce qui concerne la commission d'audit et d'inspection, elle est présidée par une administratrice indépendante détenant le titre de CPA.
- La commission Gouvernance et finance responsable, présidée par le vice-président du conseil et dont un seul membre est une personne non indépendante, assume le mandat :
 - d'administrer la relation du conseil d'administration avec le comité de direction du Mouvement;
 - de veiller à ce que le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités. La responsabilité d'élaborer ou de superviser les ordres du jour du conseil, de ses commissions et de ses comités est confiée au président du conseil et est assujettie à une évaluation par le processus d'évaluation de la performance des instances;
 - le Secrétaire général de l'organisation a un accès direct au vice-président du conseil d'administration et est le responsable fonctionnel de la commission Gouvernance et finance responsable et du conseil d'éthique et de déontologie.
- Seuls des administrateurs indépendants siègent au comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement.
- Le partage des responsabilités entre le conseil d'administration et le comité de direction du Mouvement est régi par la *Politique de gouvernance* et les mandats de ces deux instances adoptés par le conseil délimitent leurs responsabilités respectives.
- Le président et chef de la direction nomme et remplace au besoin le premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation du Mouvement, mais il doit à cet effet obtenir l'approbation du conseil d'administration. Cette mesure de sauvegarde donne au conseil d'administration un levier d'évaluation dans les rapports entre les titulaires de la direction et de l'exploitation.
- Au besoin, l'appui d'un conseiller externe est fourni aux membres de la commission Ressources humaines et du comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement pour les dossiers touchant la rémunération globale des cadres.

Position concernant le cumul des fonctions de président du conseil et de chef de la direction

Les responsabilités du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins sont précisées dans le RIG. Les fonctions de président du conseil et de président et chef de la direction du Mouvement Desjardins sont cumulées. Cette décision de l'assemblée générale des membres de la Fédération, réaffirmée en 2018, est traduite dans ce même règlement.

En effet, lors du 23^e Congrès, tenu à l'automne 2017, les délégués des caisses ont adopté une orientation confirmant le cumul des fonctions de président du conseil et de chef de la direction du Mouvement Desjardins par une même personne. Cette orientation a été intégrée au RIG. Considérant que la gestion du risque de transition à la présidence du Mouvement est la prérogative du conseil d'administration de la Fédération, il est prévu, lors d'un changement de titulaire à cette fonction, une entrée en poste rapide de la personne élue jumelée à un accompagnement structuré par le titulaire sortant de charge pour une période pouvant aller jusqu'à six mois, le tout sous la supervision du conseil.

Les principaux éléments qui justifient le cumul des fonctions sont les suivants :

- Le chef de la direction est élu par un collège électoral composé d'un représentant de chacune des caisses. Sa première responsabilité est de veiller à ce que le groupe travaille toujours dans l'intérêt de ses membres et clients, à la protection générale des intérêts du groupe, au bon fonctionnement des instances démocratiques et au respect des valeurs coopératives.
- Le président du conseil et chef de la direction du Mouvement Desjardins n'a pas d'influence sur le choix des 17 administrateurs qui sont élus en assemblée générale annuelle. Il contribue à l'identification d'un bassin de candidatures pour pourvoir les postes des quatre administrateurs cooptés. La recommandation au conseil d'administration des personnes appelées à combler ces postes est sous la responsabilité de la commission Gouvernance et finance responsable, qui est présidée par un administrateur indépendant. Aussi, le président et chef de la direction n'a aucune influence sur le choix des membres du conseil d'éthique et de déontologie.
- Le conseil d'administration s'est doté d'un comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement qui est présidé par un administrateur indépendant et est composé entièrement d'administrateurs indépendants pour éliminer tout risque de conflit d'intérêts. Ce comité se réunit à huis clos et tient aussi des séances de travail avec le conseil sans la présence du président et chef de la direction.
- En raison de la complexité de la direction et de la gestion des activités du Mouvement Desjardins de même que des attentes des autorités réglementaires et du public, il est essentiel que le président du conseil ait une connaissance suffisante et adéquate des activités, affaires et dossiers de la Fédération et du Mouvement pour jouer efficacement son rôle de leader auprès des instances démocratiques et décisionnelles, des directions des filiales, des gestionnaires et employés.
- La structure organisationnelle du Mouvement Desjardins dégage le président et chef de la direction des questions liées à l'exploitation de la Fédération et du Mouvement. Il peut ainsi se concentrer sur la direction de ce dernier, sur la définition et l'évolution des grandes orientations stratégiques, et la supervision de leur mise en œuvre, sur l'écoute des membres et clients, sur le développement et l'innovation, sur la gouvernance ainsi que sur son rôle en matière de mobilisation des personnes et de représentation du Mouvement comme leader socioéconomique.
- Le RIG confirme que les responsabilités du président et chef de la direction sont liées aux responsabilités du conseil d'administration sur le plan de l'orientation du groupe et du respect des encadrements, dont les lignes directrices des autorités réglementaires.
- Toujours dans l'objectif de dégager le président et chef de la direction, le premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation du Mouvement a sous sa responsabilité l'ensemble des secteurs d'activités et des fonctions de soutien du Mouvement.

9. Évaluation des membres de la haute direction

a. Détermination des objectifs annuels de la direction et évaluation de la performance

Président et chef de la direction

Les objectifs annuels du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins sont recommandés au conseil d'administration par le comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement. Ce comité est présidé par l'administrateur principal selon les mécanismes d'indépendance mis en place. Le président et chef de la direction ne participe pas aux délibérations de ce comité.

Une évaluation de fin d'année permet de mesurer l'atteinte de ces objectifs. Le comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement supervise l'évaluation du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins et définit le mode de participation des membres du conseil d'administration.

Premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation

Les objectifs annuels du premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation sont fixés par le conseil d'administration sur la recommandation du président et chef de la direction.

Premiers vice-présidents membres du comité de direction du Mouvement

Les objectifs des premiers vice-présidents membres du comité de direction du Mouvement sont fixés par le président et chef de la direction conjointement avec le premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation. Ils sont déposés pour information à la commission Ressources humaines et au conseil d'administration.

b. Évaluation de la rémunération variable

Président et chef de la direction

L'évaluation des objectifs annuels par le conseil d'administration et l'atteinte de certaines cibles prioritaires de la planification stratégique du Mouvement déterminent le versement qui sera accordé au président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

Premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation et les Premiers vice-présidents membres du comité de direction du Mouvement

Le conseil d'administration s'est doté de principes directeurs liés à la fixation des objectifs pour les différents indicateurs pour assurer une saine gestion du régime général d'intéressement du Mouvement. Les résultats sont revus par la commission Ressources humaines et approuvés par le conseil d'administration.

10. Engagement de conseillers externes

Un administrateur peut requérir que le conseil d'administration bénéficie d'un conseiller externe aux frais de la Fédération. Un rappel annuel est fait au conseil d'administration à cet égard. Toutefois, pour assurer la pertinence du recours à un tel conseiller, une demande en ce sens doit être adressée à la commission Gouvernance et finance responsable.

Mandat et composition des commissions, des comités et du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

Au 31 décembre 2020

Le conseil d'administration (CA) crée et définit les mandats des diverses commissions et divers comités dont il a besoin pour exercer ses responsabilités en matière d'orientation, de planification, de surveillance et de contrôle, et pour alléger son fonctionnement. Ces commissions et comités sont composés en totalité ou en quasi-totalité de personnes indépendantes. À l'issue de chacune de leurs réunions, ils tiennent des séances à huis clos, sans la présence des membres de la direction, à l'exception du président du conseil et chef de la direction lorsqu'il ne doit pas se retirer pour des questions d'indépendance. Leur composition et leur mandat sont revus annuellement. Un rapport factuel des travaux de chaque comité et commission est présenté systématiquement lors de la réunion du conseil subséquente et leur président commente verbalement les enjeux discutés au bénéfice de l'ensemble du CA.

Les mandats détaillés de ces instances sont disponibles sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse suivante : <https://www.desjardins.com/a-propos/desjardins/gouvernance-democratie/conseil-administration/commissions-comites/index.jsp>

Note : Dans cette section, lorsque le nom d'un administrateur est suivi d'un astérisque (*), cela signifie que cette personne est un administrateur indépendant, et s'il est suivi d'un double astérisque (**), que cette personne est également un administrateur délégué.

COMITÉ EXÉCUTIF

Ce comité exerce les mêmes fonctions et pouvoirs que le conseil d'administration, à l'exception de ceux que ce dernier se réserve ou attribue à un autre comité ou à une commission. Il a tenu 5 réunions régulières et 3 réunions spéciales en 2020.

Il est composé de sept administrateurs :

- Guy Cormier, président du CA et président du comité
- Serge Rousseau*, vice-président du CA
- Michel Tourangeau*, secrétaire du CA
- Carole Chevalier*
- Nadine Groulx*
- Neil Hawthorn
- Camil Maltais*

COMMISSION COOPÉRATION ET CULTURE

Cette commission appuie le conseil d'administration à l'égard des éléments liés à la vitalité de la vie coopérative au sein du Mouvement Desjardins, au respect de la mission et des valeurs de Desjardins et à leur prise en compte dans les pratiques commerciales et de gestion. Elle s'assure notamment de la mise en œuvre efficace et efficiente des mécanismes de concertation, de participation et de liaison avec le réseau. De plus, elle examine le rapport de responsabilité sociale et coopérative du Mouvement, et recommande son adoption au conseil. Enfin, elle formule des recommandations à ce dernier, au besoin. Elle a tenu 4 réunions régulières et 8 réunions spéciales en 2020.

Elle est composée de six administrateurs :

- Nadine Groulx*, présidente
- Benoît Bélanger
- André Grenier*
- Kateri C. Jourdain*
- Marie-Josée Lamothe*
- Camil Maltais*

COMMISSION D'AUDIT ET D'INSPECTION

En raison de ses activités liées à l'inspection des caisses, la commission d'audit et d'inspection, qui est constituée en vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, remplit le rôle d'un comité d'audit pour la Fédération. Elle est entièrement composée d'administrateurs indépendants et est présidée par une administratrice indépendante ayant le titre de CPA.

Les rôles et responsabilités de cette commission sont définis de façon à donner à ses membres une indication claire de leurs fonctions, qui sont de l'ordre de la surveillance du contrôle et de la reddition de compte. Elle revoit l'ensemble de l'information financière, supervise les redditions de comptes requises et exerce un rôle de premier plan quant à la surveillance des contrôles relatifs à l'information financière et à l'appréciation de leur adéquation aux besoins. Elle dispose de moyens de communication directs avec le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, qui est responsable de l'audit interne des filiales et des composantes de ce dernier de même que de l'inspection des caisses du Québec et de l'Ontario. Elle est également en contact avec les auditeurs externes, avec qui ses membres peuvent discuter et passer en revue certaines questions, au besoin. La commission s'assure aussi de l'intégration de l'évolution culturelle afin que le meilleur intérêt des membres et clients soit au cœur des actions et décisions.

Le Bureau de la Surveillance fournit des opinions indépendantes sur la gestion des caisses. Il surveille, au moyen de ses travaux d'inspection, les risques liés aux activités du réseau, et il détermine si ces risques sont gérés selon des pratiques saines et prudentes, et conformément aux lois, aux règlements, aux normes et aux règles déontologiques en vigueur. Cette commission veille, en s'associant avec le conseil d'éthique et de déontologie (CEDEO) de la Fédération, à la protection de l'indépendance et de l'objectivité de la fonction d'audit interne assumée par le Bureau de la surveillance du Mouvement Desjardins. À cette fin, la commission doit émettre annuellement un avis au CEDEO confirmant que le chef de la Surveillance a assumé son rôle sans entrave de la direction pour le volet audit interne. La commission est également associée par le CEDEO au processus de recommandation de la nomination ou de la révocation du chef de la Surveillance au conseil d'administration de la Fédération à titre de responsable de la fonction surveillance. Elle a tenu 6 réunions régulières en 2020.

Elle est composée de six administrateurs :

- Johanne Charbonneau, CPA*, présidente
- Louis Babineau*
- Lisa Baillargeon*
- Stéphane Corbeil*
- Sonia Corriveau*(i)
- Jean-François Laporte*

(i) Nommée membre de la commission le 19 août 2020.

Pierre Perras**/* a siégé jusqu'au 30 avril 2020.

Benoit Bélanger, Michel Doré*, Michel Magnan et Robert Saint-Aubin sont observateurs.

COMMISSION GESTION DES RISQUES

Cette commission appuie le conseil en ce qui concerne principalement les orientations et stratégies globales en matière de gestion des risques ⁽¹⁾. Elle s'assure de la mise en place du cadre de gestion intégrée des risques, des normes et des politiques qui fixent les règles d'acceptation, de surveillance, de gestion et de signalement des risques importants auxquels le Mouvement est exposé. Elle surveille le respect du cadre d'appétit pour le risque du Mouvement et examine les actions requises en situation de dépassement des limites établies. Elle a tenu 7 réunions régulières et 4 réunions spéciales en 2020.

Elle est composée de sept administrateurs :

- Michel Doré*, président
- André Grenier*
- Dominique Jodoin*(i)
- Marie-Josée Lamothe*
- Camil Maltais*
- Roch Ouellet*
- Stéphane Trottier*

(i) Nommé membre de la commission le 19 août 2020.

Johanne Charbonneau*, Neil Hawthorn, Claudia Champagne et Francine Côté sont observateurs.

⁽¹⁾ Le terme « gestion des risques » inclut notamment les différents risques liés à la sécurité (sécurité de l'information, protection des renseignements personnels, lutte contre les crimes financiers, fraude et sécurité physique).

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

Cette commission appuie le conseil en ce qui concerne principalement les encadrements du Mouvement et la gestion des risques liés aux ressources humaines et à la rémunération globale, la conception et l'évolution du programme d'intégration et de développement des compétences des directeurs généraux, des gestionnaires et des employés, le plan de relève des membres de la haute direction, la conception et l'évolution du profil des directeurs généraux, des gestionnaires et des employés, les recommandations salariales annuelles, y compris les régimes d'intéressement, le régime d'assurance collective, l'évolution du régime de rentes, les relations avec les syndicats ainsi que la structure d'encadrement. Son mandat exclut l'examen des dossiers touchant les conditions d'emploi du président et chef de la direction. Elle a tenu 7 réunions régulières en 2020.

Elle est composée de six administrateurs :

- Guy Cormier, président du CA et président de la commission
- Serge Rousseau*, vice-président du CA
- Michel Tourangeau*, secrétaire du CA
- Carole Chevalier*
- Marie-Eve Tremblay*
- Yvon Vinet*

COMITÉ RÉMUNÉRATION GLOBALE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION DU MOUVEMENT

Ce comité, dont la totalité des membres sont des administrateurs indépendants, a pour mandat de formuler des recommandations au conseil d'administration en ce qui concerne la rémunération, les conditions de travail, les objectifs annuels du président et chef de la direction et son évaluation. Il a tenu 3 réunions régulières en 2020.

Il est composé de cinq administrateurs :

- Serge Rousseau*, vice-président du CA et président du comité
- Michel Tourangeau*, secrétaire du CA
- Carole Chevalier*
- Marie-Eve Tremblay*
- Yvon Vinet*

COMMISSION GOUVERNANCE ET FINANCE RESPONSABLE

Cette commission appuie le conseil d'administration dans l'application et l'évolution de la Politique et du cadre de gouvernance du Mouvement. À cette fin, elle prend connaissance des lignes directrices et des rapports des autorités réglementaires. Elle appuie notamment le conseil d'administration dans l'application de son profil collectif enrichi. Elle est responsable du processus de sélection des administrateurs des filiales du Mouvement, de la supervision du programme d'évaluation des membres du conseil, de ses commissions et de ses comités ainsi que de l'évolution du programme d'intégration et de développement des compétences des administrateurs de la Fédération. Enfin, elle voit à la mise en œuvre de différentes politiques dont la Politique de rémunération applicable aux dirigeants et la Politique d'engagement du Mouvement envers le développement durable. Elle a tenu 5 réunions régulières et 6 réunions spéciales en 2020.

Elle est composée de six administrateurs :

- Serge Rousseau*, vice-président du CA et président de la commission
- Lisa Baillargeon*
- Guy Cormier, président du CA
- Nadine Groulx*
- Camil Maltais*
- Roch Ouellet*

COMMISSION DE PLACEMENT MOUVEMENT⁽ⁱ⁾

Cette commission a pour rôle de réaliser des activités de vigie et d'élaborer une vision intégrée pour assurer l'encadrement, à l'échelle du Mouvement, des positionnements et de la répartition des actifs des portefeuilles des différentes entités. Elle voit aussi au suivi des stratégies et des orientations et joue un rôle consultatif. Elle exerce ces rôles en complémentarité et sans chevauchement avec ceux de la commission Gestion des risques et des comités de placement des autres entités du Mouvement. Elle a tenu 4 réunions régulières et 3 réunions spéciales en 2020.

Elle est composée de six administrateurs :

- Carole Chevalier*, présidente
- Benoît Bélanger
- Stéphane Corbeil*
- André Grenier*
- Kateri C. Jourdain*
- Stéphane Trottier*

Bernard Morency et Normand Provost sont observateurs.

(i) La commission a été abolie le 31 décembre 2020 et ses responsabilités essentielles ont été transférées à la Commission Gestion des risques.

COMITÉ D'ÉLECTION

Ce comité veille au bon déroulement des processus électoraux au conseil d'administration, au conseil d'éthique et de déontologie et à la présidence du Mouvement Desjardins. Il gère également l'ensemble du processus entourant l'élection du président et chef de la direction. Il établit l'encadrement des processus électoraux et assure leur respect, il met en place les processus permettant aux collègues électoraux d'exercer adéquatement leur rôle, et il analyse les candidatures reçues à la lumière des profils collectifs enrichis adoptés par le conseil d'administration et le conseil d'éthique et de déontologie. Il établit aussi toute autre mesure ou règle de fonctionnement ou d'organisation relative au bon déroulement des processus électoraux et prend toute autre décision entourant ces processus. Le comité n'est pas composé d'administrateurs, mais rend compte de ses actions au conseil d'administration. Il a tenu 6 réunions régulières et 2 réunions spéciales en 2020.

Il est composé de cinq administrateurs de caisses qui ne sont pas administrateurs de la Fédération ni membres de son conseil d'éthique et de déontologie :

- Lorraine Bédard, présidente du comité
- Marie-Claude Beaudin, vice-présidente du comité
- Érik Asselin
- Marie Caron
- Marc Lemieux

COMITÉ DE RETRAITE DU MOUVEMENT DESJARDINS

En vertu des pouvoirs qui lui sont dévolus par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et par le *Règlement du Régime de rentes du Mouvement Desjardins* (RRMD), le Comité de retraite a la responsabilité d'administrer sainement ce dernier, de gérer la caisse de retraite et de verser aux participants et à leurs survivants les prestations promises. Ses membres partagent le rôle de fiduciaire de la caisse de retraite. Il a tenu 4 réunions régulières et 3 réunions spéciales en 2020.

La Fédération assure les responsabilités revenant au promoteur du RRMD. Son conseil d'administration a un pouvoir décisionnel en certaines matières, dont le Règlement du RRMD, la nature des prestations versées aux participants et aux retraités, les modalités d'application y afférentes, les taux de cotisation ainsi que l'utilisation du surplus. La Fédération se porte garante des obligations (versement des prestations) résultant de la participation de l'ensemble des employeurs du Mouvement au RRMD.

Ce comité est composé de 11 membres, soit 6 membres désignés par les employeurs, dont le président, 2 membres désignés par les participants actifs, 2 membres désignés par les participants non actifs et les bénéficiaires ainsi qu'un membre externe. Les membres désignés par les employeurs et le membre externe sont nommés par le conseil d'administration de la Fédération, alors que ceux désignés par les participants actifs ainsi que par les participants non actifs et les bénéficiaires sont élus démocratiquement.

Membres désignés par les employeurs :

- Yvon Vinet*, président
- Roch Ouellet*, vice-président
- Jean-François Laporte*(i)
- Bernard Morency
- Marie-Eve Tremblay*
- Stéphane Trottier*, secrétaire

(i) A commencé son mandat le 11 juin 2020 (désigné pour terminer le mandat de Pierre Perras).

Pierre Perras** a siégé jusqu'au 30 avril 2020.

Membres désignés par les participants actifs :

- Dominic Laurin⁽ⁱ⁾
- Brigitte Chabarekh, membre observateur

(i) A siégé jusqu'au 27 mars 2020 et a été désigné le 11 juin 2020 pour pouvoir le poste vacant à la suite du départ à la retraite de Vincent Coulombe.

Julie Tremblay a siégé jusqu'au 27 mars 2020. Vincent Coulombe a siégé jusqu'au 11 juin 2020.

Membre externe :

- Marc Saint-Pierre

Membres désignés par les participants non actifs et les bénéficiaires :

- Jacques Dignard
- Robert Desbiens, membre observateur

COMITÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU COMITÉ DE RETRAITE DU MOUVEMENT DESJARDINS

Sous la responsabilité du Comité de retraite, qui adopte la *Politique de placement*, le Comité de gestion des placements a le mandat de s'assurer que cette dernière est appliquée, respectée et suivie. Ce comité sélectionne différents véhicules de placements, octroie des mandats de gestion à des gestionnaires de portefeuille et s'assure que chacun des placements et des investissements soit conforme aux attentes. Il a tenu 40 réunions régulières et 8 réunions spéciales en 2020.

Il est composé de sept membres :

- Sylvain Gareau, président
- Patrick Chillis, secrétaire
- Louis Beaulieu
- Jean-Philippe Cazalais
- François Hudon
- Éric Lemay
- Mylène Villeneuve

Frédéric Angers et Guillaume Morency ont siégé jusqu'au 1^{er} octobre 2020.

CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers*, la Fédération dispose d'un conseil d'éthique et de déontologie indépendant de son conseil d'administration, et dont les cinq membres sont des administrateurs de caisses locales. Ce conseil bénéficie de l'appui d'une équipe relevant de la vice-présidence Gouvernance, Développement durable et Secrétariat général, qui lui permet de mettre en œuvre des activités de sensibilisation et de formation, en plus de l'offre de services-conseils.

L'une des premières responsabilités de ce conseil est de veiller à l'indépendance et à l'objectivité du bureau de l'Ombudsman, du service d'inspection de la Fédération (Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins) à l'égard des caisses, et de faire des recommandations au conseil d'administration, en s'associant avec la commission d'audit et d'inspection, en ce qui concerne la nomination ou la révocation de la personne devant assurer la direction de ce service. Ce conseil a aussi pour rôle : d'adopter les règles déontologiques applicables aux administrateurs du Mouvement et de ses filiales ainsi qu'aux employés de la Fédération et des caisses; de soumettre ces règles à l'approbation du conseil d'administration et de voir à ce qu'elles soient respectées par les caisses et la Fédération; d'appuyer les caisses et la Fédération dans l'application de ces règles; d'émettre des avis, des observations et des recommandations en matière de déontologie et d'éthique, particulièrement en cas de dérogation; d'aviser le conseil d'administration en cas de dérogation aux règles déontologiques et lorsque la Fédération contrevient à la *Loi sur les coopératives de services financiers*, aux règlements se rapportant aux transactions intéressées ainsi qu'aux règles sur les conflits d'intérêts; et de s'assurer du traitement des plaintes provenant des caisses ou d'autres membres de la Fédération (sociétés de portefeuille ou filiales) et concernant cette dernière. Les membres de ce conseil participent avec les administrateurs à des rencontres avec des représentants de l'Autorité des marchés financiers. Il tient des séances à huis clos, sans la présence de membres de la direction. Il a tenu 6 réunions régulières et 4 réunions spéciales en 2020.

Il est composé de cinq membres :

- Michel Guénette, président
- Katia Cyr
- Normand Gingras
- Maryse Lapierre
- Michel Yelle

COMITÉ DE DIRECTION DU MOUVEMENT

Ce comité appuie le président et chef de la direction et le conseil d'administration dans leur responsabilité d'assurer une direction unique du Mouvement Desjardins. Pour ce faire, il appuie le conseil dans l'intégration des orientations stratégiques du réseau coopératif, des secteurs d'activités et des fonctions de soutien ainsi que des stratégies de développement des affaires. Il assure de plus le bon fonctionnement des activités dans le respect des encadrements et des exigences établis par le conseil d'administration et les instances du Mouvement. Les dossiers opérationnels à portée économique, environnementale et sociale ayant une incidence sur le Mouvement sont sous sa responsabilité. Il veille également à assurer l'intégrité des opérations du Mouvement et la probité des employés et des gestionnaires. Les mandats du comité de direction et de ses comités ont été révisés à l'automne 2020. Il a tenu 24 réunions régulières et 14 réunions spéciales en 2020.

Ce comité est composé de 11 membres de la direction, dont 5 femmes (45 %) :

- **Guy Cormier**
Président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
- **Réal Bellemare**
Premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation
- **Jean-Yves Bourgeois⁽ⁱ⁾**
Premier vice-président, Services aux entreprises
- **Francine Champoux**
Première vice-présidente, Gestion des risques
- **Marie-Huguette Cormier**
Première vice-présidente, Ressources humaines et Communications
- **Denis Dubois**
Premier vice-président, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes
Président et chef de l'exploitation, Desjardins Sécurité financière
- **Johanne Duhaime⁽ⁱⁱ⁾**
Première vice-présidente, Technologies de l'information
- **Éric Lachaine**
Premier vice-président, Réseau des caisses et Services aux membres et clients
- **Nathalie Larue**
Première vice-présidente, Stratégie, Marketing Mouvement et Services aux particuliers
- **Valérie Lavoie**
Première vice-présidente, Assurance de dommages
Présidente et chef de l'exploitation, Desjardins Groupe d'assurances générales
- **Alain Leprohon**
Premier vice-président Finances, Trésorerie, Administration et chef de la direction financière.

(i) A été nommé le 5 janvier 2021. Jusqu'à cette date, Marie-Claude Boisvert occupait la fonction de Première vice-présidente, Services aux entreprises.

(ii) A été nommée le 5 octobre 2020. Jusqu'à cette date, Réal Bellemare a cumulé deux fonctions, celle de Premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation et celle de Premier vice-président, Technologies de l'information, par intérim.

La vice-présidente Bureau du président, Coopération et Soutien aux administrateurs assiste statutairement aux rencontres du comité de direction.

Les membres du comité de direction sont considérés comme les gestionnaires de la Fédération au sens de l'article 93 de la LCSF. Sont également considérées gestionnaires de la Fédération les personnes suivantes :

- Steeve Talbot⁽ⁱ⁾, chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins
- Sylvain Perreault, chef de la sécurité du Mouvement
- Marie-Andrée Alain⁽ⁱⁱ⁾, vice-présidente et chef de la Conformité et de la protection des renseignements personnels
- Luc Boucher⁽ⁱⁱⁱ⁾, vice-président et chef des Affaires juridiques
- Isabelle Garon, vice-présidente Bureau du président, Coopération et Soutien aux administrateurs
- Pauline D'Amboise, secrétaire générale et vice-présidente Gouvernance et Développement durable

(i) A été nommé le 9 mai 2020. Jusqu'à cette date, Daniel Dupuis occupait la fonction de chef de la Surveillance du Mouvement.

(ii) A été nommée le 23 janvier 2020. Jusqu'à cette date, Sylvain Perreault occupait la fonction de vice-président et chef de la Conformité

(iii) A été nommé le 4 janvier 2021. Jusqu'à cette date, Renaud Coulombe occupait la fonction de vice-président et chef des Affaires juridiques.

Ce comité de direction s'est doté de comités de coordination opérationnelle dont la portée s'étend à l'ensemble du Mouvement notamment dans les domaines suivants :

- divulgation Mouvement
- environnement, société et gouvernance (ESG)
- gestion finances et risques Mouvement
- gouvernance des données Mouvement
- planification et suivi des développements Mouvement

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Certaines composantes du Mouvement Desjardins doivent se conformer à des obligations diverses en matière de divulgation de la rémunération des administrateurs, notamment la Fédération et Capital Desjardins inc. Conformément au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des ACVM, l'état de la rémunération des administrateurs de ces composantes est présenté ci-dessous et également dans la notice annuelle de la Fédération et dans le document d'information de Capital Desjardins inc. Cette notice annuelle et ce document d'information sont disponibles sur le site de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com (sous les profils respectifs de la Fédération des caisses Desjardins du Québec et de Capital Desjardins inc.).

Barèmes de la rémunération des membres du conseil d'administration (CA) de la Fédération ainsi que des membres du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

	Fédération ⁽¹⁾	Filiales
Présidence du CA ⁽²⁾	0 \$ La présidence est assumée par le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins	11 500 \$
Indemnité annuelle pour la présidence d'une commission ou d'un comité du CA ⁽³⁾	7 400 \$ (autre que la commission d'audit et d'inspection)	7 400 \$
Indemnité annuelle additionnelle pour la présidence de la commission d'audit et d'inspection	14 800 \$	s. o.
Indemnité annuelle pour la vice-présidence du CA	22 800 \$	s. o.
Indemnité annuelle pour un membre du CA ⁽⁴⁾	53 800 \$	11 500 \$
Indemnité annuelle pour un membre d'une commission ou d'un comité du CA ⁽⁵⁾	2 300 \$	2 300 \$
Indemnité annuelle additionnelle pour un membre de la commission d'audit et d'inspection	2 300 \$	2 300 \$ (comité d'audit et de gestion des risques)
Allocation de présence pour une réunion du CA	1 375 \$ (maximum par jour)	1 400 \$ (maximum par jour)
Allocation de présence pour une réunion d'une commission ou d'un comité du CA ⁽⁶⁾	1 375 \$ (maximum par jour) 685 \$ (par demi-journée)	1 400 \$ (maximum par jour) 700 \$ (par demi-journée)
Conférence de courte durée (par conférence téléphonique ou tout autre moyen)	230 \$	230 \$
Allocation de présence pour une réunion du conseil d'éthique et de déontologie ou du comité de déontologie ⁽⁷⁾	2 750 \$ (pour la présidence) 1 375 \$ (pour les membres)	700 \$ (par demi-journée)

*** Les barèmes ont été revus au courant de l'année 2018 à la suite de la révision de la *Politique de rémunération des dirigeants du Mouvement* ainsi que des changements au niveau de la gouvernance de l'organisation.

s. o. : sans objet

- (1) Les montants de la rémunération des administrateurs inscrits pour la Fédération incluent, lorsque qu'applicable, la portion versée aux membres du CA pour agir également à titre d'administrateurs de Fiducie Desjardins inc. (Fiducie), de Groupe Technologies Desjardins inc. (GTD) et de Capital Desjardins inc. (CDI).
- (2) La présidence du conseil des filiales suivantes est assumée par un membre du conseil d'administration de la Fédération : Développement international Desjardins, Desjardins Groupe d'assurances générales Inc., Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Société financière Inc.
- (3) Le président d'une commission ou d'un comité tenant moins de quatre réunions par année reçoit une double allocation de présence à la place d'une indemnité annuelle, à l'exception du président du comité rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement.
- (4) Cette indemnité est de 38 100 \$ pour l'administrateur délégué. Une seule indemnité est versée pour leurs fonctions assumées au CA et aux commissions et comités de la Fédération, de CDI, de Fiducie et de GTD. Pour la Fédération, cette indemnité inclut également la présence des membres du CA aux Tables de concertation de proximité ainsi qu'au Forum de concertation.
- (5) L'indemnité annuelle d'un membre du conseil d'administration de la Fédération comprend également leurs participations aux commissions et comités du CA de la Fédération, de Fiducie, de GTD ou de CDI. Une seule indemnité est donc versée pour les fonctions assumées pour l'une ou l'autre de ces composantes.
- (6) Peu importe le nombre de réunions de conseils d'administration, de commissions ou de comités auxquelles une personne participe au cours d'une même journée, l'allocation quotidienne maximale pour la Fédération, Fiducie, GTD et CDI, est de 1 375 \$. Tous les efforts sont faits pour concentrer les réunions dans une seule journée afin de limiter le plus possible les coûts. Le conseil d'administration de la Fédération peut inviter tout administrateur d'une caisse à être membre d'un comité formé par lui. Le conseil d'administration détermine alors la rémunération applicable en se basant sur la nature des responsabilités confiées et en s'appuyant sur les barèmes établis. Les directeurs généraux qui siègent au conseil d'administration, sur une commission ou un comité ne reçoivent aucune allocation de présence.
- (7) Il s'agit de l'allocation pour les réunions d'une journée du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération. Pour les réunions d'une demi-journée, l'allocation pour le président est de 1 375 \$ et pour le membre de 700 \$.

Rémunération des membres du conseil d'administration

Le tableau suivant divulgue la rémunération individuelle touchée en 2020 par les membres du conseil d'administration pour les fonctions qu'ils ont assumées à titre d'administrateur de la Fédération, de Fiducie Desjardins inc. (FD), de Capital Desjardins inc. (CDI) et de Groupe Technologies inc. (GTD) ou à d'autres titres comme décrits ci-après :

Nom	Rémunération reçue à titre d'administrateur de la Fédération, de la FD, de CDI et de GTD		Autres honoraires ⁽¹⁾		TOTAL 2020 (\$)
	Allocations de présence (\$)	Indemnité annuelle (\$)	Allocations de présence (\$)	Indemnité annuelle (\$)	
Babineau, Louis (prés. du CA de DID) ⁽²⁾	44 510,72	56 100,00	8 444,27	43 552,00	152 606,99
Baillargeon, Lisa	44 165,72	56 100,00	969,27	5 752,00	106 986,99
Bélanger, Benoît	s.o.	56 100,00	s.o.	s.o.	56 100,00
Charbonneau, Johanne	51 590,29	70 900,00	2 249,65	29 352,00	154 091,94
Chevalier, Carole	42 328,17	61 200,00	1 336,80	21 300,00	126 164,97
Corbeil, Stéphane (prés. du CA de FSD) ⁽²⁾	41 190,72	56 100,00	969,27	11 500,00	109 759,99
Corriveau, Sonia ⁽³⁾	20 870,00	27 715,11	s.o.	s.o.	48 585,11
Cormier, Guy (prés. du CA de DSF) ⁽²⁾⁽⁴⁾	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Doré, Michel	53 149,98	63 500,00	115,00	s.o.	116 764,98
Grenier, André	45 370,03	53 800,00	s.o.	s.o.	99 170,03
Groulx, Nadine	44 982,05	61 200,00	27 197,91	16 100,00	149 479,96
Hawthorn, Neil	s.o.	53 800,00	s.o.	16 100,00	69 900,00
Jodoin, Dominique ⁽³⁾	20 640,01	26 900,00	s.o.	s.o.	47 540,01
Jourdain, Kateri C.	38 040,03	53 800,00	s.o.	s.o.	91 840,03
Lamothe, Marie-Josée	45 595,03	53 800,00	s.o.	s.o.	99 395,03
Laporte, Jean-François (prés. du CA de DGAG) ⁽²⁾	42 164,68	56 100,00	21 940,00	31 233,33	151 438,01
Maltais, Camil	51 392,05	53 800,00	1 087,91	13 800,00	120 079,96
Ouellet, Roch	45 135,00	53 800,00	s.o.	12 000,00	110 935,00
Perras, Pierre *	15 299,06	10 285,28	285,94	4 438,00	30 308,28
Rousseau, Serge ⁽⁵⁾	51 145,26	91 400,00	1 104,73	13 800,00	157 449,99
Tourangeau, Michel	47 308,17	53 800,00	6 311,80	16 100,00	123 519,97
Tremblay, Marie-Eve	35 745,00	53 800,00	115,00	12 000,00	101 660,00
Trottier, Stéphane	42 390,00	53 800,00	336,00	12 000,00	108 526,00
Vinet, Yvon	35 745,00	53 800,00	s.o.	23 000,00	112 545,00
Total	838 116,96	1 231 600,39	72 463,55	282 027,33	2 424 208,23

s. o. : sans objet

* administrateur délégué

- (1) Montants reçus à titre de président du conseil d'administration d'une filiale et à titre de membre du comité de retraite du Mouvement Desjardins et du comité de placement du comité de retraite. Montants reçus également comme membre du CA de Desjardins Société financière inc. (DSocF) et du Fonds de sécurité Desjardins (FSD). Montants reçus aussi comme participant à d'autres comités ponctuels.
- (2) Développement international Desjardins (DID), Desjardins Groupe d'assurances générales inc. (DGAG), Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (DSF) et Fonds de sécurité Desjardins (FSD).
- (3) Mandats ayant commencé le 10 juin 2020.
- (4) Le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins ne reçoit aucune rémunération à titre de président et de membre du conseil d'administration de la Fédération, de la FD, de DSF, de DSocF, de CDI et de GTD.
- (5) Serge Rousseau reçoit des indemnités découlant de son rôle de vice-président du conseil, de président de la commission Gouvernance et finance responsable et de président du comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement.

Rémunération des membres du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

Nom, prénom	Allocations de présence (\$)
Cyr, Katia	7 110,00
Gingras, Normand	7 110,00
Guénette, Michel, président	14 220,00
Lapierre, Maryse	6 650,00
Yelle, Michel	7 216,00

Relevé des présences des membres du conseil d'administration de la Fédération

Nom, prénom	CA rég.	CA spécial	CE	CCC	CAI	CGR	CRH	CRGP CDM	CGFR	CPM ⁽³⁾	CRMD	CP CRMD
Babineau, Louis *	10/10	13/14			7/7							N/A
Baillargeon, Lisa *	10/10	14/14			7/7				11/11			N/A
Bélangier, Benoît	10/10	14/14		12/12	7/7					7/7		N/A
Charbonneau, Johanne *	10/10	14/14			7/7	11/11						N/A
Chevalier, Carole *	10/10	13/14	8/8				7/7	3/3		7/7		N/A
Corbeil, Stéphane *	10/10	15/15			7/7					7/7		N/A
Corriveau, Sonia ⁽¹⁾	5/5	10/10			3/3							N/A
Cormier, Guy	10/10	14/14	8/8				7/7		11/11			N/A
Doré, Michel *	10/10	14/14			6/7	11/11						N/A
Grenier, André *	10/10	14/14		12/12		10/11				7/7		N/A
Groulx, Nadine *	10/10	13/14	8/8	12/12					11/11			N/A
Hawthorn, Neil	10/10	12/14	8/8			10/11						N/A
Jodoin, Dominique ⁽¹⁾	5/5	10/10				4/4						N/A
Jourdain, Kateri C. *	10/10	12/12		11/12						7/7		N/A
Lamothe, Marie-Josée *	9/10	14/14		12/12		9/11						N/A
Laporte, Jean-François *	10/10	14/14			7/7						7/7	N/A
Maltais, Camil *	10/10	14/14	8/8	12/12		11/11			11/11			N/A
Ouellet, Roch *	10/10	14/14				11/11			11/11		7/7	N/A
Perras, Pierre ^{*/** (2)}	4/4	2/2			2/2						3/3	N/A
Rousseau, Serge *	10/10	14/14	8/8				7/7	3/3	11/11			N/A
Tourangeau, Michel *	10/10	14/14	8/8				7/7	3/3				N/A
Tremblay, Marie-Eve *	10/10	12/14					7/7	3/3			7/7	N/A
Trottier, Stéphane *	10/10	14/14				11/11				7/7	6/7	N/A
Vinet, Yvon *	10/10	14/14					7/7	3/3			7/7	N/A

Conseil d'administration (CA), comité exécutif (CE), commission Coopération et culture (CCC), commission d'audit et d'inspection (CAI), commission Gestion des risques (CGR), commission Ressources humaines (CRH), comité rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement (CRGP/CDM), commission Gouvernance et finance responsable (CGFR), commission de Placement Mouvement (CPM), comité de retraite du Mouvement Desjardins (CRMD), comité de gestion des placements du comité de retraite du Mouvement Desjardins (CPCRMD).

Note : Dans le tableau ci-dessus, lorsque le nom d'un administrateur est suivi d'un astérisque (*) cela signifie que la personne est un administrateur indépendant, et s'il est suivi d'un double astérisque (**), la personne est également un administrateur délégué.

(1) Mandat ayant commencé le 10 juin 2020.

(2) Pierre Perras a siégé jusqu'au 30 avril 2020.

(3) La commission a été abolie le 31 décembre 2020.

Le CA a tenu 10 réunions régulières sur 19 journées et 14 rencontres spéciales en 2020. Les absences des administrateurs sont liées à des impératifs professionnels ou personnels, et sont en tout temps justifiées.

Relevé des présences des membres du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

Nom, prénom	Nombre de réunions
Cyr, Katia	10/10
Guénette, Michel, président	10/10
Gingras, Normand	10/10
Lapierre, Maryse	8/8
Yelle, Michel	10/10

Principales filiales⁽¹⁾

Au 31 décembre 2020

Filiales	Principales activités
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	Orientation, encadrement, coordination, trésorerie et développement du Mouvement des caisses Desjardins, agent financier de ce dernier sur les marchés canadien et international et émettrice de solutions de paiement et de cartes de crédit
CAPITAL DESJARDINS INC.	Émission de titres sur les marchés et financement des caisses Desjardins
SERVICES FINANCIERS COLLABRIA INC.	Émettrice de solutions de paiement et de cartes de crédit
DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	Courtage en épargne collective et planification financière
GESTION DESJARDINS CAPITAL INC.	Gestion de fonds de capital de développement et de capital de risque
DESJARDINS HOLDING FINANCIER INC.	Société de portefeuille
Desjardins Société financière inc.	Société de portefeuille
Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.	Gestion d'actifs
Desjardins Groupe d'assurances générales inc.	Assurance de dommages
<i>Certas direct, compagnie d'assurances</i>	Assurance de dommages
<i>Certas, compagnie d'assurances auto et habitation</i>	Assurance de dommages
<i>Desjardins Assurances générales inc.</i>	Assurance de dommages
<i>Desjardins, Services d'assurances générales inc.</i>	Assurance de dommages
<i>La Personnelle, Assurances générales inc.</i>	Assurance de dommages
<i>La Personnelle, compagnie d'assurances</i>	Assurance de dommages
Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie	Assurance de personnes et services financiers
<i>Assistel inc.</i>	Services d'assistance
<i>Desjardins Gestion des opérations des produits de placement inc.</i>	Traitement et administration de comptes d'épargne et de placement ainsi que de produits spécialisés pour les composantes du Mouvement des caisses Desjardins
<i>Desjardins Réseau indépendant Assurances inc.</i>	Société de courtage en fonds communs de placement et en assurance
<i>Desjardins Société de placement inc.</i>	Conception, administration et distribution de produits d'assurance et d'épargne
<i>Desjardins Sécurité financière Investissements inc.</i>	Société de courtage en fonds communs de placement et en assurance
Fiducie Desjardins inc.	Garde de valeurs et services fiduciaires
Gestion Placements Desjardins inc.	Gestion de placements
Groupe immobilier Desjardins inc.	Gestion d'immeubles et des espaces de travail
Groupe Services Partagés Desjardins inc.	Services d'opérations administratives
Groupe Technologies Desjardins inc.	Développement, maintenance et évolution des technologies du Mouvement des caisses Desjardins
Patrimoine Aviso	Société de gestion de patrimoine détenue en parts égales par le Mouvement Desjardins et le partenariat entre cinq centrales provinciales de <i>credit unions</i> et le Groupe CUMIS
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Courtage de valeurs mobilières
9420-7404 Québec inc. ⁽²⁾	Services immobiliers

⁽¹⁾ Des renseignements supplémentaires sur les activités de la Fédération des caisses Desjardins du Québec sont présentés à la section 2.3 « Analyse des résultats des secteurs d'activité » du rapport de gestion annuel 2020.

⁽²⁾ 9420-7404 Québec inc. exploite deux marques, DuProprio et Purplebricks Canada.

Glossaire

Acceptation

Titre d'emprunt à court terme et négociable sur le marché monétaire qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

Accord général de compensation

Accord standard mis au point pour réduire le risque de crédit d'opérations dérivées multiples par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaillance.

Actifs pondérés en fonction des risques

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan consolidé. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF. Pour plus de détails, se reporter à la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Appariement

Ajustement des échéances de l'actif et du passif ainsi que des éléments hors bilan afin de réduire les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers. La procédure d'appariement est utilisée dans la gestion de l'actif et du passif.

Approche des notations internes

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, la perte en cas de défaut, l'échéance effective et l'exposition en cas de défaut.

Approche standard

- Risque de crédit

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques et en vertu de laquelle l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'AMF pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'expositions.

- Risque de marché

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de règles prédéfinies telles que celles qui concernent la taille et la nature des instruments financiers détenus.

- Risque opérationnel

Approche de mesure de risque utilisée pour évaluer les exigences de fonds propres à l'égard du risque opérationnel. Pour cette mesure, les activités sont réparties en secteurs d'activité prédéfinis d'une institution financière. L'exigence de fonds propres est calculée en multipliant le produit brut de chaque secteur d'activité par un facteur spécifique. L'exigence totale de fonds propres représente la moyenne sur trois ans des sommes des exigences de fonds propres de tous les secteurs d'activité pour chaque année.

Autorité des marchés financiers (AMF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des institutions de dépôts et de la distribution de produits et services financiers.

Autres expositions sur la clientèle de détail

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant tous les prêts consentis à des particuliers, à l'exception des expositions liées à des créances hypothécaires au logement et des expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles.

Biens sous administration

Biens administrés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres des caisses ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan consolidé. Les services offerts à l'égard de ces biens sont d'ordre administratif, comme la garde de valeurs, le recouvrement du revenu de placement et le règlement des transactions d'achat et de vente.

Biens sous gestion

Biens gérés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres des caisses ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan consolidé. Les services offerts à l'égard des biens sous gestion comprennent le choix des placements et la prestation de conseils liés à ceux-ci. Les biens sous gestion peuvent également être administrés par l'institution financière.

Billets subordonnés FPUNV

Titres qui répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF, notamment les titres de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) qui comportent une disposition permettant la conversion automatique en parts de capital de la Fédération à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans cette ligne directrice.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer l'ensemble des lois encadrant le secteur financier au Canada notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuel et les régimes de retraite privés fédéraux.

Capital économique

Montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle prévoit, afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon et à un niveau de confiance élevé.

Capital réglementaire

Capitaux nécessaires pour couvrir les pertes inattendues et calculés à partir de méthodes et de paramètres prescrits par les autorités réglementaires en matière de fonds propres.

Catastrophe et événement majeur**- Catastrophe**

Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont le coût est jugé très significatif, car il atteint un seuil minimal fixé annuellement par la direction de la Fédération relativement à la rétention du programme de réassurance.

- Les catastrophes naturelles peuvent prendre différentes formes, notamment, sans toutefois s'y limiter, d'ouragans, de tornades, de tempêtes de vent, de tempêtes de grêle, de fortes pluies, de verglas, d'inondations, de conditions météorologiques difficiles et de feux de forêt.
- Les catastrophes autres que naturelles comprennent, sans toutefois s'y limiter, les actes terroristes, les émeutes, les explosions, les écrasements, les déraillements et les cyberattaques de grande ampleur.

- Événement majeur

Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont l'incidence sur le ratio et la fréquence des sinistres est jugée significative par la direction de la Fédération.

Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit

Ajustement représentant la valeur de marché du risque de perte sur les produits dérivés de gré à gré provenant du risque de contrepartie et d'émetteur.

Composante du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins)

Société coopérative ou filiale faisant partie du groupe financier du Mouvement Desjardins.

Contrat à terme de gré à gré

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont conçus sur mesure et négociés hors bourse.

Contrat à terme normalisé

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont standardisés et négociés en bourse.

Contrat de change à terme

Engagement de vendre ou d'acheter un montant fixe de devises à une date ultérieure et à un taux de change stipulés d'avance.

Convention de rachat

Entente relative à la fois à la vente de titres contre des espèces et au rachat de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

Convention de revente

Entente relative à la fois à l'achat de titres contre des espèces et à la vente de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

Coût amorti

Coût d'un actif ou d'un passif financier constitué de son coût historique lors de sa comptabilisation initiale, diminué ou majoré des amortissements et de toutes les différences qui l'ont fait fluctuer entre cette comptabilisation et son échéance.

Couverture

Opération visant à réduire ou à compenser l'exposition de la Fédération à un ou à plusieurs risques financiers, et qui consiste à prendre une position exposée à des effets équivalant, mais de sens contraire, aux effets des fluctuations de marché sur une position actuelle ou prévue.

Encaissements liés aux fonds distincts

Montants versés par les titulaires de contrats de rente en vue d'investir dans des fonds distincts. Lorsqu'il s'agit de contrats de rente individuels, ceux-ci prévoient une garantie de capital à l'échéance ou au décès.

Engagements**- Engagement direct**

Tout accord conclu par une composante du Mouvement Desjardins avec une personne physique ou morale, générant une exposition au bilan ou hors bilan, déboursé ou non, révocable ou non, avec ou sans condition, et susceptible de générer des pertes pour la composante si le débiteur n'est pas en mesure de remplir ses obligations.

- Engagement indirect

Toute créance financière créant une exposition de crédit, acquise par une composante du Mouvement Desjardins à l'occasion d'un achat sur les marchés ou d'une livraison d'un bien financier donné en garantie par un client ou une contrepartie, et dont la valeur est susceptible de varier, notamment en cas de dégradation de la solvabilité de la contrepartie ou d'évolution des prix sur les marchés.

Engagements de crédit

Montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit et ayant pour principal objectif de permettre aux membres des caisses et aux clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs

Engagements fournis à des membres des caisses et des clients avec qui la Fédération a conclu une entente de prêt de titres et visant à assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée si l'emprunteur ne remet pas les titres empruntés ou que la valeur des actifs détenus en garantie ne suffit pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

Entente de réassurance

Entente en vertu de laquelle un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour couvrir la totalité ou une partie du risque qu'il a pris en charge. Malgré une telle entente, l'assureur demeure totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de police.

Entité structurée

Entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Évaluation à la juste valeur

Évaluation visant à déterminer approximativement les montants auxquels des instruments financiers pourraient être échangés lors d'une transaction courante entre des parties consentantes.

Exposition en cas de défaut

Estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, elle correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, elle inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut.

Exposition hors bilan

Comprend les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.

Exposition inutilisée

Représente le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts.

Exposition utilisée

Représente le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit et les marges de crédit non garanties consentis à des particuliers.

Facteur scalaire

Facteur qui correspond à un calibrage de 6,0 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* à l'intention des coopératives de services financiers (ligne directrice) publiée par l'AMF.

Filiale

Société dont la Fédération détient le contrôle.

Fonds de couverture

Fonds d'investissement offert aux investisseurs accrédités. Le gestionnaire d'un tel fonds a une grande souplesse quant aux stratégies de placement qu'il peut utiliser, notamment les ventes à découvert, l'endettement, la négociation informatisée, les swaps, l'arbitrage et les dérivés.

Fonds distinct

Fonds que propose une compagnie d'assurance par l'entremise de contrats à capital variable offrant certaines garanties aux titulaires, comme le remboursement du capital en cas de décès. Les fonds distincts répondent à une variété d'objectifs de placement et regroupent diverses catégories de titres. Les encaissements liés à ces fonds correspondent aux sommes qui y sont investies par des clients. Les fonds distincts sont constitués de fonds de placement dont le capital est garanti au décès ou à l'échéance.

Fonds propres réglementaires

Conformément à la définition figurant dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF, les fonds propres réglementaires selon Bâle III sont composés des fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 et de la catégorie 2. La composition de ces différentes catégories est présentée dans la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Garantie et lettre de crédit de soutien

Engagement irrévocable d'une institution financière à effectuer les paiements d'un membre des caisses ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique de la Fédération en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Instrument financier dérivé

Contrat financier dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent, mais qui n'exige pas la détention ni la livraison du sous-jacent lui-même. L'utilisation d'instruments financiers dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction de risques actuels ou prévus, y compris les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers.

Instruments de crédit

Facilités de crédit offertes sous forme de prêts ou d'autres modes de financement et comptabilisées au bilan consolidé ou sous forme de produits hors bilan. Ces instruments comprennent les engagements de crédit, les lettres de crédit documentaire ainsi que les garanties et lettres de crédit de soutien.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale effectuée à la date d'évaluation.

Lettre de crédit documentaire

Instrument émis pour le compte d'un membre des caisses ou d'un client et représentant le consentement de la Fédération à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. La Fédération est exposée au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Méthode des modèles internes

Approche permettant de calculer, à l'aide de modèles internes, les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de différentes mesures de risque telles que la valeur à risque, la valeur à risque en période de tension ainsi que le risque supplémentaire (IRC).

Montant nominal de référence

Montant théorique sur la base duquel sont calculés les paiements à l'égard d'instruments, comme les contrats de garantie ou les swaps de taux d'intérêt. Ce capital nominal est dit « théorique » puisqu'il ne fait l'objet d'aucun échange.

Obligation

Certificat de reconnaissance de dette en vertu duquel l'émetteur promet de payer au porteur un certain montant d'intérêt pendant une période déterminée et de rembourser le prêt à l'échéance. Des biens sont généralement donnés en garantie de l'emprunt, sauf en ce qui a trait aux obligations des gouvernements et des entreprises. Ce terme est souvent utilisé pour désigner tout titre d'emprunt.

Obligation sécurisée

Obligation avec plein recours figurant au bilan, émise par une institution financière et garantie par des actifs composés principalement de prêts hypothécaires sur lesquels les investisseurs ont priorité en cas d'insolvabilité ou de faillite de l'émetteur. Ces actifs sont séparés des actifs de l'émetteur en cas d'insolvabilité ou de faillite de ce dernier, et ils appartiennent à une entité structurée hors d'atteinte en cas de faillite, qui garantit les obligations.

Obligation subordonnée

Obligation non garantie dont le remboursement, dans l'éventualité d'une liquidation, est subordonné au remboursement préalable de certains autres créanciers.

Option

Entente contractuelle accordant le droit, mais non l'obligation, de vendre (option de vente) ou d'acheter (option d'achat) à une date d'échéance déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance, soit le prix d'exercice.

Part permanente ou de capital

Titre de capital offert aux membres des caisses Desjardins.

Passifs des contrats d'assurance

Provision représentant le montant des engagements des sociétés d'assurance à l'égard de l'ensemble des assurés et des bénéficiaires, et constituée afin de garantir le paiement des prestations.

Perte en cas de défaut

Perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur et exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Point de base

Unité de mesure équivalant à un centième d'un pour cent (0,01 %).

Prêt déprécié

Un actif financier est considéré comme déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de celui-ci ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours.

Prime d'assurance

Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

Prime de reconstitution

Prime payable pour rétablir la limite initiale de la couverture de réassurance qui a été réduite par la survenance d'une catastrophe. Les primes de reconstitution sont comptabilisées dans les primes nettes.

Prime de rente

Somme que le titulaire de police investit dans le but de recevoir une rente, dans l'immédiat ou à la suite d'une période d'accumulation.

Primes brutes souscrites

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes stipulées dans les polices émises au cours de l'exercice.

Primes nettes

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance. Dans le domaine de l'assurance de personnes, constituées des primes d'assurance et des primes de rentes, déduction faite des primes de réassurance.

Primes souscrites

Dans le domaine de l'assurance de personnes, primes d'assurance ou de rente relatives aux polices ou aux certificats émis au cours de l'exercice.

Probabilité de défaut

Probabilité, sur une période d'un an, qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations.

Provision pour pertes de crédit

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prend en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

Ratio de levier

Ratio se calculant en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

Ratio de levier TLAC

Ratio se calculant en divisant la somme des fonds propres réglementaires, tels que définis précédemment, et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF (ligne directrice sur la TLAC) par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

Ratio de liquidité à court terme

Mesure prévue par l'accord de Bâle III et constituant une norme de liquidité visant à favoriser la suffisance des actifs liquides de haute qualité disponibles pour faire face aux obligations financières à court terme nettes pendant une période de 30 jours advenant une crise de liquidités sévère.

Ratios de fonds propres

Ensemble des fonds propres réglementaires de la catégorie 1A, des fonds propres de la catégorie 1 ou du total des fonds propres réglementaires divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques. Ces mesures sont calculées selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF.

Ratios de fonds propres TLAC

Ensemble des fonds propres réglementaires, tels que définis précédemment, et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF (ligne directrice sur la TLAC) divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques.

Régime de retraite

Contrat en vertu duquel les participants bénéficient de prestations de retraite selon certaines conditions et à compter d'un âge donné. Le financement d'un tel régime est assuré par des cotisations versées soit par l'employeur seul, soit par l'employeur et les participants.

Régime de retraite à prestations définies

Régime de retraite garantissant à chaque participant un niveau déterminé de revenu de retraite souvent établi selon une formule fixée par le régime en fonction du salaire et du nombre d'années de service du participant.

Résultats techniques

Dans le domaine de l'assurance de personnes, écart entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles utilisées pour l'établissement de la prime ou des provisions techniques, selon le cas.

Revenu net d'intérêts

Différence entre ce qu'une institution financière reçoit sur ses éléments d'actif tels que les prêts et les valeurs mobilières, et ce qu'elle paie sur ses éléments de passif tels que les dépôts et les obligations subordonnées.

Risque d'assurance

Risque lié à l'incertitude quant au fait que les événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qu'ils puissent avoir des répercussions sur leur rentabilité.

Risque de change

Risque que la valeur réelle ou prévue des éléments d'actif libellés en une devise étrangère soit supérieure ou inférieure à celle des éléments de passif libellés en cette même devise.

Risque de contrepartie et d'émetteur

Risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

Risque de crédit

Risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan consolidé.

Risque de liquidité

Risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan consolidé.

Risque de marché

Risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Risque de prix

Risque lié à la perte potentielle résultant d'une variation de la valeur marchande d'actifs (actions, matières premières, biens immobiliers, actifs sur indice) ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, du taux de change ou de la qualité du crédit de la contrepartie.

Risque de réputation

Risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus et ses fonds propres ainsi que sur la confiance envers le Mouvement Desjardins.

Risque environnemental ou social

Risque qui résulte d'un événement environnemental ou d'un enjeu social, dans le cadre des opérations du Mouvement Desjardins ou de ses activités de financement, d'investissement ou d'assurance, dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières ou une atteinte à sa réputation.

Risque juridique et réglementaire

Risque associé au non-respect des obligations découlant de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.

Risque lié aux régimes de retraite

Risque de pertes résultant des engagements pris par le Mouvement Desjardins au profit de ses employés en matière de régimes de retraite. Ce risque découle essentiellement des risques de taux, de prix, de change et de longévité.

Risque opérationnel

Risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes, par la non-atteinte des objectifs ou par des conséquences négatives sur la réputation.

Risque stratégique

Risque de subir une perte attribuable à l'incapacité de s'adapter à l'évolution de l'environnement en raison d'un défaut d'agir, de choix stratégiques inadéquats ou de l'incapacité d'assurer la mise en œuvre efficace des stratégies.

Risque structurel de taux d'intérêt

Risque lié aux répercussions éventuelles des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres.

Risque supplémentaire (IRC)

Exigence de fonds propres supplémentaires liée au risque de défaut et de migration des positions comportant un risque d'émetteur dans les portefeuilles de négociation.

Ristourne aux caisses membres

La Fédération distribue à ses caisses membres une partie des excédents faits au cours d'un exercice financier, en tenant compte de sa capacité financière. Cette distribution, appelée ristourne, est versée en fonction du volume des cotisations payées dans l'exercice par les caisses membres à la Fédération.

Sinistre important

Dans le domaine de l'assurance de dommages, sinistre unique dont le coût est important.

Swap

Type d'instrument financier dérivé en vertu duquel deux parties conviennent d'échanger, pour une période donnée, des taux d'intérêt ou des devises selon une règle prédéterminée.

Taux de morbidité

Probabilité qu'une personne d'un âge donné soit atteinte d'une maladie ou d'une invalidité. La prime d'assurance accident-maladie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge particulier est fonction du taux de morbidité de ce groupe.

Taux de mortalité

Fréquence des décès dans un groupe déterminé de personnes. La prime d'assurance vie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge donné est fonction du taux de mortalité de ce groupe.

Taux d'intérêt effectif

Taux déterminé au moyen de l'actualisation de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, y compris ceux qui sont liés aux commissions payées ou reçues, aux primes ou aux escomptes et aux coûts de transaction.

Titre adossé à des actifs financiers

Titre créé au moyen de la titrisation d'un groupe d'actifs financiers.

Titre adossé à des créances hypothécaires commerciales

Titre créé au moyen de la titrisation de créances hypothécaires commerciales.

Titre hypothécaire adossé

Titre créé au moyen de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Titrisation

Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés, puis cédés à une fiducie.

Valeur à risque

Estimation de la perte potentielle, au cours d'un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné, calculée à partir de données historiques au cours d'un intervalle d'un an.

Valeur à risque en période de tension

Valeur calculée de la même manière que la valeur à risque, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques, qui sont celles d'une période de crise d'un an.

Valeur mobilière empruntée ou acquise

Valeur mobilière généralement empruntée ou acquise afin de couvrir une position à découvert. Normalement, l'emprunt ou l'acquisition exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeur mobilière prêtée ou vendue

Valeur mobilière généralement prêtée ou vendue afin de couvrir une position à découvert de l'emprunteur. Normalement, le prêt ou la vente exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeur mobilière vendue à découvert

Engagement d'un vendeur à vendre une valeur dont il n'est pas le propriétaire. Normalement, le vendeur emprunte d'abord la valeur pour pouvoir la remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achètera une valeur identique pour remplacer la valeur mobilière empruntée.

Ventes d'assurance

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes correspondent aux nouvelles primes annualisées brutes des polices d'assurance individuelle et collective.

Ventes nettes d'épargne

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes regroupent les ventes d'épargne individuelle et collective des produits conçus et distribués par les entités de ce secteur, et elles sont constituées des dépôts diminués des rachats, qu'ils soient comptabilisés au bilan ou hors bilan.

